

LA VIE

DE LA

VENERABLE SŒUR

MARGUERITE BOURGEOIS,

DITE

DU SAINT SACREMENT,

*Institutrice, Fondatrice, et Première Supérieure des Filles
Séculières de la*

CONGREGATION NOTRE-DAME,

ETABLIE A VILLE-MARIE,

DANS

L'ISLE DE MONTREAL, EN CANADA,

**PRESEE DE MEMOIRES CERTAINS, ET LA PLUPART
ORIGINAUX.**



A VILLE-MARIE :

CHEZ WM. GRAY, RUE ST. PAUL,

1818.

AVIS DE L'ÉDITEUR.

ON sera peut-être étonné de ne pas voir dans cet ouvrage le nom de son Auteur. On ne l'a fait, que par respect pour les désirs de l'obscurité, que sa modestie lui avoit inspirés; mais il n'en est pas moins connu de plusieurs, et l'on sait qu'il possédoit tout ce qu'il faut pour écrire cette vie avec exactitude. Chargé pendant longues années, de gouverner la Congrégation, il en connoissoit les traditions et les écrits. Plein de piété, doué d'une sincérité parfaite et d'un grand esprit de sagesse, il est digne de la confiance des lecteurs. Son nom seul est presque une autorité dans la Province.

Si l'on remarque dans cette vie des longueurs et incorrections, ainsi qu'un défaut de liaison dans quelques parties, nous répondrons; que ces vices de stile étoient une suite de l'ancien plan d'éducation, dans lequel n'entroit jamais la Grammaire Française; et que ces défauts de liaison viennent de nouveaux mémoires trouvés par l'Auteur, après la composition de cette pieuse histoire. Nous avons craint de faire disparaître ces petites fautes; de peur que nos corrections, en décelant une main étrangère, n'affoiblissent la confiance qui n'est due qu'à l'Auteur, et ne nuisissent peut-être au ton de simplicité et d'onction qui règne dans tout l'ouvrage.

A LA TRÈS SAINTE VIERGE

MARIE,

MÈRE DE DIEU.

C'EST à vous, Glorieuse Vierge, qu'appartient la vie de votre humble servante la Sœur BOURGEOIS, que nous osons vous offrir. Dès ses plus jeunes années, elle eut pour vos autels la plus tendre dévotion, et elle reçut dès lors de votre bonté maternelle les faveurs les plus signalées. Ce fut par un effet de sa piété envers vous, qu'elle brava les orages et les mers, pour venir habiter dans une ville qui portoit votre saint nom. Peu contente de brûler de votre amour, elle travailla sans cesse à l'allumer dans tant de jeunes cœurs; elle auroit voulu en embraser l'univers. Sa longue vie consacrée à votre culte, ne suffit pas à sa tendresse pour son Auguste Mère; elle a voulu perpétuer ce sentiment si doux au-delà du tombeau. C'est pour cela qu'elle a établi, sous vos auspices, une Société de Vierges, qui font une profession spéciale de vous aimer, de vous honorer et de vous servir; qui vous reconnoissent et vous ont choisie solennellement pour leur Supérieure, dont celles qui les gouvernent ne sont que les lieutenants; et qui, animées du même esprit que leur fondatrice, ne travaillent, comme elle, qu'à faire germer votre dévotion dans les âmes innocentes qui leur sont confiées. L'Auteur de cette vie fut aussi un de vos dévots serviteurs.— Daignez donc, ô notre tendre et vénérable Mère, daignez vous abaisser, jusqu'à recevoir l'hommage que nous vous offrons. Daignez bénir ceux qui la liront, et réchauffer dans leurs cœurs le zèle pour votre gloire, et le désir d'imiter vos vertus. Daignez vous souvenir, auprès de votre adorable fils, de celles qui se disent, prosternées à vos pieds,

Vos très humbles Servantes,

LES SŒURS DE LA CONGREGATION.

AVANT-PROPOS.

POUR donner quelque ordre à tout ce que nous avons à dire dans cet écrit, nous le diviserons en six différentes parties. Dans la première, on traitera de la découverte du Canada, et surtout de l'Isle de Montréal, et de l'établissement de Ville-Marie. On racontera, dans la seconde, les détails connus sur l'origine de la Sœur Bourgeois, sur les vertus et les occupations de sa jeunesse, sur les prodiges de sa vocation, sur son arrivée en Canada, et ses premiers emplois à Montréal. La troisième traitera de l'établissement des Sœurs de la Congrégation à Ville-Marie. Dans la quatrième, on parlera des règles de cet institut, et de l'établissement des missions dans plusieurs endroits du pays. Dans la cinquième, on racontera ce qu'on sait des vertus privées et domestiques de la Sœur Bourgeois, des dernières actions de sa vie, de son heureuse mort, et des merveilles dont elle a été suivie. Enfin dans la sixième, on traitera de l'excellence de son institut, de ses maximes, &c.

Tout respire dans cet écrit les grandeurs de Marie ; tout y porte à mettre en elle toute notre confiance. On y verra les traits les plus marqués de la Divine Providence pour autoriser et confirmer les vœux de dévotion envers cette auguste Mère de Dieu, toujours Vierge, dont furent toujours animés ceux qui ont établi Montréal, et en particulier la Sœur Bourgeois dans l'établissement de la Congrégation Notre-Dame. C'est dans cet esprit, et pour entretenir de semblables sentimens, qu'on doit le lire, pour tâcher de mériter la continuation des bienfaits de Dieu et de la protection sensible de notre bonne Mère, et ne pas dégénérer de la vertu de ceux dont nous tirons notre origine dans l'ordre de la religion et du salut.

LA VIE

DE

La Sœur Bourgeois.

PREMIERE PARTIE,

Où il est traité de la découverte et de l'établissement du Canada, et surtout de l'Isle de Montréal et de Ville-Marie.

TOUT le monde sait que l'Amérique est un nouveau monde, c'est-à-dire, que de toute antiquité elle a été inconnue peut-être à toutes les autres parties du monde, mais surtout à l'Europe. Jusques vers la fin du quinzisième siècle le Canada étoit entièrement inconnu ; ce n'étoit qu'une vaste forêt, qui n'avoit pour habitans que des nations Sauvages. Ce fut en 1524, que Jacques Cartier, habile navigateur François, muni d'une commission du Roi, partit de Saint-Malo, avec deux bâtimens de soixante tonneaux, et cent vingt-deux hommes d'équipage, pour venir reconnoître cette partie du nouveau monde. Ce premier voyage de Cartier fut assez heureux. Il prit connoissance, et possession au nom du Roi, des différens postes qui environnent le golfe dans lequel se décharge le grand fleuve du Canada, appelé depuis fleuve Saint-Laurent. Il traita autant qu'il put avec les Sauvages de ces cantons; il s'appliqua à étudier leur caractère, et il crut y apercevoir des dispositions favorables au Christianisme. Plein d'espérance que si le Roi vouloit former un établissement dans ces contrées, il seroit également utile au commerce et à la religion, il retourna en France pour aller rendre compte à la Cour de ses succès et de ses projets.

Son dessein fut goûté, et il obtint du Roi, pour l'année suivante, une nouvelle commission, avec trois navires

et de bons équipages, dans lesquels plusieurs gentils-hommes Bretons voulurent avoir place en qualité de volontaires. On partit de Saint-Malo, au mois de Mai, 1535 : mais ce ne fut que le dix du mois d'Août, jour auquel on célèbre la fête de Saint Laurent, qu'on entra dans le golfe du Canada, auquel on donna, à cette occasion, le nom de ce Saint. Ensuite étant entré dans le fleuve, il le remonta avec sa petite flotte, jusqu'à la rivière appelée depuis, de son nom, *Jacques Cartier*, où l'on tient, par tradition, qu'il perdit ou échoua un de ses vaisseaux : sa relation n'en parle pas ; peut-être ne fut-il que légèrement endommagé : car cet accident ne le rebuta pas, et il ne laissa pas de continuer sa route pour remonter le fleuve le plus haut qu'il pourroit, et arriva à l'Isle d'*Hochelaga*, aujourd'hui Montréal, dont il avoit entendu parler comme d'un lieu délicieux, par plusieurs Sauvages qu'il avoit rencontrés sur sa route. Il est vrai qu'au lac Saint Pierre, trois lieues au-dessus des Trois-Rivières, n'ayant pas sans doute trouvé le bon chenal pour faire monter ses vaisseaux, il fut obligé de les laisser là ; mais ayant fait armer deux chaloupes, il s'y embarqua avec l'élite de ses volontaires, et arriva enfin à Hochelaga, le deux du mois d'Octobre. Il y trouva un village de Sauvages, qui a été la première origine des Sauvages qui sont aujourd'hui au Lac des Deux-Montagnes. Ce village étoit situé au pied de la montagne, à peu-près dans le même endroit où est aujourd'hui Ville-Marie. Cartier fut bien reçu des Sauvages, et de sa part il les combla de présents. Il fut enchanté de la situation de cette Isle, et s'étant rendu sur la montagne qui étoit auprès du village, surpris de la beauté du point de vue qu'il y trouva, il lui donna le nom de *Mont Royal*, et par corruption, *Montréal*, qui est demeuré depuis à toute l'Isle.

Le séjour de Cartier à Montréal ne fut que de peu de jours. La saison étoit avancée ; il en partit, le cinq Octobre, pour aller rejoindre sa flotte et repasser au pôle en Europe ; mais il avoit conçu de cette Isle une idée si avantageuse, qu'il la regarda dès lors, et toujours depuis

comme le lieu le plus propre de tout le pays à former un établissement. C'est sur ce point qu'il s'en expliqua à la Cour en rendant compte des succès de son voyage. Mais comme dans ce tems-là le grand motif des découvertes que l'on tentoit de toute part dans le nouveau monde, étoit de trouver des mines d'or ou d'argent, et qu'on n'en faisoit aucune mention dans les journaux du voyageur, plusieurs ne firent pas d'abord grand cas de ses découvertes.

Cependant le Roi, en 1540, trouva bon de nommer Mr. François de la Roque, Seigneur de Roberval, gentil-homme Picard, son Vice-Roi et Lieutenant Général en Canada. Il n'y avoit encore, et il n'y eut long-tems après, que des bois à gouverner. Ce Seigneur y fit quelques voyages, et tenta quelques établissemens, mais qui n'eurent pour lors aucun succès, et la France occupée d'autres soins parut pendant long-tems avoir oublié le Canada. Ce ne fut qu'en 1598, sous le règne de Henri Quatre, que ce Prince renouvela en faveur de Mr. le Marquis de la Roche, gentil-homme Breton, la même commission que Mr. de Roberval avoit reçue de François Premier, plus de cinquante ans auparavant. Cette nouvelle commission portoit expressément, qu'il auroit principalement en vue d'établir la foi Catholique dans tous les pays soumis à son obéissance. Il eut peu de secours pour faire réussir cette entreprise, et elle échoua comme la précédente.

Ces mauvais succès avoient un peu refroidi la Cour dans ses vues de former des établissemens en Canada, où l'on n'espéroit plus de trouver des mines : mais pendant les différentes tentatives dont nous venons de parler, plusieurs navigateurs et négocians Normans, Bretons, et Saintongeois, avoient pénétré, pour leur compte, dans le fleuve St. Laurent, et y avoient établi plusieurs postes de traite avec les Sauvages, où ils avoient fait des profits assez grands. Cette considération ayant excité l'émulation du Sieur Chauvin, Capitaine de vaisseau, il sollicita par ses amis, et obtint du Roi la continuation des commis-

sions accordées ci-devant aux Sieurs de Roberval et de la Roche, avec un privilège exclusif de la traite de la pelleterie dans tous les lieux de sa dépendance. La religion ne l'inquiétoit pas beaucoup ; il étoit Protestant. Il ne fit que deux voyages à Tadoussac, en 1601, et 1602, d'où il remporta bien des richesses ; mais il mourut, lors qu'il se préparoit à un troisième.

Le Commandeur de la Chatte, Gouverneur de Dieppe lui succéda, en 1603, dans la même commission, et avec les mêmes privilèges que ses prédécesseurs. Pour donner une plus grande étendue à son commerce, il commença par former une compagnie, composée de plusieurs marchands et autres personnes riches et de distinction. On fit un armement considérable : on entra dans le fleuve St. Laurent, et l'on vint pour la seconde fois reconnoître l'Isle de Montréal. Mr. Samuel de Champlain conduisoit le parti. L'on fit un assez bon voyage, mais aucun établissement. Au retour des vaisseaux en France, on trouva que le Commandeur de la Chatte étoit mort, et que sa commission avoit été donnée à Pierre Dugats, Sieur de Monts, gentil-homme Saintongeais, Protestant de religion, mais honnête homme, et disposé à remplir de bonne foi l'article de sa commission qui l'obligeoit d'établir en Canada la religion Catholique : mais il n'étoit pas de ceux que le Seigneur avoit choisis pour l'établissement de Montréal. Ce Monsieur avoit conservé la compagnie formée par son prédécesseur ; il l'avoit même augmentée de plusieurs riches négocians des principaux ports de France. Avec ce nouveau secours on fit un armement bien plus considérable que tous les précédens, et qui partit en 1604. Le Sieur de Champlain, l'un des associés, fut encore de ce voyage, qui n'eut rien de remarquable pour le Canada. Il en fit un troisième, en 1608 ; et ce fut en cette occasion, qu'en conformité aux ordres et aux intentions de la Cour, qui vouloit absolument un établissement solide sur le fleuve St. Laurent, il le fixa à Québec, où il fit d'abord construire quelques barraques. Cela se fit an-

nom et aux frais de la Compagnie. Champlain y passa l'hiver, pendant lequel on fit des défrichemens, et au printemps de l'année suivante, 1609, il alla porter la guerre aux Iroquois, qui l'avoient fort inquiété dans son poste pendant l'hiver. Il les poursuivit jusqu'au lac, qui de son nom, s'appelle aujourd'hui, *Champlain* ; et ayant laissé ensuite une légère garnison à Québec, il en partit l'automne, pour retourner en France, où l'on donna dès lors au Canada le nom de Nouvelle-France.

Mr. de Champlain revint encore l'année suivante, 1610, en Canada, et monta, pour la seconde fois, jusqu'à Montréal, où il choisit un endroit convenable pour faire un nouvel établissement. La Providence avoit d'autres vues ; son dessein ne réussit pas encore. Il se contenta de bâtir trois ou quatre cabanes, pour la traite avec les Sauvages.

La mort du Roi Henri Quatrième, qui arriva dans ce temps-là, mit quelque changement dans les affaires. La commission de Gouverneur du Canada fut ôtée à Mr. de Monts, et Champlain lui-même fut nommé, par la Reine Régente, pour lui succéder, sous la qualité de Lieutenant Général de Mr. le Prince de Condé, qui avoit pris pour lui le titre de Vice-Roi de la Nouvelle-France.

Mr. de Champlain donna une nouvelle forme à la grande Compagnie du Canada, et par le crédit de Mr. le Prince, il obtint du Roi des lettres patentes, et de nouveaux privilèges. Etant revenu en 1614, avec une assez nombreuse peuplade et quelques Récollets pour leur servir d'Aumôniers, il laissa son monde à Québec, et vint, avec peu de personnes, passer à Montréal, une partie de la belle saison, pour être plus à portée de faire la traite avec les Sauvages : mais toutes ces démarches n'eurent que très peu de succès. En 1620, Mr. le Prince de Condé céda sa Vice-Royauté du Canada, au Maréchal de Montmorenci, son beau-frère ; et en 1625, celui-ci la céda à Henri de Lévi Duc de Ventadour, son neveu.

Jusques-là, les affaires de la colonie de Québec n'a-

voient presque été qu'entre les mains des Protestans, qui n'avoient cherché que des intérêts temporels. Aussi n'avoient-elles fait que languir, et l'on ne comptoit encore alors qu'une cinquantaine de personnes à Québec. Mr. de Lévi prit l'affaire un peu plus à cœur, surtout du côté de la Religion. Quelques Jésuites furent envoyés cette année, pour seconder le zèle des Pères Récollets : mais il étoit question d'exclure les Protestans, dont il y avoit déjà un bon nombre. Mr. le Cardinal de Richelieu, alors ministre de France, sous la minorité de Louis Treize, y mit puissamment la main. Par un édit du mois de Mai, 1627, donné au camp devant la Rochelle, toutes les anciennes Compagnies de commerce de Canada furent entièrement cassées et supprimées, et on leur en substitua une nouvelle, dont l'édit d'érection portoit expressément ; que tous les colons seroient François naturels et Catholiques ; et que la Compagnie, à ses frais, y fourniroit un nombre suffisant de Prêtres jusqu'à ce que le pays, par les défrichemens qu'on y feroit, fût en état de les faire subsister par ses dîmes.

Sa Majesté accordoit aux associés le droit de concéder des terres dans toute l'étendue de la Nouvelle-France, en telle quantité, et à tels titres et conditions qu'ils jugeroient à propos. Elle leur attribuoit le commerce exclusif, surtout du castor, même vis-à-vis des colons qui seroient obligés de le remettre dans les magasins de la Compagnie, au prix qui seroit réglé ; à la charge pour la dite Compagnie de faire passer, pendant les dix premières années, au moins quinze cents François de l'un et de l'autre sexe, pour l'établissement du pays. Il fut permis à toute sorte de personnes, de quelque qualité qu'elles fussent, Ecclésiastiques, nobles, officiers, et autres, d'entrer dans la dite Compagnie, sans déroger aucunement aux privilèges accordés à leur ordre. Mr. le Duc de Ventadour remit entre les mains du Ministre sa charge de Vice-Roi, et Mr. le Cardinal de Richelieu, avec Mr. le Maréchal d'Effiat furent nommés les chefs de cette Compagnie. Plusieurs personnes de condition, Ecclésiastiques et séculières, y entrèrent, et

Le reste fut composé de plusieurs des plus riches et des plus habiles négocians du royaume. Mais, en 1628 et pendant que cette Compagnie se formoit en France, les Anglois s'étant emparés de Québec, l'effet de l'édit que nous venons d'extraire, fut suspendu pour quelque temps, et le Roi fut sur le point d'abandonner entièrement le Canada : il n'y eut que des motifs d'honneur et de religion qui l'engagèrent à le réclamer à la paix qui se fit à St. Germain en Laie, en 1632. Les nouveaux associés commencèrent alors à faire usage de leurs droits. Mr. de Champlain présenté au Roi par la Compagnie, reçut de sa Majesté une nouvelle commission, en qualité de Gouverneur de la Nouvelle-France. On fit un embarquement considérable, et plusieurs nouveaux missionnaires Jésuites vinrent travailler dans la moisson qui leur étoit ouverte. Les associés jugèrent que ces Pères seroient plus utiles à l'œuvre de Dieu, que les Récollets, qui ne trouvant pas le moyen dans un pays naissant, de vivre de leurs quêtes, prirent le parti de l'abandonner pour un temps, et ce ne fut qu'en 1670, la colonie étant alors bien plus peuplée, qu'ils y revinrent.

Mr. de Champlain mourut à Québec, en 1635; et cette année, les Jésuites commencèrent à y bâtir un Collège. L'année d'après, Mr. le Chevalier de Montmagni succéda à Mr. de Champlain dans le gouvernement de Canada. La colonie commençoit à se peupler, par les envois qu'y faisoit la nouvelle Compagnie, et par la conversion de plusieurs Sauvages, dont on avoit déjà établi une mission à Sillery, près de Québec. Toute la France prenoit part au succès de l'entreprise, et on pensa de bonne heure à procurer aux nouveaux colons, tant François que Sauvages, un Hôpital pour le soulagement des malades, et une école pour l'instruction des filles. Madame la Duchesse d'Aiguillon se chargea de la fondation de l'Hôtel-Dieu, qu'elle fit presque uniquement à ses frais, en envoyant pour cette effet des Religieuses Hospitalières, tirées d'un Hôpital établi à Dieppe; et Madame de la Pellerie, jeune veuve de condition et

riche, se chargea de l'établissement des Ursulines, et vint elle-même se consacrer à cet ouvrage, secondée de la célèbre Sœur Marie de l'Incarnation, et de la Sœur Marie de Saint Joseph, qu'elle avoit tirées du monastère des Ursulines de Bourges. Toute cette pieuse recrue partit ensemble de Dieppe, en 1689 et arriva la même année à Québec. Cependant l'établissement du Canada languissoit encore. Les incursions presque continuelles des Sauvages Iroquois contre les nouveaux habitans de Québec, effrayoient et rebutoient tout le monde. Il fallut que la Providence y remédia, par une voie à laquelle on ne devoit pas naturellement s'attendre, qui dans son principe parut téméraire à la politique humaine, et peu proportionnée à sa fin ; mais qui fut marquée au coin d'une Providence particulière, et peut-être tout à fait miraculeuse, au moins à bien des égards. Ce fut l'établissement de Montréal, qui mit comme une barrière aux incursions des Sauvages, et dont il faut parler présentement un peu plus en détail, en prenant les choses d'un peu plus haut.

Pendant que presque toute la France, les uns par des vues de politique, d'autres par des motifs d'intérêt, et quelques uns par des sentimens d'un vrai zèle pour le bien de la Religion, et pour la conversion des Sauvages, sembloit prendre part à l'établissement du Canada : le Seigneur se préparoit un grand nombre de personnes zélées et vertueuses qui ne devoient avoir à cœur que les intérêts de sa gloire. Le premier à qui il plut à Dieu de manifester ses desseins à ce sujet, fut Jérôme le Royer, Ecuyer, Sieur de la Dauversière, Receveur Général des domaines du Roi à la Flèche en Anjou. Ce Seigneur étoit un homme d'une piété éminente, et surtout singulièrement dévot envers la Sainte Vierge. Il paroit que Dieu l'avoit spécialement choisi pour l'exécution de ses desseins dans l'œuvre que nous allons rapporter, et que Marie elle-même lui avoit manifesté les moyens qu'il devoit mettre en usage pour la faire réussir ; et il fut d'un grand secours dans la suite à la Sœur Bourgeois pour l'établissement de sa Congrégation. Il n'étoit jamais venu en Canada, et sans avoir jamais vu l'isle de Montréal, il

en avoit une connoissance comme surnaturelle, et plus parfaite que nous ne l'avons même aujourd'hui. C'étoit une image qui ne l'abandonnoit pas, et il se sentit inspiré d'obtenir du Roi la propriété de cette isle pour la consacrer spécialement à la mère de Dieu, et y bâtir une ville, qui sous le nom de *Ville-Marie*, seroit le centre de toutes les entreprises que l'on pourroit faire à l'avenir, pour la propagation de l'Evangile parmi les Sauvages, et pour l'intérêt de la gloire de Dieu. Mais Comme il comprit aisément qu'il ne pouvoit pas exécuter par lui seul ce grand projet, il forma le plan d'une nouvelle compagnie, qui auroit pour principal objet, non des vues d'intérêt et de commerce, comme toutes celles qui s'étoient formées jusqu'alors; mais le seul zèle de la gloire de Dieu, pour la conservation de la foi en Amérique, et la conversion des Sauvages à la véritable religion.

Plein de ces idées, Mr. de la Dauversière se rendit à Paris, pour trouver quelque moyen de les exécuter. Il en conféra avec plusieurs personnes de distinction et de mérite : mais comme il est ordinaire dans toutes les œuvres de Dieu, il y trouva tant de difficulté et d'opposition, qu'une personne moins touchée que lui de la gloire de Dieu, et moins fidèle aux impressions de la grâce, se seroit certainement rebutée. Mr. le Cardinal de Richelieu lui-même, cet homme si éclairé dans les vues de la politique humaine, à qui on parla de ce projet, le traita de chimérique et plein d'imprudencce et de témérité. Cependant, sans se rebuter, Mr. de la Dauversière eut recours à Mr. Ollier, qui fut dans la suite instituteur du Séminaire de Saint-Sulpice, et qui alors étoit tout occupé des moyens de faire réussir cette grande entreprise. Ce grand serviteur de Dieu, se prêtoit volontiers à toutes les bonnes œuvres, et lorsqu'il étoit question de la gloire de la très Sainte Vierge, sa confiance en Marie lui faisoit tout entreprendre. On ne douta pas dans la suite qu'il n'eût eu quelque pressentiment sur le succès de celle-ci. Quoiqu'il en soit, il approuva fort le dessein de Mr. la Dauversière, et s'unit dès lors à ses travaux, en disposant de son côté un grand nombre de personnes pieuses et de distinction, à

prendre part à cette bonne œuvre, pendant que Mr. de la Dauversière faisoit les démarches extérieures pour assurer à la Compagnie qu'il projettoit, la propriété de l'isle de Montréal. Il en obtint en effet en 1636, une ample concession de la part de Mr. Jean de Lauson, Conseiller du Roi, en ses Conseils de Finance, et Intendant de la grande Compagnie de la Nouvelle-France, tant en son propre nom, qu'en celui de Mr. Pierre Chévrier, Prêtre, Ecuyer Sieur de Fancamp, son ami particulier, et leurs associés présents et à venir en la Compagnie qui se formoit pour la propagation de la foi et la conversion des Sauvages à Montréal. Mr. de Lauson lui-même voulut bien dès lors s'associer à la dite Compagnie, à laquelle en effet il rendit de très grands services; car ce fut par ses soins et par sa protection, que Mr. le Cardinal de Richelieu, qui avoit d'abord paru très opposé à cette entreprise, commença à la goûter, et lui obtint même l'approbation du Roi, et une ample confirmation et ratification de la concession de l'isle de Montréal qui avoit été faite ci-devant à la Compagnie.

Munis de ces pièces, et sous la protection de son Eminence, Messieurs de Fancamp et de la Dauversière, et un grand nombre d'autres personnes, dont ils avoient la parole, ne tardèrent pas à se déclarer, et à s'annoncer sous le titre de Compagnie de Montréal, pour la conversion des Sauvages, et le soutien de la Religion Catholique Romaine en Canada: c'étoit le seul but qu'on se proposoit dès lors. Ce ne fut donc pas entre ces associés, comme on le voyoit ailleurs, à qui tireroit le plus de profit temporel de cet établissement; mais à qui y contribueroit plus abondamment; et personne ne le fit avec plus de largesse que Mr. Alexandre le Ragois de Bretonvilliers, Prêtre de la communauté de St. Sulpice, alors naissante, et qui en fut bientôt le second Supérieur. Fils de ministre d'Etat, c'étoit de tous les Ecclésiastiques de France, l'un des plus riches en bien de patrimoine, dont il sacrifia la plus grande partie à cette bonne œuvre. Il fut secondé à l'envi par un grand nombre de personnes puissantes: tous les membres de la nouvelle compagnie,

Les Dames mêmes de la Cour voulurent y prendre part. M^{de}. la Duchesse de Bullion, qui chercha longtemps à cacher sa bonne œuvre sous le nom d'une personne inconnue, qui faisoit ses libéralités par les mains de Mr. de la Dauversière, y employa de très grandes richesses, et eut la principale part dans la fondation de l'Hôtel-Dieu de Montréal, comme nous le dirons bientôt : mais c'est ici le lieu de faire connoître ceux des principaux associés, qui y contribuèrent le plus abondamment, dont les noms sont venus jusqu'à nous, et sont probablement écrits au ciel dans le Livre de Vie.

Mr. le Cardinal de Richelieu, premier Protecteur.

Mr. le Maréchal Duc d'Effiat, second Protecteur.

Mr. Jean de Lauson, Conseiller du Roi en ses Conseils de Finance, et Intendant de la grande Compagnie de la Nouvelle France.

Mr. Jean Jacques Ollier, fondateur et premier Supérieur du Séminaire, et Curé de la paroisse de St. Sulpice à Paris.

Mr. Alexandre le Ragois de Bretonvilliers, Prêtre de St. Sulpice, et successeur de Mr. Ollier en tous ses emplois.

Mr. Gabriel de Quélus, Prêtre du dit Séminaire, Abbé de Laudieu, et premier Supérieur du Séminaire à Montréal.

Mr. Nicolas Barreau, aussi Prêtre du Séminaire.

Mr. Pierre Denis le Prêtre, Prêtre de nom et de caractère.

Mr. Louis le Prêtre, son frère, Ecuyer, Seigneur de Fleury.

Mr. Pierre Chevrier, Ecuyer, Sieur de Fancamp.

Mr. Jérôme le Royer, Ecuyer, Sieur de la Dauversière, Receveur Général des domaines du Roi à la Flèche en Anjou.

Mr. Jacques Girard, Chevalier, Sieur de la Chaussée et de la Calières.

Mr. Michel Royer Duplessis, Seigneur de Liancour, Duc de la Roche Guyon.

Mr. Bertrand Drouart, Ecuyer, gentil-homme ordinaire de Mr. le Duc d'Orléans.

Mr. Henri Louis Habert, Seigneur de Montmort, maître des requêtes.

Mr. Christophe Duplessis, Seigneur Baron de Montbart.

Mr. Antoine Barillon, Chevalier, Seigneur de Morangis, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat, et Directeur de ses Finances.

Mr. Jean Galibal, maître des Requêtes, Président au Grand Conseil.

Mr. Louis Séguier, Ecuyer, Sieur de St. Firmin, qui fut Secrétaire de la Compagnie; auxquels furent unis dans la suite :

Mr. Louis d'Ailboût de Coulonges, gentil-homme d'honneur de Mr. le Prince de Condé, et qui fut dans la suite Gouverneur du Canada.

Mr. Paul de Chaumeday, Ecuyer, Sieur de Maison-Neuve, gentil-homme Champenois, qui fut le premier gouverneur de Montréal, et eut dans la suite de grands rapports avec la Sœur Bourgeois, qu'il avoit emmenée lui-même en Canada.

Madame la Duchesse de Bullion, fondatrice de l'Hôtel-Dieu St. Joseph à Ville-Marie, représentée par Mademoiselle Jeanne Manse, qui fut toute sa vie administratrice du bien des pauvres en cet Hôpital.

Et la vénérable sœur Marguerite Bourgeois, dont on donne ici la vie, qui, sans être formellement du nombre des associés, a eu plus de part que quique ce soit, à l'exécution de la bonne œuvre. Nous la verrons bientôt paroître, cachant l'éclat de ses vertus sous une humilité profonde.

Respecté pour sa grande vertu, Mr. Ollier étoit comme l'ame de ce grand corps d'associées; c'étoit lui qui y donnoit les mouvemens convenables à la grandeur et à la sainteté de l'entreprise, et la première démarche qu'il leur inspira, fut de réclamer pour cette œuvre, le secours de Dieu et la protection spéciale de la très sainte Vierge; ce qu'on fit par une cérémonie d'éclat, bien capable de faire l'admiration de tous les siècles, et qui devoit servir de modèle à tous ceux qui se déterminent à de

grandes entreprises. Ce fut un spectacle digne sans doute des complaisances du Ciel, et bien édifiant pour tous ceux qui en furent les témoins, de voir ce qui se passa en cette occasion. Le trois Février, 1641, lendemain de la fête de la Purification de Marie, tous ceux de cette illustre Compagnie, qui se trouvoient actuellement à Paris, se rendirent le matin à une heure convenue entr'eux, à l'Eglise Cathédrale de Notre-Dame. Mr. Ollier dit la Sainte Messe à l'Autel de la très sainte Vierge, et tous les associés qui n'étoient pas Prêtres y communierent de sa main, et les Prêtres dirent la messe en même temps à différens Autels, et tous supplièrent avec une égale ferveur la Reine des Anges, de bénir leur entreprise, et de prendre l'isle de Montréal, sous sa très sainte et spéciale protection.

Au sortir d'une cérémonie si édifiante, tous ces Seigneurs se rendirent à l'Hôtel de Lauzon, pour y tenir leur première assemblée. Le projet en étoit déjà fait, et il fut résolu; que dès le printemps de cette même année, on feroit un armement considérable; qu'aumoins trois navires seroient frétés pour transporter à Montréal le plus grand nombre d'honnêtes familles, de différens états et conditions, qu'on pourroit trouver disposées à prendre parti pour aller commencer l'établissement projeté; qu'on embarqueroit avec eux toutes les provisions, munitions, meubles et ustensiles qui pourroient être nécessaires pour la subsistance au moins de deux années; qu'on prendroit possession de l'isle au nom de la très sainte Vierge, qui en seroit toujours regardée comme la première et véritable maîtresse; et qu'avec la permission du Roi, on y bâtiroit le plutôt qu'il seroit possible, une ville en son honneur sous le nom de *Ville-Marie*: et sous la protection de Mr. le Cardinal de Richelieu, Mr. de Lauzon dans cette assemblée fut nommé chef et premier Administrateur de la société, et Mr. de la Dauversière fut choisi pour en être le principal agent, fonction qui convenoit spécialement à son zèle pour la gloire de Marie. Ensuite chacun s'étant fait un honneur et un devoir de contribuer de tout son pouvoir aux frais nécessaires pour l'exécution

de ce projet, on recueillit, sans sortir de l'assemblée, une somme au-dessus de deux cent mille livres.

Avec ce secours, Mr. de la Dauversière se mit en mouvement. Tout le reste de l'hiver fut employé à faire les préparatifs nécessaires pour ce grand armement, et avec la permission du Roi, il enrôla quelques soldats qu'il prévoyoit devoir lui être nécessaires pour la première garnison qu'on auroit à établir. Il assembla plusieurs personnes de bonne volonté, propres à défricher et à cultiver le pays. Il s'attacha une trentaine de familles de différents états et conditions, que la religion plutôt que l'intérêt rangea sous ses Etendards. On compte parmi les nobles, les familles de Belêtre, Closse, et Migeon ; parmi les Négotians, les Lemoine, Lebert, et Charly : parmi les Artisans et Cultivateurs, les Gervais, les Tessier, les Caron, les Barbier, les Archambault, les Cavalier, les Décari, &c.

Au commencement du printemps, 1641, toute cette peuplade étoit rendue à la Rochelle, où devoit se faire le premier embarquement. Mr. de la Dauversière étoit toujours en mouvement, tantôt à Paris, tantôt à la Rochelle : tout le monde étoit prêt à partir ; mais il lui manquoit un homme de confiance, d'expérience, et d'autorité, pour commander tout ce monde, et pour mettre à la tête de cette colonie naissante. On étoit déjà rendu au mois de Mai, il étoit temps de prendre un dernier parti. La Providence ne manqua pas au besoin, et elle y pourvut par un de ces traits merveilleux, dont elle a coutume de favoriser ceux qui l'invoquent avec confiance. Un jour, Mr. de la Dauversière étant à Paris, fut invité à dîner chez un Seigneur de ses amis. Dans la conversation l'affaire de l'établissement de Montréal, qui l'intéressoit uniquement, fut mise sur le tapis, et il ne dissimula pas son embarras. Après le repas, un des convives qui lui étoit inconnu, mais qui l'avoit écouté très attentivement sur cette affaire, dont-il n'avoit lui-même jusqu'alors aucune connoissance, (c'étoit Mr. Paul de Chaumeday, Ecr. Sieur de Maison-neuve) le prit en particulier pour lui offrir ses services. "Je suis, lui dit-il, un gentil-homme

" âgé d'environ 40 ans, qui ai passé ma jeunesse
 " avec honneur au service du Roi, où je crois avoir acquis
 " quelque réputation et quelque expérience. Le désir
 " de finir mes jours au service de Dieu, m'a fait retirer
 " de celui du Prince, et je vis, depuis quelque temps, en
 " simple particulier, avec une pension de deux milles
 " livres, qui suffit parfaitement à mes besoins : mais je
 " vois dans l'entreprise que vous avez formée en l'hon-
 " neur de la mère de Dieu, tant d'avantage pour le bien
 " de la Religion, que si mes services vous sont agréables
 " j'y sacrifierai volontiers mon repos et ma vie."

A ce discours, Mr. de la Dauversière, plein de recon-
 noissance envers la bonté de Dieu, adora la Providence.
 Il comprit que c'étoit l'homme que le ciel lui avoit desti-
 né, il l'embrassa avec larmes, et sortit sur le champ
 pour aller rendre compte de son aventure à ses associés.
 Mr. de Maisonneuve étoit connu de plusieurs, on n'eut
 pas de peine à accepter ses services ; et dans une nouvelle
 assemblée, qu'on tint à cette occasion, il fut aggrégé à
 la Compagnie, et nommé premier Gouverneur de Mon-
 tréal, et en cette qualité présenté au Roi qui lui en fit ex-
 pédier le brevet. C'étoit en effet un homme, tel qu'il
 convenoit à une expédition projetée en faveur de la reli-
 gion, sous la protection spéciale et en l'honneur de la très
 sainte Vierge; il étoit un de ses fervents dévots et fidèles
 serviteurs, attaché depuis longtems à son service par le
 vœu de chasteté perpétuelle, et fidèle à réciter chaque
 jour en son honneur le Chapelet et son petit Office. Ger-
 til-homme d'honneur et de réputation, dans la force de
 l'âge, il eut plus d'une fois l'occasion de donner des preu-
 ves de son courage et de sa prudence, aussi bien que de
 sa religion. Il ne lui fallut pas longtems pour se prépa-
 rer au voyage: et en attendant, Mr. de la Dauversière se
 rendit en diligence à la Rochelle, pour faire expédier le
 départ. A peine y étoit-il arrivé qu'il lui survint un re-
 nouvellement de Providence, non moins admirable que le
 précédent; ce fut la vocation de Mademoiselle Jeanne
 Manse dont-il nous faut à présent raconter l'histoire.

Cette Demoiselle, âgée alors d'environ 30 ans, étoit

issue d'une honnête famille de Langres, où elle avoit passé sa jeunesse dans les pratiques d'une piété distinguée. Elle ignoroit absolument, ou au moins ne sçavoit que très confusément, les mouvemens qui se faisoient en France pour l'établissement du Canada. Elle se sentit vivement pressée de venir y passer le reste de ses jours, dans quelque endroit consacré à la très sainte Vierge, selon les ouvertures que lui fourniroit la Providence. Elle proposa ses vues à son confesseur, qui ne sachant pas lui-même qu'on projettoit un établissement à Montréal, la traita de visionnaire : mais comme il vit qu'elle persistoit dans son dessein, il prit le parti de l'adresser à Paris à des personnes plus éclairées que lui. Ceux à qui elle fut adressée n'eurent pas de peine à reconnoître quelque chose de merveilleux dans cette vocation. On l'introduisit à l'Hôtel de Bullion, et elle fut présentée à Mde. la Duchesse. Cette Dame qui étoit déjà entrée pour beaucoup dans l'établissement de *Montréal*, goûta fort la Demoiselle, elle en fit pendant quelque temps comme sa confidente ; elle admiroit également en elle, les ressorts de la Providence, et la vertu et le courage de la fille. Elle l'invita à être de plus en plus fidèle à sa vocation ; et comme le temps pressoit pour les embarquemens ; après lui avoir donné une bourse de vingt mille livres pour l'employer à ses besoins, elle lui fit promettre, que dans la suite elle s'adresseroit à elle, pour l'exécution des bonnes œuvres qu'elle pourroit entreprendre ; et en la congédiant, elle la fit partir pour la Rochelle, à l'adresse de Mr de la Dauversière. Ce Mr. pour éprouver le zèle et le courage de la postulante, lui représenta la difficulté de l'entreprise pour une fille seule ; et en lui parlant du projet de l'établissement de *Montréal*, il lui dit : que selon toutes les apparences, l'on ne bâtiroit pas *Ville-Marie*, qu'il n'y eût bien du sang répandu ; qu'on auroit à combattre bien des nations Sauvages ; et qu'elle seroit dans le cas de servir seule d'Hôpitalière aux blessés et aux malades : mais comme il vit que ce discours ne servoit qu'à augmenter son zèle, et sa ferveur, il bénit la Providence, et l'admit pour l'embarquement. Il ne craignit pas même de l'ad-

mettre au nombre des Associés ; et ce fut en effet dans la suite une fille de confiance, et l'instrument dont Dieu se servit pour l'établissement de l'Hôtel-Dieu St. Joseph à Ville-Marie.

Tous les événemens dont nous venons de parler ayant retardé l'embarquement, on ne put partir de la Rochelle que vers la fin du mois de Juin, et ce ne fut que vers la fin de Septembre qu'on arriva à Québec. La saison étoit trop avancée pour entreprendre de monter tout de suite à Montréal, où il faudroit hiverner dans un endroit où il n'y avoit point encore d'habitation ni de fort, et où l'on seroit exposé à découvert aux caprices et aux incursions des Sauvages. On prit le parti de rester l'hiver à Québec. Mr. le Chevalier de Montmagni, qui en étoit Gouverneur, reçut ce renfort de colonie avec de grands empressemens ; mais il avoit ses desseins particuliers, qui auroient été très avantageux à l'établissement de Québec, et tout à fait contraires à celui de Montréal. Il pensoit, que dans une colonie aussi foible que l'étoit alors le Canada, il n'étoit pas à propos d'en diviser les forces ; et qu'ainsi, au lieu de penser à établir Montréal, dont il jugeoit le succès impossible, vu la proximité des Sauvages et leurs continuelles incursions contre les Français, il conviendrait beaucoup mieux qu'on se fixât à l'isle d'Orléans, encore déserte, et où l'on seroit plus à portée de se réunir en cas d'attaque. Cependant Mr. de Montmagni, en bon politique, ne se pressa pas de déclarer son projet ; il attendit jusqu'après le départ des vaisseaux, qui devoient repasser en Europe : mais à peine étoient-ils tous partis, qu'il convoqua une assemblée générale, pour y manifester son projet. Il n'eut pas de peine à le faire goûter par sa garnison et par les habitans de Québec, qui y étoient tous également intéressés : mais la fermeté de Mr. de Maisonneuve renversa toute cette intrigue. Appelé dans l'assemblée, il déclara hautement qu'il étoit surpris qu'on mît en délibération une affaire qui le regardoit principalement, et dont on lui avoit fait mystère jusqu'alors ; qu'il n'étoit pas question de l'isle d'Orléans ; qu'il étoit venu pour jeter

les fondemens d'une nouvelle ville, qui devoit être consacrée à la Mère de Dieu, dans l'isle de Montréal; qu'il étoit bien éloigné de vouloir prendre le change qu'en lui proposoit; et que, dût-il y perdre la vie, il exécuteroit sa commission. Il n'étoit pas possible de résister à la force de ce discours, et sans conclure autre chose, l'assemblée se sépara.

Mr. de Maison-neuve se contenta alors d'envoyer quelques défricheurs à Montréal, pour y abattre quelques arbres pendant l'hiver, et y préparer une place de débarquement pour le printemps suivant: pour lui, avec le reste de son monde, il passa assez tranquillement l'hiver à Québec, sous des tentes, occupé des préparatifs qu'il avoit à faire pour ne point perdre de temps, dès que la belle saison seroit arrivée. En effet, dès le commencement de Mai, lorsque la rivière fut libre pour la navigation, toute la troupe se mit en campagne. Mr. de Montmagni voulut bien être de la partie; les Pères Simont et Poncet, Jésuites, Missionnaires à Québec, furent aussi invités par Mr. de Maison-neuve, pour venir faire la bénédiction du lieu destiné pour la ville, et pour l'Eglise qu'on se proposoit de bâtir, et servir ensuite de Missionnaires et de Curés à tous ces nouveaux habitans. Comme il n'y avoit point encore de chemin, ni presque aucun établissement dans tout le cours de la rivière de Québec à Montréal, le trajet fut long et difficile. Ce ne fut que le 17 du mois de Mai qu'on arriva à l'embouchure de la petite rivière, qui étoit le lieu marqué pour l'établissement. L'on débarqua sur la Pointe, qui dans la suite a été nommée, **POINTE A CALIÈRES**, du nom de Mr. de Calières, troisième Gouverneur de Montréal, qui dans son temps, y fit construire un fort dont il fit sa demeure. On y dressa promptement une tente, sous laquelle on célébra la Messe pour la première fois, et on y jassa le St. Sacrement, qui depuis ce moment, a toujours été conservé sans interruption à Ville-Marie. Mr. de Maison-neuve assigna à chaque famille sur le terrain défriché au tour de la tente du St. Sacrement, une place pour élever chacun la sienne, en attendant qu'en poussant les défrichemens, chacun pût à son gré, se bâtir des maisons plus

commodes. Pour lui, il fit bâtir bientôt après, la maison qui a été long-temps connue sous le nom d'ancien Séminaire, à la basse-ville, et qui appartient aujourd'hui à Mr. le Comte Dupré. Il assigna à Mdle. Mancé, pour bâtir l'Hôpital qu'elle projettoit, le terrain où on le voit encore aujourd'hui, et des deniers qu'elle avoit reçus de Mde. de Bullicn, elle fit bâtir une maison assez vaste pour répondre à son dessein; et auprès de cette maison, les nouveaux habitans bâtirent une Eglise, qui servit long-temps de Chapelle aux malades, et de Paroisse à la Ville. Comme tous ces bâtimens ne furent d'abord que de bois, qu'on avoit sur les lieux en abondance, ils furent bientôt achevés; et le 15 du mois d'Août de cette même année, 1642, fête de l'Assomption de Marie, le très St. Sacrement, de la tente où il avoit reposé jusqu'alors, fut solennellement transporté dans l'Eglise, qui avoit été préparée. Cette première fête de la très Ste. Vierge se célébra avec une splendeur et un concours au quel on ne devoit pas s'attendre, la curiosité y ayant attiré un grand nombre de Sauvages de tous les environs, qui moins accoutumés alors à nos solennités qu'ils ne le sont aujourd'hui, et plus édités de la modestie et de la religion de ces premiers François, étoient dans une admiration qu'il n'est pas aisé d'exprimer.

Pendant que Mr. de Maison-neuve étoit ainsi occupé à régler avec succès les affaires de sa nouvelle peuplade, il reçut le renfort d'une nouvelle recrue, qui n'étoit pas si nombreuse que la première, mais qui étoit composée de personnes également bien choisies. Elle étoit commandée par Mr. Louis d'Ailleboût de Musseau, homme d'une piété éminente, et l'un des Associés à la Compagnie de Montréal. Avec ce nouveau secours, Mr. de Maison-neuve entreprit de donner une enceinte à sa nouvelle ville, et de l'entourer de grands pieux en manière de fort, pour se mettre à l'abri des incursions subites que l'on avoit à craindre de la part des Sauvages. Il ne prétendit pas cependant lui donner alors toute l'étendue qu'elle a aujourd'hui; ce n'étoit qu'un carré long, à prendre depuis le terrain qu'occupe aujourd'hui le Séminaire

jusqu'à celui qu'occupoit l'ancien Collège inclusivement, qui devoit être fortifié par de petits bastions de distance en distance et dans les quatre coins.

Mr. de Montmagny informé de ce projet, ou plutôt des travaux qu'on avoit déjà faits, pensa qu'il étoit de son devoir d'y mettre opposition; mais Mr. de Maison-neuve ne se rebuta pas. Pour se mettre en règle, il prit le parti de repasser en Europe cette même année par le retour des vaisseaux, et de laisser pendant son absence, le commandement de la place à Mr. D'aillebôut, avec la qualité de Lieutenant-Gouverneur, dont il s'acquitta à la satisfaction de tous les habitans. En arrivant à Paris, Mr. de Maison-neuve rendit compte au Roi et à la Compagnie, de la situation de toutes choses. On y fut surpris de ses succès, et on approuva sa conduite; et le Roi informé des obstacles qu'il avoit éprouvés plus d'une fois de la part de Mr. de Montmagny, lui donna à l'adresse de ce Gouverneur, la lettre dont suit la teneur. "Mr. de Mont-
" magny, ayant été particulièrement informé par ceux
" de la Société de Montréal en la Nouvelle France, que
" leur dessein est de s'établir en la dite isle, pour tra-
" vailler à la conversion des Sauvages, je leur ai très
" volontiers accordé, sur la très humble supplication qu'ils
" m'en ont faite, la permission d'achever à leurs dépens,
" un petit fort qu'ils ont commencé dans la dite isle; de
" le munir d'artillerie et d'autres choses nécessaires,
" tant pour leur sûreté, que pour éviter la furie des Sau-
" vages; c'est pourquoi j'ai bien voulu vous écrire cette
" lettre pour vous dire, que je désire que vous assistiez
" et favorisiez en tout ce que vous pourrez, le Sieur de
" Maison-neuve, que nous avons nommé au Gouverne-
" ment et conduite d'un si bon dessein; en sorte qu'il ne
" leur soit apporté aucun trouble ni empêchement. 21
" Février, 1643, signé, Louis."

Munis de cette lettre, Mr. de Maison-neuve et Mr. de la Dauversière travaillèrent de concert à Paris, à préparer un troisième armement et une nouvelle recrue; ce qu'ils exécutèrent avec le même succès que les précédentes. Elle étoit nombreuse et bien choisie. Mr. de Maison-neuve s'embarqua à la tête; la navigation fut

heureuse, et on arriva à Ville-Marie à la fin de Juillet. Cependant le Roi Louis Treize étant mort dans ce temps-là, les Associés s'adressèrent à la Reine Régente, mère de Louis Quatorze, qui leur confirma tous leurs anciens privilèges, en y ajoutant formellement celui d'établir un corps de ville, et telles communautés Ecclésiastiques qu'ils jugeroient à propos.

Malgré toutes ces faveurs de la Cour et l'activité des nouveaux habitans à avancer cet établissement, on eut encore bien des assauts à essuyer de la part des Sauvages: mais Mr. de Maison-neuve faisait face à tout, et il s'en tira toujours avec avantage. Il eut même la consolation de voir souvent plusieurs de ces Barbares embrasser le Christianisme, et il faisoit souvent lui-même, à leur égard, les fonctions d'un véritable Apôtre; il les attiroit par ses manières engageantes, et par ses bienfaits, et il n'avoit pas de plus grand plaisir, que de leur servir de Parrain dans le Baptême. Les bénédictions que Dieu répandoit sensiblement sur ce nouvel établissement, causoient de l'admiration et de la joie à tous ceux qui s'intéressoient véritablement à la gloire de Dieu.

Mlle. Mance, de son côté, travailloit avec zèle et assiduité, au soulagement des malades, dans le petit Hôpital qu'elle avoit commencé: mais elle ne pouvoit déjà plus suffire seule à l'ouvrage. Mde. de la Peleterie, qui avoit déjà fondé les Ursulines à Québec, animée d'un nouveau zèle, vint dans ce temps-là Ville Marie offrir ses services à cette Demoiselle. On admira sa générosité, son zèle et son courage: mais ses offres ne furent point acceptées. Mrs. les Associés travailloient actuellement à Paris, à fonder solidement l'Hôpital de Ville-Marie: on ne voulut pas les traverser dans leurs projets. Mde. de Bullion avoit fait de grandes avances pour cette fondation. Dans cette année 1643, elle y ajouta un fonds de soixante mille livres.

Avec ce secours, Mr. de Maison-neuve de concert avec Mlle. Mance, fit ajouter aux anciens bâtimens de l'Hôpital, un corps de logis de 63 pieds de long et 24 de large, pour loger des Hospitalières dont on attendoit

bientôt le secours. L'Hôpital, en effet, paroisoit alors passablement fondé ; il n'y manquoit pas de malades : mais on manquoit d'Hospitalières pour les servir comme il faut. Les Dames de l'Hôtel-Dieu de Québec se présentèrent ; elles étoient appuyées de puissantes protections ; deux d'entr'elles furent envoyées à Ville-Marie, pour prendre connoissance de toutes choses. La Cour approuvoit ce projet : mais la Providence en avoit ordonné autrement, et le crédit de la Compagnie de Montréal, qui prenoit en France d'autres arrangemens, l'emporta sur les intrigues de ceux qui pressoient cette affaire.

Il se formoit alors à la Flèche une nouvelle Congrégation de filles Hospitalières, séculières encore, qui par des vœux simples, ajoutoient aux devoirs ordinaires des Communautés Religieuses, celui de servir les pauvres malades. Cet institut étoit dans toute sa ferveur, et les filles qui y étoient aggrégées, s'appliquoient avec zèle et édification au service des pauvres malades, à l'Hôtel-Dieu St. Joseph, nouvellement établi dans la dite ville. Mr. de la Dauversière, qui se connoissoit parfaitement en fait de vertu et de véritable piété, s'adressa à cette maison naissante, pour en obtenir quelques filles propres à venir les premières former l'établissement de l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie. Il ne leur en eut pas plutôt fait la proposition, que ce fut entr'elles, à qui auroit la préférence, et le bonheur de s'expatrier pour l'exercice de la charité, et aller sacrifier son repos et sa vie, au-delà des mers, au service de quelques Sauvages, dont elles n'attendoient que le martyre ; car telle étoit alors l'idée qu'on se formoit en France d'une pareille mission. Par acte du 20 Mars, 1656, leur communauté s'engagea à fournir pour cette œuvre quatre de leurs meilleurs sujets, à la première demande. Celles qui furent préférées brûloient de zèle, en attendant le moment de leur embarquement, qui fut cependant différé jusqu'en 1660, par les différens incidens que nous avons rapportés. Mlle. Mance, à leur arrivée, les reçut avec toutes les marques d'estime et d'affection que la véritable charité inspire ordinairement en de semblables occasions. Elle les mit en pos-

session des logemens et des biens qui leur étoient destinés, ne se réservant pour elle-même, que l'administration du bien des pauvres, dont elle s'acquitta avec zèle, au grand profit des pauvres, et à la satisfaction de la communauté, le reste de ses jours. Ces Dames cependant n'étoient encore alors, comme nous l'avons dit, qu'une Congrégation de filles Séculières ; ce ne fut qu'en 1666 que cet institut fut érigé en Religion approuvée, par une Bulle du Pape Alexandre VII, en date du 8 Janvier, qui leur assigne une forme d'habit religieux et les oblige à la clôture.

Pendant que l'affaire des Hospitalières se débattoit en France, on y sentoit le besoin dans lequel on étoit à Ville-Marie de secours spirituels. La ville se peuploit sensiblement ; plusieurs Sauvages avoient embrassé la foi, et on commençoit à établir les campagnes : cependant il n'y avoit encore qu'un seul Prêtre Jésuite Missionnaire à Ville-Marie, et il ne pouvoit suffire à tout. Mr. Ollier venoit de mettre la dernière main à l'établissement du Séminaire de St. Sulpice, et quelque accablé qu'il fût, depuis quelques années, par ses infirmités, il pensa sérieusement à envoyer du secours en Canada. Il jeta d'abord les yeux sur quatre Prêtres de sa communauté, gens de distinction et de mérite, qui furent Messieurs Gabriel de Quélus, Abbé de Lauvieu, l'un des Associés à la Compagnie de Montréal, Mr. François d'Allet, Mr. Gabriel Souart, et Mr. Dominique Gallinier.

Mr. de Quélus étoit un homme d'une famille illustre. Mr. l'Archevêque de Rouen, qui étoit en possession de donner la juridiction aux Missionnaires qui venoient en Canada, le nomma son Grand Vicaire, avec une pleine autorité dans tout le pays. Il fut reçu à Québec et à Ville-Marie, avec tout le respect et la soumission convenables à sa naissance et à sa dignité, et il fit sans opposition, dans l'une et dans l'autre ville, les fonctions de sa charge. Mr. d'Allet étoit son Secrétaire. Mr. Souart étoit destiné pour la Cure de Ville-Marie, et le Révérend Père Claude Pigats, Jésuite, qui y avoit été Mis-

s'onnaire jusqu'alors, lui céda cette place à son arrivée. Ce Mr. avant d'entrer au Séminaire de St. Sulpice, étoit un jeune homme de qualité, natif de Paris, riche et bien élevé. Ses parens l'avoient destiné pour le monde, et ils avoient déjà pris pour lui des engagements pour un établissement proportionné à ses biens et à sa naissance, et l'affaire étoit à la veille de se consommer. Il avoit des mœurs et de la piété. Le propre jour de l'Assomption de la très Ste. Vierge, 1650, il se trouvoit à un sermon qui fut prêché à la paroisse de St. Sulpice, lorsque le Prédicateur, qui étoit peu préparé, fit une excursion sur la nécessité de la vocation pour un état de vie. Le jeune homme faisant réflexion alors, qu'il n'avoit pas assez consulté le Seigneur sur l'engagement qu'il étoit à la veille de contracter, ne sortit du sermon que pour aller demander du délai à sa famille; et le lendemain, au lieu de l'établissement auquel on s'attendoit, il entra au Séminaire, pour y faire une retraite, dans laquelle Dieu lui fit clairement connoître que c'étoit à l'état Ecclésiastique que sa Providence le destinoit. Docile à la grace, il renonça au siècle, et s'engagea au service de l'Eglise, dans le même Séminaire, qui n'étoit formé que depuis quelques années. On n'eut pas de peine à le recevoir; et comme il avoit fait de très bonnes études, il fut bientôt admis aux Saints Ordres, et élevé à la Prêtrise, et son zèle le porta à venir se sacrifier à la mission de Montréal, qui ne faisoit que de naître, et dans laquelle, peu de temps après, il succéda à Mr. de Quélus, en la supériorité du Séminaire de Ville-Marie, qu'il exerça pendant plusieurs années. Il fit de grands biens dans le pays. Quant à Mr. Gallinier, il fut chargé de ramasser les Sauvages Chrétiens, qui se trouvoient aux environs, et de les former en village. Ce fut la première origine de la mission de la montagne, dans laquelle il mourut peu de temps après.

Mrs. le Maître et Vignal, deux autres Missionnaires qui arrivèrent successivement dans ce temps-là, eurent un sort plus triste selon la nature, mais plus heureux dans les vues de la foi; ils furent tués l'un et l'autre.

tre par les Sauvages Iroquois. On raconte, à l'occasion du premier, que le Sauvage qui l'avoit tué, ayant appliqué sur la tête du mort une espèce de mouchoir, sa face y demeura empreinte; de sorte qu'ayant emporté ce mouchoir dans son village, quelques-uns de ses camarades qui avoient connu Mr. le Maître, y reconnurent son portrait, et firent au meurtrier les reproches de sa cruauté.

Il y avoit déjà quelques années qu'on gémissoit sur la cruauté des Sauvages à Ville-Marie, et l'on s'étoit vu au moment d'être obligé d'abandonner entièrement le pays. Écoutez Mlle Mance qui s'explique elle-même à ce sujet, " en 1656, nous dit-elle, les Iroquois " ayant vaincu, et presque entièrement détruit les Hurons, " leurs anciens ennemis, ils se tournèrent contre nous " avec plus d'orgueil et d'insolence qu'ils n'avoient fait " jusqu'alors. Ils nous serroient de si près, et leurs attaques " étoient si brusques et si fréquentes, qu'il n'y avoit " plus de sûreté pour personne; ils tuèrent plusieurs personnes et brûlèrent plusieurs maisons dans les environs " même de Ville-Marie; notre Hôpital même n'étoit pas " en sûreté; il fallut y mettre une forte garnison pour le " défendre: tout le monde étoit découragé. Dans cette extrémité, comme je faisais réflexion, quel préjudice ce " seroit pour la Religion, et quelle humiliation pour " l'état si on étoit obligé d'abandonner le pays, je me sentis inspirée de m'adresser à Mr. de Maison-neuve pour " l'engager à faire un voyage en France, pour aller " mander du secours à Mrs. de Montréal." Il consentit volontiers à ce voyage qu'il avoit déjà résolu, et il partit au mois de Septembre 1651, après avoir laissé Mr. de Musseau pour Commandant à Ville-Marie. son séjour en France fut de près de deux ans, pendant lesquels il eut beaucoup à travailler et de grandes dépenses à faire, pour former la recrue qu'il se proposoit d'emmener à son retour: mais la Seigneur bénit son entreprise, et il eut le bonheur de rassembler une Compagnie de plus de cent hommes, tous gens robustes et bons guerriers, qui s'embarquèrent avec lui l'année 1653.

C'est dans ce voyage dont nous venons de parler, que Mr. de Maison-neuve fit connaissance avec Mlle. Marguerite Bourgeois, et emmena avec lui cette fille admirable, qui sans autre ressource que son courage et sa confiance en Dieu, dans le temps que presque toute la France sembloit se dégoûter du Canada, ne craignit pas de traverser les mers pour venir se consacrer spécialement à la gloire de Dieu et au culte de Marie. En quoi elle réussit si parfaitement, par ses éminentes vertus et par ses travaux, surtout en la célèbre institution de la communauté des filles de la Congrégation Notre-Dame, toutes entièrement consacrées au culte de Marie et à l'instruction des personnes de leur sexe, que son nom est devenu cher et respectable à toute la Colonie, qui en retire encore tous les jours les plus précieux avantages. C'est ici le lieu de la faire connaître.

LA VIE
DE LA
Sœur Bourgeois.

SECONDE PARTIE,

*Où il est traité de son Origine et de sa
Vocation en Canada.*

LA Ville de Troyes en Champagne, l'une des plus considérables de cette belle Province, fut la patrie de cette fille admirable, dont il est ici question de tracer le portrait. Elle naquit le jour du Vendredi Saint, 15 Avril, 1620. Elle eut pour Père Abraham Bourgeois, honnête Marchand de cette ville ; et pour Mère, Guillemette Garnier son Epouse. Si ses parens n'étoient pas distingués par leur naissance, ni par de grandes richesses, il paroît qu'ils l'étoient par leur religion et par leur probité. On peut en juger par le soin que, dans la condition médiocre où ils vivoient, ils prirent de l'éducation de leur famille qui fut assez nombreuse. Car on trouve qu'ils eurent cinq enfans, deux garçons et trois filles. Celle dont nous parlons, fut le troisième enfant de cette famille ; il y avoit eu avant elle un garçon et une fille, et il y en eut un pareil nombre après. Au Sacrement de Baptême, qu'elle reçut dans l'Eglise de St. Jean de Troyes, sa paroisse, elle fut nommée Marguerite. On ne sait rien de ce qui s'est passé à son sujet, pendant les premières années de son enfance : mais ce qu'on sait, c'est qu'elle fut mise de bonne heure aux écoles Chré-

tiennes, et qu'elle y apprit à lire et à écrire, et peut-être quelque chose de plus : mais surtout les vrais principes de la piété Chrétienne.

Le Seigneur qui avoit sur elle des desseins d'une singulière Providence, lui inspira de bonne heure les sentimens d'une vie laborieuse, accompagnée d'un grand zèle et d'une grande mortification, signes prématurés de ce qu'elle devoit être un jour. A peine avoit-elle atteint l'âge de dix ans, qu'on la voyoit parmi les jeunes filles de son âge, comme une Maîtresse en Israël, les assembler dans des endroits séparés du tumulte du monde, pour s'y entretenir avec elles, selon la portée de leur âge, des devoirs de leur état et des maximes de la piété, et pour leur inspirer le goût du travail, en s'appliquant toutes ensemble aux travaux convenables aux talens et à la condition de chacune d'entr'elles. C'étoit comme une petite communauté d'âmes innocentes, parmi lesquelles, Dieu sans doute prenoit ses plus chères complaisances. Il y a lieu de penser que ce fut au milieu des exercices de ces premières fonctions de zèle, qu'elle se disposa à faire, et qu'elle fit en effet sa première Communion. Quand on commence parlà dans la pratique de la vertu, il y a lieu d'espérer qu'on ira loin.

Ce que la petite Marguerite avoit d'abord fait par les sentimens d'une pieuse inclination, elle se trouva bientôt dans le cas de le faire par les principes du devoir et de l'obéissance ; car sa mère étant morte à peu près dans ce même temps, son père qui se trouvoit chargé des embarras d'un ménage, et qui voyoit avec complaisance dans sa fille Marguerite un certain air de gravité et de prudence, accompagné d'une grande piété, pensa qu'il pouvoit lui-même prudemment se décharger sur elle des soins du ménage, et principalement de l'éducation d'un frère et d'une sœur qui étoient encore enfans dans la maison, et qui, quelque jeune qu'elle fût elle-même, étoient encore beaucoup au dessous de son âge. Car nous n'avons point de connaissance, de ce qu'étoient devenus le frère et la sœur aînés de cette famille. Peut-être étoient-ils établis : mais nous savons qu'en 1653, lorsqu'elle voulut partir

pour le Canada, son père étoit mort, et que les deux derniers enfans étoient encore mineurs, et que c'est en leur faveur qu'elle se dépouilla de toutes les prétentions qu'elle pouvoit avoir dans la maison paternelle.

Nous ne dirons rien des vertus qu'elle pratiqua dans l'emploi dissipant et laborieux dont elle étoit chargée. Ce ne seroit que par elle-même qu'on en auroit pu apprendre quelque chose, et son humilité ne lui a pas permis de s'expliquer sur ce point. Tout ce qu'on a pu savoir, et dont elle a souvent exagéré le récit dans l'amertume de son âme, c'est que plus d'une fois, au milieu de la dissipation de l'état où elle vivoit alors, elle avoit senti quelque complaisance, peut-être involontaire, en des ajustemens, qui sans être au-dessus de sa condition, ni capables, par le moindre soupçon d'immodestie, de ternir en aucune manière la pureté de son cœur, pouvoient piquer un peu sa vanité. Si ce fut une faute de sa part, elle eut soin de s'en punir bien sévèrement dans la suite ; car on peut dire qu'elle porta la modestie et la simplicité dans ses ajustemens, comme à une espèce d'excès : mais quelque légères qu'on puisse supposer ces vanités, c'en étoit trop pour une âme sur qui le Seigneur avoit des desseins particuliers de grâce et de miséricorde, et qu'il vouloit toute à lui, et comme c'est par Marie qu'il communique toujours ses grâces les plus choisies, ce fut de cette voie qu'il se servit pour attacher plus parfaitement et irrévocablement Mlle. Bourgeois à son service.

Il y a apparence qu'elle avoit déjà depuis long-temps une grande dévotion envers cette mère de miséricorde. La grâce qu'elle en reçut, et dont nous allons parler, n'étoit pas sans doute un coup d'essai, et la circonstance dans laquelle elle la reçut, semble prouver qu'elle étoit déjà enrôlée dans ses confréries, et surtout dans celle du St. Rosaire.

Fidèle sans doute à solemniser les fêtes de Marie, en l'année 1640, étant âgée de 20 ans, le premier Dimanche d'Octobre, jour consacré pour honorer la fête du St. Rosaire, qui dans tous les couvens de l'Ordre de St. Dominique instituteur de cette dévotion, se célé-

bre avec une pompe et une ferveur toute particulière, elle se trouva à cette solennité pour assister à la procession que ces Religieux ont coutume de faire autour de leur cloître.

Il est alors permis au peuple d'entrer à la suite de la procession : mais par une disposition particulière de la Providence, la foule se trouva si grande ce jour-là, que la procession fut obligée de prendre une autre route et de passer par des rues plus larges. Elle passa devant le portail de l'Eglise de Notre-Dame, qui est la Cathédrale de Troyes. Il y avoit sur ce portail une statue de pierre de la très Sainte Vierge. Ce n'étoit pas la première fois que Mlle. Bourgeois avoit vu cette image : mais en cette occasion, elle lui parut d'un éclat et d'une beauté tout extraordinaire ; ses yeux en furent comme éblouis, et son cœur pénétré. Une faveur si extraordinaire ne tomba pas sur un esprit inattentif, ni sur un cœur infidèle. Elle fit des réflexions sérieuses sur cet événement : elle comprit sans peine, et que Dieu demandoit d'elle quelque chose de plus que ce qu'elle avoit pratiqué jusqu'alors, et que Marie seroit désormais sa force et son appui. [Pleine de ces idées, elle mit sur le champ la main à l'œuvre, et ne reconnaissant rien en elle-même de plus condamnable que ses légères vanités et un penchant naturel à s'attirer l'estime des créatures, elle se dépouilla pour toujours de cette double faiblesse, en ne voulant plus porter à l'avenir qu'un habit des plus communs dans sa manière et dans sa forme, et d'une couleur brune ou noire, sans soie, ni autres ornemens inutiles, et en se vouant aux humiliations aux quelles nous la verrons bientôt exposée, sous le nom de Sœur Bourgeois, qui sera le seul que nous lui donnerons dans la suite.

Dans le dessein où elle étoit de se donner entièrement à Dieu, sous les auspices de la très Sainte Vierge, elle pensa d'abord à se faire Religieuse dans quelque communauté spécialement consacrée à la Mère de Dieu. Il y avoit à Troyes un couvent de Carmélites de la réforme de Ste. Thérèse. Tout le monde sait que cet ordre fait une très spéciale profession d'honorer Marie, sous le titre de Notre-Dame du Mont-Carmel, et que c'est con-

me le centre et l'origine des confréries du St. Scapulaire. On sait d'ailleurs, que c'est de toutes les communautés de filles qui sont dans l'Eglise Chrétienne, ce qu'il y a de plus austère et de plus régulier, si on en excepte les Religieuses de Ste. Claire, qui seules à tous égards peuvent être comparées à celles-là. Faire maigre tout le long de l'année, jeûner la plus grande partie du temps, être vêtues grossièrement et sans linge, marcher à pied plat avec de simples sandales et comme sans chaussure, ne voir jamais personne même au parloir, coucher sur une simple paille, dormir peu, travailler beaucoup, se lever régulièrement à minuit pour chanter l'office et prier Dieu pendant au moins deux heures chaque nuit, être couvertes de haïres et de cilices, se macérer par de fréquentes et rudes disciplines &c... sont les pratiques ordinaires de ces communautés, et c'étoit en même temps un attrait bien puissant pour la Sœur Bourgeois, qui ne vouloit pas faire les choses à demi.

Mais pour agir avec plus de maturité et de prudence, et suivre les règles ordinaires pour connoître la volonté de Dieu au sujet de sa vocation, elle s'adressa à Mr. Antoine Jandret. C'étoit un Prêtre très vertueux, d'une prudence consommée, et Confesseur des Carmélites, qu'elle crut, pour toutes ces raisons, devoir prendre pour son Directeur ; et lui ayant rendu compte de toute sa conduite, il admira les voies de Dieu dans sa nouvelle pénitente, et après l'avoir éprouvée pendant quelque temps, il ne trouva pas de difficulté qu'elle se présentât aux Carmélites. Elle fut donc proposée à cette communauté ; mais ce n'étoit pas là que Dieu la demandoit. Les changemens subits qu'on avoit remarqués dans sa conduite extérieure, et dont on ignoroit la raison, la firent soupçonner par plusieurs de légèreté ; elle fut refusée : mais elle ne perdit pas pour cela l'estime et l'attrait qu'elle avoit conçu pour les austérités qui se pratiquoient dans cet ordre, et elle en fit presque en tous points la règle de sa conduite pour le reste de ses jours.

Cependant le peu de succès de cette première démarche ne la rebuta pas ; elle redoubla ses vœux et ses prières

pour connoître la volonté de Dieu ; et la Providence en la rapprochant insensiblement de ses desseins sur elle, ne paroissoit pas se déclarer encore. Rejetée par l'ordre du Mont-Carmel, dans lequel elle avoit voulu se consacrer au culte de Marie, elle se sentit inspirée de se faire recevoir de la Congrégation externe des filles de Troyes, établissement dont il est nécessaire de donner ici une juste idée, tant pour les avantages de grâce qu'en retira alors la Sœur Bourgeois, que par le rapport sensible qu'il a avec celui qu'elle forma dans la suite.

Il y avoit à Troyes un autre convent de Religieuses, connues sous le nom de Religieuses de la Congrégation Notre-Dame, de l'institution d'un Saint homme le Père Fourier, Curé de Matincourt. Ce sont des filles cloîtrées, qui, aux exercices ordinaires des communautés Religieuses, ajoutent le vœu de l'instruction des personnes de leur sexe; vœu qu'elles n'exercent cependant par elles-mêmes, que dans les classes intérieures, comme les Ursulines, et nullement par voie de missions : mais elles sont obligées d'entretenir une Congrégation externe, composée de filles purement séculières, qui vivent chacune séparément dans leurs propres familles, et qui ne s'assemblent que de temps en temps, aux jours de fêtes et Dimanches, pour vaquer à certains exercices de piété; mais qu'on associe quelque fois deux à deux, pour aller exercer passagèrement quelques fonctions de zèle ou de charité de toutes les espèces. C'est dans cette Congrégation externe, composée de tout ce qu'il y avoit de filles vertueuses dans la ville de Troyes, que la Sœur Bourgeois voulut être reçue; non pas comme dans un établissement fixe ; (ce n'étoit pas le but de cette institution :) mais pour avoir plus de facilité de pratiquer les vertus Chrétiennes, en attendant que Dieu lui fit connoître finalement la vocation à la quelle il la destinoit. Elle ne se fut pas plutôt présentée à cette Congrégation de filles externes, qu'on se fit un plaisir de la recevoir ; et c'est-là qu'elle fit, pour ainsi parler, comme l'apprentissage de toutes les vertus qu'elle pratiqua dans la suite en Canada.

Réçue de la Congrégation, on la vit bientôt se distin-

guer par sa ferveur. Elle étoit partout où il y avoit quelque vertu à pratiquer ; elle partageoit toutes les bonnes œuvres : mais c'étoit surtout pour l'instruction des ignorans, et des jeunes personnes de son sexe, qu'elle avoit un goût et un attrait particuliers. On sait que dès ce temps-là, la grande vue de foi qui l'animoit dans toutes ses actions, étoit de les faire à l'imitation et en union à celles que la très Sainte Vierge avoit faites lorsqu'elle étoit sur la terre ; pratique sanctifiante, à laquelle elle fut fidèle pendant tout le temps de sa vie, et qu'elle a eu soin de conseiller et de transmettre aux Vierges Chrétiennes qu'elle assembla dans la suite pour honorer Marie d'un culte particulier.

“ Notre Seigneur, disoit-elle souvent, en montant au ciel a laissé sur la terre une espèce de Congrégation de filles qui renferme tous les états, et dont Marie étoit la première Supérieure. Le Saint Esprit dans l'Evangile, nous a conservé les noms des principales Congréganistes, qui dans la suite ont servi de modèle à toutes les communautés de filles que Dieu a établies dans son Eglise. Ces Congréganistes étoient Magdelaine et Marthe, disciples et amies du Sauveur du monde. La première devoit être le modèle des communautés Religieuses, qui renfermées dans leur cloître, s'appliquent principalement à la prière et à la contemplation : Marthe devoit être le modèle de celles qui se consacrent à l'hospitalité : mais la très Sainte Vierge, qui étoit pour l'instruction, renfermoit tout éminemment en sa propre personne. Elle étoit la mère et la maîtresse de l'Eglise naissante, qu'elle formoit et instruisoit à toute sorte de bien, par ses paroles et par ses exemples, l'instruction et l'édification faisant son principal caractère : non pas pour enseigner avec éclat ; c'étoit la fonction des Apôtres : mais pour instruire les petits et en particulier, d'une façon d'autant plus profitable à tout, que la pauvreté et l'humilité, dont elle faisoit profession, étoient plus à la portée de tous. C'est, disoit-elle, le modèle d'une Congréganiste Missionnaire.”

idée admirable, dont elle se servoit pour s'exciter, elle et

ses compagnes, à s'acquitter de tous leurs devoirs avec ferveur et religion.

Ce n'étoit pas assez pour la Sœur Bourgeois, que le travail de ces missions passagères ; elle sentoit que Dieu demandoit d'elle quelque chose de plus : mais la Providence ne se déclaroit pas encore. Cependant la vie austère dont les Religieuses de Ste. Claire font profession, auroit été fort de son goût. Cela lui fit naître la pensée que ce pouvoit bien être là que Dieu la demanderoit. Car quoiqu'elle ne vît rien dans cet état, qui eût un rapport prochain et immédiat avec le double attrait qu'elle avoit pour un état spécialement consacré au culte de Marie, et aux fonctions de zèle pour le salut des âmes ; elle se seroit regardée comme infidèle à la grâce, si elle n'avoit fait aucune démarche pour connoître plus particulièrement en ce point la volonté de Dieu. Elle consulta, elle se présenta, comme elle avoit fait déjà chez les Carmélites : mais ce n'étoit pas encore là que Dieu la demandoit. Il vouloit seulement lui préparer un nouveau mérite, par une nouvelle humiliation, dont elle sut profiter, ayant été refusée.

Le premier refus qu'elle avoit éprouvé de la part des Carmélites, n'avoit servi qu'à l'animer à la recherche d'une plus grande perfection ; elle en fit de même en cette nouvelle occasion. Toujours plus empressée de se donner entièrement à Dieu, elle se sentit inspirée de s'attacher irrévocablement à son service par le vœu de chasteté perpétuelle. Elle en fit la proposition à Mr. Jandret, son Directeur. C'étoit un homme prudent, qui, quelque assurée qu'il pût être de la vertu de sa pénitente, craignant que dans la circonstance présente, le chagrin n'entrât pour quelque chose dans sa résolution ; ou plutôt, uniquement pour l'éprouver et pour l'humilier, trouva bon de la renvoyer, pour faire ce vœu, à des temps éloignés. Il lui dit, qu'elle ne devoit pas y penser avant l'âge de 30 ans. (Elle n'en avoit alors que 22) Elle se soumit sans réplique : mais bientôt entièrement rassuré et édifié, tant par l'humble soumission qu'elle avoit fait paroître, que par les merveilleuses opérations de la grâce qu'il remarqua dans cette âme d'élite, il

lui permit de suivre son attrait, et de consacrer à Dieu sa virginité ; ce qu'elle fit avec toute la ferveur possible, le jour de St. Thomas Apôtre, 21. Décembre 1643, dans la vingt-troisième année de son âge ; et bientôt après elle ajouta à ce premier vœu, celui de pauvreté.

Sa vertu croissant toujours avec ses bonnes œuvres, elle fut nommée Préfète de la Congrégation et elle occupoit encore cette place au temps dont nous allons parler. En 1647, son père étant tombé dangereusement malade, elle l'assista avec tous les soins et la charité qu'on peut s'imaginer de la part d'une telle fille ; et son père étant mort de cette maladie, elle eut le courage et la dévotion de l'ensevelir de ses propres mains ; et après un sacrifice de cette espèce, elle commença à joindre aux autres bonnes œuvres dont elle avoit fait profession jusqu'alors, la pratique d'ensevelir les morts, qu'elle exerça le reste de ses jours dans toutes les occasions qui se présentèrent, sans qu'elle se refusât jamais à cette œuvre de charité si rebutante pour la nature.

Cependant Mr. Jandret son Confesseur, qui avoit été témoin par lui-même du peu de succès des démarches qu'elle avoit faites pour entrer en Religion, connaissant d'ailleurs sa vertu et ses talens, et sachant qu'elle étoit disposée à tout entreprendre pour la gloire de Dieu, jugea qu'il n'étoit pas à propos d'enfouir cette lumière. L'attrait et le zèle qu'il lui connoissoit pour le salut et l'instruction des personnes de son sexe, dont il voyoit tous les jours les plus heureux succès, lui firent penser que ce seroit une chose très agréable à Dieu, s'il pouvoit la fixer à cet emploi en lui associant quelques autres filles dévotes qu'on pourroit aisément trouver dans la Congrégation dont elle étoit Préfète. Il lui en fit la proposition, et elle n'eut garde de s'y refuser, autant qu'on jugeroit qu'il iroit de la gloire de Dieu, et que ce seroit sa Sainte Volonté.

Pour s'en assurer, Mr Jandret eut recours aux Supérieurs Ecclésiastiques ; s'étant adressé à Mr. le Théologal de la Cathédrale de Troyes, celui-ci entra aisément dans les mêmes vues ; et de concert ces deux Prêtres zélés et éclairés, dressèrent un corps de règles, qu'ils

jugèrent propres à conduire à la perfection chrétienne propre de leur état, les personnes pour qui elles étoient destinées. Mr. le Théologal fit un voyage à Paris, pour les faire examiner par plusieurs Docteurs de Sorbonne, habiles et vertueux ; et tous en ayant porté un jugement favorable, on ne tarda pas à les mettre en pratique. Deux filles de mérite furent associées à la Sœur Bourgeois. Mde. de Chuly, dont nous aurons bientôt occasion de parler plus au long, leur prêta, dans sa maison, un appartement convenable à leur dessein, et elles commencèrent à y exercer leur zèle.

En proposant à des filles dévotes les règles dont nous venons de parler, ceux qui les avoient dressées et approuvées ne portoient pas sans doute leur vues plus loin ; mais Dieu avoit bien d'autres desseins : c'étoit comme un préparatif, et les premiers fondemens de celles que la Sœur Bourgeois alla chercher en France plusieurs années après, pour les proposer à la communauté qu'elle avoit établie à Ville-Marie, et dont nous parlerons en son lieu. Cependant elle commença dès lors à en faire, avec ses deux premières compagnes, une heureuse expérience.

Elles s'appliquoient avec zèle à l'instruction et à la sanctification des jeunes filles qui leur étoient confiées ; et avec une exacte vigilance et un courage héroïque, elles étendoient leurs soins sur toutes celles dont la vertu et l'innocence se trouvoient quelques fois exposées. On raconte à cette occasion un trait bien mémorable. De jeunes libertins ayant enlevé par force une honnête fille, la Sœur Bourgeois qui en fut informée, armée d'un Crucifix qu'elle prit à la main, se mit à courir après les ravisseurs pour leur arracher la proie dont ils se glorifioient, et sans craindre les menaces qu'ils lui faisoient de leurs armes, elle leur parla avec tant de force, en les menaçant des jugemens de Dieu, qu'effrayés de ses menaces, ils se retirèrent confus, laissant en liberté celle qu'ils avoient voulu insulter : et cette fille, (ce fut, dit-on, la Sœur Crolo) s'attacha dès lors à sa chère libératrice, qu'elle suivit dans la suite en Canada. C'est la Supérieure des Religieuses de la Congrégation Notre-Dame de

Troyes, qui rapporte ce fait dans une de ses lettres. Cependant cet établissement de Mr. Jandret ne dura pas long temps : car l'une des compagnes de la Sœur Bourgeois étant morte; et l'autre ayant pris parti ailleurs, se trouvant toute seule, elle fut obligée d'abandonner un emploi qu'elle ne pouvoit plus soutenir, et de se mettre encore pour quelque temps à ses premières occupations de simple Congréganiste.

La vie sainte et mortifiée dont elle faisoit profession de puis long-temps, toujours dans l'incertitude de son sort, et sans consolation sur la terre, ne pouvoit pas manquer, dans l'ordre commun de la Providence, de lui attirer du Ciel quelques faveurs signalées ; elle en éprouva dans ce temps-là de bien précieuses : car on sait que Dieu la favorisa alors, pendant plusieurs mois, de douceurs et de consolations ineffables, qu'elle éprouvoit chaque fois qu'elle approchait de la Sainte Communion. Un feu sacré se faisoit sentir alors au dedans d'elle-même, de façon qu'elle avoit peine à en retenir les impressions extérieures et sensibles, et à modérer la joie dont elle étoit inondée.

Une autre faveur plus singulière encore, fut une apparition sensible de notre Seigneur dans la Sainte hostie sous la forme d'un petit enfant, comme de l'âge de 3 ans, et d'une beauté incomparable. Voici dans quelles circonstances la chose arriva : ce fut en 1650, le propre jour de l'Assomption de la très Sainte Vierge, principale fête de la Congrégation dont elle étoit Préfète. Elle fut nommée pour rester, pendant la procession qui se fait ce jour là, en adoration devant le très Saint Sacrement qui y étoit exposé. Après être demeurée quelque temps humblement et intérieurement prosternée en la présence de notre Seigneur, elle se sentit inspirée de lever les yeux vers la Sainte Hostie : elle aperçut la merveille, dont elle fut si vivement frappée que dans ce moment elle se trouva pénétrée d'amour et de reconnaissance envers notre Seigneur, et servée pour toujours de toutes les beautés de la terre. Tel est le fruit des apparitions célestes.

C'est par de pareilles faveurs que Dieu préparoit à sa servante aux grands desseins qu'il avoit sur elle, quoiqu'il lui fussent encore entièrement inconnus : mais ils ne tar-

dèrent pas à se développer en la manière que nous allons raconter, et nous y trouverons partout des traits marqués de la divine Providence, et la protection spéciale de la très Sainte Vierge, tant sur l'établissement de Ville-Marie, que sur la Sœur Bourgeois elle même, et sur l'institut des Sœurs de la Congrégation.

Dans la première partie de cette histoire, nous avons parlé de Mr. de Maisonneuve, et nous avons dit que c'étoit un gentil-homme Champenois, compatriote par conséquent de la Sœur Bourgeois : (car c'est ainsi que la Providence ménageoit de loin les plus grands événemens), ce fut lui qui fut le premier Gouverneur de Montréal, de la manière singulière et comme miraculeuse que nous avons décrite ailleurs ; et nous avons remarqué qu'en 1640, il étoit venu pour la première fois à Montréal pour y jeter les premiers fondemens d'une nouvelle ville qui seroit spécialement consacrée à la très Sainte Vierge sous le nom de Ville-Marie.

Ce Seigneur dont nous avons déjà donné le caractère, et à sa vertu les éloges qu'elle méritoit, avoit deux Sœurs établies dans la ville de Troyes sa patrie ; l'une Religieuse dans le Couvent de la Congrégation Notre-Dame, et l'autre dans l'état Séculier. C'étoit Mde. de Cuilly. En partant la première fois pour le Canada, il n'avoit pas manqué de faire à ses pieuses Sœurs, la confiance de ses vues de Religion et de respect envers la très Sainte Vierge, dans la fondation projetée d'une ville en son honneur en l'isle de Montréal, et d'en recommander le succès à leurs prières. Au récit de ce projet, plusieurs Religieuses de cette fervente communauté s'étoient offertes à lui pour venir y établir un Couvent de leur ordre ; et quoiqu'il n'y eût encore aucun préparatif pour un établissement de cette sorte, elles l'avoient pressé avec beaucoup d'ardeur d'amener avec lui quelques unes d'entr'elles ; en sorte qu'il ne put se défendre de leurs instances que par des promesses pour l'avenir, et en acceptant de leur part, comme un gage de leur parole mutuelle, une image de la très Sainte Vierge, sur laquelle on avoit écrit, en stile et en langage du temps, les deux vers suivans :

Sainte Mère de Dieu, et Vierge au cœur
loyal,
Gardez-nous une place en votre Mont-
Royal.

Il devoit y avoir en effet, dans cette nouvelle ville, une communauté de Vierges chrétiennes qui seroient une profession spéciale d'honorer Marie, et qui porteroient son nom : mais ce n'étoit pas ces Religieuses de Troyes que le Seigneur avoit choisies pour cela ; et la chose pour lors en demeura là.

Trois ans après, Mr. de Maison-neuve qui venoit de jeter les premiers fondemens de sa nouvelle ville, fut obligé, comme nous l'avons remarqué en son lieu, de repasser en France pour obtenir du Roi la permission de faire entourer de fortifications convenables ce nouvel établissement ; sur quoi il avoit éprouvé quelques contradictions de la part de Mr. de Montmagni, Gouverneur Général du Canada. Dans ce voyage, Mr. de Maison-neuve eut encore occasion de voir les Religieuses de Troyes, qui ne manquèrent pas de le sommer de la promesse qu'il leur avoit faite, de les mener en Canada. La chose ne dépendoit pas uniquement de lui ; elle intéressoit la Compagnie de Montréal tout entière : il falloit de plus le consentement des Supérieurs Ecclésiastiques ; il n'y avoit rien de prêt à Ville-Marie pour recevoir ces Religieuses ; point de logement convenable, point d'occupation relative à leur état à quoi on pût les employer ; et plus que tout cela, le Seigneur avoit d'autres vues de Providence, qu'il n'avoit pas encore trouvé bon de manifester aux hommes. Tout ce que pouvoit donc faire Mr. de Maison-neuve dans l'état présent de toutes choses, c'étoit de confirmer dans leurs espérances, ces bonnes Religieuses, et de leur renouveler les témoignages de sa bonne volonté ; et c'est ce qu'il fit de bonne foi, quoiqu'à la chose dans la suite, ne réussît pas en ce point.

Cependant on s'entretenoit souvent dans cette communauté des espérances prochaines qu'on avoit pour ce nouvel établissement. La Sœur Bourgeois en qualité de Prêfète de la Congrégation externe, fréquentoit beaucoup

cette maison : sa vertu y étoit connue : et comme on ne doutoit pas que dans le besoin, elle ne fût très disposée à se prêter à toutes les bonnes œuvres qu'on pourroit lui proposer, ces Dames en s'entretenant familièrement avec elle, lui parloient souvent de cet établissement projeté, qui leur tenoit beaucoup à cœur ; et comme par manière de divertissement, elles lui demandoient quelques fois, si elle ne voudroit pas bien être de la partie ? C'étoit lui offrir, à mot couvert, l'entrée de leur Communauté : mais Dieu qui l'appelloit en Canada, ne l'appelloit pas dans cet ordre. A de telles offres, elle n'avoit pas d'autre réponse à faire, si non qu'il n'étoit question que de connoître à ce sujet la volonté de Dieu, et qu'elle se feroit un plaisir et un devoir de s'y conformer.

Le peu de succès qu'elle avoit eu jusqu'alors dans les différentes démarches qu'elle avoit faites au sujet de sa vocation, ne l'avoit pas découragée. Les nouvelles idées qu'on lui proposoit l'engagèrent à en faire de nouvelles pour connoître si Dieu l'appelloit en Canada ; mais toujours bien persuadée que c'est par la voie des Directeurs que la Providence à établis pour la conduite de nos âmes, que nous devons apprendre ses volontés, elle n'eut garde de s'écarter de cet ordre commun. Mr. Jandret fut consulté la-dessus : il jugea d'abord que ce pourroit bien être la volonté de Dieu que la Sœur Bourgeois fût de la mission du Canada, lorsqu'elle auroit lieu ; il n'y voyoit pas plus loin : mais ce sage Directeur, dans une affaire de cette importance, ne se fiant pas à ses propres lumières, trouva bon d'adresser sa pénitente à un autre Confesseur éclairé, nommé Mr. Pertuis, pendant que de son côté il examineroit la chose de plus près. Ce second Directeur se trouvant du même sentiment que le premier, de concert l'un et l'autre, et pour plus grande sûreté, ils prirent le parti d'adresser la Sœur Bourgeois aux Supérieurs Ecclésiastiques. Monseigneur l'Evêque de Troyes étoit alors absent de son Diocèse ; elle eut recours à Mr. Rose, son Grand-Vicaire, qui lui déclara nettement que Dieu la demandoit en Canada. On avoit pris toutes les mesures que suggère ordinairement la prudence chrétienne, pour connoître la

volonté de Dieu, et il n'y avoit plus à douter que la Sœur ne fût destinée pour le Canada : mais le Seigneur ne s'étoit pas encore déclaré, ni sur le temps, ni sur la manière de l'exécution d'un tel projet. On pouvoit penser que ce ne seroit qu'en compagnie, ou à la suite des Religieuses de la Congrégation : mais Dieu en avoit disposé tout autrement, et voici comment la chose se passa.

Pendant qu'on délibéroit à Troyes sur la vocation de la Sœur Bourgeois, les affaires de Montréal, par les hostilités continuelles des Sauvages Iroquois contre les François, se trouvoient dans des circonstances très critiques et très délicates, dont nous avons rendu compte ailleurs. Mr. de Maison-neuve fut obligé de repasser encore en France, en 1651, pour aller chercher du secours. Il ne manquoit jamais, dans ces sortes de voyages, de faire un tour à Troyes pour y voir sa famille, et en particulier les Religieuses de la Congrégation Notre-Dame, auxquelles il étoit très sincèrement attaché, plus encore par Religion et par estime de leur état et de leur vertu, que par les rapports de parenté qu'il avoit avec quelques unes d'entr'elles. Comme il étoit sur le point d'arriver, la Sœur Bourgeois eut un songe qui lui parut significatif, mais dont elle ne pénétra le mystère que quelques jours après. Il lui sembla voir dans son sommeil, un homme grave et vénérable, dont l'habit simple et de couleur brune, ressembloit assez à un habit de campagne propre à des Ecclésiastiques. La figure de cet homme, qu'elle ne connoissoit pas encore, ou au moins que très imparfaitement, demeura empreinte dans son imagination ; et elle sentit intérieurement qu'elle devoit avoir dans la suite avec cet homme, de grands rapports de Providence, qui ne lui furent cependant pas développés sur le champ. Le lendemain elle raconta, comme indifféremment, à quelques personnes de confiance, ce songe dont elle étoit frappée : mais deux ou trois jours après, elle en eut l'explication, en la manière que nous allons raconter.

Mr. de Maison-neuve étoit arrivé à Troyes comme incognito. Il étoit dans le parloir des Religieuses, et l'on s'entretenoit, sans doute, de la Mission de Ville-Marie

que ces Dames avoient principalement à cœur. La Sœur Bourgeois fut appelée pour avoir part à la conversation, qui sans que personne en eût encore connoissance, devoit l'intéresser plus que toute autre. En entrant dans le parloir, elle jette les yeux sur ce Monsieur ; et frappée tout à coup de cet objet, elle dit dans sa surprise ; voici mon Prêtre ; voici celui que j'ai vu dans mon " romaneil. Elle fut dans le cas alors de raconter son songe ; on en badina tant qu'on voulut : mais la chose passa bientôt au sérieux, et dans ce moment ils conçurent l'un pour l'autre une confiance mutuelle pleine d'estime et de respect. Mr. de Maison-neuve lui ayant demandé si elle seroit dans le goût de passer à Montréal pour y faire des petites écoles, et y instruire les personnes de son sexe, elle répondit sans hésiter qu'elle ne désiroit rien avec plus d'ardeur. Il ne fut pas difficile à ce Monsieur de connoître dans cet événement un trait marqué de la divine Providence, quoiqu'il ne pénétrât pas encore toute l'étendue de ses desseins. Dans l'état présent de sa colonie, c'étoit tout ce qu'il pouvoit désirer de meilleur. Il avoit à cœur l'instruction des jeunes filles de Ville-Marie, où il n'y avoit encore que très peu de monde et où une seule maîtresse pouvoit aisément suffire à tout l'ouvrage. Il ne voyoit pas d'ailleurs où il pourroit, de long-temps, en loger un plus grand nombre. Il accepta la Sœur ; et les Religieuses furent remerciées jusqu'à une nouvelle occasion, qui n'arriva jamais. Elles en eurent dès lors quelque pressentiment ; et comme touchées d'une sainte jalousie, elles dirent à la Sœur, qu'il falloit qu'elle leur fût fidèle : voulant sans doute lui faire entendre que ce n'étoit qu'en leur compagnie qu'elle devoit partir : à quoi elle répondit agréablement, qu'elle leur avoit bien promis que si elles alloient à Ville-Marie, elle auroit bien voulu être de la partie : mais qu'elle ne leur avoit pas promis, que si elles tarديوient trop, elle n'iroit pas sans elles.

Cependant Mlle. Cislo, cette fidèle compagne et coopératrice des bonnes œuvres de la Sœur Bourgeois, depuis que celle-ci l'avoit délivrée du danger auquel son honneur avoit été exposé, s'étant présentée pour l'accom-

pagner au delà des mers, ce Mr. qui devoit être chargé dans son Navire d'une nombreuse recrue de soldats qu'il étoit venu chercher pour la défense de Ville-Marie, ne trouva pas à propos de la recevoir pour cette fois. Cette circonstance effraya la Sœur Bourgeois, qui se voyoit seule de son sexe, sous la conduite d'un militaire, et au milieu d'une troupe de soldats ; sa pudeur en fut alarmée : mais étant allée rendre compte à son Directeur de ce qui se passoit, celui-ci jugea, qu'à la vérité, selon les règles ordinaires de la prudence Chrétienne, il ne convenoit pas à une fille de s'embarquer seule de son sexe pour un voyage de cette conséquence : mais il remarqua d'ailleurs dans cette vocation, tant de traits sensibles d'une Providence particulière, qu'il fut d'avis qu'elle pouvoit passer par dessus les règles ordinaires et calmer ses alarmes ; et comme la vertu de Mr. de Maison-neuve ne lui étoit pas inconnue, il répondit à sa pénitente : "allez, confiez-vous à la prudence de ce gentil-homme : il sera le gardien de votre pureté. C'est un des premiers Chevaliers de la Chambre de la Reine des Anges." paroles énigmatiques par lesquelles il rendoit témoignage à sa grande vertu et à son éminente pureté.

Il n'y auroit pas cependant eu de quoi rassurer la Sœur Bourgeois, si la très St. Vierge elle-même, ne s'étoit pas mise en quelque façon de la partie. Voici comment la chose arriva. Un matin, qu'elle étoit dans sa chambre, parfaitement éveillée, et saintement occupée de quelque bonne pensée, une Dame vêtue de blanc et environnée d'une splendeur majestueuse, parut tout à coup devant elle et lui fit entendre très distinctement ces paroles. " vas en Canada, et je ne t'abandonnerai pas." Après ces mots, la vision disparut sur le champ, en laissant la sainte fille pleine de force et de consolation et d'un goût intérieur qui lui fit connaître que cette Dame étoit la Mère de Dieu. Ebloui par ce nouveau prodige, Mr. Jandret, qui en fut informé, ne douta pas que ce voyage ne dût avoir de grandes suites pour la gloire de Dieu, et il fit confiance à la Sœur de ses espérances à ce sujet, en lui disant, que ce voyage pourroit bien devenir pour elle, une

occasion favorable d'exécuter en Canada l'établissement de la nouvelle communauté, qu'elle avoit inutilement tenté d'ériger à Troyes ; et comme elle lui répondit, que rien n'étoit plus éloigné de l'idée d'une communauté qu'une personne qui s'en alloit toute seule dans un pays inculte et solitaire ; il lui répliqua "votre bon Ange et le mien feront communauté avec vous."

Satisfaite de l'idée de piété renfermée dans ces dernières paroles, elle ne pensa plus qu'à prendre secrètement les arrangemens nécessaires pour ce grand voyage. Mr. de Maison-neuve lui donna les instructions et les adresses nécessaires." Nous nous embarquerons, lui dit-il, "vers la fin du mois de Mai, (l'on étoit alors en Février) "L'embarquement sera à Nantes en Bretagne : vous vous y rendrez quelque temps à l'avance, pour n'être pas exposée à être dégradée. Voilà une adresse, et une lettre de recommandation pour Mr. le Coq, marchand de cette Ville. C'est-là que vous m'attendrez, et j'irai vous y rejoindre lors que mes autres affaires seront finies. Pour les autres détails du voyage jusqu'à notre embarquement, je les laisse à votre prudence."

Pour se préparer à un voyage de cette conséquence, tout autre que la Sœur Bourgeois, ou un Apôtre, se seroit appliqué à faire des provisions d'argent, de hardes et autres commodités que les gens de peu de foi jugent nécessaires : mais pour elle, parfaitement convaincue que pour suivre Jesus-Christ il faut tout quitter, et que quiconque ne renonce pas à tout ce qu'il possède, n'est pas digne de lui, et que rien ne marque jamais à ceux qui se consacrent entièrement aux intérêts de sa gloire, elle commença à se dépouiller en faveur des pauvres, du peu d'argent qu'elle pouvoit avoir, et de toutes les hardes et autres petits meubles à son usage ; sans se réserver autre chose qu'un petit paquet de linge nécessaire pour paroître avec quelque décence, et qu'elle pouvoit aisément porter elle-même dans le voyage qu'elle alloit entreprendre.

Ainsi dépouillée, et sans avoir fait confidence de ses projets à qui que ce fut, pour éviter des sollicitations importunes, qui auroient pu retarder son voyage, elle pré-

texte des affaires à Paris, par où il étoit nécessaire qu'elle passât pour se mettre à portée de profiter des voitures publiques, qui vont régulièrement de cette capitale à Nantes, où étoit le rendez-vous pour son embarquement. Mr. Cossard son oncle, et Tuteur de deux enfans mineurs de cette famille, et M^{me}. de Cuilly, cette vertueuse Sœur de Mr. de Maison-neuve, chez qui la Sœur Bourgeois logeoit depuis quelque temps, avoient l'un et l'autre des affaires qui les appelloient à Paris. La Sœur se mit de la partie. On s'embarque de compagnie dans le carrosse ou voiture publique. L'époque fixe de ce départ fut le six ou le huit de Février, 1653 ; la Sœur étant âgée alors de 33 ans.

Il y a 36 lieues de Troyes à Paris. Dès qu'on fut en chemin, la Sœur, qui jusqu'alors avoit gardé le secret sur le vrai motif de son voyage, ne fit plus difficulté de s'en expliquer ouvertement, et de déclarer à la compagnie, qu'elle partoît de Troyes pour ne plus y revenir ; qu'elle n'alloit à Paris que pour prendre la route du Canada, où elle devoit se rendre avec Mr. de Maison-neuve. Comme elle racontoit tout cela avec un certain air d'aisance et de contentement, on se persuada qu'elle ne parloit ainsi que par enjouement et pour amuser la compagnie, et l'on ne fut bien persuadé de la réalité du fait, que lorsqu'arrivée à Paris, elle pria Mr. son oncle de venir avec elle chez un Notaire, où elle avoit, disoit-elle, quelques affaires à régler. Il s'y rendit par complaisance : mais il fut bien étonné, lorsqu'elle lui déclara très sérieusement qu'il étoit question d'un acte d'abandon qu'elle prétendoit faire, entre ses mains, au qualité de Tuteur des enfans mineurs de sa famille, et en leur faveur, de toutes les prétentions qu'elle pouvoit avoir dans la succession de ses père et mère. Il y avoit déjà plusieurs années qu'elle avoit fait intérieurement ce sacrifice, par son vœu de pauvreté ; elle voulut le faire alors par un acte juridique et sans retour. Mr. Cossard étonné, essaya, par toute sorte de raisons, de détourner sa nièce de ce projet, qu'il jugeoit déplacé et téméraire en tous points : mais ce fut inutilement.

Ce ne fut pas néanmoins la dernière épreuve qu'elle eut à soutenir au sujet de sa vocation. Il semble que l'enfer, qui prévoyoit sans doute déjà les grands biens qu'elle avoit à faire pour détruire son empire, fit jouer toute sorte de ressorts pour en détourner le succès, sous prétexte souvent d'un plus grand bien apparent, mais toujours pour renverser les desseins de la Providence sur cette âme choisie.

Mr. Cossard qui n'avoit pas pu venir à bout par lui-même d'ébranler sa nièce au sujet de sa vocation, se persuada qu'il y réussiroit plus efficacement par l'entremise et les sollicitations de ses autres parens et des amis de la famille. Il retourne promptement à Troyes, pour y annoncer cette nouvelle ; et voilà toute la famille, on pourroit quasi dire toute la ville, en mouvement : chacun en raisonne à sa façon ; et presque tous désapprouvent les procédés de la Sœur. Sous peu de jours elle se trouve comme accablée d'un grand nombre de lettres qu'on lui écrit de toute part, capables d'ébranler un courage moins fort et moins généreux que le sien : mais elle est insensible à tout, parce qu'elle pense que, dans l'exécution de son dessein, il y va de la volonté et de la gloire de Dieu.

Cette épreuve fut bientôt suivie de deux autres encore bien plus fortes, et d'autant plus délicates, qu'elles lui furent proposées sous l'apparence d'une prudence nécessaire, ou au moins d'un beaucoup plus grand bien. Elle partirent l'une et l'autre d'une même source ; et toute autre personne moins prudente, et moins éclairée que la Sœur Bourgeois, en croyant faire pour le mieux, y auroit infailliblement succombé. Voici le fait.

En attendant son départ de Paris, elle avoit logé chez une Dame nommée Mde. de Belle-vue, femme de mérite à la vérité, mais chez laquelle on parloit peut-être un peu trop. Elle avoit deux frères distingués par leur caractère ; l'un étoit Chanoine de la Sainte Chapelle ; l'autre Provincial des Carmes en la Province de Paris. On s'informa dans cette maison, des aventures de cette nouvelle venue ; et l'on apprit sur son compte deux choses dont le Démon prétendoit sans doute tirer un très grand

avantage : premièrement qu'elle étoit sur le point de partir, seule de son sexe avec Mr. de Maison-neuve, pour venir en Canada : en second lieu, qu'elle avoit eu autre fois une grande inclination pour être Carmélite, et qu'elle avoit fait à ce sujet plusieurs démarches qui avoient été inutiles. Depuis quelques jours qu'elle demouroit dans cette maison, on l'estimoit pour sa vertu ; on se persuada qu'on lui rendroit un grand service, si on pouvoit la détourner de passer en Canada. Que ne fit-on point pour y réussir ? La médisance et la calomnie pénétrèrent par tout. On lui représenta donc premièrement Mr. de Maison-neuve, comme un homme dangereux, et capable d'abuser de sa simplicité ; et quoique sur cet article, elle eût assez à quoi elle devoit s'en tenir, elle ne laissoit pas d'éprouver de temps en temps quelques légères inquiétudes ; et dans sa perplexité, pour mettre le comble à son embarras, le Père Carme, plein d'estime et de bonne volonté pour elle, lui promit qu'il la feroit recevoir Carmélite dans tel Couvent de cet ordre qu'elle jugeroit à propos. C'étoit bien la prendre par son foible, si elle en avoit eu ; et la tentation étoit d'autant plus délicate et pressante, que de son côté, elle se sentoit plus d'inclination pour la vie austère et pénitente dont on fait profession dans cet ordre, qui est d'ailleurs très spécialement consacré au culte de Marie, à qui elle désiroit d'appartenir uniquement. Elle n'avoit quasi plus de temps pour délibérer ; elle avoit déjà donné des arrhes et sa place étoit arrêtée dans le coche de Paris à Orléans, qui devoit partir le lendemain.

Cependant elle craignoit, en refusant le parti qu'on lui proposoit, de résister à la volonté de Dieu, qui sembloit se déclarer ; c'étoit une tentation. Dans son embarras elle court aux Jésuites de la rue St. Antoine, pour consulter le Seigneur par la voie de quelque sage Directeur. Elle fait part à l'un d'entr'eux de sa situation présente ; c'étoit l'oracle que le Ciel lui avoit destiné. Informé des merveilles de sa vocation, il la confirme dans le dessein de passer en Canada. Le Calme alors dans son esprit et dans son cœur succédant à

l'orage dont elle avoit été agitée, elle vient remercier le Provincial des Carmes de la bonne volonté qu'il lui avoit témoignée ; et sans différer d'avantage, elle va prendre dans le coche, qui devoit partir le lendemain, la place qu'elle y avoit ariétée.

Elle n'étoit pas au bout de ses épreuves; il semble que ce voyage ne devoit être désormais pour elle qu'une suite et comme un enchainement d'évenemens fâcheux et humilians. - Comme elle étoit seule de son sexe et chargée elle-même de son petit paquet, on la regarda d'abord dans le coche, comme une fille sans conséquence et bientôt comme une fille d'aventure, qu'on ne devoit recevoir qu'avec peine dans une honnête compagnie. C'est dans cette persuasion, bien humiliante pour elle, qu'arrivée à Orléans, on refusa d'abord de la recevoir dans l'Hôtellerie, quoiqu'elle ne demandât que le couvert et la permission de passer la nuit à platte terre auprès du foyer; et elle ne se retira d'un refus si inhumain et si humiliant, que par une compassion encore plus inhumaine et plus criminelle de la part d'un cocher de la voiture, qui, dans l'espérance qu'elle se prêteroit à ses désirs infâmes, lui fit donner un réduit à l'écart, où il se proposoit, pour prix de sa complaisance, d'abuser de sa vertu : mais elle étoit sous la protection de Marie ; et elle se barricada si bien dans sa petite chambre, que ce libertin, et quelques autres compagnons de ses débauches, tentèrent inutilement pendant la nuit, à plusieurs reprises, d'en forcer la porte. Cette nuit qu'elle passa toute entière en prières, aveugla tellement ces malheureux qu'ils n'apperçurent pas derrière une tapisserie, une autre porte de communication du lieu de leurs débauches avec la chambre de la Sœur, et elle ne s'aperçut bien elle-même que le lendemain matin, en voyant cette porte, de tout le danger qu'elle avoit couru.

Echappée à ce péril, elle partit de grand matin pour continuer sa route. On s'embarqua sur la Loire, dans un bateau où il se trouva douze passagers, parmi lesquels il n'y avoit qu'une seule femme avec son enfant ; la Sœur Bourgeois eut l'adresse d'engager toute cette com-

pagnie à sanctifier, par plusieurs pratiques de pié'é, leur voyage, qui devoit être de plusieurs jours, y ayant environ cent lieues d'Orleans jusqu'à Nantes. Chaque jour, dans ce bateau, comme si c'eût été une communauté régulière, on récitoit le chapelet et l'Office de la très Ste. Vierge ; on y faisoit une lecture spirituelle et tous les autres exercices de la vie Chrétienne ; et elle obtint un jour du maître du bateau de forcer la route, et de marcher pendant la nuit du Samedi au Dimanche, pour arriver dans un endroit où l'on pût entendre la Sainte Messe, complaisance qui n'est pas ordinaire à ces gens de rivière.

Après quelques jours de marche, on arriva à Saumur : c'étoit à peu-près la moitié du chemin ; on fut obligé de mettre pied à terre, et de coucher dans cette ville. Une nouvelle humiliation l'y attendoit. Comme on la voyoit débarquer avec une troupe d'hommes c'en fut assez pour faire soupçonner sa vertu, et malgré les bons exemples qu'elle avoit donnés pendant toute la route, elle fut exposée à un affront, à peu-près semblable à celui qu'elle avoit essuyé à Orléans. On refusa de la loger à l'Hôtellerie, sans que ceux de sa compagnie parussent prendre beaucoup de part à son humiliation, comme il arrive ordinairement aux gens de bien méprisés : mais un particulier de la ville, charitable et bonnête homme, touché de son maintien grave et modeste, lui offrit le couvert, qu'elle accepta avec reconnaissance, s'estimant heureuse de participer ainsi aux mépris, et aux humiliations du Sauveur. Ce qu'il y a de surprenant dans un événement de cette sorte, c'est que l'affront qu'elle venoit de recevoir, en présence de toute sa compagnie, ne diminua rien de son zèle et de sa ferveur, ni de l'estime que tous les passagers avoient pour elle, ni de l'autorité que lui donnoit sa vertu sur toute la compagnie. Le lendemain on continua la route comme on l'avoit commencée, et dans trois ou quatre jours de marche, on arriva à Nantes.

Il y avoit dans le bateau, par lequel on étoit arrivé à Nantes, un jeune garçon, qui faisoit route lui-même pour venir en Canada, et qui venoit attendre à Nantes Mr. de

Maison-neuve, pour s'engager à son service. Ce jeune homme, plein d'estime pour la Sœur Bourgeois, voulut absolument, en débarquant, se charger de son paquet ; ce qu'elle lui permit avec peine et par pure complaisance ; et ce fut encore pour elle l'occasion d'une nouvelle humiliation. Accompagnée du jeune homme, elle s'informe du logis de Mr. le Coq, négociant à Nantes. C'étoit l'adresse que Mr. de Maison-neuve lui avoit donnée. Ce négociant étoit peu connu à Nantes, sous le nom de Mr. le Coq ; on l'y nommoit ordinairement Mr. de la Bessonnières. La Sœur alloit donc à l'aventure par toutes les rues de la ville, en s'informant de la maison de Mr. le Coq, et personne ne savoit lui répondre ; jusqu'à ce qu'enfin, par une disposition particulière de la Providence, l'ayant rencontré lui-même dans la rue, sans le connoître, elle fut dans le cas de s'adresser à lui pour lui demander des nouvelles de Mr. Le Coq. C'est moi-même, lui dit-il, et il ajouta tout de suite, ne seriez-vous pas une fille, au sujet de la quelle je viens de recevoir une lettre de Mr. de Maison-neuve, par laquelle il me marque, que cette fille devant aller avec lui en Canada, il me prie de la recevoir chez moi, comme je le recevrais lui-même ? C'est moi-même, répondit-elle à son tour, en lui remettant entre les mains une autre lettre de recommandation, dont elle étoit porteuse ; et sur le champ il lui indiqua son logis, où elle pourroit le prévenir, en attendant qu'il finît quelques affaires pour lesquelles il étoit sorti. La Sœur Bourgeois se croyant alors comme à la fin de ses humiliations, tourne avec confiance du côté du logis qui lui est indiqué : mais Mde. le Coq la voyant arriver avec le jeune homme qui portoit toujours son paquet, en conçut une très mauvaise idée, et refusa absolument de la recevoir dans sa maison.

Accoutumée aux humiliations, qui faisoient sa gloire et son plaisir, sans se déconcerter, elle se retire dans une Eglise voisine ; c'étoit chez les Jacobins où l'on faisoit actuellement une procession en l'honneur du St. Rosaire. Elle assiste dévotement à la cérémonie, après laquelle étant retournée chez Mde. le Coq elle reçoit un nouvel

afront de la part de cette Dame, qui ne la connoissoit pas encore et qui ne craignit pas de lui reprocher en face, de ce qu'elle étoit accompagnée du jeune homme qui portoit ses hardes : mais pendant qu'on en étoit aux explications, Mr. le Coq étant survenu, elle fut reçue gracieusement dans cette maison, et traitée, jusqu'à son embarquement, avec tous les égards et la distinction due à son mérite qu'on eut bientôt occasion de connoître.

Le temps de l'embarquement approchoit, et Dieu lui préparoit de nouvelles épreuves au sujet de sa vocation. En attendant Mr. de Maison-neuve, qui devoit venir ordonner le départ, et pour se préparer prochainement au voyage, elle eut la dévotion de s'approcher des Sacrements. Son attrait particulier pour les Carmes, la conduisit par préférence dans une Eglise de cet ordre ; et ce fut à un de ces Religieux qu'elle s'adressa pour la confession. Elle ne faisoit pas les choses à demi ; elle ne négligea rien pour se faire entièrement connoître. Elle lui raconta ses vues présentes et ses anciennes inclinations : comme elle avoit autrefois postulé inutilement pour être Carmélite, comme le Père Provincial des Carmes de la Province de Paris lui avoit offert depuis peu de la faire recevoir dans cet ordre, et comme elle étoit alors au moment de s'embarquer pour le Canada. Le bon père crut (et humainement on devoit le penser) qu'elle feroit mieux de demeurer en France et de suivre sa première vocation. Il lui conseilla de retourner sur ses pas ; ou au moins d'écouter incessamment à Paris, aux personnes qui lui avoient marqué de la bonne volonté, et de répondre aux avances qu'elles avoient faites en sa faveur : nouvelles perplexités, nouveaux troubles. Toute-éplorée, elle entre dans la première Eglise qui se présente sous ses pas, Ce fut celle des Capucins, où le St. Sacrement étoit exposé. Là prosternée en la présence de son Dieu, elle répand son cœur avec une grande abondance de larmes en lui protestant de nouveau, que son unique désir est de connoître et d'accomplir en tout sa Sainte volonté. On ne sait pas le détail de ce qui se passa dans le colloque amoureux qu'elle eut alors avec son divin époux : mais on sait qu'elle

sortit de cet entretien tout autre qu'elle n'y étoit entrée. Une lumière subite éclaira son entendement ; son cœur se trouva rempli d'une consolation céleste ; et un goût intérieur lui fit connoître sans ambiguité que Dieu la demandoit en Canada. Cependant quelque assurée qu'elle fût en elle-même de la volonté de Dieu, elle auroit cru manquer à l'obéissance et au respect qu'elle devoit au Conseil que lui avoit donné son Confesseur, si elle n'eût pas écrit aux personnes, qui s'étoient intéressés pour la faire entrer aux Carmélites. Elle le fit, mais plutôt pour les remercier, que pour réclamer de nouveau leur protection, et pendant environ trois semaines, qu'elle resta encore à Nantes, elle n'en recut aucune réponse.

Il semble qu'il ne restoit plus à l'ennemi du salut qu'un dernier ressort à mettre en mouvement pour renverser les projets de la Sœur Bourgeois sur sa vocation pour Ville-Marie. C'étoit de mettre Mr. de Maisonneuve lui-même dans le parti des opposans ; cette ressource d'iniquité ne fut pas négligée. Ce Monsieur en arrivant à Nantes, pour presser l'embarquement, reçut une lettre anonime, dans laquelle, pour abuser, s'il étoit possible, de la délicatesse de sa conscience, on cherchoit à lui faire entendre ; que cette fille n'étoit pas faite pour le Canada ; qu'elle paroissoit avoir une vocation marquée pour être Carmélite ; qu'il ne devoit pas l'embarquer pour la transporter au delà des mers. Ce Monsieur étoit plein de droiture et de Religion : mais il n'étoit pas homme à se laisser surprendre par de vaines terreurs, ni par les clameurs de gens qui n'osoient pas se faire connoître par leur nom. Il se contenta donc d'informer la Sœur de ce qui se passoit, pour savoir son avis ; et sur sa réponse, il mit tout en œuvre pour presser l'embarquement de Juillet 1652.

Malgré toutes les inquiétudes personnelles, dont nous venons de parler, pendant plus de trois semaines que la Sœur avoit demeuré chez Mr. le Coq, par sa vertu et ses bonnes manières elle s'étoit acquise à un tel point l'estime et l'affection de toute cette honnête famille, qu'on ne la voyoit plus partir qu'à regret. Non seulement on ne voulut rien recevoir pour pension du séjour qu'elle y

avoit fait: mais on s'empressa à lui procurer toutes les petites commodités du voyage, dont elle s'occupoit bien peu pour elle-même, et dont en effet elle ne devoit pas profiter. Mr. Le Coq fit embarquer pour elle, un lit dont elle ne se servit jamais : quelques tas de cordages du navire furent son lit ordinaire pendant toute la traversée. Il auroit voulu mettre pour elle une provision de vin : mais comme il savoit qu'elle n'en buvoit jamais, il voulut y suppléer par une quantité d'eau douce, dont le défaut fait souvent beaucoup souffrir en mer les passagers. Précaution inutile à son égard ; l'eau fut mise à la vérité ; mais elle n'en profita pas. Car elle étoit dès lors dans l'habitude de ne boire jamais qu'une fois par jour, dans une très petite tasse de cuir, qu'elle portoit toujours avec elle, et dont la quantité n'étoit jamais capable de la désaltérer. C'est dans ce vil meuble, que pendant toute la traversée, on ne lui servit qu'une eau croupie et corrompue, breuvage ordinaire des matelots, et dont elle se trouva toujours très contente. De sa table, à laquelle elle ne voulut jamais prendre place, Mr. de Maison-neuve lui faisoit fournir tous les alimens honnêtes et convenables : mais elle ne les recevoit que pour les distribuer aux malades, se contentant pour elle de la plus modique ration des équipages.

Son séjour dans le navire fut une véritable et continue mission. Elle instruisoit avec soin les matelots et les soldats, leur faisant exactement la Catéchisme. Elle servoit jour et nuit tous les malades, qui étoient toujours en grand nombre dans une recrue de plus de 100 hommes : elle les consoloit dans leurs peines, et les soulageoit littéralement de ce qu'elle recevoit elle-même de la charité du Capitaine. Elle faisoit elle-même les prières du matin et du soir ; et pendant le jour, elle faisoit souvent des lectures spirituelles, et plusieurs autres exercices de piété. Son courage la soutint toujours contre toutes les incommodités ordinaires à ceux qui ne sont pas accoutumés à la mer. En un mot, elle étoit comme l'Apôtre ou l'Aumônier du navire ; et c'est dans la pratique constante de ces vertus et de ces bonnes œuvres qu'elle arriva en Canada.

Cependant malgré toute sa vertu elle ne fut pas exempte d'humiliations et de critiques. Mr. de Maison-neuve qui la connoissoit parfaitement, avoit pour son mérite de justes attentions, auxquelles elle répondoit par les témoignages d'un respect et d'une humilité profonde. Il n'en fallut pas d'avantage à des esprits oisifs et malins, pour former contre l'un et l'autre des soupçons injurieux à leur vertu. Et quoiqu'on n'osât jamais se déclarer dans le navire, elle ne l'ignora pas toujours: mais elle supporta cette nouvelle humiliation avec sa soumission et sa prudence ordinaires.

Après une navigation de près de trois mois, on arriva heureusement à Québec, le 22 Septembre, 1653. La Sœur mit pied à terre dans cette capitale du pays, comme pour prendre possession d'une province, qu'elle devoit également instruire et édifier, tant par ses travaux et ses vertus personnelles, que par le zèle de celles qui dans les desseins de Dieu, devoient un jour continuer son ouvrage dans tous les différens cantons de ce vaste pays: mais comme c'étoit à Ville-Marie que la Providence la destinoit immédiatement pour y fixer pour toujours le centre de ses missions, elle ne fit aucun séjour à Québec, et elle se rendit incessamment, avec Mr. de Maison-neuve, au terme de sa destinée. Il n'est pas aisé d'exprimer de quelle joie et de quels sentimens de religion elle se sentit pénétrée aux approches de Montréal, et lorsqu'elle vit pour la première fois cette ville naissante, spécialement consacrée en l'honneur de Marie, après laquelle elle soupiroit depuis si long-temps. Cette joie dut être d'autant plus pure et plus parfaite, qu'il lui en avoit coûté plus de peines et d'humiliations pour y parvenir.

Outre tout ce que nous avons dit jusqu'ici, nous apprenons par elle-même, qu'à peine avoit-on levé l'ancre, qu'on s'aperçut que le navire étoit pouri, et faisoit eau de toute part: mais comme on étoit fort en bras, ayant outre l'équipage ordinaire, 108 hommes, soldats de recrue pour Montréal, on espéra qu'on pourroit étancher le vaisseau: mais inutilement; car quoi-

que tous ces gens fussent à la pompe tout le long du jour et de la nuit, ils n'en pouvoient pas venir à bout, et l'eau commençoit à gagner, et à endommager les provisions ; en sorte que quoiqu'on eut déjà fait 310 lieues de chemin, nous fûmes obligés de relâcher à St. Lazare : en approchant de terre nous périissions, dit la Sœur, sans un secours particulier de la Providence, qui nous fut appliqué par les habitans de ce lieu. J'étois d'autant plus en peine de cet accident, que nous étions plus de 150 personnes dans le navire, dont plusieurs étoient bien peu préparés à bien mourir ; et nous n'avions point de Prêtre avec nous.

Mr. de Maison-neuve fut obligé de mettre ses soldats dans une île d'où l'on ne pouvoit pas désertier ; car autrement il ne lui en seroit pas demeuré un seul. Il y en eut même qui se mirent à la nage pour tacher de s'enfuir ; car ils étoient comme des enragés, et crioient qu'on les menoit à la perdition. Tranquille au milieu de ce tumulte, la Sœur Bourgeois eut souvent occasion de renouveler à Dieu le sacrifice qu'elle lui avoit fait de sa vie.

Cependant Mr. de Maison-neuve travailloit à se pourvoir d'un nouveau navire, et de toutes les autres choses nécessaires au voyage. Il fallut bien du temps pour cela ; et on ne put remettre à la voile que le 20 Juillet, jour de Ste. Marguerite, après avoir entendu la Messe que nous ne devions plus entendre de long-temps.

Comme on avoit eu bien de la misère, la maladie se mit bientôt dans le vaisseau : la Sœur Bourgeois étoit comme le Prêtre et l'infirmière de tous ; il mourut huit personnes entre ses bras.

Enfin on arriva à Québec le 22 Septembre : et en arrivant le navire échoua d'une telle force contre un chicot, ou arrête qu'on n'appercevoit pas, qu'elle s'enfonça dans son flanc, et qu'il ne fut plus possible de le relever, en sorte qu'on fut obligé de le brûler sur les lieux ; mais d'ailleurs il n'y eut rien de perdu. Il n'y avoit alors dans Québec, en l'endroit où est aujourd'hui la basse-ville, que deux magasins où lieux d'entrepos et de débarquement ; l'un appartenoit aux Pères Jésuites, et l'autre

aux Mrs. de la Compagnie de Montréal ; et quoique les Jésuites, les Hospitalières et les Ursulines fussent déjà établis dans la haute-ville, il n'y avoit d'ailleurs que 5 à 6 maisons : mais tout cela étoit si pauvre, que ça faisoit pitié. Je partis de Québec le plutôt qu'il me fut possible ; quoique nous n'arrivâmes à Montréal que 15 jours après la Toussaint.

La Sœur Bourgeois ne fut pas plutôt arrivée à Ville-Marie, qu'elle somma Mr. de Maison-neuve de tenir la promesse qu'il lui avoit faite de la faire conduire à une Croix plantée sur la montagne, et dont il lui avoit souvent parlé durant le voyage. Cette Croix avoit été plantée par Mr. de Maison-neuve dans son premier voyage de 1640. Car il ne fut pas plutôt débarqué, qu'il se résolut de planter sur le plus haut de la montagne, l'étendard de la sainte Croix, et les enseignes de Marie auprès, sous la protection desquels on pût assembler les Sauvages, dont il espéroit la conversion.

Il fit donc faire une grande et pesante Croix, qu'il voulut porter lui-même sur ses épaules, jusqu'au plus haut de la montagne, à travers des épines, des arbres et des rochers ; (car il n'y avoit point encore de chemin tracé). Les gens qui l'accompagnoient portoient derrière lui différentes pièces de bois propres à en faire le pied et à l'étayer lorsqu'elle seroit plantée : et il fit insérer dans le montant de la Croix, l'image dont nous avons parlé. Cette cérémonie se passoit à Montréal dans la même année, et peut-être au même jour, et à la même heure, aux quels la Sœur Bourgeois reçut de la très Sainte Vierge cette première faveur sensible dans laquelle elle lui apparut brillante sur le portail de l'Eglise de Notre-Dame de Troyes ; et qui fut l'occasion de sa première consécration parfaite au service de Dieu. Elle crut au moins dans la suite apercevoir dans cet événement, quelque rapport avec sa première vocation pour le Canada.

Ce lieu devint dans la suite un abord de piété. On dressa dès l'année suivante au pied de cette Croix, une espèce d'Autel, et le Prêtre Missionnaire de Ville-Marie, alloit assez souvent y dire la Ste. Messe pour la conver-

sion des Sauvages, avec un concours de monde aussi considérable qu'il pouvoit l'être dans ce temps-là.

Il arriva une fois, dit la Sœur Bourgeois, que de quinze ou seize personnes qui étoient là pour entendre la Messe, il ne s'en trouva aucune en état de la servir ; en sorte que Mdlle. Manes, qui étoit présente, fut obligée de la faire servir par le nommé Pierre Gadois, qui étoit un petit enfant, à qui elle suggéroit les réponses et indiquoit les Cérémonies qu'il avoit à faire. Tout cela, dit-elle, se faisoit avec beaucoup de dévotion et bien de la ferveur. Aussi ce fut au pied de cette montagne qu'on vit bientôt après, s'assembler les premiers Sauvages qui ont embrassé le Christianisme à Montréal, et qui vinrent dans la suite y recevoir les instructions des Prêtres, et les filles, celles des Sœurs de la Congrégation.

Il y avoit treize ans que cette Croix étoit plantée, lorsqu'en 1653 la Sœur Bourgeois arriva la première fois à Montréal. Mr. de Maison-neuve ne refusa pas d'acquitter sa promesse : mais comme il falloit traverser bien des bois par des chemins inconnus et difficiles ; et qu'il étoit dangereux de rencontrer quelques Sauvages, dont on pourroit être insulté, illa fit accompagner d'un piquet de trente hommes. Quel regret, quel chagrin pour cette Sœur, lorsqu'elle vit cette Croix renversée ; les Sauvages l'avoient brisée ; et il ne restoit presque plus rien de l'image de la Sainte Vierge. Animée d'un Saint zèle, elle prend sur le champ la résolution de rétablir ce monument de piété ; elle en demande la permission, et le secours nécessaire à Mr. de Maison-neuve, qui n'eut pas de peine à y consentir, et qui commanda sa troupe pour travailler à cette bonne œuvre, et tous s'y portèrent volontiers. Le nommé Minime, charpentier habile, fut mis à la tête de cet ouvrage ; l'on demeura trois jours et trois nuits sur la montagne, pour l'achever ; la Sœur, pendant tout ce temps-là, n'abandonna pas les travailleurs, qu'elle servoit avec zèle en tout ce qui pouvoit convenir à son sexe.

La Croix fut plantée et entourée d'une palissade de

pieux , et ce lieu continua d'être encore pendant longtemps un pèlerinage de piété, quoique bien moins fréquenté dans la suite qu'il n'avoit été dans son commencement. Cette Croix subsistoit encore lors qu'en 1760, les Anglois se sont rendus maîtres de Montréal : mais depuis ce temps-là, elle ne paroît plus.

La Sœur Bourgeois commença ensuite à donner l'essor à son zèle. Une cinquantaine de maisons dispersées çà et là, dans l'enceinte d'un petit fort de pieux, composoient tout le corps de cette ville. Quelques habitans répandus dans les campagnes voisines, et qui commençoient à peine à défricher quelques petites terres, quelques cabanes Sauvages dressées dans les environs, formoient toute la peuplade. La Sœur parcouroit seule chaque jour presque toutes ces différentes maisons, pour y faire partout les fonctions d'un véritable Apôtre. Elle se reproduisoit en quelque façon elle-même, et on étoit toujours sur de la trouver partout où il y avoit quelque bien à faire. Elle se prêtoit à tout; visiter et servir les malades, consoler les affligés, instruire les ignorans, blanchir le linge et racommoder gratuitement les hardes des pauvres et des soldats, ensevelir les morts, et se dépouiller elle-même des choses les plus nécessaires en faveur des nécessiteux, étoient ses occupations ordinaires. On raconte à ce sujet un trait qu'on peut appeller d'une charité héroïque ; mais qui dans la réalité renferme l'exercice d'un grand nombre d'autres vertus. Le voici.

Nous avons remarqué ailleurs, qu'au temps de son embarquement, Mr. le Ccq lui avoit fait présent d'un lit pour son passage : il consistoit en une paillasse, un matelas, deux couvertures et un oreiller. C'étoit trop pour elle, elle ne voulut pas s'en servir, et on peut dire que c'étoit pour elle un fardeau insupportable d'avoir quelque chose en propre dont-elle croyoit pouvoir se passer. Elle eut bientôt occasion de se défaire de son lit. L'hiver étoit rude ; un pauvre soldat transi de froid, mais qui ne s'attendoit pas sans doute, qu'elle se priveroit elle-même du nécessaire pour le soulager, vint pour réclamer sa

charité, et lui dire qu'il n'avoit pas sur quoi se coucher pour se garantir durant la nuit de la rigueur de la saison. Elle ne balance pas un instant : elle va querir son matelas et le lui donne. Peu de temps après, un second instruit de ce qu'il appelloit la bonne fortune de son camarade, va trouver la Sœur pour lui exposer sa misère ; celui-ci eut la paille. Deux autres, sans savoir que la Sœur se dépouilloit elle-même pour faire la charité, s'étant présentés à elle pour implorer son secours, elle leur donna les deux couvertures. Personne, dit-on, ne se présenta pour avoir l'oreiller, meuble encore inutile pour elle ; car elle savoit se passer de tout : et un oreiller de paille, ou de bois, étoit également utile à son usage. Ainsi dépouillée, elle se faisoit un plaisir de coucher à platte terre, ou sur le plancher, qui étoit son lit le plus ordinaire, malgré la rigueur de la saison ; elle se trouvoit bien dédommée, lorsqu'elle pouvoit en quelque façon soulager les autres : en un mot, elle étoit à l'égard de tous dans cette nouvelle ville, comme une mère commune, l'œil de l'aveugle, le pied du boiteux, la consolation de l'affligé, le soutien du foible et de l'indigent ; se faisant, comme l'Apôtre, toute à tous, pour les gagner tous à Jesus-Christ. Mais parmi tant de bonnes œuvres, son attrait particulier étoit toujours d'instruire les personnes de son sexe. Françaises et Sauvages ; elle avoit soin de toutes avec une égale attention ; et comme elle n'avoit point encore d'école publique où elle pût les assembler toutes, elle les suivoit sans cesse de maison en maison, pour les instruire de tous les principaux devoirs de la Religion, et leur inspirer des sentimens d'amour et de dévotion envers l'auguste Marie, à laquelle elle étoit très spécialement dévouée elle-même. C'est ainsi que, digne coopératrice de Mr de Maison-neuve, pendant que celui-ci érigeoit à Marie une ville matérielle, elle lui érigeoit un empire spirituel dans le cœur des fidèles : mais comme ce nouvel établissement croissoit tous les jours, en étendue pour le terrain qu'elle avoit à parcourir, et en nombre des sujets qu'elle avoit à instruire, elle se trouva bientôt hors d'état de soutenir, toute seule, un tra-

vail, qui sans être audessus de son courage, étoit de beaucoup audessus de ses forces. C'est ce qui donna occasion aux événemens que nous avons à raconter dans la suite de cette histoire.

LA VIE

DE LA

SŒUR BOURGEOIS.

TROISIÈME PARTIE,

*Où il est traité de l'établissement des Sœurs
de la Congrégation Notre-Dame,*

A VILLE-MARIE.

IL y avoit quatre ans que la Sœur Bourgeois étoit à Ville-Marie, occupée à la pratique de toutes les vertus et bonnes œuvres dont nous venons de parler, lorsque pressée par l'ardeur de son zèle, et réfléchissant un jour sur les moyens qu'elle pourroit employer pour procurer plus efficacement la gloire de Dieu, et pour faire honorer Marie d'un culte plus parfait, elle se sentit vivement inspirée de faire bâtir une chapelle en l'honneur de la mère de Dieu, dans laquelle elle se proposoit d'assembler de temps en temps les jeunes filles, après lesquelles elles courroit, pour ainsi dire, sans cesse, de maison en maison, pour les instruire et leur inspirer le goût de la piété envers la très Sainte Vierge et leur en insinuer les pratiques. Docile au mouvement de la grâce, et bien instruite elle-même des règles de la dépendance chrétienne, elle n'eut rien de plus pressé que d'aller communiquer son dessein au Révérend Père Pijart, Jésuite, son Directeur, et l'unique Prêtre qui desservoit alors la petite paroisse de Ville-Marie. La Sœur n'avoit aucune ressource humaine pour commencer cet ouvrage : le Père pour l'éprouver, lui en représenta et lui en exagéra même toutes les difficultés : mais témoin et surpris de son zèle et de sa fermeté, il ne douta pas que ce ne fut l'œuvre de Dieu, et il approuva son dessein. Il n'en fallut pas d'avantage à

la Sœur pour la mettre en mouvement. Dès lors elle commença à se flatter du succès d'une entreprise qu'elle ne faisoit que pour la gloire de Dieu, et dans laquelle il lui paroissoit qu'elle avoit l'approbation de Dieu même, puisqu'elle pouvoit agir sous les auspices de l'obéissance. Dans cette confiance elle alla sur le champ trouver Mr. de Maison-neuve pour lui faire confidence de son projet et obtenir de lui un terrain propre à l'exécution. Elle n'eut pas de peine à obtenir de ce grand serviteur de Marie, tout ce qu'elle lui demandoit; c'étoit le prendre par l'endroit le plus sensible de son cœur, que de lui parler de dévotion envers la très Sainte Vierge. Il connoissoit la ferveur de la Sœur; et il lui donna toute liberté de choisir l'endroit et telle étendue de terrain qu'elle jugeroit à propos. Elle se fixa à l'endroit où est aujourd'hui l'Eglise de Bon-secours, qui étoit environ à 400 pas de la ville, selon l'étendue de l'enceinte qu'elle avoit alors; et pour la quantité de terrain dont elle croyoit avoir besoin, elle se borna à un espace de 40 pieds de long sur 30 de large, qu'elle jugea suffisant pour remplir le projet qu'elle avoit alors. Ayant donc ainsi formé le plan de sa bâtisse, elle s'intrigue de toute part, et partout elle trouve des cœurs bien disposés à se prêter à la bonne œuvre. Les uns apportent du bois, les autres charrient de la pierre, ceux-ci travaillent de leur métier, ceux-là servent de manœuvres, plusieurs y contribuent de leur bourse et donnent de l'argent : dans peu de jours les fondemens sont creusés et remplis, et déjà en état de recevoir un vaste bâtiment de charpente qu'on se proposoit d'élever pardessus, et auquel on travailloit sans relâche.

Tout sembloit réussir au parfait : mais la Sœur n'en étoit pas encore jusqu'à elle s'étoit flattée; c'étoit l'œuvre de Dieu, il lui falloit des contradictions pour la rendre plus parfaite; et elle dut être d'autant plus sensible aux épreuves que Dieu lui ménageoit à cette occasion, qu'elles lui arrivèrent d'une part à laquelle, ce semble, elle devoit le moins s'attendre.

Il n'y avoit point encore alors d'Evêque à Québec, et Mr. L'abbé de Quélus, premier Supérieur du Séminaire

de St. Sulpice à Montréal, arriva de France précisément cette même année, avec la qualité de Grand-Vicaire de Monseigneur l'Archevêque de Rouen, au nom duquel toute la juridiction spirituelle du Canada avoit été exercée jusqu'alors. Mr. de Quélus n'avoit jamais eu occasion de connoître la Sœur Bourgeois ; c'étoit le premier Sulpicien, et pour la première fois, qu'il arrivoit en Canada, avec trois autres Prêtres de la même compagnie, pour commencer à former un Séminaire à Ville-Marie. Surpris de voir une fille, dont l'humilité cachoit la vertu et les talens, et qui dans sa simplicité étoit à la tête d'une entreprise de Religion, pour laquelle elle n'avoit autorité que d'un particulier subalterne, et dont il ne connoissoit pas encore lui-même tous les avantages, il défendit de continuer l'ouvrage. Docile à la voix du Supérieur, elle en demeura là sans réplique, quoiqu'elle prévît fort bien ce qui arriva en effet, que tous les bois qu'elle avoit ramassés à grands frais, et avec beaucoup de peine, et qui, pour la plus grande partie, étoient déjà prêts à être employés, demeureroient à pure perte, et tomberoient en pourriture. La prudence humaine auroit regardé cet événement comme un très grand malheur ; la Sœur Bourgeois elle-même, quelque obéissante qu'elle fût ne put s'empêcher d'en gémir en secret : mais entre les mains de Dieu qui sait tirer le bien du mal, il devint la source et l'occasion d'un beaucoup plus grand bien. Car cet ouvrage non seulement, comme nous le verrons bientôt, en devint beaucoup plus parfait en lui-même, puisqu'au lieu d'une Chapelle de bois que la Sœur se proposoit, on en eut une de pierre : mais encore on eut la communauté toute entière des Sœurs de la Congrégation dans le Canada, à laquelle il paroît que l'événement dont nous parlons donna l'occasion prochaine et immédiate.

Il ne paroît pas en effet qu'avant ce temps-là, la Sœur Bourgeois eut pensé à former une communauté si importante : mais se voyant alors frustrée de l'espérance qu'elle avoit eue, que par le moyen de sa Chapelle, elle pourroit suffire à l'instruction nécessaire aux jeunes personnes de son sexe dans une ville qui n'étoit pas encore extrêmement

peuplée ; et sentant qu'il lui étoit impossible d'en soutenir l'ouvrage toute seule; elle pensa à s'associer des compagnes de bonne volonté, pour partager le travail avec elle. Pleine de cette idée et n'en trouvant pas sur les lieux, dans un pays naissant et où il n'y avoit point eu jusqu'alors d'instruction assez solide pour former de bonnes maîtresses, elle prit le parti d'en aller chercher dans l'ancienne France. Elle connoissoit dans la ville de Troyes, sa patrie, plusieurs filles vertueuses, du nombre de celles que Mr. Jandret, son ancien Directeur, avoit entrepris autrefois d'assembler en communauté pour un institut à peu-près semblable à celui dont elle se proposoit vraisemblablement de faire revivre le projet, qui n'avoit pas réussi la première fois, par ce que le Seigneur avoit des desseins plus étendus pour sa gloire, et qu'il avoit destiné la Sœur Bourgeois pour les exécuter, et pour être la mère et la première pierre de cet établissement : aussi ne se reposa-t-elle sur personne que sur elle-même, pour aller inviter ses anciennes compagnes à venir prendre part à la moisson abondante qui s'ouvroit sous ses pas dans le Canada.

On vit bien que cette démarche, qui selon les règles d'une prudence ordinaire, auroit pu être regardée comme téméraire, lui étoit inspirée de Dieu. Quelle apparence en effet pour une fille seule, sans bien et sans crédit, d'entreprendre de traverser et repasser les mers, pour aller engager plusieurs autres personnes d'un sexe timide à imiter cette sage folie, et à renoncer à toutes choses, pour venir se sacrifier dans un pays étranger, qui dans leur idée, et même souvent alors dans la réalité, dévorait ses habitans par les guerres continuelles qu'on y avoit avec les Sauvages, dont plusieurs habitans de l'isle même de Montréal, et jusque dans leurs propres maisons, devenoient souvent la victime ? mais la Sœur Bourgeois pleine de l'esprit saint qui l'anime, n'écoute que son zèle. Tels avoient été les Apôtres et les hommes Apostoliques qui dans la suite ont marché sur leurs traces. Elle part avec un pressentiment qu'elle réussira; et même peut-être avec une vue distincte et prophétique de tout ce qui lui arrivera. C'est ainsi au moins qu'on peut le conjecturer par

l'assurance positive qu'elle donna, avant son départ, à une personne en qui elle avoit beaucoup de confiance, que son voyage ne seroit que pour un an; ce qui arriva si exactement à la lettre qu'étant partie de Montréal au mois de Septembre 1658, elle y revint en effet l'année suivante avec des compagnes, jour pour jour au même temps qu'elle en étoit partie.

S'il avoit fallu à la Sœur Bourgeois du zèle et du courage pour entreprendre le voyage de France, il n'en fallut pas moins à celles qui se déterminèrent à la suivre en Canada. De quelle surprise en effet ne doit-on pas être saisi, lorsqu'on voit des filles, qui auroient pu vivre tranquilles dans les exercices de la piété chrétienne au centre de leurs familles, s'arracher courageusement à leurs proches et à leur patrie, pour s'attacher à une fille qui n'a rien que sa confiance en Dieu, et qui ne promet pour l'avenir que des humiliations, des peines et des travaux, à celles qui se mettront à sa suite? Telles furent les compagnes que la Sœur Bourgeois s'associa en France, pour les conduire à Ville-Marie; dignes coopératrices du grand ouvrage que l'illustre fondatrice avoit entrepris, et qui annonçoient par avance tout le succès qu'on devoit en attendre pour la sanctification de plusieurs: car lorsqu'on commence par des démarches d'un tel éclat, que ne doit-on pas espérer du degré de perfection auquel on aura le bonheur de conduire l'ouvrage? Il y en eut quatre principalement dont la Sœur Bourgeois fit la conquête dans ce premier voyage; (nous la verrons encore dans la suite courir à de nouvelles recrues avec un semblable succès) Les noms de ces premières héroïnes chrétiennes méritent d'être transmis à la postérité: ce furent les Demoiselles Crolo, Raisin, Anne Hyoux, et Châtel; car on ne les appelloit pas encore du nom de Sœurs, qui ne leur fut donné que quelques années après, lorsqu'elles furent autorisées par lettres patentes à former une communauté; ce qui arriva en 1671.

Laissons ici parler la Sœur Bourgeois dans les mémoires qu'elle nous a laissés. En 1658, dit-elle, cinq ans après ma première arrivée à Montréal, je me sentis pressée de

repasser en France, pour aller chercher du secours. Mdlle. Mance qui s'étoit cassé un bras, qui lui avoit été mal remis, (et un peu aussi pour les affaires de son hôpital,) fut obligée de repasser en France pour s'y faire traiter. Comme elle avoit besoin d'une personne pour lui tenir compagnie et la soulager dans son voyage, je m'offris pour cela, quoique ma principale intention fût d'aller à Troyes, pour avoir quelques filles capables de m'aider à faire mes écoles.

Mdlle. Mance accepta mes services avec bien de la joie. Nous partîmes de Montréal le propre jour de St. Michel, 29 Septembre, 1658: mais avant de m'embarquer, comme j'étois chargée du soin de la Sacristie de la Paroisse, je m'adressai à Mr. Galinier, Prêtre du Séminaire, qui y faisoit alors les fonctions curiales, pour le prier de vouloir bien me conserver cette place pour après mon retour; ce qu'il voulut bien me promettre, pourvu, me dit-il, que vous ne soyez pas absente pour plus d'une année; ce que je ne croyois d'abord lui promettre qu'en badinant. Nous verrons ci-après comment je tins parole.

Le navire dans lequel nous fûmes obligées de nous embarquer à Québec, n'avoit que six hommes d'équipage, tous Protestans. (Car il étoit permis alors à ceux de cette Religion, de commercer en Canada.) Il n'y avoit donc que Mdlle. Mance et moi qui fussions Catholiques. Nous ne sortions presque pas de la chambre aux canons, ou la Sainte Barbe, où l'on nous avoit logées. Nous y faisions tranquillement nos prières et nos autres exercices de piété. Pour eux, ils chantoient quelquefois leurs prières: mais nous n'y assistions jamais, et Mdlle. Mance leur ayant même fait quelques représentations, ils cessèrent entièrement leur chant, et ne manquèrent jamais d'avoir pour nous tous les égards convenables.

Nous débarquâmes à la Rochelle vers les fêtes de Noël; Mdlle. Mance devoit aller à la Flèche, où elle avoit à faire, pour traiter avec les hospitalières de cette ville, dont elle se proposoit d'emmener à son retour quelques Religieuses pour le service de l'Hôpital qu'elle avoit déjà commencé d'établir à Ville-Marie. De mon côté je fus

bien aise de l'accompagner dans ce voyage, pour avoir la consolation de voir Mr. de la Dauversière, ce grand dévot de la très Ste. Vierge, et ce grand protecteur de l'établissement de l'île de Montréal, qui étoit Lieutenant Général de la juridiction Royale de la Flèche, et qui y demeurait.

Nous n'arrivâmes à la Flèche qu'aux Rois de 1659. Nous y demeurâmes peu de jours, et de là nous partîmes, toujours ensemble, pour nous rendre à Paris. Je lui étois nécessaire, et elle faisoit toutes les dépenses du voyage. A Paris, nous fûmes loger chez une de ses Sœurs qu'elle avoit dans cette ville. Il n'y avoit que deux ans que Mr. Ollier, premier Supérieur et Instituteur du Séminaire de St. Sulpice à Paris, étoit mort. Mdlle. Mance avoit confiance en ses mérites ; elle demanda la permission d'aller l'invoquer sur son tombeau, et je voulus y aller avec elle : mais nous fûmes refusées pour la première fois, et on nous renvoya au Dimanche suivant. Nous ne manquâmes pas de nous y rendre, et j'eus la consolation d'honorer sur son tombeau ce grand serviteur de Dieu et de voir cette belle Chapelle.

Mdlle. Mance fut encore plus heureuse que moi ; car elle y retrouva la santé, et un commencement d'usage de son bras droit dont elle avoit été estropiée depuis longtemps. J'avois des affaires qui m'appelloient à Troyes, et je la laissai à Paris continuer sa neuvaïne tout seule : mais peu de jours après, je reçus une de ses lettres, écrite de sa propre main ; par laquelle elle me marquoit qu'elle étoit entièrement guérie, par les mérites de Mr. Ollier. Un médecin à qui je montrai cette lettre, en lui racontant la manière dont le bras avoit été cassé, m'assura qu'elle n'avoit pu être guérie que par un miracle.

En arrivant à Troyes, je fus loger chez les Religieuses de la Congrégation, qui me reçurent avec de grandes marques de bonté et de charité ; et leur ayant fait part de mon dessein, qui étoit d'emmener avec moi quelques filles capables de m'aider dans les travaux de mon emploi de maîtresse d'école, et que je serois charmée qu'il y en eût quelquesunes d'un tempérament robuste, pour nous

soulager dans nos soins domestiques, mon projet fut universellement approuvé : mais tout le monde aussi sentit la difficulté de l'exécution, qui ne pouvoit réussir que par un secours particulier de la Providence. Je l'espérois ce secours, et je ne fus pas trompée dans ma confiance ; car il ne me marqua jamais dans le besoin.

D'alors que le motif de mon voyage fut connu dans la ville de Troyes, il se présenta trois de mes anciennes compagnes, qui furent ma Sr. Crolo, ma Sr. Châtel, et ma Sr. Raiein. La première avoit déjà eu envie de venir avec moi dès mon premier voyage. Mr. Châtel, père de la seconde, et qui étoit Notaire Apostolique, entendoit les affaires. A la première proposition que je lui fis de consentir au départ de sa fille, il me demanda comment nous vivrions dans ce pays ; je lui fis voir le contract de la maison ou étable que Mr. de Maison-neuve n'avoit cédée à Montréal. Hé bien, me répondit il, voilà donc déjà une étable que vous avez pour vous loger ; mais pour le reste que ferez vous ? Je lui répondis ; nous travaillerons, et je promets à celles qui viendront avec moi, du pain et du potage ; c'est tout ce qu'il nous faut. Cette réponse lui tira les larmes des yeux. Il aimoit sa fille, mais il aimoit encore plus sa Religion, et ayant consulté des personnes vertueuses, on lui conseilla de ne pas mettre empêchement à l'œuvre de Dieu, et aux bons desseins de sa fille, en sorte qu'il donna son consentement à tout. Il eut même le courage de faire passer dans son étude, et en sa présence, le contract, par lequel il abandonnoit sa fille à la prudence de la Sœur Bourgeois ; et on passa aussi en même temps dans son étude, un contract semblable pour la Sœur Crolo. Il est dommage que ces pièces ne se trouvent plus dans les archives de la Communauté.

Cependant la Sœur Bourgeois, quelque pauvre qu'elle fût, ne voulut recevoir aucun argent, ni des uns, ni des autres. Mais Mr. Châtel, avant de laisser partir sa fille, voulut absolument lui faire ranger un coffre pour ses hardes et une cassette pour son linge ; et il l'obligea de recevoir, ou plutôt il fit coudre dans ses habits 150

livres, et un écu d'or, ce qui faisoit en tout environ la somme de 200 livres, en lui faisant défense expresse d'en parler à qui que ce fût. Il y ajouta encore plusieurs lettres de crédit, adressées à des personnes de sa connoissance dans plusieurs endroits par où sa fille devoit passer ; afin, disoit-il, que si elle vouloit revenir à Troyes, elle eût de quoi fournir à ses besoins dans le voyage.

Quant à la Sœur Raisin, pour avoir le consentement de son père, il falloit aller à Paris, où ce Mr. demouroit alors. Cependant comme la Sœur Bourgeois et ses deux premières compagnes étoient sur le point de partir de Troyes, Mdle. Raisin voulut absolument être de la partie, dans l'espérance qu'elle obtiendrait aisément ce consentement ; et elle se mit en route avec les autres.

Frappé du zèle et du courage de ces héroïnes chrétiennes, un jeune homme étudiant à Troyes forma le dessein de se donner aussi entièrement à Dieu, et de se consacrer à l'emploi de faire des écoles aux jeunes garçons en Canada. Il nous suivoit de loin dans nos voyages, et il prenoit ses gîtes auprès des nôtres, jusqu'à ce qu'on fut arrivé au lieu de l'embarquement. Il fut malade dans le vaisseau d'un flux de sang, et ne se rétablit jamais bien en Canada, où il mourut dans la maison des Sœurs, deux ans après son arrivée en Canada. Il se faisoit appeler FRÈRE LOUIS : il étoit cependant bien différent d'un autre frère Louis, qui fut dans la suite frère Charon à Montréal, qui avoit aussi eu en France quelque relation avec la Sœur Bourgeois, et dont nous aurons occasions de parler ailleurs.

Quant à nous, dit la Sœur Bourgeois en nous faisant la description de son voyage de Troyes à Paris avec ses trois premières compagnes, nous avions 36 lieues à faire avec bien peu d'équipage ; nous louâmes une charrette : mais à peine avions-nous fait une lieue que la charrette fut arrêtée : car il n'étoit pas permis à un particulier, nous disoit-on, de nous conduire en voiture au préjudice des voitures publiques. Il nous fallut retourner à Troyes, où Mr. Châtel obtint au charretier la permission de con-

tinuer son voyage : mais comme dans le cours de notre route il se trouva un Dimanche, nous priâmes le charretier de s'arrêter dans quelque paroisse, pour nous laisser le temps d'entendre la Ste. Messe ; ce qu'il nous refusa très désobligeamment : mais comme nous passions devant une Eglise, une des roues de la charrette se cassa, et pendant le temps qu'il lui fallut mettre pour la faire raccommoder, nous eûmes celui de contenter notre dévotion à loisir.

Arrivées à Paris, Mr. Raisin refusa à sa fille la permission de partir pour le Canada ; il ne voulut pas même d'abord la voir, ni qu'elle eût la hardiesse de se présenter devant lui : mais enfin par sa persévérance et par l'intercession de quelques amis de son père, elle obtint son congé, et l'on passa son contract semblable à celui des autres. Mr. Raisin vouloit même absolument lui donner au moins mille livres pour son voyage. La Sœur Bourgeois ne voulut pas les recevoir : mais cependant pour ne pas tout à fait le désobliger, elle accepta cent écus, en lui disant qu'elle n'avoit pas besoin de plus : mais ce Mr. voulut absolument dans la suite payer chaque année à la communauté des Sœurs, une rente viagère de 35 liv. pour l'intérêt des 700 liv. que la Sœur Bourgeois n'avoit pas voulu recevoir ; et après la mort de cet honnête homme, dit la Sœur, son fils qui étoit Avocat au Parlement, nous a continué la même rente, et en a ajouté une autre de 300 liv. au capital de 6000 liv. pour lesquelles il a fait une fondation de 3 Messes qui s'acquittent encore tous les ans dans notre Eglise, les 22, 23, et 24 Avril.

Mr. Blondel, poursuit la Sœur dans sa relation, me donna aussi une de ses nièces, pour la conduire à Montréal ; et elle fut depuis la Sœur Hyoux, la première qui ait été reçue de communauté à Montréal en 1659, sous le nom de Ste. Claire. Il se joignit encore à nous plusieurs autres filles, au nombre de 18, dont quatre étoient pour Québec, et le reste pour Montréal.

Avec tout cet équipage, nous nous mîmes en route de Paris pour la Rochelle ; nous avions pris pour cela plusieurs charettes qui furent arrêtées comme la première

fois à une demie lieue de Paris, où nous fûmes toutes obligées de retourner à pied : mais là on nous fournit d'autres voitures, qui nous conduisirent assez heureusement jusqu'à la Rochelle. Il y avoit assez long-temps que je n'avois pas revu M^{lle}. Mance ; nous la trouvâmes là, qui attendoit l'embarquement, avec trois Religieuses qu'elle en venoit avec elle, pour l'établissement de son Hôpital à Montréal.

Lorsqu'il fut question de nous embarquer, voici une nouvelle épreuve ; nouvelle razzia. J'avois pensé que mes Sœurs et moi, nous serions embarquées gratuitement. C'étoit l'intention de Mr. de Maisonneuve : mais comme nous n'avions point de billet de sa part, le Commandant du navire ne l'entendoit pas de même. On nous demandoit absolument pour chacune au moins 175 livres et nos provisions ; cependant nous n'avions point d'argent : on fut sur le point de nous laisser sur la grève. Il me vint enfin en pensée de tirer une double lettre de change sur Mr. Raisin, qui avoit eu tant de bonté pour nous, et elle fut acceptée.

Nous voilà donc toutes embarquées dans le même navire, dont le Commandant, malgré la difficulté qu'il nous avoit faite, étoit un très bonnête homme. Le bâtiment étoit grand et commode : mais il avoit servi d'hôpital de guerre, et il étoit en pesté. Cependant nous étions un très grand nombre de passagers ; car outre nos Sœurs, les Religieuses et les dix-huit filles, dont nous avons parlé, il y avoit encore sept familles entières pour l'établissement de Montréal. Mais en moins, à cette fois, nous eûmes la consolation d'avoir avec nous deux Prêtres de St. Sulpice, Mr. le Maître, et Mr Vignal, qui venoient pour le Séminaire de Montréal.

C'est ce Mr. le Maître qui peu d'années après, fut massacré par les Sauvages et eut la tête tranchée le jour même de la décollation de St. Jean Baptiste, 29 Août 1660, et dont on raconte, que sa figure demeura tellement empreinte dans le mouchoir où les Sauvages l'avoient enveloppée, qu'elle fut reconnue, dans le pays des Iroquois, par quelques François qui y étoient

prisonniers des Sauvages. On cite entr'autres, pour témoins de cet événement, Mr. Guillory, et le nommé Lavigne, qui firent tous leurs efforts pour tâcher de racheter ce mouchoir : mais les Sauvages ne voulurent jamais le leur céder, disant qu'ils en vouloient faire un étandard de guerre.

Pour nous, bien nous en prit d'avoir ces Prêtres avec nous dans notre traversée : car la peste se mit dans le vaisseau. Mdlle. Mance et ses Religieuses en furent attaquées, aussi bien que plusieurs autres filles. Il y mourut sept à huit personnes, et il en seroit mort bien d'avantage, sans les précautions de Mr. le Maître, qui les faisoit ensevelir sur le champ, et qui avoit soin qu'on jettât subitement dans la mer tout ce qui avoit servi ou touché à ceux qui étoient morts.

Il arriva à cette occasion qu'il y avoit dans le navire une petite fille à la mamelle, dont la mère venoit de mourir de la maladie contagieuse, dont le père et l'enfant même étoient actuellement malades. On n'espéroit plus rien pour la vie de cet enfant ; personne ne vouloit s'en charger, de crainte d'attraper le mal, et il y en avoit même quelques-uns qui parloient de la jeter dans la mer ; cela me faisoit pitié, et quoique un peu contre l'avis de toute notre bande, qui étoient toutes malades, je la demandai pour en avoir soin, et elle me fut accordée.

Quand nous fûmes arrivés à Québec, je fus loger avec toutes nos filles, au magasin de Mrs. de la Compagnie de Montréal ; et comme cet enfant, par ses cris et par l'horreur naturelle que plusieurs en avoient, incommodoit beaucoup toute notre bande, et que j'étois chargée de vaquer à plusieurs affaires à Québec, je fus obligée de remettre cette petite fille entre les mains de son père, qui se portoit bien mieux alors, afin qu'il en eût soin jusqu'à notre départ pour Montréal, en l'assurant que je la reprendrais alors. On étoit à la fin de Septembre ; il faisoit grand froid à Québec ; les hommes de l'équipage pour se chauffer pendant la nuit, avoient allumé un grand feu, dans l'endroit où ils s'étoient cabanés. Cet

homme chargé de cet enfant, la coucha auprès du feu ; mais un peu trop près ; car elle eut le dos considérablement brûlé. Nouvel embarras pour moi, qui me trouvais dans la nécessité de la panser, quoique je n'eusse ni les linges, ni les remèdes nécessaires pour cela ; en sorte que pendant tout le voyage de Québec à Montréal, cela m'occasionna beaucoup de peine et de chagrin. Cependant lorsque nous fûmes à Montréal, la petite se portoit bien. Comme elle avoit été sevrée trop jeune, je crus devoir la remettre en nourrice : mais elle mourut peu de temps après. On pensa que c'étoit le changement de nourriture et de l'avoir remise au lait, qui avoit occasionné sa mort : et j'en eus bien du chagrin.

Nous voilà donc de retour à Montréal, le propre jour de la fête de St. Michel, 29 Septembre, justement jour pour jour, heure pour heure, une année entière après que Mlle. Mance et moi en étions parties. Le Seigneur m'ayant par là mis en état d'accomplir ce que j'avois espéré et en quelque façon promis à Mr Galinier, qui de son côté, à mon arrivée, me rendit avec plaisir le soin de la Sacristie, et de toute ce qui en dépendoit relativement à mon sexe et à mon état.

C'est au retour de ce voyage, que la Sœur fut obligée de se retirer avec ses compagnes, dans cette étable dont il a été parlé ailleurs, et que Mr. de Maison-neuve lui avoit donnée l'année d'auparavant, pour y tenir ses écoles. Voici la description qu'elle nous en fait elle-même.

C'étoit, dit-elle, un bâtiment de pierre, d'environ 25 pieds en carré, qui avoit été long-temps la retraite de plusieurs animaux de toute espèce. J'y fis faire une cheminée et autres réparations nécessaires pour la propreté, et pour y loger les enfans qu'on nous donneroit, et pour y tenir les écoles. Quant à nous, comme il y avoit au-dessus, une espèce de colombier ou de grenier, où l'on avoit jusqu'alors élevé des pigeons, j'en fis notre dortoir, et notre chambre de communauté, quoiqu'on ne pouvoit y monter que par une échelle extérieure, ce qui nous étoit très incommode.

On commença dès lors, à recevoir quelques filles pen-

sionnaires et externes. Il paroît qu'une des premières fut Marie Barbier qui fut dans la suite, (après la Sœur Bourgeois) première Supérieure de la Congrégation, sous le nom de la Sœur l'Assomption. Ce fut au moins la première fille de Montréal qui se consacra au service de Dieu dans la communauté.

La première entrée des écoles se fit le jour de Ste. Catherine, 25 Novembre de cette même année, et la première assemblée de la Congrégation des filles séculières pensionnaires et externes, se tint le jour de la Visitation Notre-Dame, 2 Juillet de l'année suivante, et ces jours, depuis ce temps-là, ont toujours été remarquable dans la Congrégation.

Cependant peu de temps après, le nombre des pensionnaires et des écolières croissant considérablement, on se trouva trop étroitement logé, et l'on fut obligé d'acheter d'un nommé St. Ange, une petite maison voisine : mais la Sœur Bourgeois, dont le zèle ardent ne disoit jamais c'est assez, et qui non contente du soin de la communauté naissante, se prêtoit avec empressement à toute sorte de bonnes œuvres, entreprit dans ce temps-là une autre sorte d'ouvrage, qui n'étoit pas sans doute, du goût de tout le monde et qui fut, peu de temps après, pour elle une source de quelques chagrins. Voici le fait comme elle le raconte elle-même.

Dans le voyage avec Mdle. Mance, outre les filles qui étoient pour notre communauté nous en avions amené plusieurs autres qui étoient filles du Roi, tirées des hôpitaux de France, bien élevées dans leur principe et destinées à être établies dans ce pays, pour la population de la colonie. Quelques années après et pendant que nous étions à faire réparer la petite maison que nous avions achetée de St. Ange, il arriva encore à Montréal, pour la même fin, une nouvelle recrue de dix sept à dix huit filles. Comme elles étoient destinées à devenir dans peu des mères de familles, je pensai qu'il étoit à propos de les assembler toutes en lieu de sûreté, et que la maison de la Ste. Vierge devoit être ouverte à toutes les filles. Pleine de cette pensée, sans avoir trop consulté nos Sœurs,

je courus au bord de l'eau au devant de ces filles, pour les emmener dans notre maison, qui se trouva trop petite pour les loger : il fallut donc les conduire dans la petite maison de St. Ange, où je fus obligée de demeurer quelque temps avec elles, pour donner à toutes les instructions nécessaires.

Depuis long-temps les Sœurs demandoient à être mieux logées, et qu'on fît bâtir sur la hauteur, à l'endroit où est à présent la communauté. La Sœur Bourgeois par esprit de pauvreté, de mortification, et d'humilité s'y étoit toujours opposée : mais frappée par l'événement que nous venons de raconter, et pour tranquilliser ses Sœurs, elle donna enfin, pour cette bâtisse un consentement dont elle se repentit long-temps ; parce que, disoit-elle toujours, elle y avoit consenti sans avoir consulté Dieu, ni même (à ce qu'elle croyoit) le Supérieur. Il paroît qu'elle ne se pardonna jamais cette prétendue faute, à laquelle elle avoit coutume d'attribuer tous les accidens qui arrivoient dans la communauté. Nous verrons ailleurs que ce fut la première origine de ses grandes peines d'esprit.

Nous avons déjà marqué que la Sœur Bourgeois et ses compagnes arrivèrent à Ville-Marie au mois de Septembre 1659, et l'on vit aussi cette année pour la première fois, un Evêque en Canada. Ce fut Monseigneur François de Laval de Montmorenci, connu auparavant sous le nom d'Abbé de Montigni. Il avoit été Archidiacre d'Evreux ; et c'est lui qui en partant de France pour le Canada, résigna ce bénéfice au vertueux et fameux Mr. Henri Marie Boudon, Auteur de plusieurs livres de piété, qui avoit été son précepteur. Monseigneur de Laval venoit d'être désigné par le Roi pour être le premier Evêque de Québec : mais comme cette Eglise n'avoit pas encore été érigée en Diocèse par le Souverain Pontife, ce Prélat ne put y venir d'abord qu'en qualité de Vicairo Apostolique, sacré sous le titre d'Evêque de Pétrée. Mr. de Quélus qui gouvernoit alors l'Eglise de Canada sous l'autorité de Monseigneur l'Archevêque de Rouen, n'entreprit pas de lui disputer sa juridiction : mais il prit le

parti de repasser en France avec Mr. d'Allet son Secrétaire, pour aller rendre compte à cet Archevêque de ce qui se passoit en Canada. Pour lui, il n'y revint pas d'avantage, et il mourut à Paris au Séminaire de St. Sulpice, en 1680.

Monseigneur de Laval avoit eu occasion de connoître la Sœur Bourgeois, dans le voyage qu'elle venoit de faire en France, et ils arrivoient dans le même temps. Il avoit conçu pour elle une estime toute particulière, et il lui avoit déjà permis de former dans le Diocèse, avec ses compagnes, tels établissemens qu'elles jugeroient à propos : mais il étoit arrêté dans les desseins de la divine Providence, qu'à l'imitation du Sauveur du monde, l'institut de la Sœur Bourgeois prendroit naissance dans une pauvre étable. En arrivant à Ville-Marie avec ses compagnes, comme autrefois Marie et Joseph à Bethléem, il ne leur fut pas possible de trouver un autre logement. Quelque affectionné que fut Mr. de Maison-neuve à la Sœur, dont il honoroit singulièrement la vertu, et qu'il avoit logée autrefois, lorsqu'elle étoit seule, dans sa propre maison, il se trouva dans ce moment si accablé par une grande multitude d'autres François, qui arrivoient en même temps pour grossir sa petite colonie, que ne pouvant procurer à tous un logement suffisant, il ne put offrir à la Sœur Bourgeois et à ses compagnes qu'une espèce d'étable, qu'il avoit encore à sa disposition. Plus contentes que si elles eussent été logées dans un palais, sans doute qu'elles firent à cette occasion des réflexions bien consolantes et bien sanctifiantes. Elles approprièrent l'endroit, du mieux qu'il leur fut possible, et l'ornèrent dans leur pauvreté d'une façon décente, capable d'inspirer l'amour de ces deux vertus, et aux plus délicats et aux plus orgueilleux. La Providence y pourvut, pendant quelque temps, à leurs plus pressans besoins; et avec l'agrément de Mr. Gabriel Souart, qui venoit de remplacer Mr. de Quélus dans le gouvernement du Séminaire, et de Mr. Perrot qui faisoit à Ville-Marie les fonctions curiales, elles commencèrent à ouvrir leurs écoles, et à s'occuper de toute sorte d'ouvra-

ges et de soins pour le service du prochain, se faisant toutes à tous, à l'exemple de l'Apôtre, pour les gagner tous à Jesus-Christ.

En faisant la visite de la Chapelle qu'avant son départ pour France, elle avoit entrepris de faire bâtir, la Sœur Bourgeois eut le chagrin de voir de ses yeux ce qu'elle avoit prévu. La plus grande partie du bois qu'elle avoit laissé, étoit dissipée, ou en perdition. Elle en fit recueillir les débris ; et sur les fondemens qui subsistoient, elle en fit ériger une espèce d'appentis, qui selon son ancien projet, devoit servir de classe et de Chapelle pour les jeunes filles qu'on pourroit y assembler, en attendant qu'il fût possible de faire quelque chose de mieux.

La piété et la ferveur des nouvelles maîtresses attiroient de toute part des filles à leurs écoles ; la maison croissoit à vue d'œil : mais on manquoit de logement pour vaquer à la prière et à l'instruction : la Chapelle et l'étable changée en une maison propre et dévote, n'y suffisoient pas. Pressée par son zèle et soutenue par sa confiance en Dieu, la Sœur Bourgeois entreprit alors de faire un bâtiment proportionné à ses vues, et capable de loger une communauté toute entière. Elle n'avoit ni terrain, ni argent ; la Providence y pourvut ; car premièrement Mr. de Maison-neuve qui par la dévotion tendre qu'il avoit en la très Ste. Vierge, entroit toujours volontiers dans toutes les bonnes œuvres que proposoit la Sœur Bourgeois, se fit un plaisir de lui céder en cette occasion, la propriété de l'emplacement sur lequel les Sœurs logeoient alors, et qui lui appartenoit. Il y joignit encore 50 perches de terrain attenant, et faisant partie du dit emplacement, avec cette clause expresse seulement qu'en cas que la Congrégation vint ci-après, se bâtir, ou faire sa demeure dans un lieu plus commode pour leurs fonctions, les dites 50 perches reviendroient alors à l'Hôpital qui en étoit voisin. L'acte est du mois de Février, 1658.

Mr. Gabriel Souart Supérieur du Séminaire, y ajouta un autre terrain contigu de pareille étendue, et ce fut sur cet emplacement situé dans le même lieu où est encore aujourd'hui la maison des Sœurs, qu'elle entreprit de

bâtir le logement qu'elle se proposoit. Les Sœurs dans la suite acquirent plusieurs autres emplacements, surtout des Religieuses hospitalières en 1685; pour compléter leur enclos, tel qu'elles le possèdent aujourd'hui.

La Sœur Bourgeois fit aussi quelques acquisitions de terres aux environs de la ville qui furent beaucoup augmentées dans la suite; et elle obtint ensuite des lettres patentes, comme nous le dirons en son lieu.

Le plan du bâtiment étant donné, on se mit en œuvre pour l'exécuter; tout le monde à Ville-Marie commençoit à sentir les avantages d'un tel établissement, et chacun s'empressa d'y travailler de son mieux. Jamais la Providence ne se déclara d'une façon plus sensible, et plus capable de faire connoître que c'étoit Dieu même qui inspirait cet ouvrage. La Sœur en même temps, formoit de nouveaux projets, dont nous allons faire le détail.

La bâtisse de cette maison, fut d'abord divisée en deux corps de logis, dont l'un étoit destiné au logement des Sœurs et à leurs exercices réguliers; et l'autre en même temps pour tenir les écoles et loger les pensionnaires qu'elles se proposoient de recevoir dans le besoin. Ces bâtimens n'étoient pas encore achevés, que la Sœur Bourgeois faisant réflexion, que pour rendre cet établissement solide, il étoit nécessaire qu'il fût autorisé par des lettres patentes du Roi, elle prit le parti de mettre tout en œuvre pour les obtenir. Et pour cela que de démarches sages et prudentes, mais souvent pénibles et humiliantes, et d'autant plus contraires à son caractère, qu'elles l'exposaient à une grande dissipation. D'abord il fut question de se ménager l'approbation des puissances qui gouvernoient le pays, c'est-à-dire de l'Evêque, du Général et de l'Intendant.

Elle descendit à Québec pour y présenter ses requêtes; le bien et l'utilité de son établissement étoient sensibles: elle n'eut pas de peine à le leur faire goûter.

Mr. Souart Supérieur du Séminaire, et Mr. Perrot Curé, y joignirent volontiers leurs certificats. Les habitants de Ville-Marie connoissoient tous la vertu et les talents de la Sœur Bourgeois, quelque soin quelle prit

de les cacher, sous les dehors d'une humilité profonde. Ils sentoient le besoin que la ville avoit d'un pareil secours pour l'éducation des jeunes filles ; tous ceux qui jusqu'à-lors avoient voulu donner une éducation distinguée à leurs enfans, ayant été obligés de les envoyer chez les Dames Ursulines à Québec. On commençoit à faire l'expérience de la manière bonnête et chrétienne avec laquelle la Sœur Bourgeois et ses compagnes élevoient les jeunes personnes, et des bons principes qu'elles leur donnoient. Il se fit une assemblée au Séminaire où tous les paroissiens convoqués, donnèrent unanimement leurs suffrages, et dressèrent une humble supplique à sa Majesté pour en obtenir le succès de cet établissement ; et ils remirent entre les mains de la Sœur cette requête et un extrait signé de leur délibération.

Munie de toutes ces pièces, et encore plus de sa confiance en la bonté de Dieu, et en la protection de Marie pour une entreprise qui intéressoit uniquement la gloire du fils et de la mère ; sans s'arrêter aux longueurs et aux détours ordinaires des négociations qui se font par lettres dans les affaires de cette nature, elle ne s'en rapporte qu'à elle-même pour l'exécution ; et sans craindre ni les périls, ni les incommodités de la mer, qu'elle avoit déjà éprouvés plusieurs fois, elle s'embarque de nouveau, en l'automne de 1679, pour aller une seconde fois en France, y solliciter par elle-même, la protection et les secours dont elle voit qu'elle aura besoin. Quel spectacle de voir une pauvre fille sans appui, traverser toute seule de vastes mers, pour aller, dans un appareil simple et modeste, traiter à la cour d'un des plus grands Rois (Louis XIV.) pour les intérêts de Dieu et de la Religion. Aussi si l'entreprise est singulière, le succès n'en doit pas être surprenant ; il fut heureux au-delà de toute espérance : cependant le voyage fut un peu long, et la Sœur ne put revenir qu'après deux ans de soins et de fatigues, dont elle fut abondamment dédommagée par les avantages que nous allons décrire.

Arrivée à Paris, son premier et principal soin fut d'aller à l'Eglise de Notre-Dame, comme pour renou-

veller à la très Sainte Vierge l'ancienne consécration que lui avoient faite dans cette même Eglise en 1640, les premiers associés de la Compagnie de Montréal, qui l'avoient reconnue solennellement pour reine et maîtresse de toute l'île, et qui en avoient dédié la capitale en son nom et sous ses auspices. Après l'avoir suppliée de ne pas abandonner son héritage, surtout pour le spirituel et pour l'éducation des Vierges Chrétiennes, qu'elle se proposoit de préparer à sa suite, elle se mit en œuvre pour y coopérer de son mieux. Elle avoit eu occasion avant de partir de France pour la première fois avec Mr. de Maison-neuve, de faire connoissance avec plusieurs de ces anciens associés, tous gens d'une distinction singulière, et d'une piété exemplaire, pour ne pas dire d'une sainteté connue, et dont quelques uns d'entr'eux, par les rapports qu'ils conservoient encore avec la cour et le crédit qu'ils y avoient, pouvoient lui être d'une grande utilité pour y faire passer, et y appuyer ses requêtes. Ils n'avoient pas oublié la Sœur, ils avoient des recommandations en sa faveur, ils savoient tout le bien qu'elle étoit capable de faire ; ils se firent un devoir et un plaisir de lui rendre service. Le Roi fut informé, et parut disposé à écouter favorablement la requête. Il y avoit déjà plus de six mois que l'affaire traînoit en longueur, et il ne paroissoit pas encore de réponse précise. Le Roi étoit à Dunkerque au mois de Mai 1671 ; la Sœur y courut pour faire solliciter sa Majesté avec de nouvelles instances ; et c'est de là, que le Roi lui fit expédier les lettres patentes dont nous donnons ici l'extrait, cette pièce renfermant des idées claires et précises de l'origine, du progrès, de la fin, et de la dignité de cet institut. En voici les propres paroles.

“ Louis, par la grace de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous présens et à venir, salut. Notre bien aimée Marguerite Bourgeois originaire de notre ville de Troyes en Champagne, nous a très humblement fait exposer, qu'il y a long-temps qu'il a plu à Dieu de lui inspirer le désir de l'avancement de la foi Catholique par la bonne instruction des personnes de son sexe, tant des Sauvages que des François naturels retirés en la Nouvelle France, où elle s'est pour ce sujet, retirée

« dès l'année 1653, s'y étant établie dans l'isle de Montréal, avec quelques autres filles vivantes en communauté, où elle a fait l'exercice de maîtresse d'école en montrant gratuitement aux jeunes filles tous les métiers qui les rendent capables de gagner leur vie, et avec un si heureux progrès, par les graces continuelles de la Providence divine, que la dite exposante ni ses associées ne sont aucunement à charge au dit pays, ayant fait bâtir à leurs dépens, dans la dite île de Montréal, deux corps de logis propres à leurs desseins, et fait défricher plusieurs concessions de terres, bâtir une maiterie garnie de toutes les choses nécessaires; lequel établissement ainsi fait, a depuis été approuvé, tant par le Sieur Evêque de Pétrée, Vicaire Apostolique au dit pays, par le Sieur de Courcelles notre Lieutenant Général en Canada, et le Sieur Talon, Intendant de Justice, Police et Finances au dit pays, que par un résultat d'assemblée des habitans d'icelui; au moyen de quoi la dite exposante a été conseillée, pour le bien général de la dite île, de nous venir requérir de lui accorder nos lettres de confirmation du dit établissement, sous le titre de la Congrégation Notre-Dame, sous la juridiction de l'ordinaire, et toutes expéditions sur ce nécessaires. A ces causes, de l'avis de notre Conseil, qui a vu les dites approbations et résultats ci-attachés, sous le contre scel de notre Chancellerie, et voulant contribuer de notre part, comme nous ferons toujours autant qu'il nous sera possible, aux bonnes intentions de la dite exposante et ses associées et de celles qui leur succéderont au dit établissement, en leur donnant moyen de l'étendre et fortifier dans tous les lieux où il sera jugé plus à propos, pour la gloire de Dieu et le bien du dit pays; de notre certaine science, grace spéciale, pleine puissance, propre mouvement et autorité royale; nous avons approuvé, confirmé et autorisé; approuvons, confirmons et autorisons par ces présentes signées de notre main, l'établissement de la dite Congrégation Notre-Dame, dans la dite île de Montréal, en la Nouvelle France,

“ pour l'instruction des jeunes filles en la piété, pour
 “ les rendre capables de la pratique et exercice des vertus
 “ Chrétiennes et Morales, selon leur état ; et celles qui
 “ leur succéderont en la dite communauté selon leur
 “ institut, sous la juridiction de l'ordinaire, sans qu'elles
 “ y puissent être troublées sous quelque prétexte que ce
 “ soit. Si donnons en mandement à nos améz et féaux,
 “ les gens tenant notre Cour de Parlement à Paris, et
 “ autres nos officiers dans le dit pays de la Nouvelle
 “ France qu'il appartiendra, que les présentes, nôs lettres
 “ de confirmation et établissement, ils feront régistrer,
 “ et de leur contenu user la dite exposante et ses asso-
 “ ciées, et celles qui leur succéderont, pleinement, pai-
 “ siblement et perpétuellement, cessant et faisant cesser
 “ tout trouble et empêchement ; car tel est notre bon
 “ plaisir : et afin que ce soit chose ferme et stable à tou-
 “ jours, nous y avons fait mettre notre scel. Donné à
 “ Dunkerque, au mois de Mai l'an 1671, et de notre
 “ règne le 28. signé, **LOUIS.**”

Munie de cette pièce et suffisamment autorisée, la
 Sœur Bourgeois donna tous ses soins à chercher encore
 des compagnes assez généreuses pour se mettre à sa
 suite, par un dépouillement parfait de toutes choses,
 pour abandonner, et pays, et famille, par une sépara-
 tion sans retour, à travers de vastes mers, qui devoient
 les livrer pour toujours comme à la discrétion des nations
 Sauvages et cruelles ; car telle étoit l'idée qu'on avoit
 en France (et trop véritable alors) d'une pareille mission :
 mais cette considération qui paroîtroit d'abord devoir le
 plus rebuter la nature, étoit le principal attrait qui lui
 attachait un grand nombre de filles capables par leur ver-
 tue et par leurs talens de soutenir et perfectionner l'en-
 treprise, et dignes de partager les travaux, la gloire et
 les succès de la fondatrice.

Il faudroit pouvoir la suivre dans les démarches quelle
 fit dans différentes villes du Royaume, mais surtout à
 Troyes et à Paris, pour former sa recrue ; nous la ver-
 rions souvent à pied, quelques fois chargée du paquet de
 ses pauvres hardes, ou dans des voitures publiques,
 toujours plus désagréables pour elle, que les chemins.

les plus rudes et les plus fatiguans, à cause des compagnies indiscrettes et libertines qu'on y rencontre souvent, quoique par un extérieur simple et modeste, et par des discours toujours pleins d'une onction et d'un zèle apostolique, et par mille pratiques et industries édifiantes, elle fût bien capable d'en imposer même aux plus libertins, et de faire de ses voyages, qui auroient été si périlleux pour une vertu commune, comme autant de missions utiles au prochain et sanctifiantes pour elle-même. Pendant que par un esprit de pauvreté, d'humilité, et de mortification, (car elle possédoit toutes les vertus dans un degré éminent) elle se refusoit tout à elle-même, elle étoit libérale et généreuse comme à l'excès, lors qu'il étoit question de la gloire de Dieu et de la charité ; mais pour son propre usage, elle étoit parfaitement pauvre, et ne possédoit rien ; et le fruit de ses travaux étoit plutôt un fonds pour les pauvres que pour ses propres besoins ; aussi la Providence ne lui manquoit-elle jamais dans ses pressants besoins. On a su d'elle même, à cette occasion, que marchant un jour à pied dans les rues de Paris, dépourvue pour ce moment, d'un secours qui lui paroissoit nécessaire, elle entendit un cavalier qui courroit après elle, et qui l'ayant atteint, lui demanda si elle connoissoit une fille venue du Canada, nommée Marguerite Bourgeois ; et lui ayant répondu que c'étoit elle-même, il voulut lui remettre en main une somme assez considérable, qu'elle refusoit absolument de recevoir, ne sachant pas le motif d'un événement si extraordinaire ; mais elle fut bientôt rassurée, lorsqu'elle apprit de lui que c'étoit un remboursement d'une charité qu'elle lui avoit faite dans son besoin à Ville-Marie, et qu'il étoit en état dans ce moment de reconnoître sa générosité et de lui rendre service.

En parcourant ainsi, à l'exemple du Sauveur du monde, non pas les villes et les hameaux, mais les aziles les plus renommés de la piété dans des villes qui lui étoient connues ; le Seigneur y prévenoit ses pas par l'unction de sa grace, et lui préparoit des cœurs fidèles, en sorte quelle eut bientôt formé une compagnie de filles, qui quoique pour la plus part issues de maisons assez distin-

guées voulurent toutes, en entrant dans cette nouvelle association, et en quittant leurs familles, travailler à en perdre le nom et la mémoire, et n'être plus connues que par celui de leur baptême. Pratique d'humilité et de Religion qui a été imitée dans la suite, et qui s'observe encore, au moins en substance, dans toute la Congrégation, où les filles qu'en admet ne sont reçues que sous un nom de Religion, sous la protection d'un Saint ou de quelque mystère. Celles qui commencèrent alors à se consacrer au Seigneur furent au nombre de six. sçavoir, les Sœurs Elizabeth, Geneviève, Constantin, Durant, Marianne, et Marguerite.

Comblée de joie et accompagnée de toute sa nouvelle et pieuse conquête, la Sœur court se prosterner aux pieds de son Evêque pour lui offrir ces prémices de ses courses apostoliques. Par un nouveau trait de providence Monseigneur de Laval, étoit encore au Séminaire des missions étrangères à Paris, non plus en qualité seulement d'Evêque de Pétrée, Vicaire Apostolique en Canada, comme il avoit été jusqu'alors : mais en qualité de premier Evêque de Québec ; car c'est en cette année 1672, que la grande affaire de l'élection de l'Eglise de Québec en Evêché Titulaire, relevant immédiatement du St. Siège, qui avoit trainée long-temps, fut enfin terminée. Le Prélat loua et approuva les travaux de la Sœur. Il la combla, elle et ses nouvelles filles, des plus amples bénédictions, et reçut lui-même leurs premiers engagements, et ce fut peut-être de son côté le premier exercice qu'il fit de son autorité, en qualité d'Evêque Titulaire de Québec. Sans mettre de bornes à ses faveurs, il leur donna de nouveau une permission générale de tenir leurs écoles, et de former des établissemens dans tous les endroits de son diocèse qu'elles jugeroient à propos.

Tout réussissoit à la Sœur Bourgeois, et l'on attribuoit avec raison tous ces succès, et bien d'autres que nous développerons dans la suite, à la protection spéciale de la très Ste. Vierge. En effet elle avoit une confiance sans borne en cette bonne mère, et elle se faisoit un devoir essentiel de dépendre d'elle en toutes choses ; et pour inspirer cette confiance à ses filles, et la perpétuer dans

son institut, elle voulut que dans toutes leurs maisons, leurs meubles et leurs personnes portassent le nom et les livrées de Marie, comme un caractère ineffaçable.

Il paroissoit que la Sœur n'avoit plus rien à désirer dans l'ancienne France, et elle-même en juroient de la sorte, et pensoit sérieusement à revenir en Canada. Accompagnée de sa nouvelle troupe de Vierges qui la suivoient à l'odeur de ses vertus, elle se préparoit prochainement à partir; mais en attendant la saison et le moment propre pour l'embarquement, elle jugea qu'il étoit de son devoir d'aller prendre congé des personnes de considération qui l'avoient si utilement servie dans la poursuite de ses lettres patentes. Car avec toute son humilité, elle étoit sensible plus que personne aux devoirs de la reconnaissance, et elle n'ignoroit pas les bienséances que la charité approuve, et que la Religion ne condamne pas. Son attrait, par une conformité de vertu, ou plutôt la divine Providence, la conduisit principalement chez Mr. Pierre Chevrier, Baron de Fancamp, Prêtre, l'un des principaux et premiers propriétaires de l'île de Montréal, résidant pour lors à Paris. C'étoit-là, s'il est permis de parler ainsi, que la Ste. Vierge attendoit la Sœur Bourgeois, pour lui accorder une faveur, peut-être plus précieuse, et au moins plus utile à plusieurs, que celles qu'elle en avoit reçues jusqu'alors. Voici le fait.

Mr. de Fancamp étoit dépositaire, depuis quelques jours, d'une petite statue miraculeuse de la très Ste. Vierge, qu'avoient mise entre ses mains. M^{rs}. Denis le Prêtre, Prêtre, et Louis le Prêtre, Seigneur de Fleury, son frère. L'un et l'autre étoient du nombre des anciens associés de la Compagnie de Montréal, également distingués par leur naissance et par leur tendre dévotion envers la très Ste. Vierge. Ils avoient tiré cette statue du trésor de Reliques, qui étoit dans la Chapelle de leur Château, où elle étoit spécialement honorée et très précieusement conservée depuis plus d'un siècle. Leur intention étoit, qu'elle seroit envoyée à Ville-Marie, où ils souhaitoient qu'on fît bâtir une Chapelle en son honneur, dans laquelle ils espéroient qu'elle seroit pleinement, et plus parfaitement honorée que partout ailleurs, Ville-

Marie, et même l'île entière de Montréal, étant plus spécialement consacrée à Marie que peut-être aucun autre endroit du monde.

En attendant une occasion favorable pour faire passer cette statue à Ville-Marie, Mr. de Fancamp en avoit éprouvé la vertu par un nouveau miracle opéré en sa propre personne. Il n'y avoit que deux jours qu'il l'avoit reçue, et il tomba dangereusement malade d'une fluxion de poitrine inflammatoire, qu'on estimoit devoir l'emporter en peu de jours. Mais il en fut parfaitement délivré, dès le moment qu'ayant invoqué Marie devant cette image, il lui eut demandé, avec une simplicité pleine de confiance, que puisqu'elle devoit partir pour une ville qui lui étoit si spécialement consacrée, et où elle feroit sans doute paroître les largesses de ses miséricordes, il espéroit qu'elle ne voudroit pas laisser malade en France le plus humble de ses clients, qui se glorifioit d'avoir contribué plus que personne à mettre sous sa protection, et à faire porter son nom à cette nouvelle ville du Canada. Que si elle vouloit le guérir avant son départ, il publieroit partout ses bontés, et procureroit de tout son pouvoir le bâtiment de sa chapelle, et que pour la commencer il lui offroit et vouoit 30 pistoles. Il n'eut pas plutôt prononcé ce vœu, que le voilà guéri. C'est dans ces circonstances que la Sœur Bourgeois arriva chez lui, le 30 Avril 1672. Mr. de Fancamp sensible, plus que jamais, à ce nouveau trait de Providence, ne tarda pas à exécuter son vœu. Sur le champ il mit entre les mains de la Sœur, et la statue, et la somme qu'il avoit vouée, avec le récit et certificat authentique du miracle qui venoit d'arriver. Il ne pouvoit jamais mieux placer sa confiance. Plus contente de ce trésor, que si elle avoit possédé l'univers entier, elle partit de Paris pour venir s'embarquer avec ses filles qui l'attendoient à la Rochelle. Elles avoient toutes dans cette Relique, dequoi se rassurer contre les périls de la mer ; et sans doute que dans plus d'une occasion, dont nous n'avons pas les détails, elle ne fut pas inutile. Quoiqu'il en soit, elles arrivèrent heureusement à Québec le 13 du mois d'Août de cette même année. Elle envoya sur le champ à Ville-Marie ses compagnes, qui sou-

piroient depuis long-temps après le terme de leur pèlerinage, et à qui le seul nom de la nouvelle ville inspiroit à chaque instant de nouveaux mouvemens de zèle et de ferveur. Pour elle, elle fut obligée de rester encore quelque temps à Québec. Il étoit question d'y faire enrégistrer au Conseil Supérieur ses lettres patentes, afin de se mettre en règle de toute part, et pouvoir librement les mettre en exécution, à la première occasion que la Providence en feroit naître. Attentive à tout dans sa simplicité, elle n'oublia pas cette formalité nécessaire. Elle présenta sa requête, qui fut favorablement reçue, et qui fut bientôt suivie de l'acte d'enregistrement, en date du 17 Octobre 1672; après quoi elle partit sur le champ pour se rendre à Ville-Marie, où l'empressement de se rejoindre à ses filles, et les intérêts de la gloire de Dieu l'appelloient depuis long-temps.

Glorieuse du Saint Dépôt de la statue dont elle étoit honorée, en arrivant à Ville-Marie, elle fut en rendre compte à Mr. Gabriel Souart, Supérieur du Séminaire, et à Mr. Perrot, Curé de la Paroisse, qui se firent un plaisir et un devoir de l'autoriser à exposer cette image à la vénération publique. Elle la déposa dans le petit appentis de bois, en forme de Chapelle, qu'elle avoit fait ériger au retour de son premier voyage de France, en attendant qu'on pût la placer plus honorablement, dans une Chapelle plus vaste, qui seroit bâtie en pierre, et décemment ornée. Cette Chapelle, (selon les vues de la Sœur, et en exécution des intentions des Messieurs le Prêtre, et de Fancamp, et autres personnes de piété de l'ancienne France, qui avoient fait quelques dons à ce sujet,) devoit servir de terme et de station aux processions ordinaires de la paroisse, et aux petits pèlerinages de piété des personnes dévotes à la très Sainte Vierge, qui voudroient aller l'honorer, et réclamer son secours dans leurs besoins.

Bien informée de l'intention et de l'approbation des Supérieurs, malgré les chagrins et humiliations qu'elle avoit déjà éprouvées à ce sujet, elle mit tout en mouvement pour l'exécution de ce nouveau projet : mais avant

de commencer l'ouvrage, et pour faire les choses avec la solennité convenable, Mr. Souart fit ordonner une procession solennelle, pour le 29 Juin, 1673, jour de la fête des Apôtres St. Pierre et St. Paul. Elle se fit avec un grand concours de peuple, à l'issue de Vêpres ; ce Mr. en exécution des règles de l'Eglise, planta ce jour-là une croix à l'endroit désigné pour l'autel de la nouvelle Chapelle ; et le lendemain, jour de la commémoration de St. Paul, qui cette année étoit un Dimanche, on fit une pareille procession pour aller poser la première pierre dans le milieu du rondpoint. Mr. Souart fit encore cette cérémonie, au nom et comme Procureur de Mr. de Fancamp, la direction du reste de l'ouvrage fut abandonnée au zèle et aux soins de la Sœur Bourgeois ; et au moyen des sommes dont elle étoit déjà dépositaire du côté de la France, des quêtes en argent, matériaux, et journées, qu'elle obtint dans la ville et des deux mille quatre cents livres, qu'elle et ses filles contribuèrent de leur propre fonds, et des travaux infatigables qu'elles firent pour en orner l'intérieur, on vit bientôt, s'élever une Chapelle assez vaste pour répondre aux vues qu'on s'étoit proposées. Quoique alors toute la ville, depuis quelque temps, fut occupée à la bâtisse de l'Eglise Parossiale qu'on venoit d'entreprendre, la nouvelle Chapelle fut bien plutôt finie, et en état de fixer la dévotion des peuples. Ce fut en effet la première Eglise bâtie en pierre dans toute l'île de Montréal. Elle fut érigée sous le titre de Notre-Dame de Bonsecours, qu'elle commençoit à porter alors ; et on choisit pour sa principale fête, celle de l'Assomption de la très St. Vierge. Elle fut bénite, et on y célébra solennellement la Messe pour la première fois, le jour de cette fête 1675.

L'ouvrage ainsi achevé, la Sœur Bourgeois, dans l'espérance de procurer par là un honneur plus étendu à Marie, présenta une requête à Mr. le Curé et Marguilliers de la Paroisse, pour les prier d'accepter et mettre sous leur conduite ce nouveau monument de piété, pour le faire servir à la dévotion publique, et être à perpétuité une annexe de leur Paroisse. La donation fut acceptée

avec joie et reconnaissance, et confirmée dans la suite par ordonnance de Monseigneur de Laval, en date du 6 Novembre, 1678. Puis par une nouvelle délibération en date du 17 Janvier, 1700, la Fabrique trouva bon d'accorder aux Sœurs leur sépulture gratuite, et un plein et libre usage pour leurs exercices de piété, dans la Chapelle de l'Enfant Jésus ; ce qui leur fut confirmé par un acte authentique et irrévocable, approuvé par Monseigneur de St. Vallier, second Evêque de Québec, dans le cours d'une de ses visites pastorales, en date du 2 Avril, 1719.

Cette Chapelle de Bon-secours avoit ainsi subsisté depuis son érection ; elle avoit même servi pendant quelques années, d'Eglise conventuelle aux Religieuses hospitalières de l'Hôtel-dieu St. Joseph, lorsqu'en 1734, leur couvent et leur hôpital ayant été entièrement brûlés, elles furent obligées de se réfugier avec leurs malades, dans des maisons voisines de cette Eglise, jusqu'à leur rétablissement, qui ne fut fini que trois ou quatre années après.

Nous apprenons aussi par un écrit de la Sœur Bourgeois, que les Religieuses de l'Hôtel-dieu, avoient déjà souffert un autre incendie de leur couvent, en 1695 ; mais que leur Hôpital ayant été conservé alors, elles se retirèrent dans la communauté des Sœurs, d'où elles continuèrent à servir leurs malades, et qu'édifiées de leurs vertus réciproques, les deux communautés, lorsque le couvent fut rétabli, ne se séparèrent qu'à regret, et après avoir fait entr'elles une société et union de charité et de prières, conçue en ces termes : l'Hôpital et la Congrégation, par un effet de la Providence, étant aujourd'hui dans une même maison ; toutes ensemble, nous voulons bien faire une alliance spirituelle entre nous, afin d'attirer la bénédiction de Dieu sur les emplois de nos instituts, que Dieu par sa miséricorde nous a confiés, pour le soulagement des malades et l'instruction des filles. Nous confiant donc en sa divine bonté, nous ne voulons toutes être qu'un cœur et qu'une âme, nous faisant participer les unes les autres, au peu de bien que Dieu voudra faire par nous. Nous espérons, par cette même grâce, éloigner de nous, tout

ce qui pourroit tant soit peu, refroidir cette union, nous supportant dans les peines que nous pourrions ressentir, et dans les sujets que nous pourrions avoir de ne pas persévérer dans cette union. Nous implorons le secours de la très Ste. Vierge, afin qu'elle soit notre protectrice, et qu'elle nous obtienne la grace d'être fidèles jusqu'à la mort, et que si par malheur nous venions à y manquer, nous nous relevions promptement, par le secours de cette même grace. Au nom du Père, et du Fils, et du Saint Esprit. Ainsi soit-il.

Depuis ce temps, la Chapelle de Bon-secours, ayant été réduite en cendres elle-même, dans un incendie d'une partie de la ville qui arriva en 1754 ; et la guerre entre la France et l'Angleterre étant survenue en même temps, on ne fut pas à même d'en entreprendre le rétablissement, qu'on négligea aussi peut-être un peu trop ; en sorte que la prise de Ville-Marie, qui s'en suivit quelque temps après, en 1760, le propre jour de la Nativité de Marie, put être regardée, par quelquesuns, comme une juste punition, ou des désordres publics, ou de quelque négligence en ce point.

Réduits ensuite sous la domination du Roi d'Angleterre, Prince protestant, les temps et les circonstances ne paroisoient pas favorables pour entreprendre cet ouvrage, et on en demeura là jusqu'en 1771. On se repentit alors de son inaction ; on se reprocha sa timidité ; on attribua à cette négligence une infinité de calamités et de malheurs qui se succédoient les uns aux autres. La ville en bien peu de temps essuya deux autres grands incendies ; le premier au 18 Mai 1765, qui dans l'espace de quatre heures, consuma plus de 100 maisons ; l'embrasement étoit si violent, que la flamme portée hors de l'enceinte de la ville, se communiqua à l'Hôpital Général, qui fut réduit en cendres. Le second arriva le 11. Avril 1768 : et dans celui ci, outre plus de 80 maisons des plus considérables, l'Eglise et la Communauté des Sœurs de la Congrégation, et la Chapelle de Notre-Dame des Victoires, bâtie sur leur terrain en 1711, et dont les ruines réparées servent aujourd'hui pour les écoles des filles, furent pareillement consumées. On

éprouva aussi plusieurs autres misères ; mais celle qui effraya le plus, fut la demande que firent quelques officiers du Roi du terrain de Bon-secours ; triste alternative, qui paroissoit plus que toute autre chose, annoncer la colère du Ciel.

On prit donc sérieusement alors le parti de chercher à réparer sa faute. Il se fit une assemblée de la Paroisse de Montréal, en date du 23, Juin 1771, dans laquelle il fut décidé qu'on travailleroit incessamment au rétablissement de cette Chapelle. On nomma des syndics pour tirer les plans nécessaires, et pour présider à l'ouvrage. Dans moins de huit jours, tous les préparatifs furent faits et les fondemens creusés, et les 29 et 30 du même mois, précisément à pareils jours qu'environ cent ans auparavant, on avoit planté la Croix et béni la première pierre pour la première bâtisse de Bon-secours, on renouvela pareille cérémonie pour son rétablissement, avec un empressement, un concours et une splendeur dignes de l'admiration des siècles à venir. Toute la Paroisse assemblée alla processionnellement assister à la bénédiction des principales pierres qui furent posées, ce jour-là par les personnes les plus distinguées de tous les états de la ville.

La première par Mr. Etienne Montgolfier, Vicaire Général du Diocèse, Supérieur du Séminaire de Ville-Marie, et Curé de la Paroisse, fut posée dans le milieu du tierspoint du Sanctuaire, avec cette inscription : *Deo omnipotenti maximo, et beatæ Mariæ auxiliatrici sub titulo Assumptionis.* C'est-à-dire ; Cette Eglise est dédiée au grand Dieu tout puissant, et à la bienheureuse Marie de Bon secours, sous le titre de sa glorieuse Assomption.

La seconde par Mr. Louis Jollivet, Prêtre faisant les fonctions curiales en la dite Paroisse. Cette pierre fut mise sous le seuil de la grande porte d'entrée ; et à l'inscription ci-dessus, on avoit ajouté ce qui suit : cette Eglise avoit été bâtie, il y a près de cent ans, par les soins de la vénérable Sœur Marquerite Bourgeois, fondatrice des Sœurs de la Congrégation en cette ville : mais ayant

été brûlée en 1754, les citoyens de Ville-Marie, de tout temps très attachés au culte de la très Ste. Vierge, commencent aujourd'hui, 30 Juin, 1771, à poser la première pierre pour son rétablissement, à pareil jour qu'autre fois, mais dans un bien plus vaste dessein.

Les autres pierres furent posées, chacune sous les différens angles de l'édifice, par Mrs. Roch St. Ours, Ecuier, Sieur de Chalion; Luc de Chapt, Ecuier, Sieur de Lacorne; François Marie Picoté, Ecuier, Sieur de Bellêtre; tous Chevaliers de l'ordre Royal et Militaire de St. Louis: par Joseph Dominique Lemoine, Ecuier, Sieur de Longueuil et de Soulanges; par Mrs. Ignace Bourassa Laronde, Marguillier en Charge, Pierre Gamelin, Jacques Porlier, Jacques Lemoine des Pins, Etienne Augé, Thomas Dufy Desaulniers, tous des principaux bourgeois, et anciens Marguilliers de cette Paroisse, et l'on mit sous chaque pierre, gravé sur autant de plaques de plomb, le nom et les qualités de ceux qui les posoient.

On eut bientôt élevé sur de pareils fondemens un édifice vaste et magnifique, tel qu'on le voit aujourd'hui. Tout le monde travailloit, tout le monde se faisoit un devoir de fournir à la dépense. La Sœur Bourgeois et ses filles avoient presque tout fait à la première fois: ici elles se firent un devoir de ne se laisser vaincre par personne en témoignages de Religion et de générosité; elle fournirent des premières, pour leur part plus de 600 liv. par des mémoires de travaux qu'elles avoient faits pour le service de la Paroisse, dont elles donnèrent gratuitement les quittances, et dont le produit fut employé à la bonne œuvre. L'ouvrage fut poussé avec tant de diligence et de zèle, que tout fut entièrement fini, en l'espace de moins de deux ans, en sorte que deux ans après, à pareil jour de sa fondation, le 30 Juin, 1773, on fit solennellement la bénédiction de cette Eglise, aux acclamations de tout le peuple, et on recommença à y dire la Messe.

En arrivant à Ville-Marie en 1672, la Sœur Bourgeois ne s'étoit pas contentée d'employer une partie de ses fonds et de ses soins à la bâtisse de la Chapelle de Notre-Dame de Bon-secours; les bâtimens qu'avant son départ

pour France, elle avoit entrepris et presque finis pour les besoins de sa communauté, se trouvèrent à son arrivée, entièrement achevés ; elle y logea avec ses anciennes et nouvelles filles. Elle pensa sérieusement alors à donner quelque forme régulière à sa communauté. Sa nouvelle recrue avoit déjà obtenu à Paris l'approbation de Mr. de Laval, premier Evêque de Québec, qui avoit reçu les prémices de leurs engagements ; elle n'eut rien de plus pressé que de chercher les moyens de procurer le même avantage à celles qui les avoient précédés, et qui travailloient déjà à Ville-Marie, depuis plus de 12 ans. Elle écrivit donc pour ce sujet à Mr de Berlièzes, Grand Archidiacre de Québec, et l'un des Grands Vicaires que Monseigneur de Laval, en partant pour France, où il étoit encore, avoit laissés en sa place. Nous avons la réponse de ce Mr en date du 4 Novembre, 1674. Elle est conçue en ces termes.

“ Ma chère Sœur, j'ai reçu votre lettre où vous me demandez s'il est à propos de recevoir maintenant en votre Congrégation les filles qui vous étoient venues de France, ou s'il faudra attendre le retour de Monseigneur. Quoique l'un et l'autre se puisse faire, je pense néanmoins qu'il sera plus à propos de différer jusqu'à son arrivée. Comme il m'a écrit de vous et de votre Congrégation, pour laquelle il témoigne bien de l'affection, il sera bon que lui-même règle toutes choses et qu'il vous fasse connaître ses intentions. J'espère que le tout réussira pour la gloire de Dieu, le bien des âmes et votre consolation ; j'y contribuerai de ma part en tout ce qui me sera possible. Je salue vos chères filles, et me recommande à leurs prières et aux vôtres.” Monseigneur de Laval étant en effet revenu l'année d'après ; toutes les Sœurs furent mises sur un même niveau et commencerent alors à porter un habit uniforme, qui fut le même, quant à sa forme, que celui que portoient alors ordinairement les personnes les plus modestes d'une condition médiocre : mais quant à la couleur, elle voulut qu'elle fût entièrement noire, avec du linge d'une toile blanche et propre, mais très commune :

le tout tel que la Sœur Bourgeois l'avoit porté dans son commencement, et que toutes les Sœurs de la Congrégation le portent encore aujourd'hui.

Suivons encore la Sœur Bourgeois dans ses mémoires. En 1670, dit-elle, il me prit envie de faire un second voyage en France je ne savois pas trop pourquoi je l'entreprenois : mais depuis long-temps, je me sentois inspirée à cela. J'avois quelques peines d'esprit, et j'espérois au moins d'y trouver du soulagement, par le moyen de Monseigneur de Laval, Evêque de Pétrée alors, Vicaire Apostolique, et chargé de la conduite du Canada, où il n'y avoit point encore d'Evêque Titulaire. J'avois grande confiance en lui ; et il étoit alors à Paris logé au Séminaire des Missions étrangères. J'espérois aussi qu'il me donneroit les lumières nécessaires pour le gouvernement de la communauté de nos Sœurs. On me dit qu'il faudroit demander au Roi des lettres patentes, et tâcher de ramener avec moi encore quelques filles. Pour tout cela, j'obtins le consentement de nos Sœurs, et me munis de plusieurs bons certificats, surtout des Mrs. des Séminaires de Québec et de Montréal, et de Mr. Perrot, Gouverneur de Montréal, et successeur de Mr. de Maisonneuve dans ce gouvernement. J'eus aussi une lettre de recommandation de Mr. Perrot, Curé de Montréal, qui étoit Parisien, et qui me recommandoit à sa famille.

Munie de tout cet attirail, je partis de Montréal, en compagnie avec Mr. de Fénélon qui me donna passage dans son bateau, et qui devoit aussi repasser en France, dans le même bâtiment où je devois m'embarquer ; le Père Frémi, Jésuite, devoit aussi s'embarquer avec nous.

En arrivant à Québec, m'étant trouvée un peu indisposée, je fus obligée de rester quelques jours à l'hôpital. Comme je ne me portois pas bien, et qu'on devoit s'embarquer dans peu de jours, je priai Mr. de Fénélon, de permettre à son domestique, de se charger de faire embarquer une boîte où étoient mes papiers, mes petites hardes, et ma couverte : c'étoit tout mon équipage. Le maître consentit à ma demande ; mais son domestique, qu'il en avoit chargé lui-même, m'oublia. Au jour

marqué pour l'embarquement, je me trouvai en assez bonne santé, et j'étois allée au salut du St. Sacrement aux Jésuites. Comme nous en revenions, on cria subitement à l'embarquement et le domestique m'ayant assuré que tout étoit prêt, je m'embarquai sans autre précaution : mais quand je fus dans le navire, je voulus chercher ma boîte ; et elle ne se trouva pas. Mr. de Fénélon fit tout son possible pour obtenir le temps d'aller chercher cette boîte à Québec ; mais il ne put pas l'obtenir : tout ce que je pus faire (car le navire étoit déjà prêt à mettre à la voile) ce fut d'écrire à la hâte, un mot à Mr Dupuis, Major de la Garnison de Montréal, que je savois être alors à Québec, pour le prier de s'informer de ma boîte ; et que si elle se trouvoit, il eût la bonté de m'envoyer, par quelque autre navire, ce qu'il jugeroit pouvoir me servir en France, et surtout mes papiers ; que pour le reste, je le priois de renvoyer le tout à nos Sœurs à Montréal : ce qu'il fit avec plaisir ; et en effet bientôt après mon arrivée à Paris, j'y reçus ces papiers, comme on le verra en son lieu.

Me voilà donc embarquée, sans meubles, sans hardes, sans provisions, et sans avoir seulement dix sols en ma disposition, et seule de mon sexe : mais il y avoit dans le navire deux bons Prêtres, qui faisoient ma sureté et ma consolation. Je m'arrange donc sur un sac d'étope et un rouleau de cordes, qui étoient sur le pont ; ce fut ma chambre et mon lit pendant toute la traversée. Elle ne fut pas bien longue ; dans 31 jours, nous arrivons à la Rochelle.

Je n'avois point eu de linge pour changer sur le navire : mais j'avois un morceau de grosse toile qui m'avoit été donné pour me faire une paillasse ; j'en fis une chemise ; encore ayant oublié de la prendre avec moi en débarquant, elle se trouva perdue.

Sans hardes et sans argent à la Rochelle, pays inconnu pour moi, et à plus de cent lieues de Paris, je me trouvois fort embarrassée ; il est vrai qu'étant à Québec, avec mes Sœurs, au temps de mon premier voyage, nous avions fait quelque petits ouvrages pour un des Prêtres du Séminaire de cette ville, qui m'en avoit offert le

paiement : mais comme je croyois avoir quelque chose dans mon coffre, et que je ne savois pas à quoi ce qu'il me devoit, pouvoit monter, je l'avois refusé, en lui disant que je serois plus flattée qu'il me fit toucher cet argent à Paris, où je pourrois en avoir besoin.

Il est vrai encore, qu'il y avoit quelque temps que j'avois prêté environ 132 livres à un jeune homme à Montréal, qui n'en avoit fait son billet payable à Paris et que j'avois envoyé ce billet à Mr. Blondel, notre Commissinaire à Paris, pour recevoir cette somme : mais Mr. Blondel étant mort depuis ce temps-là, je ne savois où retrouver ce billet, et en attendant, je n'en étois pas moins sans argent et sans ressource.

Mr. de Fénélon de son côté n'étoit pas trop en argent, il me fit cependant prêter 50 liv. dont il me falloit donner plus de la moitié au cocher, pour avoir une place dans sa voiture, et trouver sur le reste, de quoi vivre et m'acheter des hardes nécessaires. Mr. de Fénélon, le Père Frémy, et un autre Prêtre qui se joignoit à eux dans le carrosse, m'y procurent une place à meilleur marché ; et à leur considération j'étois aussi à meilleur marché dans les auberges, ce je mangeois toute seule. Ils me pressèrent souvent de manger avec eux ; mais je les ai toujours refusés.

Je ne sortois du carrosse que pour passer la nuit à l'auberge ; j'achetois quelque petite chose pour mon souper ; je réservois les restes pour mon dîner du lendemain, que je mangeois seule dans le carrosse, lorsque les autres sortoient pour aller dîner. Nous nous levions de grand matin, pour ne pas retarder le voyage : car ces Mrs. ne manquoient jamais de dire la Messe chaque jour avant de partir, et j'avois la consolation de les entendre toutes les trois.

C'est avec ces secours que la Sœur, dans ce voyage, se rendit à Paris. En arrivant dans cette grande ville, elle porte ses premiers pas à l'Eglise de Notre-Dame, pour y renouveler sa consécration à Dieu, et à la très Ste. Vierge : et de là elle se rend tout de suite au Séminaire des mission-étrangères, pour y recevoir la bénédiction de Monseigneur de Laval son Evêque, et lui ren-

dre compte des projets de son voyage : mais elle ne crut pas devoir lui faire alors la même confiance de son besoin et de ses misères. Le Prélat la reçut avec bonté, et approuva ses desseins ; mais comme il étoit bien tard il fut obligé de la congédier, et elle se retira d'auprès de lui presque morte de faim et de fatigue, pour aller passer la nuit chez une pauvre femme au quartier de St. Sulpice.

Le lendemain de grand matin elle fut à l'Eglise, pour y faire ses dévotions ; et comme on portoit ensuite le St. Sacrement à un malade, elle suivit cette procession, qui la conduisit à la porte du Séminaire. C'est-là que la Providence commença à se déclarer en sa faveur : car comme elle commençoit à paroître à cette porte, elle entendit un Prêtre qui disoit à un de ses confrères ; je viens de recevoir une lettre de Canada, par laquelle on me marque de donner cent livres à une personne que je ne connois pas ; elle se nomme Marguerite Bourgeois. C'est mon nom, dit-elle sur le champ ; mais si cet argent est à moi, je ne sais pas d'où il me peut venir. Ce Mr. lui ayant nommé la personne qui lui avoit écrit, elle vit que c'étoit ce Prêtre du Séminaire de Québec, qui n'ayant pas pu la payer avant son embarquement, s'étoit chargé de lui faire tenir cette somme à Paris ; l'argent lui fut compté, et elle en laissa sur le champ la moitié entre les mains de Mr. de Fénélon, pour le remboursement des 50 livres qu'il lui avoit fait prêter à la Rochelle pour faire son voyage. Elle adora la Providence, et comprit en même temps par cet événement que ses papiers de Canada pourroient bien être arrivés par un autre navire. En effet ils lui furent remis quelques momens après.

Elle n'étoit pas au bout de ses heureuses aventures ; car ayant ouvert sa cassette et en ayant retiré toutes les lettres de recommandation dont elle étoit munie ; elle en laissa quelques unes au Séminaire ; et s'étant informée de la demeure des parens de Mr. Perrot, et de celle de Mr. de Maison-neuve pour qui elle avoit aussi des lettres, elle court pour les leur porter. Ce fut d'abord chez Mr. Perrot qu'elle se rendit. L'état pauvre et défait où elle se trouvoit alors, ne les prévenoit pas beaucoup en sa fa-

veur, et ils la reçurent d'abord très indifféremment : mais lorsqu'en eut fait la lecture des lettres qu'elle portoit, et dont elle ignoroit elle-même le contenu, on commença à penser bien différemment sur son compte. Mr. Perrot, Curé de Montréal, mandoit à sa famille à Paris, de la recevoir du mieux qu'il leur seroit possible, et mieux qu'ils ne le recevraient lui même s'il paroissoit en personne, parce qu'elle étoit universellement regardée en ce pays, comme une petite Sainte. On l'invita donc d'abord à diner ; ce qu'elle accepta volontiers, parce qu'elle étoit alors dans un très grand besoin : mais les honneurs qu'on lui rendit, et les attentions qu'en eut pour elle, pendant tout le repas, s'accordoient bien peu avec sa mortification et son humilité, et elle refusa absolument d'accepter un logement dans cette maison, quelques instances qu'on pût lui en faire.

En sortant de chez Mr. Perrot, elle se rendit chez Mr. de Maison-neuve, son ancien protecteur et ami, pour qui elle avoit aussi quelques lettres. Ce Mr. logeoit assez loin de là, en la rue des Fossés St. Victor, près les Pères de la Doctrine Chrétienne, et elle n'y arriva que fort tard. On ne sauroit exprimer la joie que ressentit ce grand serviteur de Dieu, en la voyant. Il court à sa rencontre. Comme par un nouveau trait de Providence, peu de jours avant cette entrevue, il avoit fait construire et meubler simplement, à la façon des Sauvages du Canada, dans un coin de son jardin, une petite chambre ou cabane, pour loger, disoit-il, quelques personnes qui pourroient lui venir de Montréal, il offrit à la Sœur Bourgeois cette retraite, qu'elle accepta avec joie et reconnaissance, et où elle logea dans la suite pendant tout le temps qu'elle demeura à Paris. Mr. de Maison-neuve se chargea de veiller lui même à ses propres affaires ; et il lui rendit de très importants services, dans les démarches qu'elle eut à faire pour obtenir ses lettres patentes.

A quelques jours de là, comme il s'entretenoit avec elle dans son cabinet des affaires de Ville-Marie ; il voulut lui faire voir quelques papiers, et il mit par hasard la main sur un des rayons de sa Bibliothèque. Il y trouva le billet de 132 livres, dont il a été parlé ci-devant, qu'elle

avait prêtées à un jeune homme à Montréal, et dont nous avons dit qu'elle avait envoyé le billet à Mr. Blondel à Paris, pour s'en faire payer. Elle le croyoit perdu depuis la mort du dit Mr. Blondel ; et il avoit été remis entre les mains de Mr. de Maison-neuve.

Cependant la Sœur, avec son billet, n'en paroissoit pas plus avancée ; car elle ne savoit où prendre ce jeune homme : mais il se présenta de lui-même, ayant suivi un jour, sans la connaître, la Sœur Bourgeois dans une rue pour lui mettre entre les mains cette somme, comme nous l'avons déjà raconté.

Ici les mémoires de la Sœur Bourgeois commencent à manquer entièrement sur le détail des démarches qu'elle fut obligée de faire, soit pour obtenir ses lettres patentes, soit à l'occasion de la statue de Nôtre-Dame de Bon-se-cours, qui lui fut donnée dans ce voyage, soit surtout en l'enrôlement de ses nouvelles compagnes ; tous événemens qui furent l'objet, et les suites de ce grand voyage, dont nous faisons ici la description : mémoires précieux qui seroient sans doute des plus curieux, des plus touchants et des plus édifiants, surtout en ce qui regarderoit la manière dont elle s'associa six nouvelles compagnes, qu'elle fut obligée de rassembler de différentes villes et provinces, pour les conduire aux pieds de Monseigneur de Laval, Evêque de Québec, résidant alors au Séminaire des Missions étrangères à Paris, et en recevoir la bénédiction, et y être reçues elles-mêmes, par ce prélat, comme les premières plantes de la Congrégation qui se formoit, et y être, aggrégées aux 3 premières Missionnaires qui les avoient précédées en Canada. On auroit eu occasion de considérer dans le détail les qualités personnelles et les démarches généreuses de ces ferventes Missionnaires : mais faute de nouveaux mémoires, nous sommes obligés de nous en tenir à ce que nous en avons dit ci-dessus ; après quoi nous pouvons reprendre ses propres mémoires sur les aventures de son retour.

Elle avoit fait approuver ses six nouvelles compagnes par Monseigneur de Laval ; il y avoit près de deux ans qu'elle étoit en France ; elle pensa donc à prendre des arrangemens pour retourner à Montréal. Comme elle

pouvoit avoir besoin, dans ce voyage, en quelques accidens imprévus, des services de quelque homme robuste, elle s'associa par contract, un nommé Louis Frin, qu'elle espéroit aussi, (car tout étoit zèle dans ses projets) pouvoir employer à Montréal à faire des écoles aux garçons, à la place du jeune homme qui l'avoit suivie dans son voyage précédent, et qui étoit mort à Montréal. C'est ce Louis Frin, qui fut dans la suite, frère Charon sous le nom de frère Louis.

Après cette dernière acquisition, il ne fut plus question pour la Sœur, que de penser à partir avec toute sa troupe, qui étoit composée de onze filles, parmi lesquelles il y avoit trois de ses nièces. De ses filles, six au moins étoient destinées pour sa communauté, et avoient été reçues, comme nous l'avons déjà dit, par Mgr. de Laval; les autres étoient destinées à prendre des établissemens dans le pays, et à servir à la population de la colonie. La Sœur Bourgeois étoit chargée d'être la Supérieure de toutes et de les conduire jusqu'à Ville-Marie.

On partit de Paris immédiatement après Pâques, et on prit cette fois la route du côté de la Normandie, en descendant en barque par la Seine, jusqu'à Rouen. On fut obligé de séjourner plus d'un mois dans cette ville. On n'étoit pas riche; la dépense pour tant de personnes, ne pouvoit pas manquer d'être un peu grande; on se vit bientôt à la veille de manquer de tout. Madeleine Senechal (c'est le nom de celle de ces filles qui étoit chargée du soin de la petite bourse,) dit un jour à la Sœur Bourgeois: ma Sœur, nous n'avons plus rien que pour cette semaine; que ferons-nous après? vous vous défiez bien de la Providence, lui répondit froidement la Sœur: mais en attendant repliqua l'autre, en badinant, il faut pourtant que nous dinions. C'est assez ma fille, lui dit-elle: Dieu y pourvoira. En effet la Providence ne leur manqua pas; car avant la fin de la semaine, Louis Frin, que la Sœur Bourgeois, en partant de Paris, y avoit laissé auprès de Mr. de Maison-neuve, pour terminer quelques affaires, arriva à Rouen; et apporta pour chacune de ces filles, le mandat pour une pension de 200 livres, et une ration, ou retribution journalière de onze sols six de-

niers, jusqu'à leur arrivée à Québec.

On ne manquoit plus de rien : cependant on s'ennuyoit d'un si long séjour dans une ville où l'on avoit rien à faire qu'à attendre le temps et une occasion favorable pour l'embarquement. C'étoit au Havre-de-Grace, port de mer dans la Normandie, à 18 lieues de Rouen où l'on préparoit le navire destiné à les recevoir. La Sœur, pour charmer un peu leur ennui, les fit embarquer à Rouen dans un bateau, pour les conduire jusqu'au havre, où elles seroient témoins par elles-mêmes des travaux continuels qu'on y faisoit pour armer le vaisseau. On fut obligé de demeurer encore plus de quinze jours dans ce port, et pendant ce temps-là, la Sœur ne cessoit d'encourager ses filles et de les occuper par divers exercices de piété.

Un jour elle leur proposa afin d'obtenir de Dieu un temps favorable pour leur prompt et heureux embarquement, de faire un pèlerinage à Notre-Dame des Neiges. (C'est un lieu de grande dévotion à la Ste. Vierge, à deux bonnes lieues du Havre-de-Grace.) Il fut décidé qu'en feroit le voyage à pied et à jeun, et que toutes y communieroient. Le trajet étoit long ; et quoiqu'elles fussent parties de très grand matin, elles n'arrivèrent au terme, qu'un peu tard dans la matinée, en sorte que de deux Prêtres qui résident ordinairement dans ce lieu, (qui est une espèce de Monastère,) pour contenter la dévotion des pèlerins ; l'un avoit déjà dit la Sainte Messe, et l'autre, malade au lit depuis plus de six semaines, n'étoit pas en état de la dire : mais la Sœur ayant raconté au premier la promesse qu'elle avoit faite avec toutes ses filles, celui-ci fut en rendre compte à son confrère qui se trouva encore à jeun et sur le champ en état de se lever ; ces deux Prêtres se rendent ensemble à l'Eglise, ils confessent chacun de son côté, toute cette troupe, et le malade qui n'avoit pu descendre qu'à l'aide d'un bâton, dit sans incommodité la Messe, où elles communierent toutes ; et deux ou trois jours après, tout étant prêt, et les temps étant devenus favorables, l'embarquement se fit.

Mr. Jean Baptiste le Fèvre, Prêtre destiné pour le Séminaire de Montréal, se trouva à temps pour s'embar-

quer dans ce navire, où il se trouvoit en tout 45 personnes : là, on leva l'ancre sous les auspices de Marie.

C'étoit une espèce de communauté ambulante, dont la Sœur Bourgeois étoit comme la Supérieure. Elle faisoit faire à ses filles de fréquents exercices de piété devant la Statue de Notre-Dame de Bon-secours, dont elle avoit fait acquisition dans ce voyage. On étoit en effet à la garde de Dieu et de sa très Ste. Mère ; car quoiqu'il y eût guerre alors entre la France et l'Angleterre, il n'y avoit dans notre vaisseau, dit la Sœur, aucune artillerie, ni autre défense humaine ; cependant il paroît que le Seigneur voulut un peu éprouver la foi de cette innocente troupe ; car à peine étoit-on au milieu de la traversée, que le Capitaine découvrit quatre navires Anglois, dont il estimoit le moindre de 36 pièces de Canon. Sur le champ il se mit à crier : ma Sœur Bourgeois, nous sommes perdus : mettez-vous en prières avec toutes vos filles : mais la plupart de ces filles éplorées, n'en avoient pas la force. Dans leur surprise et leur désolation, en s'adressant à la Sœur Bourgeois, elles disent : ma Sœur, nous allons être prises ; qu'allons-nous devenir ? la Sœur sans s'émouvoir, leur dit d'un air riant, si nous sommes prises, nous irons en Angleterre, ou en Hollande, où nous trouverons Dieu comme partout ailleurs. Cet air de tranquillité rassura tout le monde. On se mit donc en prières, et comme ce jour-là étoit un Dimanche, le Prêtre ne laissa pas de se préparer à dire la Ste. Messe, quoiqu'on vît ces vaisseaux s'approcher avec un bon vent ; mais en moins de deux heures, on les perdit de vuë, et en finissant la Messe on chanta le *Te Deum*, et on ne douta pas que ce ne fût à la protection de Notre-Dame de Bon-sacours qu'on étoit redevable de cette délivrance.

On dit que le Capitaine du navire, charmé de la vertu de la Sœur Bourgeois, vouloit absolument la faire manger à la table ; mais qu'elle ne voulut jamais y consentir. Il ne laissoit pas cependant de lui envoyer ordinairement ce qu'il avoit de meilleur ; mais c'étoit pour elle uniquement une ressource de charité en faveur des personnes du vaisseau qui pouvoient en avoir besoin. On ajoute qu'elle avoit toujours désiré de se trouver à Québec le jour de

L'Assomption, pour pouvoir y débarquer ce jour-là sa Statue de la Ste. Vierge, et la mettre comme en possession d'un pays qui lui est spécialement consacré; et que voyant même (étant encore au Havre-de-Grace,) qu'on différoit de jour en jour leur embarquement, elle avoit suggéré à ses filles de faire une Neuvaine pour demander à Dieu cette grace, en promettant que dans ce cas, toutes, après leur arrivée, entendraient chacune trois Messes, le jour de cette fête et les deux suivans. Leur prière fut exaucée; et elles furent dans le cas de remplir leur engagement. La traversée, à la réserve de la petite allarme dont on a parlé, fut des plus courtes et des plus heureuses. Car quoiqu'on ne fût parti du havre que le 2 Juillet, jour de la visitation de la très Ste. Vierge, on arriva à Québec le 13 du mois d'Août.

Une personne imprudente, à son arrivée, vint lui annoncer que la communauté de Montréal étoit en décadence, et que la maison étoit prête à tomber: à quoi elle répondit simplement: *Dieu soit béni*; mais celui qui la fera tomber, pourra bien la faire relever, quand il lui plaira. En effet en arrivant à Montréal elle trouva la maison dans une extrême pauvreté. Elle n'en fut pas effrayée; c'étoit son attrait. On ne put, dit on, lui présenter que du pain, et un petit morceau de lard à son premier diner. Cependant, pleine de confiance, elle ne laissa pas de charger la Sœur Geneviève du soin de la cuisine, et de préparer à souper pour la communauté. Mais que voulez-vous que je prépare, lui dit celle ci? je ne vois rien dans la maison. Pourquoi vous défier ainsi de la Providence, lui répliqua la Sœur? Allez toujours à votre office. En effet dès cette après midi, plusieurs personnes vinrent pour la visiter, et lui apportèrent en présent, différentes sortes de provisions, en sorte que dans le jour même, il y eut abondance de tout.

LA VIE
DE LA
SŒUR BOURGEOIS.
QUATRIÈME PARTIE,

*Où il est traité des règles de la Congrégation
et de l'établissement des Missions.*

APRES avoir formé et établi sa communauté à Ville-Marie, en la manière que nous l'avons rapporté jusqu'ici, après l'avoir pourvue de bâtimens et de biens de fonds, suffisants alors, pour l'exercice de ses emplois, et pour l'entretenir dans l'état de pauvreté, de modestie, et de simplicité, qu'elle souhaitoit y devoir être toujours conservé, après l'avoir fait affermir par les lettres patentes, les plus fortes et les plus avantageuses, il y avoit encore trois choses nécessaires à la Sœur Bourgeois pour la perfection de son institut : savoir, assembler un plus grand nombre de filles, leur donner des règles, et établir des Missions. C'est à quoi nous l'allons voir travailler infatigablement et avec succès.

D'abord il ne lui fut pas difficile d'assembler des Sœurs ; il s'en présentoit à elle de toute part, attirées, non par des intérêts temporels, ou des motifs peu épurés, mais par l'odeur de ses vertus et de celles de ses premières compagnes. Mais de son côté, bien éloignée de recevoir indifféremment toutes celles qui se présentent, insensible à tous les avantages d'une naissance illustre, aussi bien qu'à l'abondance et à l'éclat des richesses, ou même au brillant de certains talens naturels, souvent plus dangereux qu'utiles ; elle n'avoit égard dans la réception de ses filles, qu'à la bonté de leur caractère, et à la solidité

de leur vertu ; et si elle n'exigeoit pas de toutes, en les recevant, une sublime perfection acquise, elle exigeoit au moins, que toutes eussent la volonté de l'acquérir, et qu'elles en fussent capables. Ecoutons-la s'expliquer elle-même dans un écrit qu'elle a laissé à ce sujet. Elle s'adresse d'abord à la très Ste. Vierge, et dans sa simplicité, elle lui dit :

“ Ma bonne mère, je ne vous demande ni biens, ni hon-
 “ neurs, ni plaisirs en cette vie pour notre communauté :
 “ je vous prie seulement de m'obtenir, que Dieu y soit
 “ bien-servi, et que l'on n'y reçoive point de ces filles qui
 “ sont d'un esprit orgueilleux et présomptueux ; qui
 “ ont le cœur dans le monde, qui sont médisantes ou
 “ railleuses, et qui ne s'étudient pas à pratiquer les maxi-
 “ mes que notre Seigneur, votre divin fils, nous a ensei-
 “ gnées, qu'il a scélées de son sang, et que vous, ô très
 “ Ste. Vierge, avez observées avec tant d'exactitude ”

Puis ailleurs adressant la parole à celles qui se présen-
 toient pour être reçues, elle ajoute : oui, toute fille qui
 “ demande à être reçue dans cette communauté, doit se
 “ résoudre à quitter, non seulement tous les principes et
 “ maximes du monde ; mais encore à se quitter elle-
 “ même, à rompre son humeur, ses méchantes habitudes,
 “ et ses inclinations. Elle doit se défaire de l'attache-
 “ ment à ses parens, à ses amies, et à tout ce qui peut lui
 “ occuper inutilement l'esprit. Je lui déclare, qu'on
 “ pourra l'employer aux offices les plus bas, et les plus
 “ contraires à son inclination : la mettre en mission
 “ avec une Sœur qui sera chargée de la contrarier en tout,
 “ de la faire taire pour faire parler une petite fille, en
 “ un mot de l'humilier et la mortifier sans aucun ménage-
 “ ment. Qu'elle craigne, quand elle sera reçue,
 “ d'être infidèle à Dieu, à qui elle se sera donnée ;
 “ qu'elle obéisse promptement en toutes choses, aux
 “ personnes à qui elle se sera soumise ; qu'elle soit pauvre
 “ de cœur ; que ses paroles, ses gestes, sa démarche, ne
 “ sentent pas la dissipation, ni la légèreté : mais que tout
 “ se fasse avec modestie, retenue, et dévotion ; qu'elle
 “ mortifie ses sens ; qu'elle évite les entretiens qui ne se-

“ ront pas nécessaires, et qu'elle tâche de marcher tous les jours en la présence de Dieu.”

Telles étoient les premières leçons qu'elle donnoit à ses Postulantes et dont elle exigeoit sévèrement l'exécution. Cependant, malgré cette exactitude, dont elle ne se départoit jamais, elle eut bientôt rassemblé une nombreuse communauté de filles de ce caractère. L'on vit entrer dans la Congrégation, dès ce premier commencement, des filles de tout état et de toute condition ; nobles et roturières, riches et pauvres ; des filles de Bourgeois, de Marchands, d'Artisans, d'Habitans ; des Sauvages mêmes. La charité et l'humilité rendoient tout égal, et toutes étoient également reçues, sans aucune distinction. C'étoit une école de vertu et de sainteté à laquelle chacune vouloit avoir part, et où toutes venoient pour se former. Les familles presque entières des Lemoine, et des Charly St. Ange, la célèbre Marie Barbier de l'Assomption, les Sœurs Denis, Bourbo, Jousset, &c. on en compte plus de 40 qui furent reçues, dans l'espace de moins de 10 ans.

Nous pourrions ajouter la célèbre Jeanne Leber, qui fut dans la suite cette fameuse recluse, dont nous aurons encore occasion de dire un mot dans la suite, et plusieurs autres, qui furent des plus remarquables par leur vertu dans ces commencemens. On peut remarquer entre les autres Marie Thérèse Gannensagouach, fille Iroquoise, qui après avoir exercé pendant treize ans l'office de maîtresse d'école à la montagne, mourut en odeur de sainteté, le 25 Novembre, 1695, dans cette Mission, où l'on voit encore aujourd'hui son épitaphe.

Gannensagouach ne fut pas la seule de cette nation qui se rendit recommandable par sa vertu à l'école de la Sœur Bourgeois, et pour qui cette illustre fondatrice prodigua ses soins, ses peines et ses moyens. Elle avoit un attrait particulier pour cette sorte de bonne œuvre, à laquelle elle étoit livrée dès le moment de son arrivée en Canada et qui avoit été le principal motif qu'elle avoit proposé à ses compagnes de France, pour les attacher à sa suite, et les déterminer à venir en Canada. Elle leur représenta la gloire et le mérite de travailler au

salut des âmes, et à la conversion des Sauvages infidèles, pour les conduire à la foi Chrétienne, en sacrifiant pour cela jusqu'à sa propre vie, qu'on y risquoit en effet certainement alors. Elle n'eut pas plutôt le premier secours des filles qu'elle avoit amenées de France, en 1659, qu'elle en avoit sacrifié deux à cet ouvrage, et donné par-là, commencement à la première de toutes ses Missions à la montagne, près de Ville-Marie. C'étoit encore alors un voyage d'aller de la ville à la montagne; on ne pouvoit y arriver qu'à travers d'épaises forêts, entrecoupées de marais et de savanes, dans lesquelles il n'y avoit point encore de chemin tracé. Un seul Prêtre du Séminaire y étoit occupé à l'instruction des Sauvages; et les deux Sœurs Missionnaires y furent d'abord logées sous des cabanes d'écorce, comme la plus part des Sauvages, jusqu'à ce que Mr. de Belmont, qui y fut aussi envoyé Missionnaire quelque temps après, et qui devint ensuite Supérieur de Ville-Marie, y eût fait bâtir en pierre, et à ses dépens, en 1692, le fort tel qu'on le voit aujourd'hui, sans y comprendre cependant le verger et les jardins, qui n'ont été faits que long-temps après. Alors les Sœurs Missionnaires furent logées dans la petite tour que l'on trouve à main droite en entrant dans le fort; et la tour qui est de l'autre côté de la Chapelle, servoit d'école et de boulangerie. Les Sauvages de cette Mission furent transportés dans la suite, en 1731, après la mort de la Sœur Bourgeois, au Sault-au-Récollet, et de-là encore en 1732, au Lac des deux montagnes. La Mission des Sœurs, qui les suivit partout, y est encore aujourd'hui au grand bien de la Religion, et au grand avantage spirituel des Sauvages.

La Sœur Bourgeois ne cessa jamais d'entretenir dans cette mission plusieurs filles Sauvages, pour les former à la vertu, et les mettre en état de l'inspirer à leurs compagnes. Elle en entretenoit pareillement plusieurs parmi les pensionnaires de Ville-Marie, dont quelques unes (on en compte au moins deux) s'étant attachées à la Congrégation, se rendirent dans la suite très utiles dans la Mission. C'est en considération des grands biens qui en revenoient à l'état et à la Religion, et en compensation des dépenses

que la Sœur Bourgeois et sa communauté faisoient pour cette espèce de bonne œuvre, que le Roi de France, en 1676, attribua à la communauté des Sœurs, sur l'état de son domaine en Canada, une pension de deux ou trois mille livres, régulièrement payée depuis ce temps-là jusqu'en l'année 1756, qu'elle fut entièrement supprimée à l'occasion de la dernière guerre. Les Sœurs cependant ont continué à leurs frais, de soutenir cette mission.

Cependant sa communauté étoit déjà passablement nombreuse, et grossissoit sensiblement tous les jours; et n'y avoit encore ni règles, ni constitutions fixes et certaines. L'institutrice étoit elle-même, à la vérité, la règle vivante, et un modèle de la plus sublime perfection; mais elle se dissimuloit à elle-même son propre mérite; et quoique toutes se fissent un devoir de lui obéir et de l'imiter, elle n'étoit pas également à la portée de toutes. On vivoit dans la pratique des plus saintes observances; mais ce n'étoit encore que comme par manière d'essai. Il n'y avoit ni vœux, ni engagements extérieurs et sensibles; on n'étoit uni, que par les liens de la plus pure charité, du zèle pour la plus grande gloire de Dieu, et du désir sincère de sa propre perfection. Chacune se contentoit de faire en son particulier, à Dieu seul, selon l'avis et le conseil de son Directeur, les vœux ou les promesses dont elle se sentoit inspirée. La fondatrice comprenoit sans peine que des coutumes non écrites, ou qui ne seroient pas publiquement et juridiquement autorisées seroient sujettes à de grands changemens, capables de défigurer entièrement un institut, et qu'il étoit par conséquent nécessaire de donner au sien, un corps de règles et de constitutions invariables, qui pût en soutenir la ferveur, et perpétuer la bonne œuvre. Pleine de cette idée, que le Ciel lui inspiroit sans doute, elle descendit à Québec pour aller en conférer avec Monseigneur de Laval. Le prélat n'eut pas de peine à approuver ce dessein. Il conseilla même à la Sœur de passer en France, pour y voir par elle-même ce qui se pratiquoit dans celles des plus ferventes communautés, qui pouvoient avoir le plus de conformité et de rapport avec son institut.

Rien ne coutoit à la Sœur Bourgeois lorsqu'il étoit ques-

tion de la gloire de Dieu. Assurée par la bouche même de son Evêque, qu'il étoit à propos qu'elle entreprît ce voyage, rien ne fut plus capable de l'arrêter. Après avoir informé ses Sœurs de ce qui se passoit, après leur avoir donné les ordres et les avis qu'elle jugeoit nécessaires pour le bon gouvernement de sa maison pendant son absence, elle s'embarqua de nouveau et avec courage. Elle alla affronter pour la troisième fois, les fatigues, les ennuis et les périls d'une double traversée. Ce voyage fut encore pour un an, pendant lequel, comme une abeille industrieuse, à l'exemple du grand St. Antoine, elle recueillit tout ce qu'il y avoit de mieux, dans différentes règles qui lui furent mises en main par des personnes de mérite et de piété qui la protégeoient. Elle prit pour le premier et principal fondement de la sienne, celle de St. Augustin, interprétée et éclaircie par des maximes et des constitutions pleines de discrétion et de prudence, tirées pour la plupart, des instructions que St. Ambroise et plusieurs autres Pères de l'Eglise ont adressées aux Vierges Chrétiennes; maximes et conseils Evangéliques, et tout ce que le bon sens prescrit de plus juste et de plus raisonnable. Aux trois vœux ordinaires de pauvreté, chasteté, et obéissance, cette règle ajoute celui de l'instruction des personnes de leur sexe. Elle prescrit l'amour du silence et de la retraite, la cordialité avec ses Sœurs, l'assiduité au travail, à la lecture, à la prière et à la fréquentation des Sacremens, sous la direction des Ecclésiastiques, et des Pasteurs des Paroisses, avec qui elles doivent partager la gloire et le mérite de l'instruction et de l'édification des peuples. Tel avoit été autrefois le projet de Mr. Jandret.

Tel est le précis de la règle que la Sœur Bourgeois, en revenant de France, rapportoit avec elle, pour la mettre entre les mains de son Evêque, et en obtenir l'approbation. Mais pendant son séjour en France, les affaires du gouvernement spirituel avoient changé de face en Canada. Il n'y avoit plus d'Evêque dans le Pays. La même année, et dans le même temps que la Sœur Bourgeois revenoit, Monseigneur de Laval, inquiet de ce que ses infirmités ne lui permettoient pas de s'acquitter des fonctions de

son ministère avec tout le succès qu'il auroit désiré, venoit de repasser lui-même en France, dans le dessein d'y donner la démission de son Evêché, et de demander un Successeur. Il le fit avec tant d'instance, que malgré l'estime qu'on faisoit à Paris de son mérite et de sa vertu, sa proposition fut acceptée; et le Roi nomma pour lui succéder Monseigneur Jean Lacroix de St. Vallier, qui fut le second Evêque de Québec; ensorte que la Sœur, arrivant en Canada, ne trouva point d'Evêque, entre les mains de qui elle pût mettre les règles qu'elle avoit apportées. Elle prit donc le parti de les garder en sa disposition, et de les faire exécuter par provision dans sa communauté, jusqu'au retour d'un Evêque, qui n'arriva qu'environ trois ans après.

Nous trouvons peu de choses sur ce dernier voyage, dans les mémoires de la Sœur: voilà tout ce qu'on peut y ajouter. En 1680, Mde. Perrot (c'étoit la femme de Mr. Perrot, Gouverneur de Montréal, qui avoit succédé dans ce Gouvernement à Mr. de Maisonneuve; et bien différent de Mr. Perrot, Prêtre, qui étoit alors Curé de Montréal, et dont il a été parlé dans l'histoire du voyage précédent) Mde. Perrot donc, eut besoin de passer en France pour sa santé, et pour bien d'autres affaires. Je me sentois pressée d'entreprendre aussi ce voyage, et avec le consentement de nos Sœurs, que j'eutins sous prétexte d'aller chercher des règles pour notre communauté, je m'offris à cette Dame pour l'accompagner, et je fus acceptée. Cependant en arrivant à la Rochelle, je quittai Mde. Perrot, et pour me rendre à Paris à bon marché, je louai une place sur les charrettes des rouliers.

La fatigue de ce voyage me déranger de telle sorte, que j'en tombai malade, et que je fus obligée en arrivant d'aller coucher chez Mdle. de Belle-vue. Le lendemain, le Frère Louis, qui étoit retourné à Paris, ayant su mon arrivée, et que j'étois malade, vint me chercher pour m'emmener en sa maison, où je demurerai quelques jours: mais Mr. de Turmenie ayant été informé de ce qui se passoit à mon occasion, m'envoya aussitôt une chaise à porteur, avec deux bons hommes, pour me transporter dans sa maison, où il m'avoit fait préparer une

bonne chambre, où je fus traitée pendant plus de quinze jours que dura encore ma maladie, comme si j'eusse été sa propre Sœur.

Etant ensuite parfaitement rétablie, je fus loger chez les filles de la Croix, Rue St. Antoine ; (C'est une Communauté de filles, d'un institut presque en tout semblable à celui que la Sœur Bourgeois se proposoit d'établir à Montréal et dont il a été sans doute tiré bien des choses pour la perfection de ses règles.) et comme peu de jours après, je fus informée que Mr. l'Abbé de Montigny qui fut Monseigr. de St. Vallier étoit logé au Séminaire des missions étrangères et venoit d'être nommé par le Roi, pour remplacer Monseigneur de Laval en l'Evêché de Québec, dont celui-ci avoit demandé sa démission, je fus rendre mes devoirs à ce nouveau Prélat, et lui demander sa bénédiction.

Monseigneur de St. Vallier n'approuva pas du tout mes démarches, et me dit nettement, que j'avois mal fait d'entreprendre ce voyage, pour aller chercher des règles et me défendit même d'emmener avec moi, en mon retour en Canada, de nouvelles filles pour notre Communauté.

Cependant comme le Prélat ne s'étoit pas plus clairement expliqué sur le détail de ses règles, et qu'elle étoit déjà munie de deux différens exemplaires, savoir premièrement de celles qu'elle avoit autrefois reçues de Mr. Jandret ; et en second lieu, de l'extrait qu'elle venoit de prendre de celles des filles de la Croix, la Sœur Bourgeois ne se rebuta pas tout-à-fait de l'humiliation qu'elle venoit de recevoir ; elle crut même devoir chercher de nouveaux moyens, pour tâcher de perfectionner ce qu'elle avoit déjà entre les mains.

Occupée de cette pensée, en sortant de chez Monsgr. de St. Vallier, elle se transporte chez les filles dites de Miramion, du nom de Mde. de Miramion, leur fondatrice, qui vivoit encore alors. C'est pareillement une communauté de filles destinées pour l'instruction des jeunes personnes de leur sexe, établie sur la Paroisse de St. Nicolas du Chardonnet à Paris. La Sœur Bourgeois espéroit pouvoir conférer avec cette illustre fondatrice au sujet de ses règles, et profiter de ses conseils, pour ajou-

ter ou retrancher ce qu'elle jugeroit à propos. Mais Mde. de Miramion étant informée que Mgneur. de St. Vallier pensoit de son côté à donner lui-même des règles à la Congrégation, pour ne pas déplaire à ce prélat, elle ne voulut prendre aucune connoissance de cette affaire.

En attendant le moment où sa règle seroit approuvée, la Sœur Bourgeois eut une croix bien pesante à supporter. Le Seigneur qui jusques-là sembloit l'avoir toujours protégée sensiblement dans toutes ses entreprises, voulut alors la faire passer par des épreuves bien plus sanctifiantes pour elle, que toutes les peines et mortifications volontaires dont elle se chargeoit continuellement. Au chagrin de se voir arrêtée dans la poursuite de l'approbation de sa règle, (épreuve qui la tint encore sur la Croix pendant plusieurs années comme nous le dirons bientôt,) presque au moment qu'elle arrivoit de France pour la troisième fois, elle eut le cruel spectacle de voir périr en sa présence presque tout le fruit de ses travaux passés. Le feu ayant pris à la maison de sa communauté, dans la nuit du 6 au 7 Décembre, 1683, il consuma en peu de momens, non seulement la maison entière, mais encore tous les pauvres meubles et effets qui y étoient. L'embrasement fut si soudain et si violent, qu'il s'en fallut peu que toutes les Sœurs n'y fussent enveloppées ; et deux d'entr'elles, très bons sujets, sçavoir, la Sœur Geneviève du Rosoy qui étoit assistante, et la Sœur Marguerite Soumillard, qui étoit sa propre nièce, y périrent dans les flammes. La Sœur Bourgeois sentit plus que personne, tout ce qu'il y avoit de triste dans cet accident ; et un esprit moins fort, et un cœur moins soumis que le sien, y auroient infailliblement succombé. Elle regrettoit surtout la perte de ses Sœurs non pour les liens de la nature ; mais par rapport à sa communauté ; et cela avec des larmes d'autant plus amères, qu'elle s'attribuoit à elle-même la cause de cet accident. C'est, disoit-elle, une juste punition du Ciel de la foiblesse que j'ai eue, lorsque j'ai consenti, que par un esprit peu conforme à la pauvreté, humilité, et mortification, dans lesquelles nous devons toujours vivre, on ait bâti cette grande maison, pour nous mettre à l'abri de quelques légères incommodités,

que nous avions à supporter dans notre premier logis de l'étable qui nous avoit été donnée, et dont nous aurions dû nous contenter. C'étoit son amour pour les vertus dont nous venons de parler qui la faisoit s'exprimer de la sorte ; car dans le fond, il y avoit eu une Providence sensible, et à bien des égards, comme miraculeuse, dans la bâtisse de la maison qu'on venoit de perdre : et bien loin d'être trop magnifique et trop grande, elle étoit au contraire peu solide, n'étant encore que de bois, et trop petite encore pour y faire tout le bien auquel la communauté s'appliquoit sans cesse. Elle s'aperçut donc aisément, malgré tous ses sentimens d'humilité, qu'il y alloit de la gloire de Dieu qu'elle entreprît de réparer toutes choses. Elle n'avoit aucune ressource temporelle : mais sous le bon plaisir de Dieu et la protection de Marie, rien ne lui paroissoit difficile. Les obstacles ne servoient qu'à augmenter sa foi et à relever son courage ; elle espéroit alors contre toute espérance, et tout lui réussissoit. Elle se déterminadonc à mettre la main à l'œuvre, et plaçant plus que jamais sa confiance en Dieu et en la très Ste. Vierge, à qui elle avoit son recours ordinaire, comme à sa bonne mère, elle ne fut pas long-temps sans en ressentir les effets. La divine Providence suscita des personnes charitables, qui lui donnèrent le moyen de bâtir en pierre une maison encore plus grande, plus solide et plus régulière que la première, tel qu'étoit avant l'incendie de 1768, le grand corps de logis qui règne sur la grande cour, où sont encore aujourd'hui les Sœurs, après la réparation qui en a été faite. Car les autres bâtimens ont été ajoutés après coup, et nous en parlerons bientôt.

La Sœur Bourgeois étoit encore dans le fort de sa bâtisse, lorsque Monseigneur de St. Vallier ayant été sacré Evêque à Paris, au mois de Janvier, 1686, de la propre main de Monseigneur de Laval, son prédécesseur, les deux Prélats revinrent cette même année en Canada ; l'ancien pour y finir ses jours dans la pratique des plus sublimes vertus d'une vie privée dans le Séminaire des Missions étrangères à Québec. Il honora toujours la Sœur Bourgeois d'une estime et d'une protection singulière,

et il mourut en Saint comme il avoit vécu, le 6 Mai, 1708. Quant à Monseigneur de St. Vallier, il se donna tout entier aux affaires du Diocèse. Ce fut donc entre les mains du nouveau prélat, que la Sœur Bourgeois remit l'exemplaire de ses constitutions. Il estimoit la Sœur Bourgeois et toutes ses compagnes; il avoit eu occasion de les voir, et d'admirer leur vertu et leur constance au plus fort de leur calamité, dans un voyage qu'il avoit fait en Canada l'année précédente en qualité de Grand Vicaire et sous le titre d'Abbé de Montigni, pour venir prendre connoissance du pays, avant de consentir à son sacre. Il ne tarda pas de donner à la Congrégation des marques de sa confiance et de son estime, dont nous parlerons bientôt; mais quant à l'institut et aux règles de la Sœur, il avoit alors d'autres vues.

A juger de choses selon les règles d'une prudence ordinaire, il avoit vu cette communauté, après son incendie, dans un état à ne pouvoir espérer qu'elle se relevât jamais; d'ailleurs, pour ne pas multiplier les instituts dans son Diocèse, le prélat avoit déjà formé le dessein, d'unir cette communauté naissante avec les Ursulines de Québec. Ces Dames firent même quelques démarches alors, pour venir s'établir à Ville-Marie; et on conserve encore plusieurs lettres écrites à ce sujet. Mais M^r. d'Ollier, Supérieur du Séminaire, qui connoissoit mieux que personne tout le mérite de la Sœur Bourgeois, et tout le bien qu'il y avoit à espérer du nouvel institut, ne reçut pas favorablement leur requête; il prit même la liberté de faire ses humbles, mais fortes représentations au prélat à ce sujet.

La Sœur Bourgeois de son côté lui représenta avec beaucoup de force et de respect, que le bien qu'elle se proposoit de faire avec ses filles dans le Diocèse, n'étoit pas compatible avec les règles d'un autre institut, et surtout d'une communauté cloîtrée: que ce seroit détruire entièrement les vues, dont elle se sentoit inspirée, et qu'elle croyoit venir de Dieu même, parce qu'elles avoient déjà été approuvées par les Supérieurs légitimes, et que la très Ste. Vierge, à qui elle et toute sa Congrégation

étoient très spécialement consacrées, avoit souvent donné des marques non équivoques que cet établissement lui étoit très agréable ; qu'outre les vues générales de l'instruction des jeunes filles, elle en avoit de particulières pour la perfection et le salut de plusieurs Vierges Chrétiennes, qui, sans le secours de cet institut, ne trouveroient pas le moyen de se donner entièrement à Dieu. Car, disoit-elle, il se trouve souvent dans toutes les conditions du monde, des filles recommandables par leur vertu et par leurs talens : mais qui peu favorisées des biens de la fortune, et faute de pouvoir payer une dot qu'on exige rigoureusement partout ailleurs, n'ont pas le moyen de faire vœu de pauvreté ; que son intention étoit d'ouvrir à ces sortes de personnes la porte de la Congrégation ; et qu'elle faisoit si peu de cas des richesses, qu'elle iroit prendre sur ses épaules (c'étoit sa façon de s'exprimer) une fille qui n'ayant pas même de quoi se vêtir, auroit d'ailleurs une bonne volonté, et une vraie vocation.

Cependant, quoique ce fût l'intention de la Sœur Bourgeois de recevoir gratuitement les Sœurs dans la Congrégation, il y eut dans la suite une déclaration du Roi qui les obligeoit à exiger une dot au moins de 2000 livres ; quoiqu'il leur ait été libre, depuis ce temps-là, de se relâcher sur cet article, en tout ou en partie, selon leur prudence, et en égard aux circonstances du temps et des personnes.

Toutes les raisons que nous venons d'alléguer parurent faire quelque impression sur l'esprit de Monseigneur de St. Vallier : mais le prélat avoit alors bien d'autres affaires sur les bras : il étoit principalement occupé de la fondation de son Hôpital Général à Québec, et de l'établissement des Ursulines aux Trois-Rivières qui se fit à-peu près dans le même temps. Il ne se pressa donc pas d'approuver les constitutions de la Sœur Bourgeois, et voulut prendre du temps pour les examiner à loisir, et y faire les changemens qu'il jugeroit à propos. Mais la Sœur, qui par un pressentiment intérieur qui ne la trompoit pas, sentoit que le Seigneur approuvoit ses travaux, attendit en patience les momens marqués par la divine Providence, pour en avoir l'appro-

bation des hommes. Ils arrivèrent enfin ces momens si désirés : mais seulement plusieurs années après que la Sœur Bourgeois eut apporté ses constitutions de France, et moins de deux ans avant sa mort. Car elle eut la consolation de voir approuvé et solennellement établi pour toujours dans la Congrégation, ce qu'elle y avoit constamment et fidèlement pratiqué, au moins par essai, et comme par provision, principalement depuis son dernier voyage de France. Cette approbation solennelle se fit par Monseigneur de St. Vallier le 24 Juin, 1698, dans un voyage qu'il fit exprès cette année à Ville-Marie, la Sœur l'Assomption étant alors Supérieure. C'étoit en effet autant en exécution des règles, pour en donner le premier exemple, que par les sentimens de sa profonde humilité, que des l'année 1693, elle s'étoit démise de la supériorité. Cependant avant ces événemens dont nous parlerons après, elle avoit formé un grand nombre d'établissements de son institut, dont il faut reprendre le récit.

Nous avons parlé ailleurs de l'établissement de la Mission de la montagne. Ce fut la première, mais ce ne fut pas la seule, que la Sœur Bourgeois forma dès les commencemens de son institut. Celles de la Chine, et de la Pointe-aux-Trembles de Montréal, la suivirent de près. Le défrichement des terres de ces deux côtés de la ville, se pousoit insensiblement, et on avoit commencé à y établir des Paroisses vers l'année 1670. La Sœur Bourgeois n'eut pas plutôt reçu le nouveau renfort des filles qu'elle avoit amenées de France, qu'elle chercha à les répandre de tous côtés, pour procurer plus promptement et plus efficacement la gloire de Dieu et le salut des âmes. Elle n'attendoit pas que les paroisses fussent en état de procurer à ses filles missionnaires un fonds de subsistance honnête et nécessaire ; il lui suffisoit qu'il y eût du bien à faire. L'esprit de zèle et d'obéissance qui les animoit, et la mortification et la pauvreté dont elles faisoient profession, leur tenoient lieu de tout. Et de là vient qu'on trouve peu de contracts qui puissent nous donner des époques sûres de leur commencement ; soit parce qu'en effet, se confiant entièrement à la Providence et à la bonne foi on ne fit jamais de contracts, ; soit parce que ceux

qu'on fit, ne furent faits qu'après coup, et long-temps après l'établissement des Missions, qui furent même quelque fois, en quelque façon, ambulantes, les Sœurs se prêtant, pour un temps, dans tous les endroits où il y avoit quelque bien à faire. Dans les Missions qui ont été établies après la supériorité et la mort de la Sœur Bourgeois, les Sœurs qui lui ont succédé, animées du même esprit, ont à peu près suivi le même plan.

Rien n'est plus admirable et plus édifiant que les avis salutaires qu'elle donnoit à ses filles en les envoyant en Mission : "pensez, ma chère, que dans votre Mission vous allez ramasser les gouttes du sang de Jésus Christ qui se perdent. O qu'une Sœur qu'on envoie en Mission sera contente, si elle pense qu'elle y va par l'ordre de Dieu et en sa compagnie, si elle pense, que dans cet emploi elle peut, et elle doit témoigner sa reconnaissance à celui de qui elle a tout reçu ! O qu'elle ne trouvera rien de difficile, ni de fâcheux ! elle voudra au contraire, manquer de toutes choses, être méprisée de tout le monde, souffrir toute sorte de tourmens, et mourir même dans l'infamie."

Mais la Sœur Bourgeois ne borna par son zèle à l'étendue de l'isle de Montréal, qui en avoit été le premier objet. De son temps, et même avant que ses constitutions eussent été solennellement approuvées, on vit ses filles porter l'édification dans tous les cantons du Diocèse. La Ste. Famille dans l'isle d'Orléans, Québec, le Château-riber, la Pointe-aux-Trembles de Québec, l'isle Royal même, Champlain, La Prairie, Boucherville, furent successivement alors les théâtres où leurs vertus ont paru dans un beau jour, au grand avantage de la Religion ; sans compter les autres établissemens qui sont venus après : tels ont été St. Laurent en l'isle de Montréal, établie en 1732, St. François du sud sous Québec en 1763, &c.

Mais le premier de tous ceux, qui du temps même de la Sœur Bourgeois, ont été formés, hors du territoire de l'isle de Montréal, fut celui de la Ste. Famille en l'isle d'Orléans, (qui n'étoit connue alors, que sous le nom d'Isle St. Laurent). On a l'histoire de ce premier éta-

blissement dans la vie de la Sœur l'Assomption, l'une des deux premières Missionnaires qui y furent envoyées en 1686. Quelques années après, elle succéda à la Sœur Bourgeois en la supériorité de la Congrégation. Nous ne rapporterons ici de cette première Mission, que ce qui a un rapport plus immédiat avec la fondatrice.

Monseigneur de St. Vallier nouvellement sacré Evêque de Québec, en arrivant dans son Diocèse, en 1686, avoit déjà, comme nous l'avons dit ailleurs, formé le projet de réunir aux Ursulines de la capitale, les Sœurs de la Congrégation de Ville-Marie. Cependant plein d'estime pour la Sœur Bourgeois et pour la vertu de ses filles, il se rendit aux sollicitations de Monsieur Lamy, alors Curé de la Ste. Famille en l'isle d'Orléans, qui sur la réputation du grand bien que faisoient les Sœurs de la Congrégation dans l'isle de Montréal, souhaitoit d'en avoir une Mission dans sa Paroisse. Le prélat zélé, écrivit à la Sœur Bourgeois pour avoir deux de ses Missionnaires. Elle étoit encore dans le fort de ses travaux pour le rétablissement de sa communauté, et il ne paroisoit encore rien de fixe pour entreprendre et soutenir cet établissement de la Ste. Famille. Cependant la Sœur ne balança pas un moment. Les Sœurs Anne et l'Assomption furent envoyées, pour ainsi-dire à l'aventure, mais sous les ailes de la Providence, dans un des temps les plus fâcheux de l'année, c'est-à-dire, à la fin de l'Automne. On sait le détail de ce qu'elles eurent à y souffrir, et les grands biens qu'elles y firent : mais enfin la Mission fut établie, et subsiste encore aujourd'hui.

Au Printemps suivant, le prélat forma un autre projet ; ce fut d'établir une Maison de Providence à Québec : c'est-à-dire, un établissement dans lequel il prétendoit faire élever Chrétieunement et faire subsister honnêtement, partie de charité, et partie de leur travail, un grand nombre de pauvres filles qu'il avoit rassemblées. Il voulut en confier le soin à des Sœurs de la Congrégation, dont-il avoit déjà éprouvé la capacité et le zèle dans l'établissement de la Mission de la Ste. Famille. La Sœur avoit peine à accepter cet établissement, qui ne lui paroissoit pas entrer directement dans les vues de son

institut. Elle ne put cependant refuser au prélat une de ses filles. Ce fut la Sœur l'Assomption, qu'on tira pour cet effet, de la Mission de la Ste. Famille, où elle fut remplacée par la Sœur Ste. Ange, pendant qu'elle vint à Québec prendre soin de cette maison de Providence jusqu'à nouvel ordre. La Sœur l'Assomption fit bien des merveilles dans cet établissement, comme nous l'avons dit ailleurs : cependant il ne réussit qu'en partie et pour peu de temps, car il fut supprimé l'année d'après, et Monseigneur de St. Vallier en partageant les emplois entre deux corps différens de communauté, donna naissance à l'établissement de l'Hôpital-Général, et de la Mission des Sœurs à Québec,

Pour conférer avec la Sœur Bourgeois sur ces différens objets, et spécialement sur les règles qu'elle avoit apportées de France, en son dernier voyage, Mgr. l'Evêque souhaitoit fort d'avoir une entrevue avec elle, et il lui écrivit à ce sujet ; mais elle n'eut pas plutôt appris que le prélat la demandoit à Québec, qu'elle se mit en chemin à pied, dans le cœur de l'hiver, obligée souvent de se traîner à genoux, tantôt dans les neiges, tantôt sur les glaces, et quelquefois dans l'eau ; car c'est ainsi qu'elle avoit coutume de faire ses voyages : ou si quelquefois elle les faisoit en barque, c'étoit pour elle des temps de zèle, et de véritables Missions en faveur des matelots et des passagers ; et en esprit de pauvreté, d'humilité, et de mortification elle ne vivoit souvent, dans ces occasions, que de charité. Rendue à Québec, on la vit, dans le même esprit, se livrer à des travaux durs et humiliants, et porter sur ses épaules les meubles et les ustensiles nécessaires au ménage, qu'il étoit question d'établir, pour seconder les intentions du prélat.

Nous avons déjà remarqué, que cet établissement de la Providence à Québec, ne dura guerre plus d'un an. Il fallut bientôt le changer en une Mission, qui fut d'abord placée à la haute ville, entre l'Hôtel-Dieu et l'Eglise Cathédrale ; mais avant que cette Mission fût établie à Québec, il fallut qu'elle passât par une épreuve semblable à celle qu'avoient sentie les premières filles de la Congrégation, à leur arrivée de France, dans les premiers temps de leur séjour à Montréal ; c'est-à-dire qu'il

étoit nécessaire qu'une étable fût leur berceau. Car on avoit espéré pouvoir jouir, sans résistance, du terrain qu'on avoit en vue, et duquel, en conséquence de l'accord passé avec les propriétaires, on avoit déjà pris possession. Mais on se trouva bientôt, par les poursuites d'un particulier qui se prétendoit lésé, dans la nécessité de déguerpir, et de loger en effet dans une pauvre étable. Ce fut pour consoler ces nouvelles Missionnaires à Québec, que la Sœur leur écrivoit en ces termes : " Je me suis réjouie d'apprendre que vous alliez loger dans une étable : mais en même temps, j'ai de la peine de savoir le mécontentement que les personnes que vous connaissez, ont témoigné ; car j'ai un grand désir de demeurer unie avec tout le monde : ce que j'estime, à cause que Dieu nous commande d'aimer notre prochain. C'est ce qui m'a fait différer de faire ensaisiner le contract en question."

Ce fut à cette occasion que la Sœur Bourgeois fit encore un voyage à Québec. L'emplacement destiné à la bonne œuvre fut acheté ; et on lui en remit les titres entre les mains : mais s'étant aperçue que quelques autres personnes intéressées dans la propriété de ce terrain en murmuroient encore, bien éloignée de vouloir défendre ses droits à la rigueur, elle abandonna le tout à la discrétion de sa partie adverse, en disant agréablement, qu'elle vouloit, à quelque prix que ce fût, non seulement se conserver dans l'amour qu'elle devoit à son prochain, mais encore conserver son prochain dans l'amour qu'il lui devoit : puis un jour rendant compte elle-même de cette aventure à ses Sœurs, elle leur disoit. " On nous avoit intenté un procès, injustement, je pense : mais comme j'entendis notre partie adverse, protester qu'elle ne nous pardonneroit jamais le prétendu tort que nous lui faisons, je ne pus endurer que nous fussions au prochain une occasion, même innocente, de ressentiment contre nous. Dans la disposition de tout céder, j'allai me prosterner aux pieds de la très Ste. Vierge, et comme je sortois de la Chapelle, une personne à qui je n'avois rien dit de notre embarras, vint à moi, et m'offrit c'elle même, une somme d'argent, pareille à celle

“ qu'exigeoit de nous notre partie ; et ainsi l'emplacement nous demeura.” Ce fut la première Mission des Sœurs dans la ville à Québec. Mais cet emplacement fut remplacé dans la suite, en 1692, par un beaucoup plus étendu, qui est celui qu'elles occupent aujourd'hui dans la basse-ville. Il fut acquis par la Sœur Bourgeois et ses compagnes en la dite année 1692, du Sœur François Ilazur, négociant à Québec, homme plein de vertu et de Religion. Par l'estime qu'il faisoit de la Sœur Bourgeois, et la confiance qu'il avoit en ses prières, et en celles de sa communauté, il fit une remise considérable, sur le prix qu'il auroit pu retirer de cet emplacement en le vendant à d'autres ; mais il préféra une union de prières, pour lui et ses descendans, avec la communauté des Sœurs, à tous les autres avantages qui auroient pu lui en revenir. Outre les voyages dont nous avons parlé, la Sœur en fit plusieurs autres à Québec, tous très utiles à sa communauté, et bien sanctifiants pour elle-même : mais elle ne réussit jamais à rien pour l'approbation de ses règles. Cette affaire demouroit toujours en suspens.

On avoit aussi établi à Ville-Marie par les soins de la Sœur Bourgeois une maison de Providence sur le modèle de celle de Québec ; les Sœurs en avoient soin et elle dura un peu plus que la première. Cependant, en 1694, la Sœur Bourgeois n'étant plus Supérieure, on pensa à abandonner cet établissement, qui n'étoit appuyé pour le temporel, que sur une charité passagère des peuples, qui se refroidissoit. Et cette bonne œuvre d'ailleurs étant très étrangère à l'institut des Sœurs, on ne pouvoit la soutenir que par quelque prodige de Providence. C'est pour cette considération que la Sœur dont la confiance pour le bien n'étoit jamais plus grande, que lorsque tout paroissoit désespéré, s'offrit à la soutenir par ses soins, sans autre appui temporel que sa confiance en Dieu. Mais son offre ne fut point acceptée, et ce ne fut passans chagrin qu'elle vit tomber cette bonne œuvre.

Quant aux autres Missions qui furent établies de son temps et par ses soins, quoiqu'il soit certain qu'il y en eut plusieurs, dont nous avons déjà fait le dénombrement en

général, cependant il n'est pas possible d'en fixer précisément les époques. Nous pouvons bien mettre aussi au nombre de ses établissemens, l'acquisition qu'elle fit à sa communauté de la célèbre recluse Jeanne Leber, dont on a donné la vie. On sait, que si elle n'a pas établi en cela une Mission de campagne, elle a au moins servi à établir solidement la communauté de la Congrégation à Ville-Marie, soit dans ses revenus temporels, soit dans ses bâtimens; nous pourrions même ajouter par rapport au spirituel; tant par les exemples de vertu qu'elle y a donnés, que par les Saintes pratiques et fondations pieuses qu'elle y a établies.

Cette illustre solitaire n'eut pas plutôt connu la Sœur Bourgeois et sa communauté qu'elle s'y attacha uniquement, par conformité de vertu, et par les rapports qu'elle y trouvoit de tous côtés avec le culte de la très Ste. Vierge, pour qui elle avoit une très singulière dévotion. Elle n'embrassa pourtant pas l'institut de la Congrégation : le Seigneur vouloit l'attirer à lui par une toute autre voie, et il avoit sur elle d'autres desseins pour l'accomplissement de sa gloire. En attendant la manifestation de ces desseins, la Ste fille tant qu'elle conserva quelque communication extérieure avec le monde, c'étoit uniquement à la Congrégation qu'elle venoit quelquefois, pour se former de plus en plus à la vertu, et pour s'édifier des exemples de perfection qu'on y avoit continuellement sous les yeux. La Sœur Bourgeois, de son côté, la recevoit toujours avec plaisir, parce qu'il n'y avoit qu'à gagner en sa fréquentation; et ces deux filles de grace concurrent dès lors, l'une pour l'autre, une telle estime, que le Seigneur en retira dans la suite une très grande gloire, et la communauté des Sœurs un très grand avantage, en la façon que nous allons le raconter.

Mlle. Leber se dégouta entièrement des attaches mêmes les plus innocentes, depuis que la mort lui eut enlevé une amie de préférence qu'une vertu distinguée lui avoit attachée parmi les filles de la Sœur Bourgeois : c'étoit Marie Charly qui mourut à Montréal. Dès lors cette vertueuse fille ne pensa plus qu'à imiter, et à surpasser, si elle pouvoit, les vertus de son amie, en se

donnant entièrement à Dieu, et si parfaitement, qu'elle ne voulut plus conserver absolument aucun rapport avec le monde, pas même avec ses plus proches parens, et dans sa propre famille. Elle prit le parti généreux de se condamner elle-même à une solitude perpétuelle, qu'elle observa long-temps dans la maison paternelle, et qu'elle vint dans la suite terminer avec sa vie, dans la maison de la Congrégation. C'est ici un de ces traits de Providence, dont il n'est pas permis aux hommes de sonder les ressorts, et qui sont d'autant plus admirables, qu'il est difficile de les prévoir de loin, et qu'on n'en juge jamais bien que par leurs effets.

C'étoit sans aucune apparence de secours humain, et fondée seulement sur sa confiance en Dieu, que la Sœur Bourgeois avoit entrepris, et heureusement exécuté tous les établissemens des villes et des campagnes, dont nous avons parlé jusqu'à présent. Ce fut sur le même fonds qu'elle entreprit de donner à celui de Ville-Marie un nouveau degré de perfection qui lui parut nécessaire pour la régularité des exercices de la communauté. On n'avoit encore en bâtimens, que le grand corps de logis qui donne sur la cour ; (car l'aile de la chambre de communauté et de l'infirmerie, n'est venue que long-temps après, en 1738). Mais il n'y avoit point de logement vaste et commode pour un pensionnat, capable de répondre aux vœux du public, tant pour les écoles externes, que pour le grand nombre de pensionnaires qui se présentoient de toute part. L'on avoit non plus encore d'Eglise domestique. La Sœur, dans son indigence, pensoit à tout cela : mais l'article de l'Eglise lui tenoit principalement à cœur. Elle commença à s'en expliquer en l'année 1692, et ce projet fut bientôt exécuté, il donna même ouverture à l'exécution de celui des écoles, et à plusieurs autres avantages en faveur de la Congrégation, dont nous avons à parler.

Mlle. Leber n'eut pas plutôt appris, dans sa solitude, qu'on pensoit, à la congrégation, à bâtir une Eglise en l'honneur de la très Sainte Vierge, qu'elle pensa elle-même à fixer pour toujours sa demeure dans la maison de Dieu et de Marie. C'étoit une fille riche, et elle proposa de faire la plus grande dépense de cet édifice, à con-

dition qu'il lui seroit permis de s'y réserver un logement pour y finir ses jours ; ce qui lui fut accordé. La Sœur Bourgeois elle-même, qui la première avoit fait cet accord, enseigna le contrat en datte du 4 Août, 1695, sous la Supériorité de la Sœur l'Assomption. Mais c'étoit la Sœur Bourgeois qui avoit fait les avances de cette acquisition, et qui avoit encore, quoique malgré elle-même, la plus grande influence dans le gouvernement de la Congrégation. Et ce fut du fonds de cette solitude, que du vivant même de la Sœur Bourgeois, la pieuse recluse décora cette Eglise de plusieurs vases sacrés et ornemens, ensorte qu'on fut en état d'y célébrer la Ste. Messe pour la première fois le jour de la Nativité de la très Sainte Vierge, 8 Septembre, 1695. C'étoit le lendemain de la cérémonie de la réclusion de Mlle. Leber, qu'on a décrite ailleurs. Elle y fonda aussi l'adoration perpétuelle du très Saint Sacrement, de la manière qu'elle s'observe encore aujourd'hui à la Congrégation. Après la mort de la Sœur, elle fit encore bâtir l'ancien pensionnat, en exécution des intentions de cette bonne mère, comme elle s'en expliquoit elle-même. Elle dota cet édifice de plusieurs belles fondations. Elle fonda aussi à perpétuité dans l'Eglise de la Congrégation la Messe de communauté qui s'y dit encore tous les jours. Et elle fit enfin à la communauté plusieurs autres biens, dont il n'est pas à propos de faire ici le détail. Nous pourrions cependant, sans nous écarter trop du sujet que nous traitons, faire un petit abrégé des vertus de la recluse, qui serviroit beaucoup à l'édification des lecteurs, qui, en voyant ce que nous dirons dans la suite, des vertus de la Sœur Bourgeois, comprendroient sans peine que ces deux saintes filles se copioient souvent dans leurs sentimens et dans leurs pratiques d'humilité, de mortification, et de piété : mais on trouvera ce qui regarde la première, dans la vie qui en a été écrite ; pour la Sœur Bourgeois nous le verrons dans la partie suivante de cette vie où nous avons à traiter de ses maximes et de ses vertus domestiques.

LA VIE

DE LA

SŒUR BOURGEOIS.

CINQUIEME PARTIE,

Où il est traité de ses vertus privées et domestiques, de son heureux trépas, et des merveilles qui l'ont suivi.

ON auroit pu penser que tout étoit fini pour la Sœur Bourgeois, par rapport à l'établissement de la Congrégation. En effet, elle avoit déjà une maison bien établie à Ville Marie, une communauté nombreuse et fervente, et en état de fournir à perpétuité des Missionnaires dans toutes les Missions établies dans le Diocèse, et en former de nouvelles dans le besoin. Il n'y avoit pas encore à la vérité de règle authentiquement approuvée : mais on en avoit le plan, qu'on observoit fidèlement, en attendant que la Providence se déclarât sur cet article, sur lequel la Sœur éclairée intérieurement, ne doutoit pas que l'affaire ne réussît. Elle avoit donné jusqu'alors, les exemples de toutes les grandes vertus de la femme forte : mais la plus part de ses actions passées étoient dans un ordre héroïque, propres seulement à ces grandes âmes destinées, comme elle l'avoit été, à des entreprises d'éclat, et au dessus de la portée ordinaire des personnes de son sexe. Elle devoit à ses Sœurs des exemples de la vie privée et ordinaire, et des maximes proportionnées à leurs forces, et propres à entretenir et à perpétuer la ferveur, dans la communauté qu'elle venoit de former. Nous l'allons voir, ou plutôt admirer, dans des états où

il n'y a personne qui ne puisse être quelquefois dans le cas de l'imiter ; commençons par ses souffrances.

Le Seigneur a des croix pour tout le monde ; il ne les épargna pas à sa servante. Elle en eut de toute sorte : au dedans et au dehors ; dans ce qui regardoit son institut, et dans sa propre personne ; peines de corps, peines d'esprit ; les unes de son choix et volontaires, les autres ordonnées par les dispositions de la Providence : tout lui fut abondamment distribué. Car sans parler ici des longs et pénibles voyages qu'elle a souvent entrepris pour la gloire de Dieu, et dont on a déjà vu quelque détail ; sans parler de la vie pénitente et mortifiée, dont elle faisoit profession, personne n'ignorant, qu'à l'exemple de l'Apôtre, elle portoit continuellement en son corps et en son esprit la mortification de Jésus-Christ, il est bon de présenter au lecteur quelques unes de ses pratiques.

Elle ne vouloit pour nourriture que les alimens les plus grossiers, et donnoit toujours la préférence à ceux qui étoient de plus mauvais goût. S'il s'en trouvoit quelqu'un capable de flatter la sensualité, elle y remédioit toujours, en les mangeant trop chauds ou trop froids, ou en les délayant avec de l'eau, ou en y mêlant de la cendre, ou quelque autre poudre de mauvais goût, dont elle portoit toujours provision avec elle. Elle mangeoit peu, et buvoit encore moins, et jamais que de l'eau qu'elle ne prenoit qu'une fois le jour, même dans les plus grandes chaleurs, et jamais assez pour étancher sa soif, mais assez pour l'irriter d'avantage. C'étoit toujours dans quelque posture pénible et mortifiante qu'elle prenoit ses repas ; disons mieux, qu'elle passoit tous les moments de sa vie. Quelquefois prosternée en terre, ou se fatiguant à demeurer de bout, ou appuyée sur un seul pied, ou assise seulement à demi. Son lit ordinaire étoit la platte terre, avec un billot pour chevet ; et elle regardoit comme une sensualité condamnable, si elle étoit obligée de coucher sur une paille avec un oreiller de paille. Sur ces lits de douleur, elle ne prenoit jamais qu'un sommeil très court qu'elle interrompoit toutes les nuits par de longues prières, auxquelles elle n'employoit jamais moins de deux heures, qu'elle passoit dans les postures les plus humbles et les

plus incommodes. Les grands froids de l'hiver ne l'interrompoient jamais dans de semblables pratiques. Elle en soutenoit constamment les rigeurs, sans prendre contre les accidens qui auroient pu s'en suivre, que de très légères précautions, ne s'approchant jamais du feu en hiver, et supportant les inconvénients de toutes les autres saisons, avec la même indifférence pour son propre corps.

Ce corps, qu'elle déchiroit souvent par de rudes disciplines, étoit de plus chargé d'instrumens de pénitence ; et on ne décrit qu'avec une sainte horreur, ce bonnet hérissé de pointes d'épingles au dedans, qu'elle portoit secrètement nuit et jour sur sa tête. Ayant été apperçue par hasard, on la conjura de l'ôter, et elle répondit en souriant, qu'il ne lui faisoit pas plus de mal qu'un oreiller de plume. Ayant été priée une autrefois par ses Sœurs, de modérer sa ferveur et ses austérités, pour se conserver à sa communauté, elle leur répondit par une instruction sur l'obligation du chrétien, de mener une vie austère et pénitente ; instruction si forte et si pathétique, que ses Sœurs étonnées se trouvèrent toutes embrasées d'un désir ardent d'imiter son exemple : mais son directeur l'ayant enfin obligée de retrancher une partie de ses austérités, elle se soumit quant à l'extérieur : mais elle ne rabattit rien de ses mortifications intérieures, et elle continua de veiller, avec une égale attention, à la garde de ses sens, à combattre toutes ses inclinations naturelles, et à se tenir dans le recueillement, et dans la vue continuelle de la présence de Dieu.

Comme si toutes ces mortifications eussent été peu de chose, le Seigneur l'éprouva souvent par les croix les plus sensibles. Elle essuya l'incendie de sa communauté dont nous avons déjà parlé, et de plusieurs autres bâtimens de la campagne, qui arrivèrent à peu près dans le même temps. Elle perdit en peu de temps plusieurs de ses Sœurs, souvent les plus propres tant pour les écoles que pour les autres emplois de la maison ; et quelquefois par des accidens fâcheux en eux-mêmes, et dont elle ne se consolait que dans la confiance que c'étoit des prémices et

des protectrices qu'elle envoyoit dans le Ciel. Un très grand nombre d'autres accidens domestiques, lui firent sentir la pesanteur du bras du Seigneur lorsqu'il nous éprouve. Mais la plus terrible de toutes ces épreuves, fut sans doute cette peine d'esprit que Dieu lui envoya en 1689, et dont il est temps de dire quelque chose.

Le tentateur jaloux de sa tranquillité et de sa soumission aux ordres de Dieu, au milieu des croix qui paroissent se multiplier chaque jour, lui fit entendre par deux fois, (sans doute dans quelque illusion passagère) comme une voix qui lui annonçoit qu'elle étoit dans un état d'opposition avec Dieu et de damnation éternelle. Ces effroyantes paroles, ou plutôt cette affreuse idée, firent sur elle une si terrible impression, que pendant plus de trois ans que dura cette tentation, il ne lui fut pas possible d'en détourner son imagination. Elle y fut cependant bien moins touchée de l'appréhension de ce qu'il y a de sensible dans les peines de l'enfer, que de la crainte de la haine de son Dieu, qu'elle aimoit en effet de tout son cœur. Elle eut beau multiplier ses prières, pour lesquelles elle n'avoit plus de goût, et ses austérités, dont elle sentoit une secrète horreur ; se soumettre aveuglément à l'obéissance de ceux qui la conduisoient, pour qui elle se sentoit plutôt de l'opposition que de la confiance : rien n'étoit capable de la soulager : ce n'étoit pas une petite peine pour son confesseur, de la déterminer à la Ste. Communion, dont elle se croyoit positivement indigne, et dont elle s'éloigna souvent durant cette épreuve, pendant des temps très considérables. Que des personnes qui auroient passé par de semblables états, en conçoivent, s'il se peut, toute l'amertume ; c'est à elles seules à en juger sainement.

Voici ce qu'on trouve à ce sujet, dans les mémoires de la Sœur. C'est le zèle dont elle étoit dévorée, comme autrefois le Prophète Elie, pour la gloire de Dieu et pour la plus grande perfection de sa communauté, qui faisoit toute sa peine, et qui la tint constamment sur la Croix. Elle y fut pendant environ quatre ans, comme on le croit ordinairement ; ou comme elle s'explique elle-même, pendant 50 mois. Ce fut pendant tout ce temps que

dura sa plus grande peine, ou son désespoir, comme on l'expliquera bientôt ; mais elle eut le cœur plongé dans la plus sensible amertume pendant plus de 25 ans ; c'est-à-dire depuis qu'elle eut commencé à trouver des obstacles aux vues de perfection et d'austérité qu'elle s'étoit proposées, tant pour elle que pour les autres, dès le moment qu'elle avoit pensé à se donner entièrement à Dieu, et à former une communauté, sous les auspices et à l'imitation de Marie ; sur quoi elle ne doutoit nullement que Dieu et la Ste. Vierge n'eussent approuvé son dessein, par tous les témoignages extérieurs et sensibles qu'elle croyoit en avoir reçus.

Vivre dans un renoncement parfait à soi-même et à toutes les choses de la terre ; ne courir qu'après la gloire de Dieu ; se livrer entièrement à l'instruction des personnes de son sexe, et à la pratique des bonnes œuvres de toute espèce, sans jamais se rebuter des peines, des humiliations et des souffrances qui en sont inséparables ; imiter en tout Marie dans sa vie simple et modeste ; imiter les Apôtres dans leurs Missions, faisant leurs voyages ordinairement à pied, ne mangeant leur pain qu'à la sueur de leur front, pour n'être à charge à personne ; n'avoir dans la communauté et dans leurs Missions, que les meubles les plus pauvres, les plus simples et les plus indispensables, que les habits les plus communs, la nourriture la plus grossière ; ne coucher que sur la paille, et se réduire en tout à la manière de vivre des plus pauvres habitants ; telle, et plus sévère encore, étoit l'idée de perfection qu'elle s'étoit formée à elle-même, qu'elle regardoit souvent comme une étroite obligation, dont elle ne se dispensa jamais, quant à sa propre personne.

Monseigneur de Laval, dans le premier voyage qu'il avoit fait à Montréal, en 1659, la première année que la Sœur Bourgeois s'y étoit établie dans son étable avec ses trois premières compagnes, sembloit avoir approuvé toutes ces pratiques, dont il avoit été témoin par lui-même. Il leur avoit associé dès lors deux autres filles sur le même pied, et en 1671, lorsque la Sœur Bourgeois avoit été en France pour avoir ses lettres patentes, et pour amener un nouveau secours de filles Missionnaires,

c'étoit à de semblables conditions que ce prélat les avoit reçues lui-même au Séminaire des Missions étrangères à Paris; ensuite la Sœur Bourgeois elle-même nous rend témoignage que dans l'espace de moins de dix années qu'elle avoit gouverné la Congrégation, sous l'autorité du même prélat, elle avoit reçu plus de 40 filles, à qui elle n'avoit jamais promis que pauvreté et simplicité.

Tant que ces filles n'avoient été qu'en un assez petit nombre, il ne lui avoit pas été difficile d'introduire, et d'entretenir parmi elles, cet esprit primitif de son Institut; et les industries de sa charité toujours compatissante pour les foibles, autant qu'elle étoit sévère pour elle-même, avoit long-temps soutenu cette ferveur. On ne doutoit pas à la vérité, que cette vie dure et austère, ne fût capable d'abrégér les jours de plusieurs, et peut-être en avoit-on vu déjà plus d'une fois l'expérience: mais la Sœur s'en consolait aisément dans la confiance où elle étoit, que c'étoit des prémices qu'elle donnoit au Seigneur, et des victimes qu'elle avoit formées pour le Ciel.

Cependant malgré la vie humble et pénitente qu'on menoit dans cette maison, le nombre des filles augmentoit tous les jours; mais les tempéramens n'étoient pas tous de la même force; les santés même des plus robustes s'affoiblissoient sensiblement. On jugea qu'il étoit nécessaire de se fixer à un genre de vie moins austère, et plus proportionné aux forces et à la qualité d'un grand nombre. On parloit d'adoucissemens: mais la Sœur, toute charitable et soumise qu'elle étoit, avoit bien de la peine à goûter ce langage, parce qu'elle craignoit d'ouvrir, sous ce prétexte, la porte au relâchement. Déjà elle se reprochoit sans cesse, comme une faute énorme aux yeux de Dieu, le consentement qu'elle avoit donné, quoique comme par surprise, et malgré elle, à la bâtisse de la grande maison de la communauté, dont elle regardoit l'entreprise, comme entièrement contraire à l'esprit de pauvreté, de mortification, et d'humilité, qu'on avoit si bien pratiqué dans la pauvre étable, qui avoit été le berceau de la communauté. Bientôt il nous faudra, disoit-elle, des matelats et des draps, une nourriture recherchée, des meubles brillants, commodes, superflus,

et qui ne se ressentent en rien de la sainte pauvreté. Telles étoient ses appréhensions, et telle étoit sa peine et son martyre, et c'est aussi, à l'époque précise du bâtiment de cette maison, vers 1675, que nous pouvons fixer le commencement de ses peines.

En effet, à partir de cette époque, nous ne trouvons dans ses écrits que les expressions les plus vives de son affliction et des tristes jours qu'elle couloit au milieu de sa communauté. Écoutons-la, dans le récit qu'elle nous fait elle-même d'une aventure arrivée en 1677, au sujet d'une certaine fille destinée pour les travaux de la campagne, que pour de bonnes raisons approuvées des Supérieurs, elle n'avoit pas jugé à propos de recevoir au nombre de ses filles, contre le sentiment de quelques unes d'entr'elles. " Je crois, dit-elle à cette occasion, que dès " ce temps-là, nos Sœurs avoient perdu confiance en " moi, et moi la liberté de leur parler." Triste situation pour une Supérieure qui craint que l'œuvre de Dieu ne souffre beaucoup du défaut de confiance qu'on devoit avoir en elle.

Ce fut, nous dit-elle encore, pour aller chercher du remède à ses peines naissantes, encore plus que pour aller chercher de nouvelles règles pour sa communauté, qu'en 1680, elle entreprit ce rude et pénible voyage, dont elle nous a laissé si peu de détails ; mais au sujet du quel nous apprenons, relativement à la matière présente, qu'en arrivant à La Rochelle, elle s'adressa à un Père Capucin, à qui elle fit confidence de ses peines, et qui, dit-elle, lui remit son esprit en peu de temps. Mais il faut avouer, que dans peu de temps aussi, ses peines reprirent le dessus, et qu'elle ne fut pas plutôt de retour à Ville-Marie, qu'elle se trouva replongée dans les mêmes chagrins, et embarras qu'elle avoit eus ci-devant, auxquels elle étoit d'autant plus sensible, que ce n'étoit qu'à ses péchés, à son imprudence, et à son peu de fermeté qu'elle attribuoit toute la cause des prétendus relâchemens qu'elle croyoit appercevoir dans sa communauté. Elle ne manqua pas non plus de regarder comme une juste punition de ses fautes le cruel incendie, qui, presque au moment de son retour de ce voyage, en 1683, consuma la communauté toute

entière, et où elle eut la douleur de voir paraître, comme sous ses yeux, par les flammes, deux de ses meilleurs sujets.

Pénétrée de ces idées accablantes, et entièrement convaincue, par son humilité, qu'elle est indigne, et incapable de gouverner sa maison, elle ne mène plus qu'une vie triste et pensive. Tantôt elle pense à se démettre de la Supériorité ; et en effet elle en fit souvent la proposition à ses Sœurs, qui de leur côté n'attribuant son état qu'à des peines purement passagères, n'avoient garde d'acquiescer à ses demandes. Puis rentrant en elle-même, elle condamne sa prétendue lâcheté, en se rappelant qu'elle a souvent promis à Dieu, que pour quelque peine qui lui pût arriver, elle n'abandonneroit jamais l'œuvre que sa Providence lui avoit confiée. Quelquefois il lui vient en pensée que c'est son orgueil, et l'amour de la Supériorité qui lui fait juger qu'elle pourroit encore être utile dans la place qu'elle occupe ; d'autrefois elle se trouve entièrement convaincue, que toute autre y feroit beaucoup mieux qu'elle. Toujours inquiète, toujours agitée, elle ne sait plus quel parti prendre. Dans cet état de perplexité et de désolation, elle perd toute confiance en ses Directeurs, qui, à ce qu'il lui semble, ne l'entendent et ne la comprennent pas ; elle ne trouve enfin de consolation que dans une parfaite soumission aux ordres de la Providence, et dans une ferme confiance, que Dieu enfin arrangera toutes choses pour sa plus grande gloire.

La Providence devoit y pourvoir en effet ; mais il s'en falloit bien que la Sœur fût au bout de ses épreuves. Dieu lui réparoit des coups infiniment plus accablans, et il falloit qu'elle en bût le calice jusqu'à la lie, et qu'elle en ressentît toute l'amertume. Il y avoit plus de vingt cinq ans, que sans cesse occupée au dehors par la pratique de toute sorte de bonnes œuvres, le corps accablé sous le poids des plus rudes austérités, elle éprouvoit au dedans d'elle-même toutes les peines que nous venons de décrire : mais elle n'avoit pas perdu la confiance qu'elle aimoit Dieu et qu'elle en étoit aimée, et cette considération, si douce et si consolante pour les âmes ferventes, l'avoit sou-

tenue jnsqu'à lors : mais Dieu permit enfin qu'elle en fut entièrement privée, pendant l'espace de 50 mois ; et c'est ici le commencement de sa plus grande peine ; c'est d'après elle, que nous en allons raconter les événemens.

En 1689, et 1690, j'ai été avertie de mon état de damnation éternelle ; ce qui m'a mise beaucoup en peine, et plus que je ne saurois dire ; j'en suis devenue plus triste, et moins sociable ; et ce qui a mis le comble à mon affliction, c'est que je n'avois personne que je pusse consulter. Voici le fait tel qu'elle le raconte.

La nuit du trois au quatre Novembre, 1689, une Sœur de la communauté étant restée auprès du feu, pendant que toutes les autres s'étoient retirées pour se coucher, une autre Sœur qui étoit morte depuis plus de seize mois, s'apparut sensiblement à elle, et lui tint ce discours : " je suis envoyée de la part de Dieu, pour faire avertir la Supérieure de la Congrégation qu'elle est en état de péché mortel ;" elle lui nomma une autre Sœur, qu'elle lui disoit être la cause de son malheur.

Il paroît que la Sœur Bourgeois avertie, ne fit pas d'abord grand état de ce rapport, qu'elle dut regarder, avec raison, comme une imagination frivole : mais deux mois après, jour pour jour, c'est-à-dire la nuit du trois au quatre Janvier, 1690, la même morte s'apparut de rechef à la même Sœur, et lui dit : " cette Supérieure n'a pas encore fait ce qu'elle doit faire ; c'est la dernière fois que je l'avertis ; car je vas en Paradis : " et en disant cela, elle disparut.

La Sœur Visionnaire (car c'est ainsi sans doute, qu'on doit la caractériser,) vint encore rendre compte à la Sœur Bourgeois de ce qui se passoit : mais à ce coup, la pauvre Supérieure, quoiqu'elle ne fût rien moins qu'une esprit foible, (à moins qu'on ne suppose, que son grand âge, qui étoit alors de près de soixante quinze ans, ne la rendit un peu trop susceptible à ces sortes de visions, que Dieu ne permettoit, sans doute, que pour l'éprouver et la purifier de plus en plus ;) quoiqu'il en soit, elle ne put plus tenir contre une telle annonce. Lui déclarer qu'elle étoit dans la disgrâce de son Dieu, c'étoit la prendre par l'endroit le plus sensible de son cœur, et il n'est pas possi-

ble de se représenter l'état dans lequel elle se trouva réduite en ce moment. Elle eut d'autant moins de peine à se persuader qu'elle étoit en péché mortel, et en état de damnation éternelle, qu'elle aimoit plus parfaitement son Dieu, et que, connoissant mieux combien il est aimable, elle sentoit qu'elle ne l'aimoit pas assez ; qu'elle se reprochoit, de puis long-temps ses ingrattitudes, et ses prétendues infidélités.

Dans de pareilles circonstances, de quoi n'est pas capable une imagination échauffée ? toute sorte de pensées se présentent à son esprit, et se succédant sans cesse les unes aux autres, elles ne lui laissent plus la liberté de juger sainement sur les objets de sa crainte, quoiqu'en toute autre occasion, et à l'égard des autres, elle raisonne avec une justesse admirable.

Telle fut la situation de la Sœur Bourgeois. Elle ne se regarde plus que comme une réprouvée au milieu de ses Sœurs ; elle n'ose quasi plus leur parler, ni même lever les yeux devant elles. Elle sent une répugnance extrême pour s'approcher des Sacremens, qu'elle se croit désormais inutiles, et dont elle craint la profanation par dessus toutes choses.

Dans cet état un confesseur habile est obligé d'examiner les momens de la grace ; et tantôt de lui ordonner la Communion, d'autres fois de la lui défendre, quelquefois de les lui régler avec discrétion ; et de les lui permettre suivant son attrait. Il paroît en effet que c'est sur ces principes qu'ont été fondées les différentes règles de conduite qu'on observoit à son égard, pendant tout le temps de cette grande peine. Pour elle, toujours obéissante, elle se sanctifioit de plus en plus, par la soumission de son esprit.

Il y avoit déjà environ un an qu'elle languissoit dans cet état d'humiliation et de souffrance, lorsque Monseigneur de St. Vallier vint à Montréal, en 1690, pour la première fois. Elle n'eut pas de peine à lui faire confidence de sa situation. " Je lui ai dit mon malheur, dit-elle elle-même, et comme depuis bien du temps mes Sœurs avoient perdu la confiance en moi, et moi la liberté de leur parler ; comme je n'étois pas capable de gouverner la

« maison, ma négligence et mon ignorance étant extrêmes en ce point ; je l'ai prié en conséquence de mettre une autre Supérieure en ma place, et que tout se feroit plus parfaitement." Cependant Monseigneur de St. Vallier, pour cette fois ne consentit pas à cette déposition, dans l'espérance que cette peine extrême ne dureroit pas long-temps : mais étant revenu à Montréal encore plus de deux autres années après, c'est-à-dire en Septembre, 1693, et trouvant toujours les choses dans le même état, il consentit enfin à une première élection dans la Congrégation, qui se fit alors, et dans laquelle la Sœur Marie Barbier dite de l'Assomption, fut élue Supérieure, au grand contentement de toute la communauté ; et surtout de la Sœur Bourgeois elle-même, qui se voyant déchargée de la Supériorité, espéra de retrouver bientôt le calme intérieur qu'elle sembloit avoir perdu depuis long-temps, quoiqu'elle n'eût jamais cessé de posséder son âme dans une soumission parfaite. En effet peu de temps après cette déposition, c'est-à-dire, au commencement de Janvier, 1694, ou, comme elle le disoit elle-même, cinquante mois après qu'elle avoit été avertie pour la première fois de son état de damnation, elle eut tout à coup comme une vue intérieure qui lui annonçoit sa réconciliation avec Dieu, et que toutes ses peines de damnation étoient entièrement passées.

Cependant cette consolation parfaite ne fut pas de longue durée, et si elle se croyoit reconciliée avec Dieu, elle ne s'en croyoit que plus étroitement obligée de travailler à procurer sa gloire, et de soutenir la régularité de son institut.

Dans les élections qui avoient été faites, elle avoit été mise, au moins par honneur, au nombre des conseillères, et cette qualité ne cessa jamais de l'inquiéter, parce qu'elle se reprochoit toujours, et ne pouvoit pas oublier l'idée qu'elle s'étoit formée, que c'étoit par sa faute, et pour ses péchés, qu'elle ne trouvoit pas dans la maison toute l'ancienne sévérité, que dès le commencement on y avoit pratiquée.

On ne laissoit pas d'avoir pour elle toute sorte de ménagemens, qui sans doute lui étoient plus à charge qu'agréa-

bles. Pour tranquiliser son esprit, autant que pour ménager ses forces dans un âge avancé, on avoit jugé qu'il seroit à propos de la dispenser des exercices publics de la communauté, et de la mettre à l'infirmerie, où on pourroit lui donner quelque petit ouvrage pour l'amuser : elle obéit sans réplique : mais sa peine l'accompagnait toujours. Voici comment, environ quatre ans après, en 1697, elle s'explique elle-même sur cette espèce d'exil.

Quoique chargée conjointement avec mes Sœurs, de veiller au bon ordre de la maison, je ne sais plus la conclusion d'aucune affaire. Il y a près de quatre ans, qu'occupée seulement à quelque peu de couture, je ne sors presque plus de l'infirmerie, j'y couche, et j'y prends mes repas, à cause de mon grand âge, dit-on, et pour faire compagnie à ma Sœur Crolo, qui ne peut pas aller au réfectoire. Je ne parle à aucune de nos Sœurs, et ne sors même que rarement pour aller à l'Eglise, pouvant aisément entendre la Messe de l'endroit où nous vivons. Dans cet état, toujours agitée, je ne savois à quoi me déterminer ; car j'avois toujours dans la pensée, que Dieu exigeoit de cette communauté plus de perfection que je n'y en voyois. En vain pour me consoler, me disoit-on de me tenir tranquille, et que je ne répondrois de rien : je ne pouvois me le persuader, ni me dissimuler à moi-même, que ce ne fût ma négligence et ma mauvaise conduite, qui étoient la seule cause de tous les relâchemens que je voyois. Dans cet état de perplexité, de peine et d'humiliation, il n'est pas aisé de se représenter tout ce qu'elle avoit à souffrir.

Il y avoit plus de quatre ans qu'accablée d'ennui et de tristesse, elle gémissoit dans cette infirmerie, lorsqu'il plut à Dieu de lui ouvrir le chemin à une paix parfaite, dans laquelle elle pût se livrer aux sentimens d'une dévotion tendre, et par la pratique fidèle des règles communes et ordinaires, sanctifier le peu d'années qui lui restoit à passer sur la terre. Voici comment elle raconte ce fait.

La nuit du quatre au cinq de Juillet, 1697, comme elle méditoit sur les moyens de réparer les fautes dont elle se croyoit coupable, il lui vint tout à coup une forte pen-

sée, et comme une voix, qui lui faisoit entendre qu'il falloit qu'elle fût le Jonas de la Congrégation, et qu'au péril d'être jettée dans la mer, elle devoit dire simplement, et librement sa pensée sur tout ce qu'elle croyoit appercevoir dans la communauté de moins conforme à la plus grande gloire de Dieu. A cette voix elle n'eut point d'autre réponse à faire que de s'offrir de sa part, à faire en tout la volonté de Dieu ; l'inspiration dans ce moment ne la pensa pas plus avant. Mais la nuit suivante, dit-elle, la même pensée redoubla de la même force que la première fois. Elle comprit alors qu'il étoit temps de renoncer à ces idées de perfection, qui l'avoient si longtemps tourmentée, et qu'une soumission aveugle à ses Directeurs seroit son unique remède.

Pleine de cette nouvelle idée, elle n'a rien de plus pressée que d'ouvrir entièrement son cœur aux Prêtres les plus respectables qui fussent alors à Montréal, Mr. Caille, Curé de la Paroisse, et Mr. de Valens, Confesseur de la communauté : et l'un et l'autre, par une même réponse, la renvoyèrent à la Supérieure, à qui elle rendroit compte de ses peines et de ses idées, pour se reposer ensuite uniquement sur elle de tout ce qu'il conviendrait de faire pour le bon ordre de la communauté.

La Sœur docile fit alors ce qui lui étoit commandé ; et pour le faire d'une façon plus précise et plus utile, elle prit le parti de mettre la main à la plume ; et c'est ce qui nous a produit une grande partie de ces belles instructions que nous lisons dans le recueil qu'on nous a donné de ses maximes. Son cœur ainsi déchargé, elle se trouva comme sur le champ, et pour toujours, entièrement délivrée de toutes les peines qui l'avoient si long-temps tourmentée, et n'eut plus qu'à donner par son exemple, pendant environ trois ans qui lui restoient de vie, le modèle des vertus domestiques et régulières, qu'elle avoit si dignement enseignées pendant plus de 50 ans.

Cependant quoique cette peine, dont nous venons de parler, ne fût jamais que pour elle seule ; (car, à la Communion près, dont elle ne s'approchoit que rarement et avec peine, elle veilloit à tout, et ne se dispersa jamais d'aucun de ses devoirs :) au milieu de ses plus grandes

souffrances, elle pensoit à se démettre de la Supériorité, dont-elle se jugeoit indigne. Il y avoit long-temps même avant la tribulation dont nous venons de parler, qu'elle avoit eu cette idée. Dès l'année 1680, avant de partir pour le troisième voyage qu'elle fit en France pour aller chercher des règles, en prenant les arrangemens qu'elle jugeoit nécessaires pour le bon gouvernement de sa communauté pendant son absence, et pour se débarrasser d'un fardeau qu'elle trouvoit au-dessus de ses forces, elle avoit projeté, de proposer à ses Sœurs de faire parmi elles élection d'une Supérieure en sa place. Et les ayant assemblées pour cela, à la première proposition qu'elle leur en fit, elle fut bien surprise de les entendre toutes, comme d'une seule voix, et sans qu'elles se fussent rien communiqué auparavant, s'écrier toutes ensemble, qu'elles choisissent la très Ste. Vierge pour leur première Supérieure, leur institutrice, leur fondatrice, et leur bonne mère, pour le temps et pour l'éternité ; et qu'elles prioient la Sœur Bourgeois de continuer à gouverner la Congrégation sous les auspices et la protection de cette mère commune, et ce fut en conséquence de ce choix, que la Sœur Bourgeois, en se prosternant avec toute la communauté, devant l'image de la très Ste. Vierge, lui adressa sur le champ, la prière suivante :

“ O très Ste. Vierge, voici la plus petite troupe de
 “ vos servantes, qui se sont consacrées au service de
 “ Dieu sous votre conduite, lesquelles souhaitent de
 “ vous suivre, comme des filles bien nées suivent leur
 “ mère et leur maîtresse, et qui vous regardent comme
 “ leur chère institutrice et leur première Supérieure,
 “ dans l'espérance que notre bon Dieu agréera notre élec-
 “ tion, et vous donnera le domaine de cette petite com-
 “ munauté, qui est votre ouvrage. Nous n'avons rien
 “ qui soit digne d'être présenté à Dieu : mais nous espé-
 “ rons obtenir par votre moyen, les grâces nécessaires
 “ pour notre salut, et la perfection de notre état. Vous
 “ savez mieux nos besoins, et ce que nous devons
 “ vous demander, que nous-mêmes ; ne nous refusez
 “ pas votre assistance. Aidez-nous par vos puissantes
 “ intercessions, à recevoir les lumières et les grâces du
 “ St. Esprit, afin de pouvoir travailler à la bonne édu-

“ cation des filles et des écolières, dont nous nous sommes
 “ chargées par notre profession; et sur toutes choses,
 “ nous vous demandons, ô notre Dame et Mère, que
 “ toutes les filles, qui y seront à l’avenir, aussi bien que
 “ toutes les personnes qui contribueront à leur avance-
 “ ment spirituel, soient du nombre de vos élus; afin qu’en
 “ votre compagnie, nous puissions louer notre bon Dieu
 “ dans la bien heureuse éternité.”

C’est donc la très Ste. Vierge elle-même qui est censée
 présider en personne à tout ce qui regarde le gouverne-
 ment de la Congrégation; grand motif de foi pour sou-
 tenir les Supérieures dans la vigilance et la charité qu’elles
 doivent avoir, comme tenant la place de Marie, et pour
 perfectionner dans les inférieures, le respect et l’obéissance.
 C’est ainsi en effet que la Sœur Bourgeois, en vertu de
 l’élection dont nous venons de parler, ne se regardoit plus
 précisément comme Supérieure de la communauté; et
 c’étoit plutôt pour obéir, que pour commander, qu’elle
 s’étoit soumise à la proposition qu’on lui avoit faite, de
 se regarder toujours, et d’agir comme Sous-Supérieure,
 et sous la conduite de la très Ste. Vierge.

Cependant elle ne perdoit pas de vue le projet d’ab-
 diquer entièrement cette place d’honneur. Elle ne fut
 pas plutôt de retour de France à Ville-Marie, en 1684,
 qu’elle renouvela les sollicitations qu’elle avoit faites
 avant son départ, pour qu’on nommât une nouvelle Supé-
 rieure en sa place; et elle le faisoit avec tant d’instance,
 qu’on étoit prêt à condescendre à ses empressemens. On
 avoit déjà fait une assemblée à ce sujet, dans laquelle
 cependant on n’avoit pu rien conclure de décisif, les suf-
 frages s’étant trouvés partagés entre deux sujets, excel-
 lents à la vérité, mais que Dieu n’avoit pas choisis pour
 cet emploi. C’étoient les Sœurs Geneviève Rosoy, et
 Marguerite Soumillard: mais comme on étoit sur le point
 de faire l’élection dans les formes, et de choisir pour Su-
 périeure, une des deux proposées, arriva le grand incendie,
 dont nous avons parlé ailleurs, et dans lequel l’une et
 l’autre périrent dans les flammes; et l’affaire des élections
 en demeura là pour long-temps.

Cependant la Sœur Bourgeois pressoit toujours pour

être déchargée de la Supériorité ; et comme en 1691, elle étoit au fort de sa peine intérieure, dont nous avons déjà parlé, on pensa de nouveau à la soulager en ce point. On avoit alors dans la Mission de Québec un sujet excellent. C'étoit la Sœur Anne Vérand, Françoise, et l'une des premières compagnes de la Sœur, la même qui avec la Sœur l'Assomption, plus de dix ans auparavant, avoit commencé la Mission de la Ste. Famille en l'Ile d'Orléans. On avoit jetté les yeux sur elle pour la Supériorité. Elle étoit malade à Québec ; elle fut mandée pour venir à la communauté, où l'on espéroit que sa santé seroit bientôt rétablie, et qu'on pourroit la mettre en place. Elle se rendit à l'ordre : mais sa mort qui arriva le 2 Septembre de cette même année, peu de jours après son retour à la communauté, renversa encore tous les projets. S'il n'y a pas du merveilleux dans ces événemens, dont la réalité n'est nullement suspecte, on ne peut pas au moins douter qu'il n'y ait quelque chose de bien singulier.

Malgré tous ces événemens, l'humble Supérieure ne perdoit pas de vue le projet de sa déposition, dont les momens n'étoient pas éloignés. Dans un écrit qu'elle fit, peu de temps auparavant, après avoir fait le détail de tous les accidens qui étoient arrivés à la communauté sous son government, elle ajoute : " je vois en tout cela des effets sensibles de la colère de Dieu, qui me font bien connoître, que par ma timidité, je me suis éloignée du droit chemin des volontés de Dieu, dans la part qu'il m'avoit donnée, sur la conduite de cette communauté. Je ne veux plus abuser de sa patience ; mais faire en sorte que sa volonté s'accomplisse, à quelque prix que ce soit : mais il faut son assistance, que je demande de tout mon cœur."

Cependant comme on ne paroissoit pas faire à ses représentations, toute l'attention qu'elle auroit désirée, et qu'on ne se pressoit pas d'y adhérer ; elle prit le parti de s'adresser à Monseigneur de St. Vallier, pour obtenir son agrément au sujet de la démission qu'elle désiroit. Le prélat, qui connoissoit son mérite, eut d'abord beaucoup de peine à y consentir : et lui ayant demandé, pour quelle raison elle paroissoit si empressée à se démettre ; elle trouva un prétexte vrai, pour cacher, sous le voile

d'un orgueil apparent, sa véritable humilité. " C'est, répondit-elle au prélat, que dans l'espérance où je suis, que Dieu me donnera peut-être encore quelque temps de vie, (elle avoit alors 73 ans,) je pourrois servir à celle qui seroit élue en ma place, dans l'expérience que je peux avoir acquise, depuis environ 40 ans que je travaillai dans le Canada. " Monseigneur alors, content de cette réponse, consentit à sa démission, et elle se mit sur le champ en état de l'exécuter.

Ce fut au mois de Septembre, 1693, qu'elle assembla la communauté à ce sujet ; et après avoir fait humblement sa démission, en la manière marquée dans les constitutions, qui servoient déjà de règle, quoiqu'elles ne fussent pas encore solennellement approuvées, elle leur annonça de vive voix, et leur laissa par écrit la déclaration suivante :

" Il n'est plus question de parler de moi que comme d'une misérable, qui pour n'avoir pas été fidèle dans l'emploi qui m'avoit été si amoureusement confié, mérite de très grands châtimens, qui s'augmenteront encore par la peine que mon relâchement vous a fait ressentir : je vous en demande pardon, et le secours de vos prières. Mettez-y le remède, autant qu'il se pourra. Il faut changer promptement de Supérieure, et que celle qui y sera, fasse garder exactement les règles, jusqu'à la plus petite ; car sans cela, qu'y a-t-il dans cette communauté, de plus que ce que font les personnes du monde, qui vivent chrétiennement. Entretenez-vous donc dans l'esprit que vous devez avoir, qui est la pauvreté, le mépris, l'obéissance, et l'abandon entre les mains de Dieu."

Sa démission ainsi faite, on laissa passer quelques jours, pendant lesquels elle donna le premier exemple de la conduite, que selon l'esprit des règles, une Supérieure déposée, doit tenir jusqu'au temps d'une nouvelle élection. Elle se fit cette élection, au mois de Septembre 1693, et le choix tomba sur la Sœur Marie Barbier dite de l'Assomption, cette digne et célèbre élève de la Sœur Bourgeois, qui déchargée désormais d'un fardeau qui l'avoit long-temps inquiétée, se trouva en même-temps et comme dans un instant délivrée de la

fameuse peine d'esprit dont nous avons parlé, et dont elle avoit été tourmentée jusqu'alors. Mais si elle osoit se promettre quelque tranquillité, elle n'en étoit flattée que par l'espérance de pouvoir servir Dieu plus utilement, et avec une nouvelle ferveur. Voici comme elle s'en explique elle-même.

“ Depuis que je n'ai plus les peines que j'ai eues pendant plus de quatre ans, notre bon Dieu m'a fait la grace, que tous les désirs que je sens, se terminent doucement. Cependant je n'ai rien fait pour mériter cette miséricorde, elle est toute gratuite. Il me semble que j'ai toute la volonté d'en être reconnoissante, n'ayant rien plus à faire que de m'étudier à faire la volonté de Dieu, à laquelle je me suis vouée de tout temps.”

Mais cette tranquillité, dont elle se flattoit, ne fut pas de longue durée. Par les suffrages de la dernière élection, elle avoit été mise au rang des conseillères : personne en effet n'étoit plus en état qu'elle, de conduire la maison. Cependant pour éviter cet emploi, que la délicatesse de sa conscience et son humilité lui faisoient encore appréhender, comme au-dessus de ses forces, toujours dévorée du zèle de la maison de Dieu, vivre en simple particulière, faisoit toute son ambition. Les travaux des Missions, dans un âge plus que septuagenaire, ou les offices les plus pénibles et les plus bas de la communauté, étoient l'unique objet de ses désirs ; souvent elle s'offrit pour ces sortes d'emplois : mais ses offres n'étant point acceptées, à cause du respect qu'on avoit pour sa personne, elle se donna toute entière à rassembler les maximes de perfection dont elle étoit remplie, et dont en qualité de conseillère, elle se croyoit redevable à ses Sœurs ; et qu'elle pensoit qu'on devoit établir pour règle invariable dans la Congrégation. On les trouvera dans la 6^e. partie.

Ces maximes n'étoient pas également à la portée de toutes ; quelques unes en étoient effrayées : et comme il se trouve partout des âmes timides et indiscrettes, il s'en trouva une dans la Congrégation naissante, qui osa dire à la Sœur Bourgeois, que c'étoit en vain qu'elle faisoit paroître des désirs empressés pour établir une perfection qui sembloit n'être faite que pour elle seule ; et que n'étant plus Supérieure, elle ne seroit pas dans le cas de répondre devant

Dieu de ce qu'elle appelloit relâchement. La réflexion étoit piquante ; la Sœur Bourgeois ne s'en offensa pas. Cet avis fut pour elle une pierre précieuse, et elle le reçut avec humilité, et bien déterminée à ne rien dire d'avantage qui pût déplaire à la moindre de ses Sœurs. Elle prit occasion de cette aventure, de leur faire une instruction admirable sur la charité. On la trouve dans ses écrits en ces termes :

“ Nous devons être unies parfaitement ensemble dans la Congrégation, et à l'imitation des premiers chrétiens, sous la conduite de la très Ste. Vierge, n'avoir entre nous qu'un cœur et qu'une âme ; car sans cette union, il n'y a point de véritable communauté. Or l'esprit de grace, qui doit nous animer toutes également, est un esprit de simplicité, de petitesse, de pauvreté, de dégagement de toutes choses, et d'abandon à Dieu. Sans cela, point de tranquillité : celles qui n'entreroient pas dans ces vues, seroient des membres déplacés, qui feroient souffrir tout le corps, et s'éloigneroient des intentions de Marie, qui en nous rassemblant, ne veut qu'un même esprit de grace et de volonté dans toute cette communauté.”

Il ne restoit plus à la Sœur Bourgeois que de terminer l'article des règles pour sa communauté ; il y avoit longtemps qu'après l'arrivée de Monseigneur de St. Vallier dans son Diocèse, en 1686, la Sœur Bourgeois avoit remis entre les mains de ce prélat la compilation de règles qu'elles avoit apportées de France, en son dernier voyage de 1686. On les observoit par provision à Montréal, où elle étoit elle-même une règle vivante : mais elles n'avoient pas le sceau de l'autorité légitime. On peut même présumer, que ces règles, dont on ne nous a pas conservé l'original, n'étoient qu'un extrait, soit de ce qu'il se trouvoit de meilleur dans la règle qu'elle avoit autrefois reçue de Mr. Jandret, soit de ce qu'elle avoit pu remarquer dans les constitutions des filles de La Croix, ou de Miramion, établies à Paris ; à quoi elle n'avoit pas manqué sans doute, d'ajouter des pratiques et des austérités conformes à l'esprit de pauvreté, d'humilité et de mortification, dont elle étoit animée ; comme de coucher ordinairement sur la paille avec des oreillers de même matière, de ne

porter que des chaussures plates, que des demi robes sans plis, et sans rougir de les voir souvent chargées de pièces, de laver publiquement la lessive au bord de l'eau, de ne se servir que de pain bis, et de vivre en tout, à la manière des plus pauvres habitans ; toutes pratiques que nous savons lui avoir été familières, qui s'étoient observées dans le commencement, et s'observoient en grande partie dans sa communauté.

Il faut cependant avouer que tout cet assemblage qui renfermoit à la vérité de fort bons matériaux pour former une règle particulière, ne pouvoit pas être également à la portée de tout le monde. Et l'on peut même penser d'ailleurs, que la Sœur n'avoit pas pu donner à sa compilation, tout l'ordre et l'arrangement qui auroient été à désirer, pour mettre ses réglemens en état de mériter une approbation pure et simple, de la part de son Evêque. Le prélat ne se pressa pas en effet de les approuver.

Il paroît même d'ailleurs qu'il eut d'abord d'autres vues pour l'établissement des écoles de Montréal ; et qu'il auroit souhaité d'y mettre des Ursulines ; et même d'unir à ces Religieuses, la communauté des Sœurs de la Congrégation, déjà établies à Montréal : mais qu'ayant rencontré quelques obstacles à ce projet, il prit enfin le parti d'examiner sérieusement quelles étoient les règles qu'il convenoit de donner à cette communauté naissante. Il y travailla par lui-même ; et y fit travailler, sous ses ordres, des personnes de confiance. Il y a apparence que les compilations et les mémoires de la Sœur Bourgeois, et surtout plusieurs des pratiques qui étoient en usage dans sa communauté, servirent de principal fondement à ce nouveau travail : mais pour y donner un ordre convenable, il fallut presque entièrement les refondre.

Le prélat commença à les proposer sous le nom de règle de St. Augustin. Les Sœurs en furent effrayées ; elle pensèrent qu'on vouloit faire d'elles comme des Religieuses cloîtrées, et elle vouloient être Sœurs Missionnaires, et filles de paroisse ; c'étoit le point fixe, et comme le caractère distinctif de l'institut de la Sœur Bourgeois.

On proposoit aussi de faire les vœux ordinaires de Religion, quoique simples ; mais comme jusqu'alors on n'avoit point encore fait de vœux extérieurs en entrant dans cette communauté, et que chaque Sœur seulement pouvoit en faire en secret, et en son particulier, selon l'avis du Prêtre qui dirigeoit les consciences de la communauté, sans qu'il y eût rien de fixe ni aucune cérémonie extérieure à ce sujet, le terme de vœux simples dont toutes n'entendoient pas également la force et la nature, en intimidait quelques unes.

Il paroit qu'il y eut de longues contestations à ce sujet. Les Sœurs firent plus d'une fois leurs humbles remontrances au prélat : mais comme elles jugèrent qu'on n'y avoit pas tous les égards qu'elles eussent désirés, elle prirent le parti d'en écrire à Mr. Tronçon, Supérieur alors du Séminaire de St. Sulpice à Paris ; non pour décliner l'autorité de leur prélat ; mais pour recevoir de sa part des avis salutaires de conduite. Elles lui envoyèrent donc, dans un très grand écrit, le détail de leurs inquiétudes et de leurs réflexions.

Mr. Tronçon étoit un Ange de Paix occupé alors à Paris, par ordre du Roi, et à la sollicitation du clergé de France, à régler les grands différends de Religion qui étoient survenus entre nos Seigneurs de Bossuet, Evêque de Meaux, et de Fénélon, Archevêque de Cambrai. Il répondit à la consultation des Sœurs, avec ce tempérament de douceur et de charité capable d'éclairer les esprits et de gagner tous les cœurs, en les instruisant avec soin sur tous les points particuliers qui faisoient le sujet de leurs inquiétudes. Instruites de ce qu'on exigeoit d'elles, et de la nature des engagements qui leur étoient proposés, les Sœurs n'eurent point de peine à entrer dans les vues de leur Evêque. Cependant les négociations avoient duré assez long-temps ; et ce ne fut qu'en 1698, qu'il fut en état de mettre la dernière main aux réglemens admirables qui s'observent aujourd'hui dans toute la Congrégation.

Le prélat fit donc un voyage exprès à Ville-Marie, au mois de juin, 1698. Il admira la ferveur de la nouvelle communauté, dont il fut édifié en tous points ; n'ayant point d'autre réforme à y faire, que d'en diminuer

les austérités. Contestation bien agréable aux yeux de Dieu, lorsqu'on dispute seulement qui fera le mieux. Ce fut encore dans ce voyage, qu'il vit avec surprise et admiration de ses vertus, pour la première fois, la fervente recluse, Jeanne Leber, dont nous avons parlé en son lieu.

Le 24 du même mois de Juin, sa Grandeur ayant convoqué une assemblée générale de la Congrégation, leur proposa donc, à quelques adoucissements près, le même corps de règles qu'on avoit observées jusqu'alors dans la communauté, et que la Sœur Bourgeois avoit eu l'honneur de lui remettre entre les mains, plus de dix ans auparavant. Les Sœurs reçurent avec un nouveau respect, cette règle munie de l'autorité du prélat; et elle s'observe encore aujourd'hui avec fruit et édification dans la communauté. Voici la formule de l'acceptation des Sœurs, qui dans sa simplicité, est des plus respectueuses et des plus édifiantes.

“ Nous acceptons avec toute sorte de respect et de soumission, les réglemens ci-dessus, qui ont été donnés par Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Evêque de Québec. Après les avoir lus et examinés plusieurs fois, nous les avons jugés très propres pour le bien de notre communauté, et sommes dans la résolution de les pratiquer avec toute l'exactitude possible. En foi de quoi, nous avons signé, ce 24 Juin, 1698.” Suivent les signatures de la Sœur l'Assomption, alors Supérieure; de la Sœur Ste. Ange, Assistante, de Marguerite Lemoine, maîtresse des novices, de Marguerite Bourgeois, et autres au nombre de 25 présentes à cette assemblée.

Nous ajouterons encore ici la description, ou le procès verbal de la cérémonie édifiante qui se fit le lendemain de cette acceptation. Nous allons le transcrire ici mot à mot, parce que c'est l'époque et le tableau du parfait établissement de la Congrégation.

Ces détails paroissent d'autant plus importants, qu'on y trouve en même temps le fondement et le modèle de ce qui se passe encore aujourd'hui en petit, et en particulier, dans la cérémonie de chaque Sœur, au temps de sa pro-

session, et dont on célèbre en général comme l'anniversaire au jour de la rénovation des vœux.

On sera pareillement bien aise de trouver dans cet écrit la liste respectable de toutes les Sœurs qui composoient alors la communauté, et qui eurent part à cette auguste cérémonie, noms qui doivent être à perpétuité en vénération dans la Congrégation, noms écrits sans doute dans le livre de vie, ainsi que bien d'autres qui s'étoient sanctifiées dans la maison durant l'espace d'environ trente ans, qui s'étoient écoulés alors, depuis que la Sœur Bourgeois avoit commencé à s'associer des compagnes.

ACTE de la Profession des Vœux simples des Sœurs de la Congrégation Notre-Dame de Ville-Marie.

L'an de Notre Seigneur Jésus-Christ 1698, le Mercredi 25^e. jour du mois de Juin, au son de la cloche de la communauté, les Sœurs de la Congrégation de Ville-Marie se sont assemblées dans la chambre de la dite communauté, d'où elles sont sorties deux à deux, en chantant le psaume *latatus sum in his &c.* composé de plusieurs versets, tant du psaumes ci dessus, que de plusieurs autres psaumes; et s'étant rendues à la Chapelle où Monseigneur l'Evêque les attendoit, revêtu de son rochet et de son camail, et assisté de Monsieur Dolléer Grand Vicaire de mondit Seigneur, Supérieur du Séminaire de St. Sulpice de Ville-Marie, et de la dite communauté des Sœurs; de Monsieur Glandelet, aussi Grand Vicaire de Monseigneur, et Théologal de l'Eglise Cathédrale de Québec; et de Messieurs de Valens, confesseur des dites Sœurs, Geoffroy, Mériel, Priat, et Villermola, Prêtres du dit Séminaire de Ville-Marie, tous revêtus de surplis; elles ont continué le chant du dit psaume, à l'issue duquel, Monseigneur leur a fait une exhortation sur l'excellence, les avantages, et les obligations des vœux simples de pauvreté, chasteté, obéissance et instruction des personnes de leur sexe, qu'elles alloient faire; et sur la manière de les bien observer, aussi bien que tous les autres articles des réglemens que sa grandeur leur a donnés, et qu'elles ont accep-

L'exhortation étant finie, mon Seigneur a commencé la Messe, à laquelle les Sœurs ont chanté l'hymne *Veni creator Spiritus &c...* et une strophe de l'hymne *Pange lingua*, à l'élévation.

Après la Communion de Monseigneur, les Sœurs, deux à deux, tenant en main la formule de leurs vœux, et un cierge allumé, ont approché du marchepied de l'autel; et ayant récité à voix haute et intelligible, l'une après l'autre, la dite formule de leurs vœux, en présence du St. Sacrement, que Monseigneur tenoit entre ses mains; les deux premières Sœurs ont communiqué de la main de Monseigneur: après s'étant retirées pour faire place aux deux suivantes, qui étoient derrière elles, à trois ou quatre pas, proche du balustre, ayant pareillement en leur main la formule de leurs vœux et un cierge allumé, elles ont remis leur cierge aux deux autres, qui devoient suivre immédiatement celles-ci; et toutes consécutivement, deux à deux, ont ainsi fait la profession de leurs vœux et communiqué dans le rang et l'ordre qui suit:

Sœur Marie Barbier, dite de l'Assomption, Supérieure, et Sœur Catherine Charly, dite du St. Sacrement, Assistante.

Sœur Marguerite Lemoine, dite du St. Esprit, et Sœur Marguerite Bourgeois, dite du St. Sacrement.

Sœur Elisabeth de la Berthache, dite de Ste. Catherine, et Sœur Claude Durand, dite l'Ascension.

Sœur Marguerite Gariépy, dite de St. Augustin, et Sœur Thérèse Remy, dite de l'Annonciation.

Sœur Louise Richard, dite de St. Bernard, et Sœur Marie Gagnon, dite de St. Joachim.

Sœur Jeanne Lemoine, dite de St. Charles, et Sœur Marie Laperle, dite de St. Louis.

Sœur Marguerite Leroy, dite de la Conception, et Sœur Marie Coron, dite de la Victoire.

Sœur Marguerite Amyot, dite de la Présentation, et Sœur Marie Prémont, dite de St. Jean.

Sœur Marie Charlotte Vinet, dite de la Nativité, et Sœur Marguerite David, dite de St. Pierre.

Sœur Catherine Sahan, dite de Ste. Croix, et Sœur Marie Thérèse Sénécal, dite de St. Michel.

Sœur Françoise Larrivée, dite de St. Alexis, et Sœur Marie Madeleine d'Ailbout, dite de l'Incarnation.

Sœur Jeanne Gourdon, dite de la Résurrection, et Sœur Catherine de Haumeny, dite de la Visitation.

Toutes les Sœurs ci-dessus nommées ayant communie, Monseigneur a donné la communion aux Sœurs Novices et Postulantes, au balustre. Ensuite sa grandeur ayant achevé la Messe, et s'étant devêtue des habits sacerdotaux, et ayant repris son camail, a entonné le *Te Deum* que les Sœurs ont continué en chantant; et après avoir dit l'oraison *Deus cujus misericordiae non est numerus &c.* sa grandeur a conclu la cérémonie par la bénédiction qu'elle a donnée à toute l'assemblée, composée de toutes les personnes ci-dessus nommées, et de trois autres personnes séculières, amies de la maison qui ont désiré de se trouver à la dite cérémonie, à laquelle on les a admises avec la permission de mon Seigneur, les portes fermées.

La cérémonie finie, les Sœurs deux à deux sont retournées à la chambre de la communauté en chantant le psaume *Laudate dominum de calis, &c.*

Ces choses ainsi passées comme on a dit ci-dessus, les dites Sœurs ont très humblement supplié Monseigneur, de vouloir bien signer au présent acte, qu'elles en ont dressé et dont lecture a été faite, en présence de mon dit Seigneur, et de toute la communauté. Ce que sa grandeur leur a accordé et signé au dit acte avec Messieurs les Grands Vicaires, et Ecclésiastiques ci-dessus, et les dites Sœurs qui avoient fait la profession susdite de leur vœux.

Ainsi Signé,

JEAN, Evêque de Québec.

FRANCOIS DOLLIER; DE VALENS,

CHARLES GLANDELET; PRIAT,

MERIEL, Prêtre;

MICHEL VILLERMOLA.

Suit dans l'original la signature de toutes les Sœurs dans l'ordre ci-dessus. Dans la règle qui avoit été donnée aux Sœurs, et par elles acceptée, outre les vœux simples qui se font à la première profession, il est encore parlé du vœu de stabilité, que quelque-temps après leur profession, celles qui seront de bonne volonté, et qui en

seront jugées capables, pourront ajouter à leurs premiers engagements ; à quoi elles se prépareront par une retraite de quelques jours. Pour commencer à mettre cet article important en exécution, Monseigneur ordonna que dès la semaine suivante, et le huitième jour après la cérémonie que nous venons de décrire, on procéderoit en sa présence à une nouvelle cérémonie, à peu près semblable à la première, pour le vœu de stabilité. Les Sœurs s'y préparèrent par une nouvelle retraite, dans laquelle, à l'exemple des Apôtres en attendant la descente du St. Esprit, elles procédèrent à une nouvelle élection des officières qui devoient conduire la communauté, sur le point fixe où elle venoit d'être établie.

Dans cette élection la Sœur Marguerite Lemoine, dite du St. Esprit, fut établie Supérieure. La Sœur Marie Barbier, dite de l'Assomption, fut nommée Assistante, et la Sœur Catherine Charly, qui fut nommée dans la suite Sœur du St. Sacrement, fut faite maîtresse des Novices, et il paroît que tout le reste demeura comme il étoit auparavant.

Suit l'acte autentique, ou procès verbal de la profession du vœu de stabilité.

ACTE de la profession du vœu de stabilité des Sœurs de la Congrégation Notre-Dame de Ville-Marie.

Le Mardi premier jour de Juillet suivant de la même année, 1698, au son de la cloche de la communauté, les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame de Ville-Marie s'étant assemblées dans la chambre de la dite communauté, d'où elles sont sorties dans le même ordre, et en chantant les mêmes choses dont il a été fait mention dans l'acte de la profession de leurs vœux simples ; elles se sont rendues à leur Chapelle, où Monseigneur les attendoit ; et après avoir entendu l'exhortation que sa grandeur leur a faite, pour les préparer à bien faire le vœu de stabilité par lequel elles alloient s'engager de rester toute leur vie en l'état de Sœurs de la Congrégation, et d'y garder les vœux simples mentionnés en l'acte ci-dessus, elles ont assisté à la Messe où elles ont chanté l'hymne *Veni Creator &c.* et sont venues à la communion dans le

même ordre, et de la même manière qu'il a été dit ci-dessus. C'est à savoir :

1^{re}. Sœur Marguerite Lemoine, nouvellement élue Supérieure.

2^{re}. Sœur Marie Barbier, dite de l'Assomption, Assistante.

3^{re}. Sœur Catherine Charly, maîtresse des Novices.

4^{re}. Sœur Marguerite Bourgeois, &c.....

Et les autres Sœurs consécutivement mentionnées au dit acte, à la réserve des quatre dernières, comme étant encore Novices professes.

Le reste de la cérémonie s'est passé comme il a été dit en l'acte ci-dessus, les portes fermées en présence de Mrs. de Valens, Confesseur de la dite communauté des Sœurs, Mériel, Villermola, et Chegnau, Prêtres du Séminaire de Ville-Marie, qui ont signé avec Monseigneur et Messieurs les Grands Vicaires nommés en l'acte précédent, et les dites Sœurs qui ont fait la profession du vœu de stabilité, au présent acte, après que la lecture en a été faite, en présence de mon dit Seigneur, et des dites Sœurs.

Signé, JEAN, Evêque de Québec.

FRANCOIS DOLLIER,
CHARLES GLANDELET,
DE VALENS,
MERIEL,
MICHEL VILLERMOLA,
CHEGNAU,

Suivent les signatures des Sœurs en l'ordre ci-dessus.

Tout étoit fait dans le district de Montréal : mais comme il y avoit déjà trois Missions établies dans le district de Québec ; sçavoir, celle de la ville de Québec, telle de la Ste. Famille en l'Île d'Orléans, et celle du Château-riche, elles ne furent pas oubliées. On pensa à les rendre participantes du bonheur commun. Voici une copie de la requête que les Sœurs de la communauté adressèrent à Monseigneur à ce sujet-

Monseigneur, après avoir témoigné à votre grandeur les grandes obligations que nous lui avons de toutes les bontés qu'elle nous a fait paroître, et lui avoir surtout marqué nos très humbles reconnoissances de toutes les pei-

nes qu'elle a bien voulu se donner, pour établir d'une manière solide, le plus grand bien de notre communauté, par les réglemens qu'elle nous a donnés, et les vœux simples et de stabilité par lesquels elle a jugé très à propos de nous engager au service de Dieu, en la manière que le tout a été faite au grand contentement de notre communauté ; nous supplions très humblement, Monseigneur, de rendre nos Sœurs qui sont répandues dans Québec, dans l'Île St. Laurent, et au Château-riche, participantes des mêmes graces que vous nous avez faites, et de leur faire accepter comme à nous, les même règles; et de permettre qu'elles se consacrent au service de Dieu par les mêmes vœux simples, et de stabilité; afin qu'étant toutes réunies par les mêmes liens et engagements, nous conspirions toutes dans un même esprit de grace, au service de notre Seigneur, et de sa très Sainte Mère. C'est la grace que nous demandons à votre grandeur, et celle de nous dire, avec un profond respect, Monseigneur, de votre grandeur les très humbles, très obeïssantes, très soumises, et très petites filles et servantes. Signé, Sœur Marguerite du St. Esprit ; Sœur Marie de l'Assomption ; Sœur Catherine du St. Sacrement, Sœur Elisabeth de Ste. Catherine.

Une requête si humble, si religieuse, et si conforme à l'esprit et aux intentions du prélat, ne pouvoit pas marquer de lui être très agréable et d'obtenir son consentement. Aussi pour l'exécution, ne voulut-il s'en rapporter qu'à lui-même. Il commença donc par ordonner aux Sœurs de Montréal, de lui mettre entre les mains, une copie autentique, et signée de toutes, de l'acceptation des règles, qui avoit été faite le 24 de Juin dernier, afin qu'avant toute autre opération, il pût aussi y faire souscrire les Sœurs qui étoient dans le district de Québec; et renouveler ensuite, par lui-même en leur faveur, toute la cérémonie qu'il avoit faite pour toute la communauté à Montréal.

Sa grandeur fut obéie, et on lui donna la copie de l'acte qu'il avoit désiré.

Le prélat muni de cette pièce, lorsqu'il fut de retour à Québec, n'eut rien de plus pressé que de convoquer auprès de lui toutes les Sœurs qui étoient dans le district; et

leur ayant proposé les règles et l'acte d'acceptation, elles y adhérèrent en la manière la plus précise, la plus claire, et la plus formelle, dans les termes suivans.

Acceptation de la Règle par les Sœurs du District de Québec.

Nous soussignées, après avoir vu l'acceptation que nos Sœurs de la communauté de Ville-Marie ont faite des réglemens que Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Evêque de Québec leur a donnés, et après avoir entendu la lecture et l'explication que sa grandeur nous a fait faire des mêmes réglemens; nous les avons pareillement acceptés avec toute sorte de respect et de soumission; et sommes dans la résolution de les pratiquer avec toute l'exactitude possible, en foi de quoi nous avons signé, à Québec, quatrième jour d'Août, 1698.

Suivent les signatures, au nombre de six, qui faisoient toutes les Missionnaires du District, et dont on va rapporter les noms dans la pièce suivante.

Après une acceptation si précise, il ne manquoit plus qu'à les recevoir à la double profession des vœux simples, et du vœu de stabilité en la manière qu'il avoit été fait à Montréal. Monseigneur ne différa pas à leur accorder cette grace, et le jour fut donné pour le lendemain de l'acceptation. Voici le procès verbal de ce qui se passa alors.

ACTE de la profession des vœux simples des Sœurs de la Congrégation Notre-Dame résidentes dans les Missions de Québec, de l'Ile St. Laurent, et de la Côte de Beaupré.

L'an de Notre Seigneur 1698, le Mardi cinquième jour du mois d'Août, les dites Sœurs étant à Québec, au nombre de six, sçavoir, Sœur Marie Gariépy, dite de Ste. Ursule, Sœur Marie-Anne Guion, dite de la Passion, Sœur Marie Bonchard, dite de St. Paul, Sœur Marie Madeleine Asselin, dite de St. Ignace, Sœur Catherine Trotier, dite de St. François, Sœur Marie Marguerite Trotier, dite de St. Joseph, ont fait dans la Chapelle du Séminaire des Missions étrangères de Québec, les portes étant fermées, entre les mains de Monseigneur l'Evêque, assisté de Messieurs Glandelet et de la Colombière, ses

Grands Vicaires, les vœux simples de pauvreté, chasteté, obéissance, et d'instruire les personnes de leur sexe, selon la formule dressée par mon dit Seigneur, pour leur communauté de Ville-Marie, qu'elles ont récitée à voix haute et intelligible, ayant un cierge allumé dans leurs mains, en présence du très Saint Sacrement, que Monseigneur, disant la Ste. Messe, tenoit entre ses mains, qui les a communies immédiatement après : et le lendemain, Mercredi sixième jour des mois et année ci-dessus, les dites Sœurs ont fait aussi leur vœu de stabilité, entre les mains de Monseigneur, assisté de Messieurs ses Grands Vicaires ci-dessus, dans le même lieu et de la même manière, et avec les mêmes circonstances qui viennent d'être marquées, en présence de Mr. de Bernières, Doyen de la Cathédrale de Québec de Mr. Demaizerets, Supérieur du Séminaire de Québec, de Mr Dupré, Curé de Québec, et de Mrs. Beisson et Poquet, Prêtres du dit Séminaire, qui ont signé au présent acte, avec Monseigneur l'Evêque, Messieurs ses Grands Vicaires, et les dites Sœurs, après que la lecture leur en a été faite, le sixième jour des mois et an ci-dessus.

Ainsi Signé,

JEAN, Evêque de Québec.
CHARLES GLANDELET,
LA COLOMBIERE,
DE BERNIERES,
LOUIS ANGE DEMAIZERETS,
FRANCOIS DUPRE',
JEAN FRANCOIS BUISSON.

Suivent les Signatures des six Sœurs nommées dans l'acte ci-dessus.

Cependant, la Sœur Bourgeois dans les cérémonies touchantes qui s'étoient passées à Montréal, se trouvoit au comble de ses vœux ; semblable au saint vieillard Siméon, elle n'avoit plus rien à désirer sur la terre, depuis qu'elle avoit vu de ses propres yeux l'accomplissement, et l'approbation solennelle de ses projets et de ses travaux passés. En bénissant intérieurement le Seigneur, et se prosternant humblement aux pieds du prélat en présence de toutes ses Sœurs, elle le pria instamment de lui accorder en grace, qu'il lui fût permis de passer le reste

de ses foibles jours dans l'obéissance, et sous une entière dépendance de ses Sœurs, et qu'elle fût exclue pour toujours de toute voix passive dans les élections, et de toute charge d'autorité dans la communauté. On eut de la peine à condescendre à cette démarche de son humilité ; mais par la considération de ses travaux passés, et de son grand âge, qui étoit alors de 78 ans, et par l'estime et le respect qu'on avoit pour sa vertu, on se laissa vaincre à l'ardeur de ses instances, à condition cependant qu'elle ne s'exempteroit pas de sa voix active dans les élections.

Déchargée de tout autre soin que de celui de travailler à sa propre perfection, il faudroit à présent pouvoir suivre la Sœur Bourgeois dans toutes les vertus et pratiques, auxquelles, malgré son grand âge, elle se livra, sans autre réserve que celle que lui prescrivait l'obéissance, dont elle ne s'écarta jamais en la moindre circonstance. Nous la verrions, dans la simplicité de son extérieur, pauvre et modeste, et toute consommée en Dieu, se rendre exacte, sans exception, à tous les exercices de la communauté, sans jamais y chercher aucun adoucissement, ni dispense. Non contente de cette régularité extérieure, nécessaire à la vérité pour la perfection religieuse : mais qu'elle déclaroit souvent, n'être rien, ou bien peu de chose aux yeux de Dieu, si elle n'est soutenue par des dispositions intérieures saintes et parfaites, elle animoit toutes ses démarches par des vues de foi, dont elle nous a laissé les pratiques par écrit, qu'on peut voir dans la 6e. Partie.

Dans la pratique de plus sublimes vertus, bien loin de rechercher les applaudissemens des créatures, ou de s'applaudir elle-même, elle ne cessoit de s'humilier, de s'accuser, et d'exagérer ses plus petites fautes. Un seul mouvement naturel de propre complaisance, auquel elle n'auroit pas même consenti, étoit un crime à ses yeux. Se justifier, lors même qu'elle étoit innocente, sentir de la répugnance dans des humiliations qu'elle désiroit, et qu'elle embrassoit toujours de tout son cœur, étoient à ses yeux des fautes qu'elle ne se pardonnoit pas, quoi que ce fût souvent, aux yeux de Dieu même, de véritables vertus. Je n'ai point d'esprit, disoit-elle : et en effet elle le pensoit ainsi. Rendant compte un jour à son Di-

recteur de son oraison, elle lui disoit : Je suis une pauvre fille, qui n'ai pas l'esprit de discourir avec Dieu : mais une seule vérité m'occupe long-temps ; je ne suis pas capable de faire autre chose. Je demande à Dieu des humiliations et des souffrances, disoit-elle une autre fois ; et il me les épargne dans sa colère, parceque je suis une orgueilleuse, et une immortifiée, qui les sens lorsqu'elles arrivent. C'est à moi seule, ajoutoit-elle encore, c'est à ma négligence et à mes mauvais exemples que je dois attribuer toutes les fautes qui se sont jamais faites dans la communauté, et je tremble aux approches de mon éternité, parce que j'en suis coupable aux yeux de Dieu.

Ces derniers momens n'étoient pas éloignés pour elle ; ses jours et ses années étoient pleins. On avoit fini l'année 1699, et elle jouissoit encore d'une pleine santé : mais la nuit qui précédoit la nouvelle année changea les événemens. La Sœur Catherine Charles St Ange, qui étoit maîtresse des Novices, étoit malade à l'infirmerie depuis quelque temps ; elle avoit déjà reçu les derniers Sacrements, et l'on se croyoit au moment de la perdre. Dans cet état, elle tomba tout à coup dans une crise qu'on regarda comme une véritable agonie et son dernier moment. Les Sœurs qui la veilloient effrayées du danger, coururent de toute part dans la communauté pour annoncer aux Sœurs cette triste nouvelle, et les inviter à venir assister aux prières de l'Eglise, qu'on se disposoit de faire en faveur de la mourante, et à être témoins en même temps du triste et consolant spectacle de la mort des justes. La Sœur qui fut députée à la chambre de la Sœur Bourgeois, pour l'avertir de ce qui se passoit, l'entendit, à cette nouvelle, pousser un grand soupir, qu'elle accompagna de cette courte, mais fervente prière, qui lui étoit sans doute inspirée, non seulement par le grand amour qu'elle avoit pour son Dieu, et le désir ardent de jouir au plutôt de sa présence, et par sa charité envers sa Sœur infirme : mais encore, par son humilité et par l'intérêt qu'elle prenoit au bien de la communauté, pour laquelle elle se seroit volontiers sacrifiée mille fois. "Ah ! Mon Dieu, s'écria-t-elle, que ne me prenez vous, moi qui suis inutile à tout dans cette maison, plutôt que cette

“pauvre Sœur, qui peut encore vous y rendre de grands services.”

La victime s'étoit offerte ; le sacrifice fut bientôt accepté. La malade commença comme sur le champ, à se trouver mieux, et bientôt elle fut hors de danger : mais la journée ne se passa pas toute entière, qu'on n'eût des marques qui parurent évidentes, que le Seigneur, à la prière de sa servante, avoit changé ses décrets. Sur le soir du même jour, pendant que la malade alloit toujours, de mieux en mieux, la Sœur Bourgeois se trouva arrêtée par une grosse fièvre, accompagnée de douleurs très aiguës, qui ne lui laissèrent presque aucun relâche jusqu'à son dernier moment, qui arriva douze jours après. C'est ce que nous apprenons par la lettre circulaire que la Supérieure de la Congrégation écrivit alors aux Sœurs Missionnaires, répandues dans toutes les différentes Missions de l'institut, en la recommandant à leurs prières.

La Sœur Bourgeois avoit eu l'année précédente une autre grande maladie ; et Dieu l'avoit rendue aux vœux et aux empressemens de ses Sœurs ; et depuis ce temps-là, on l'avoit souvent entendue se plaindre agréablement et amoureusement à elles, de ce que, par leurs soins et par leurs prières, elles avoient allongé les jours de son pèlerinage : mais dans l'une et dans l'autre de ces infirmités, elle donna constamment l'exemple des plus excellentes vertus.

C'est dans l'infirmité, nous dit l'Apôtre, qu'on éprouve la véritable vertu ; et si elle n'y disparoit pas, étouffée par les foiblesses de la nature, elle s'y perfectionne toujours par un exercice continuuel de presque toutes les vertus : mortification, obéissance, sacrifice de soi-même, soumission aux ordres de Dieu, désir ardent de le posséder. C'est par l'exercice de ces vertus que la Sœur sanctifia toutes ses maladies : ou plutôt, qu'elle se sanctifia de plus en plus elle-même dans ses maladies. Elle souffroit les plus grandes douleurs, vives au point d'arracher quelquefois, à la nature accablée, des cris involontaires : mais jamais on ne l'entendit ni murmurer, ni se plaindre ; recevant sans distinction et sans réplique, tout ce qu'il plaisoit au Médecin de lui ordonner, ou aux Sœurs qui la servoient de lui présenter pour son soulagement, mal-

gré la répugnance qu'elle pouvoit y avoir, et souvent même, malgré la ferme persuasion où elle étoit, et l'expérience qu'elle en avoit, que tous les soins qu'on prenoit d'elle ne servoient qu'à la faire souffrir d'avantage. Semblable au Saint homme Job, elle bénissoit continuellement le Seigneur, et c'étoit dans ses plus grandes douleurs, qu'elle redoubloit ses cantiques de louange ; elle en chantoit souvent elle-même, et invitoit les Sœurs, qui étoient auprès d'elle à chanter tous ceux qu'elle leur suggéroit, comme les plus capables à entretenir dans son cœur le goût de la céleste patrie, et les désirs les plus enflammés d'y arriver bientôt. C'est dans de pareils exercices de vertu, et encore plus parfaits que nous ne saurions l'exprimer, qu'elle passa les douze derniers jours de sa vie, pendant lesquels elle reçut avec une piété exemplaire les derniers Sacremens. Le matin du douzième jour de sa maladie, qui étoit aussi le douzième de l'an 1700, étant tombée dans une douce agonie, qui dura trois heures, ayant ses deux mains modestement croisées sur sa poitrine, elle rendit paisiblement sa belle âme dans la quatre vingtième année de son âge.

Elle n'eut pas plutôt rendu le dernier soupir, que son visage terni auparavant, par les austérités et les mortifications dont elle s'accabloit sans cesse, et par l'excès des souffrances de cette dernière maladie, commença à briller tout à coup d'un éclat qui ne lui étoit pas ordinaire, et qui annonçoit sans doute la gloire dont son âme commençoit à jouir. Ce fut à cette occasion que la Sœur St. Ange parfaitement rétablie, par amour et par reconnaissance pour sa libératrice, prit le nom de Sœur du St. Sacrement, que la Sœur Bourgeois avoit porté jusqu'alors.

Les Sœurs, pour leur consolation, souhaitant d'avoir le portrait de leur chère mère défunte, firent prier Mr. Pierre Leber, frère de la célèbre recluse Jeanne Leber, qui se mêloit de peinture, d'avoir la bonté de la tirer. Il étoit fervent : mais il n'étoit peut-être pas des plus habiles. Quoiqu'il en soit, il se disposa à son ouvrage, par la Ste. Communion, qu'il reçut ce jour-là, dans l'Eglise des Sœurs. Il paroît que le Seigneur voulut alors glorifier sa servante par un nouveau prodige ; car lorsque le peintre voulut

prendre son pinceau pour travailler, il se trouva saisi d'un si grand mal de tête, qu'il lui étoit impossible de faire son ouvrage; mais s'étant appliqué sous sa perruque, quelquesuns des cheveux de la défunte, on dit qu'il se trouva guéri sur le champ, et en état de travailler. Le portrait qu'il fit alors, est le même qu'on voit encore aujourd'hui dans la Chapelle des Sœurs.

Le bruit de cette mort ne fut pas plutôt répandu dans le public, qu'en accourut de toute part à la Congrégation, pour voir une fille, que non seulement la voix du peuple; mais encore tout ce qu'il y avoit de personnes respectables à Montréal, mettoient déjà au rang des bienheureux, et déclaroient hautement, que le seul respect pour l'autorité de l'Eglise qui n'avoit pas encore parlé, étoit capable de suspendre un culte, que Dieu lui même sembloit autoriser, par les merveilles dont il honoroit la défunte.

Son corps ayant été exposé dans l'Eglise des Sœurs, on y vit un si grand concours de personnes de toutes les conditions de la ville et de la campagne; l'empressement fut si grand pour avoir de ses Reliques, ou quelque chose qui lui eût appartenu, ou du moins pour faire toucher à son corps des livres, des médailles, des chapelets, et autres instrumens de piété, qu'il étoit impossible de contenter tout le monde. L'on raconte bien des guérisons, qu'on juge miraculeuses, opérées par ces saintes dépouilles, ou instrumens de piété; nous n'en ferons pas ici le détail; nous observerons seulement qu'il n'est pas difficile de se persuader la vérité de ces prodiges, lors qu'on fait réflexion à l'excellence de ses vertus, et que de son vivant même, elle a été mille fois honorée d'une Providence tout miraculeuse.

Lorsqu'il fut question de prendre des mesures pour inhumer ce saint corps, quoiqu'elle eût toujours été une fille de paix, elle occasionna une pieuse contestation entre le Séminaire et les Sœurs de la Congrégation. Ce fut à qui auroit le dépôt de cette précieuse dépouille de sa mortalité. Les Sœurs auroient bien souhaité la garder, et qu'elle fût enterrée dans leur Eglise: mais comme elles sont des filles de paroisse, ceux qui s'intéres-

soient pour la gloire et l'avantage de celle de Ville-Marie, ne vouloient pas la laisser priver de ce trésor. Monsieur Dollier Grand Vicaire du Diocèse, et Supérieur du Séminaire, partagea le différend. Il ordonna que le corps seroit enterré dans l'Eglise Paroissiale ; mais que le cœur seroit adjugé aux Sœurs pour être déposé dans leur Eglise, au lieu de leurs assemblées de Religion, afin qu'il fût un avertissement continuel pour elles, de conserver en leurs cœurs le goût de ses vertus ; et il paroît que le Seigneur leur adjugea en même temps l'esprit de leur mère, qui se conserve encore précieusement dans la Congrégation.

Cette sorte de partage n'étoit pas nouvelle à Ville-Marie ; on avoit vu en 1673, à la mort de Mdlle. Jeanne Mance, cette fameuse et première administratrice du bien des pauvres de l'Hôtel Dieu, une semblable disposition ; son corps ayant été enterré à la paroisse, et son cœur donné en dépôt aux Religieuses de cet Hôpital, où il fut consumé dans l'incendie de cette maison en 1695. L'on vit encore, quelques années après, en 1708, à la mort de Mr. Pierre Leber, l'un des premiers fondateurs de l'Hôpital-Général de Montréal, une pareille cérémonie, son corps ayant été enterré au dit Hôpital, et son cœur transporté dans la même Eglise des Sœurs de la Congrégation, où son père Mr. Jacques Leber étoit déjà enterré, et où sa Sœur la célèbre Jeanne Leber vivoit encore recluse : ce qui nous fait bien clairement connoître à quel point d'estime l'institut de la Sœur Bourgeois et la maison des Sœurs, étoient alors dans le public.

En conséquence de la décision de Mr. Dollier, l'enterrement de la Sœur se fit à la paroisse, le lendemain de son décès, avec une solennité dont on n'avoit point vu jusqu'alors d'exemple à Montréal. Ce ne fut pas par des décorations profanes qu'on en releva la pompe ; elles ne servent ordinairement qu'à contenter la vanité : mais ce fut par tout ce que la Religion peut représenter de plus touchant et de plus respectable. Il y eut un concours étonnant de peuple, attiré non par une vaine curiosité, mais par les sentimens les plus sincères d'estime et de vénération. Mr. le Chevalier de Callières, Gouverneur Général du Canada, qui se trouvoit alors à Ville-

Marie, Mr. le Chevalier de Vaudreuil, Gouverneur particulier de Montréal, et toutes les autres personnes de mérite et de distinction, se firent un devoir de Religion d'assister à cette cérémonie. Tous les Prêtres et Religieux de la ville et des environs se trouvèrent ce jour-là rassemblés dans l'Eglise de Montréal, où l'on n'avoit jamais vu tant de Prêtres. Mr. Dollier, ce vénérable vieillard, âgé lui-même de près de quatre vingts ans, fit la cérémonie de l'enterrement, qu'il accompagna d'un court éloge funèbre, qu'il prononça lui-même et dans lequel, après avoir relevé les vertus de la défunte, il exhorta les Sœurs à les faire revivre chacune en particulier dans leur propre personne, et toutes ensemble dans leur communauté. Le corps fut enterré à l'entrée de la Chapelle de l'Enfant Jésus, dite communément de la Ste. Vierge, où la Chapelle des Sœurs. Et cela par une disposition secrète et admirable de la Providence, comme pour prendre possession, au nom de la communauté, de cette chapelle qui devoit être à l'avenir le lieu de la Sépulture de toutes. Car on ne leur avoit pas encore concédé ce droit, qui leur fut accordé pour la première fois, trois jours après cet enterrement, par délibération de la fabrique en date du 17 Janvier, 1700, et dont elles jouissent encore aujourd'hui, et Mr. Dollier fit mettre sur le cerceuil l'épithaphe suivante.

Cy gît vénérable Sœur Marguerite Bourgeois, institutrice, fondatrice, et première Supérieure des filles de la Congrégation Notre-Dame, établie en l'Ile de Montréal, pour l'instruction des filles, tant de la ville que de la campagne, décédée le 12 Janvier, 1700. Requiescat in pace.

Quant au cœur de la Sœur Bourgeois, qui avoit été adjugé aux Sœurs de la Congrégation, il fut embaumé avec soin, et respectueusement renfermé dans une boîte de plomb, faite en forme de cœur, et destiné à cet usage. Dans cet état, on le garda un mois entier, avant de l'inhumer. Pendant tout ce temps-là, on vit se renouveler la confiance et la dévotion des peuples : c'étoit à qui s'en approcheroit pour faire toucher à ce précieux dépôt toute sorte d'instrumens de piété, et pour obtenir

quelques parcelles des linges imbibés de son sang, dont on avoit une certaine quantité : mais qu'on ne distribuoit qu'avec beaucoup de réserve.

Après avoir passé un mois dans ces exercices de piété et de respect, on pensa à mettre dans un lieu de sureté, ce précieux dépôt. L'on renouvela à cette occasion, d'une façon non moins solennelle que la première fois, la cérémonie de ses obsèques. Il y eut un service solennel, ordonné dans l'Eglise des Sœurs de la Congrégation, au trentième jour après l'enterrement, pour l'inhumation de ce cœur. Mr. de Belmont, Grand Vicaire du Diocèse, et Directeur alors du Séminaire de Montréal, (dont il devint Supérieur l'année d'après par la mort de Mr. Dollier) fit le service, assisté de tout le clergé de la ville et des campagnes voisines, en présence de tout ce qu'il y avoit de personnes respectables à Ville-Marie. Il débita lui même une belle Oraison funèbre, dont nous donnerons ci-après un extrait abrégé. A la fin de cette Messe, il fit solennellement l'inhumation de ce cœur, selon les règles convenables en pareille occasion ; et comme si c'eût été l'enterrement du corps entier, en la manière suivante.

Pendant la Messe, la boîte dans laquelle le cœur étoit renfermé, fut exposée dans la nef de l'Eglise, sous un voile blanc, en façon d'un drap mortuaire convenable aux sépultures des Vierges. Lorsque la Messe fut finie, on chanta les prières ordinaires aux services pour les morts, pendant et après lesquelles, le célébrant ayant pris dans ses mains la boîte, et précédé du clergé, il la porta lui-même dans le lieu qui lui étoit préparé. C'étoit une espèce de niche, creusée exprès pour la recevoir, dans une pierre de taille, posée dans le milieu du long-pan oriental du chœur, où les Sœurs avoient coutume de s'assembler pour faire leurs prières à l'Eglise. On fit les aspersions et les encensemens ordinaires ; après quoi l'ouverture fut bouchée par une plaque de plomb, à laquelle on devoit en faire succéder une de cuivre, avec l'inscription suivante, qui devoit servir d'épitaphe.

*Le cœur que couvra cette pierre,
 Ennemi de la chair, détaché de la terre,
 N'eut point d'autre trésor qu'un amas précieux,
 De Vierges que son zèle assembla dans ces lieux.*

Ensuite le Clergé s'étant retiré on suspendit au-dessus le tableau de la Sœur. Les choses étoient de meurées en cet état jusqu'au 11 Avril, 1768, que l'Eglise et la maison des Sœurs ayant été consumées dans l'incendie qui arriva ce jour-là, ou plutôt cette nuit, il fut impossible aux Sœurs de sauver ce précieux dépôt. Mais on fut bien surpris le lendemain, lorsqu'on vit que le feu étant éteint de toute part, il y en avoit encore dans le creux de cette pierre, et qu'on vit, comme du sang, couler le long de la muraille. Les Sœurs étonnées de cet événement, qu'elles crurent avec raison pouvoir regarder comme miraculeux, coururent en avertir au Séminaire. Mr. Favard, homme grave et respectable, et qui étoit alors confesseur de la communauté, s'étant rendu sur les lieux; fut témoin par lui-même de la vérité du fait, et recueillit avec respect les cendres teintes de sang, qui restoient encore dans le creux de cette pierre, et on les renferma dans une boîte d'argent, où on les conserve encore aujourd'hui.

Entre plusieurs guérisons miraculeuses attribuées à la Sœur Bourgeois, on rapporte celle du portier du Séminaire, qui étoit incommodé d'une très dangereuse fluxion, qui l'empêchoit d'avaler quoique ce fût. Cet homme, au jour de l'enterrement de la Sœur, trouva le moyen de s'approcher du corps, et d'y faire toucher son chapelet, et une médaille qui y étoit attachée; ensuite il n'eut pas plutôt fait sur lui-même, l'application de cet instrument de piété qu'il se trouva soulagé.

On raconte encore d'une Dame sujette depuis long-temps à de très grandes douleurs, qu'elle fit sur la partie où sa douleur étoit la plus sensible, l'application d'un certain linge imbibé du sang sorti du cœur de la Sœur, lorsque pour l'embaumer, on le tira de sa poitrine; et aussitôt elle se trouva subitement et parfaitement guérie.

On raconte encore quelques autres merveilles opérées en faveur de plusieurs particuliers, soit par l'usage qu'ils avoient fait de ces sortes de Reliques, soit par des neuvaines faites dans la suite sur le tombeau de la Sœur : nous n'ensuivrons pas ici le détail.

Quoiqu'il en soit de ces merveilles, rapportées, il est vrai, par des personnes dignes de foi et témoins oculaires ; mais qui n'ont été ni rigoureusement examinées, ni juridiquement approuvées ; il est au moins certain qu'elle étoit elle-même une fille miraculeuse, et comme un miracle perpétuel, dans les merveilles de son élection et de sa vocation, dans l'institution et le succès de sa Congrégation, et dans la pratique constante et soutenue des plus sublimes vertus, qui en ont fait un des plus grands prodiges dans l'ordre de la grace. Que si elle n'a pas été solennellement canonisée par l'Eglise, dont nous devons attendre et respecter le jugement, elle a été proclamée bienheureuse par le cri des peuples, et par la confiance des grands et des petits. En attendant qu'il plaise à Dieu de manifester sa gloire, contenons-nous dans les justes bornes de la Religion, et en suspendant toujours notre jugement, écoutons quelques traits des éloges qui lui ont été universellement donnés.

Ils sont contenus ces éloges dans la collection de différentes lettres qui furent adressées aux Sœurs de la Congrégation, en condoléance de la perte qu'elles venoient de faire, par tout ce qu'il y avoit alors dans le Canada de personnes les plus savantes et les plus distinguées, par leur rang, par leur mérite, et par leur piété, et qui avoient toutes connu très particulièrement la Sœur Bourgeois. Nous ne les transcrivons pas tout au long. L'ouvrage en seroit trop étendu, et il y auroit bien des répétitions : mais nous extrairons de chacune, en abrégé, la pensée principale qui fait à notre sujet.

Personne ne connoissoit mieux la Sœur Bourgeois que Monseigneur François de Laval, premier Evêque de Québec, qui après s'être démis de son Evêché, vivoit encore en cœur de sainteté dans le Séminaire de Québec, au temps de cette mort sous l'humble qualité de Monseigneur l'ancien. C'étoit lui qui le premier avoit reçu à Paris,

en corps de communauté, les premières filles de la Congrégation ; qui leur avoit d'abord permis de travailler dans tout son Diocèse ; et qui depuis ce temps-là avoit toujours conservé de grandes relations avec la Sœur Bourgeois. Aussi ô qu'il eut appris sa mort, il écrivit aux Sœur de la Congrégation en ces termes : la Sœur Bourgeois étoit un fruit mur pour le Ciel. Elle a été d'édification pendant sa vie, et elle doit servir d'exemple après sa mort. Elle étoit simple et humble ; et Dieu lui a fait bien des grâces ; d'où nous avons lieu d'espérer qu'elle jouira bientôt du bonheur des Saints, et qu'elle sera auprès de Notre Seigneur, d'un grand secours pour votre communauté."

Monseigneur de St. Vallier, évêque de Québec au temps de cette mort, écrivoit : " On ne peut s'empêcher de convenir que Dieu n'ait traité la Sœur Bourgeois, comme une de ses plus chères et de ses plus fidèles servantes ; comme elle a été remplie d'une vive foi, et d'une ardente charité pour Dieu, et pour son prochain pendant la vie, je ne doute pas que Dieu ne lui ait donné le Séjour de la gloire. Ce qui me fait le plus d'impression, c'est la vie cachée et recueillie qu'elle a menée depuis la démission qu'elle a faite de son emploi de Supérieure."

Mr. de Maizerets, Supérieur du Séminaire de Québec alors, rendoit à sa vertu le témoignage suivant. " J'ai toujours connu la Sœur Bourgeois, pour une véritable servante de Dieu, remplie de son esprit, et qui excellait surtout en humilité, en douceur, en obéissance à ses supérieurs, et en un grand abandon en la divine providence, qui lui donnoit un cœur généreux, capable de grandes entreprises. Je ne doute pas qu'elle ne vous ait laissé son esprit avec son cœur, nous avons prié pour elle ; et je l'ai aussi priée de prier pour moi."

Le Révérend Père Bouvart, Supérieur des Jésuites à Québec, écrivoit aussi : " Je ne crois pas que la Sœur Bourgeois ait besoin de nos suffrages, j'aurai en tous temps pour elle ; une vénération singulière ; de sorte que je vous demande en grâce quelques unes de ses Reliques. Je ne crois pas avoir jamais vu de fille

“ aussi vertueuse qu'elle ; tant j'ai remarqué en elle de grandeur d'âme, de foi, de confiance en Dieu, de dévotion, de zèle, d'humilité, et de mortification. Je l'estime heureuse de ce qu'elle est morte, pleine de jours et de mérites.”

La mère du Sacré Cœur, Supérieure de l'Hotel-Dieu à Québec disoit, en réponse à la lettre des Sœurs de la Congrégation qui avoient recommandé la Sœur Bourgeois à leurs suffrages : “ Nous n'avons pas manqué à rendre nos devoirs à votre chère et précieuse défunte ; quoi- que je ne croie pas qu'elle ait besoin de nos prières.”

Et la mère de l'Incarnation, Supérieure de l'Hopital Général, ajoutoit : “ La Sœur Bourgeois étoit un fruit mur pour le ciel ; mais c'est un trésor perdu pour la terre, et qui ne reparoîtra que dans les vertus dont elle vous a faites héritières, et dont vos cœurs sont remplis. Je vous prie de nous obtenir de son divin époux l'ameur qu'elle a eu pour l'humilité, la pauvreté, l'amour de l'abjection, et cet entier abandon à la divine Providence. Ce sont des vertus que j'ai très particulièrement remarquées en elle.”

Ce n'étoit pas seulement les personnes Ecclésiastiques et Religieuses, qui avoient des sentimens tels que ceux que nous venons de rapporter d'après les lettres des deux Evêques, et de tous les Supérieurs et Supérieures des différentes communautés. Les séculiers mêmes les plus distingués par leur mérite et par leur vertu, lui rendoient de semblables témoignages. Madame l'Intendante de Champigni à Québec écrivoit en ces termes : “ On ne peut être plus affligée que je le suis, de la perte que vous avez faite de ma Sœur Bourgeois. Ce qui doit vous consoler, c'est de voir que c'est une sainte, qui priera Dieu pour votre communauté, à qui elle a fait tant de bien pendant sa vie. Je garderai très précieusement les trois grains de chapelet qu'on m'a envoyés.”

Cependant la renommée de ses vertus n'étoit pas entièrement renfermée dans le seul Canada ; il y avoit en France bien des personnes de distinction qui connoissoient son mérite ; entr'autres, Mr. Gabriel Souard, dont il a été parlé dans la première partie de cette histoire, l'un

des premiers Prêtres envoyés en Canada en 1657, par Mr. Ollier, Supérieur du Séminaire de St. Sulpice de Paris, et qui après le retour en France de Mr. de Quélus, premier Supérieur du Séminaire de Montréal, en devint lui-même, l'année d'après, second Supérieur. Il avoit travaillé long-temps à Ville-Marie, où il avoit fait de grands biens, et où il avoit dirigé et favorisé toutes les premières entreprises de la Sœur Bourgeois, dans la premier établissement de sa communauté, qui se formoit sous ses yeux à Ville-Marie. Ayant été dans la suite, obligé pour sa santé de ~~repasser~~ en France vers 1630 ; il s'y entretenoit souvent avec quelques vertueux amis des vertus et des merveilles de cette Sœur. L'un de ces amis de confiance et de piété, étoit un nommé Mr. de Turménie, Conseiller du Roi, qui par estime pour la Sœur, et pour sa communauté, s'étoit charitablement, et religieusement chargé de la procuration des Sœurs, pour gérer les petites affaires d'intérêt qu'elles commençoient à avoir à Paris.

Ce Mr. s'entretenant donc un jour familièrement en 1688, sur les affaires du Canada, au sujet d'une guerre qui étoit alors entre la France et l'Angleterre, et pendant laquelle on craignoit beaucoup à Paris que le Canada ne fût pris par les Anglois ; Mr. Souard lui disoit familièrement qu'il avoit tant de confiance en Dieu, et aux prières de la bonne Sœur Bourgeois, (qu'il appelloit la petite Sainte Genevieve du Canada,) qu'il espéroit qu'il n'arriveroit aucun mal considérable, ni au pays, ni à notre Sainte Religion. C'est en effet vers ce temps-là que le Canada fut miraculeusement secouru, comme on le lit dans l'histoire. C'est Mr. de Turménie lui-même, qui rendoit ingénument compte à la Sœur Bourgeois elle-même, de cette conversation, par une lettre écrite de Paris, le 20 Mars, 1691 : en voici les termes :

“ Ma Chère Sœur, nous avons été long-temps inquiets
 “ ici à votre sujet, dans la crainte qu'il ne vous fût ar-
 “ rivé quelque désastre, par toutes les levées de bou-
 “ clier de nos ennemis ; et ce qui augmentoit notre
 “ peine, étoit les fausses nouvelles que les protestants
 “ de la Rochelle faisoient courir, que le Canada étoit
 “ pris. Néanmoins je n'y ai jamais ajouté foi, et j'étois

“ fortifié à cela, par le bon Mr. Souard, qui me disoit
“ encore chez moi, quelques jours avant sa mort, qu’il
“ avoit tant de confiance en Dieu, et aux prières de la bonne
“ Sœur Bourgeois, qu’il appelloit, la petite Ste. Geneviève
“ du Canada, qu’il espéroit qu’il n’arriveroit aucun mal
“ considérable, ni au pays, ni à notre Sainte Religion.
“ Je ne vous dis pas cela, ajoutoit-il, pour vous donner
“ de la vanité; Dieu vous en préserve: mais pour vous
“ faire connoître les dernières paroles et les sentimens
“ d’estime et d’affection de ce saint homme à votre
“ égard.”

En effet rien ne pouvoit être plus glorieux à la Sœur Bourgeois, que le témoignage d’un homme tel que Mr. Souard; c’étoit un Saint Prêtre, très vertueux, et très éclairé dans les voies de Dieu, qui avoit conduit longtemps, et connu très particulièrement cette Sœur, et qui avoit été comme témoin oculaire de toutes ses merveilles.

On pourroit être surpris qu’on ait pu trouver un témoignage si avantageux à la Sœur Bourgeois dans une lettre adressée à elle-même: mais comme c’étoit une lettre qui traitoit en même temps d’affaires très importantes, qui regardoient la communauté toute entière, elle avoit été obligée de la conserver dans les papiers de la maison, ayant pris cependant la précaution suggérée par son humilité, d’en effacer tout ce qui pourroit faire entendre que cet éloge la regardoit: mais elle n’avoit pu le faire si habilement qu’on n’ait pu encore distinguer son nom au travers des ratures.

C’est ainsi que des personnes sages et éclairées pensoient d’elle en France, même de son vivant: mais on n’y eut pas plutôt appris la nouvelle de sa mort, qu’on en reçut en réponse en Canada par les premiers vaisseaux, les lettres les plus édifiantes, les plus instructives, et les plus avantageuses à sa mémoire. On en a deux de la Révérende Mère Marie Paul de Blaigni, Supérieure du monastère des Religieuses de la Congrégation Notre-Dame établies dans la ville de Troyes en Champagne, cette fervente communauté, qui fut comme le berceau de piété de la Sœur Bourgeois, où elle avoit puisé ses premiers

principes, et sa tendre et singulière estime et dévotion envers Marie, où elle avoit fait ses premiers exercices de zèle, et où elle avoit entendu pour la première fois la voix de Dieu qui l'appelloit en Canada. Nous en avons parlé dans la seconde partie de cette vie.

C'est dans l'une de ces lettres que cette digne Supérieure fait le détail de bien des circonstances sur l'origine, et sur les premières années de la vie de la Sœur Bourgeois, dont nous avons aussi parlé en son lieu. Voici comment elle s'explique dans une de ces lettres, adressée aux Sœurs de la Congrégation de Montréal, en date du 17 Février, 1701.

“ Nous avons toujours considéré ma Sœur Bourgeois, votre digne Supérieure, comme une sainte. Nous n'avons pas manqué de lui rendre nos devoirs, en priant Dieu pour elle, quoique nous soyons très persuadées qu'elle jouit de Dieu, auprès duquel elle nous sera une puissante Avocate. Nous avons toujours le souvenir de ses vertus, et de l'estime qu'elle s'est acquise dans ce pays par ses manières édifiantes.”

Dans une autre lettre de la même mère de Blaigni, écrite à un Ecclésiastique de sa connoissance, qui demeurait en Canada, elle lui dit: “ la mort de notre très chère Sœur Marguerite Bourgeois, ne pouvoit être que très précieuse, après une si sainte vie que celle qu'elle a menée. Sa vertu est en vénération dans ce pays, où il se trouve encore des personnes qui l'ont pratiquée: mais je suis persuadée que vous en avez vu plus que je ne pourrois vous en dire. Il ne me reste donc plus qu'à vous prier très humblement, que nous puissions avoir la consolation de voir le recueil que vous ferez d'une si sainte vie.”

Nous pouvons encore ajouter les éloges funèbres, qu'ont prononcés en son honneur, Messrs. François Dollier, et de Belmont, qui ont été témoins de ses vertus, de ses grandes actions et entreprises, et des fruits qui en ont résulté en faveur de la Religion.

*Abrégé du Discours prononcé dans l'Eglise
des Sœurs par Mr. de Belmont, Supé-
rieur du Séminaire de Montréal, à l'Inhu-
mation du cœur de la vénérable Sœur*

MARGUERITE BOURGEOIS.

*Le 11 Février, 1700; trente jours après
son décès.*

Le texte est pris de ces paroles de la première Epître de
St. Paul, aux Corinthiens.

Imitatores mei estote, sicut et ego Christi.

C'est-à-dire, imitez-moi dans le soin que j'ai eu moi-
même d'imiter Jésus-Christ.

Ensuite après avoir fait remarquer dans son exorde, qu'à la mort de nos proches et de nos amis, la nature exige des larmes que la Religion ne condamne pas, pourvu qu'elles soient modérées, et sur tout, qu'elles soient sanctifiées par des prières et des sacrifices, dont on doit toujours les accompagner ; il avertit les Sœurs qu'en finissant cette cérémonie de l'inhumation du cœur de la Sœur Bourgeois, il est temps qu'elles mettent fin à l'un et à l'autre de ces devoirs de la nature et de la piété à l'égard de leur mère ; mais que si elles ont perdu sa présence sensible, dépositaires de son cœur, elles doivent la ressusciter en esprit, en faisant revivre en elles et parmi elles, les vertus dont elle leur avoit donné l'exemple : que c'est pour cela que le Seigneur avoit permis le partage de ses dépouilles naturelles, parce qu'il falloit que son cœur et son esprit demeurassent là où étoit son trésor ; et qu'elle ne fut jamais plus efficacement, leur Supérieure et leur modèle, que dans le soin qu'elle avoit eu toute sa vie d'imiter Jésus-Christ. *Imitatores mei estote. &c. &c.*

En suite pour diviser son discours, parmi la multitude comme infinie des vertus de la Sœur, il en choisit trois principales, qui paroissent avoir fait le caractère particulier du cœur de Jésus-Christ, et qui doivent spécialement caractériser les Sœurs de la Congrégation, sçavoir : 1^o.

L'amour de la Croix. 2°. Le zèle pour le salut des âmes. 3°. Le courage et la persévérance dans le service de Dieu. Ce sont les trois parties du discours.

1er. Point.

Dans la première partie, pour prouver et faire sentir l'amour qu'elle a eu pour la Croix, il commence par faire une allusion assez ingénieuse de la Croix avec quelques autres vertus, qui ont paru avec un éclat singulier dans cette ame d'élite, et dont il forme la croix qu'elle a portée pendant toute sa vie, l'humilité, la pauvreté, et la mortification. L'humilité, dit-il, fait le pied de la Croix, qui s'enfoncé profondément dans la terre, et qui rend les vertus solides : la pauvreté et la mortification, en sont comme les deux bras, qui embrassent une infinité de pratiques saintes et sanctifiantes. Puis en parcourant en abrégé, tous les différents traits de sa vie, tels que nous les avons rapportés plus au long, il n'étoit pas difficile à l'orateur de faire voir combien la Sœur Bourgeois a excellé dans toutes ces différentes vertus, et par conséquent dans l'amour de la Croix.

Puis adressant la parole aux Sœurs, après les avoir félicitées de la gloire de leur mère, il fait rejaillir sur elles une partie de cette même gloire, en leur adressant, de la part de la Sœur, les mêmes paroles que Notre Seigneur, aux approches de sa passion, adressoit à ses Apôtres. *Vos estis qui permansistis mecum in tentationibus meis.* C'est vous, mes chères filles, qui m'avez été fidèles, et qui avez eu part à tout ce que j'ai eu à supporter de pauvreté, d'humiliations et de souffrances : c'est l'héritage que je vous laisse encore aujourd'hui, en attendant que vous ayez part à ma gloire : *et ego dispono vobis, &c.*

2d. Point.

Il passe de là à la seconde partie et au second caractère de ressemblance que la Sœur Bourgeois a eu avec Jéus-Christ. C'est dans son zèle pour le salut des âmes ; et il commence encore par une assez jolie pensée.

Le zèle, dit-il, doit être le propre caractère de l'institut de la Congrégation : en formant donc le dessein d'un tel

établissement, la Sœur Bourgeois forma en même temps celui de conquérir à Jésus-Christ, au moins la moitié du monde, en lui acquérant tout son sexe, qu'elle prit pour son partage dans la sanctification des âmes, et par celui-ci, une grande partie de l'autre.

Il fait voir ensuite, comme pleine de l'esprit apostolique, elle traversa plusieurs fois les mers, pour l'exécution de son dessein, et l'heureux succès qu'il plut à Dieu de donner à ses travaux, auxquels tout le Canada étoit en quelque façon redevable de toutes les bonnes mères de famille, qui s'y trouvoient en grand nombre, et surtout de ce pieux assemblage de Vierges chrétiennes, qui la reconnoissoient pour leur mère. C'est à vous mes chères Sœurs qui m'écoutez ici, (disoit l'orateur,) c'est à vous qu'elle peut encore adresser ces paroles de l'Apôtre aux Corinthiens : *per Evangelium ego vos genui*; c'est moi qui vous ai enfantées toutes en Jésus-Christ. vous êtes en même-temps, et le fruit, et la preuve de mon apostolat. C'est moi qui vous ai assemblées pour former une compagnie d'Amazones chrétiennes, propres à combattre l'ennemi du salut commun ; non seulement dans les retranchemens d'un cloître, et pour vous seules, comme tant d'autres : mais jusqu'au milieu du monde, et dans le centre de son empire. *Sic stete in domino* ; scutez la gloire de votre vocation ; faites honneur à votre mère, en marchant sur ses traces, et en perpétuant son ouyrage. C'est pour vous un moyen assuré de devenir semblables et de plaire à Jésus-Christ votre céleste époux, et de participer comme elle, aux grâces et aux mérites du ministère apostolique.

3e. Point.

Dans le troisième point, il est aisé à l'orateur de faire l'éloge du courage de la Sœur Bourgeois, qui a eu certainement quelque chose de merveilleux et de beaucoup au-dessus de la condition ordinaire de son sexe, par sa foi et par sa confiance en Dieu, qui sont comme les deux ailes du vrai courage chrétien. Semblable au fidèle Abraham, comme si elle eut entendu sensiblement la voix du Seigneur qui lui disoit de quitter son pays et ses proches, et qu'il la rendroit mère d'une nombreuse postérité, et d'une nation choisie, *Egrederis de terra tua... faciamque te in gentem magnam*. Elle ne balançait pas un moment, et

sans aucun appui temporel, elle se transporta avec courage dans un nouveau monde ; bien assurée que celui qui lui en inspirait le dessein, étoit assez puissant pour le faire réussir contre toute apparence humaine. Vous êtes mes Sœurs, les enfans des saints, dit l'orateur, et comme les prémices de ce nouveau peuple de Dieu, dont elle est l'origine ; c'est sur cette souche choisie que vous avez été entées, et que vous devez vous perpétuer.

On ne vous propose pas à imiter votre mère, dans ces grandes entreprises qu'elle a faites, et qu'elle a heureusement exécutées. Jouissez du fruit de ses travaux ; mais imitez-la dans la foi, et dans la confiance qui en ont été le principe. Appuyées sur ce fondement, il n'y a rien que vous ne deviez espérer pour le soutien et pour la perfection de son ouvrage, qui n'est autre que votre perfection, et celle des personnes qui seront confiées à vos soins : vous avez besoin pour cela, d'un secours particulier ; Mais ce secours, que vous avez trouvé autrefois dans les instructions et dans les exemples de votre mère, vous le trouverez encore aujourd'hui, plus puissamment que jamais, dans les mêmes sources, et surtout dans sa puissante protection.

CONCLUSION.

Enfin l'orateur conclut son discours par ces paroles qui lui servent de peroration.

Je laisse donc à cette bonne mère le soin de vous inspirer de plus en plus le goût de cette ressemblance que vous devez avoir avec elle, en l'amour de la Croix, au zèle pour le salut des âmes, et en la confiance en Dieu, source du vrai courage.

Toutes les fois qu'assemblées en ce lieu pour faire vos exercices spirituels vous porterez les yeux sur ce cœur, sanctuaire de tant de vertus, et qui a servi autrefois de tabernacle au Saint Esprit, imaginez-vous l'entendre vous adresser ces dernières paroles de l'Apôtre : "mes filles, ma joie et ma couronne ; persistez dans la ferveur ; ayez soin de votre perfection, et de celle du troupeau qui vous est confié, et faites ensorte par là, que comme nous avons été unies sur la terre, par les beaux liens

“ de la charité, et des autres vertus propres de notre
“ état, nous ne soyons point séparées dans le Ciel.
“ Ainsi soit-il.”

LA VIE DE LA SŒUR BOURGEOIS.

SIXIEME PARTIE,

Où il est traité de l'excellence de son institut, de ses maximes, et de ses vertus.

INTRODUCTION SUR LE DESSEIN DE CETTE 6^e. PARTIE.

LIL manqueroit quelque chose, et même ce qu'il y a de plus essentiel à l'histoire de la vie de la vénérable Sœur Marguerite Bourgeois, si après avoir raconté les faits extérieurs et publics qui l'intéressent, on s'en tenoit à ce simple récit, dépouillé des réflexions qui peuvent le rendre d'autant plus intéressant, qu'il peut être plus utile, surtout aux personnes qui prennent le plus de part à sa gloire, et qui doivent se faire un devoir de marcher sur ses traces. Les événemens dont on a fait le récit jusqu'à présent, étant pour la plus part au-dessus de la portée du grand nombre, et hors de la sphère de leur destination, ne serviroient presque plus qu'à être les objets d'une admiration stérile et sans fruit.

Cependant le Seigneur qui l'a établie pour être la mère d'une postérité nombreuse de Vierges Chrétiennes, ne l'a pas moins établie, pour être leur maîtresse, et leur modèle. C'est à sa suite, en se conformant à ses maximes, et en imitant ses vertus, qu'assemblées sous ses auspices, elles doivent s'engager à la suite de l'agneau, et travailler à se rendre dignes d'être présentées par les mains de Marie, au céleste époux, et tendre sans cesse à la perfection de leur état.

Il est vrai qu'on peut dire de la Sœur Bourgeois, que semblable à l'épouse des cantiques, quelque éclat qu'elle ait répandu au dehors par la sainteté de ses œuvres, et

quelque odeur de vertu qu'elle ait laissée après elle, pour tracer à toutes celles qui se mettroient à sa suite, une route assurée de salut et de perfection ; cependant sa plus grande gloire est toute intérieure, et renfermée au-dedans d'elle-même.

C'est donc dans cet intérieur qu'il est question de pénétrer aujourd'hui ; c'est le portrait de son esprit et de son cœur que nous devons tracer ; c'est pour ainsi dire l'histoire de sa vie intérieure qu'il faut raconter. Il faut convenir que son humilité nous ayant dérobé l'excellence et la perfection des dispositions dont elle fut toujours fidèle d'animer toutes ses actions, l'accès dans ce sanctuaire nous seroit difficile, et même impénétrable : mais l'esprit qu'elle a répandu dans son institut ; les maximes qu'elle a laissées par écrit pour l'instruction de ses filles ; les vertus dont elle leur a donné l'exemple, ces trois points de vue nous fourniront les traits principaux qui doivent nous découvrir toute la beauté de son âme, qui s'est manifestée, malgré elle, sous le voile de son humilité. C'est donc en parcourant ces différens articles que nous allons tâcher de la faire connoître : mais comme nous ne réuserons jamais mieux qu'en empruntant ses propres paroles, toujours plus énergiques et plus touchantes dans l'aimable simplicité dont elle faisoit profession, que tout ce que nous en pourrions dire de nous-mêmes ; nous les transcrirons presque mot à mot, toutes les fois que nous en trouverons l'occasion.

ARTICLE 1er.

DE L'EXCELLENCE DE SON INSTITUT.

Il y a plusieurs principes sur lesquels on peut juger de l'excellence et de la perfection d'un état, ou institut. On le considère en lui-même, et dans sa propre nature, prouvée par la perfection des règles qu'on y observe ; on considère la dignité et le mérite de ceux qui en ont été les premiers auteurs ou instituteurs ; on le compare avec d'autres établissemens saints et respectables, avec lesquels il peut avoir quelque rapport ; on a égard à la fin principale qu'on s'est proposée en l'établissant, aux moyens établis pour parvenir à cette fin, et au modèle sur lequel on a voulu se former, et enfin aux qualités et dispositions

qu'on doit exiger des personnes qui y aspirent, et qui y sont appelées.

Sur de pareils principes, il est aisé de juger, que de quelcôté qu'on envisage l'institut de la Congrégation, on en découvre sans peine l'excellence. On voit clairement, que c'est l'esprit de Dieu qui l'a dicté ; et par une conséquence nécessaire, on peut se former une juste idée du caractère de la Sœur Bourgeois, dont la divine Providence a voulu se servir pour cet établissement. Reprenons chacun de ces articles en particulier ; et d'abord considérons-le en lui-même, et dans sa propre nature.

Excellence des Règles.

Pour juger de l'excellence de l'institut de la Sœur Bourgeois, il semble d'abord qu'on n'auroit qu'à jeter les yeux sur le corps des règles et constitutions, quelle a établies dans sa communauté. C'est la prudence, c'est la Religion, c'est le zèle, c'est la charité, c'est en un mot, l'esprit de Dieu qui les a dictées. Il suffit de les lire pour se sentir animé à la vertu et à la piété et pour y découvrir une route assurée pour le salut et pour la perfection chrétienne et religieuse : mais de les méditer avec soin, et de les réduire constamment en pratique, on peut dire que c'est la véritable pierre précieuse Evangélique, pour laquelle il faut tout vendre et tout quitter, pour se mettre en état de l'acquérir. Combien qui jusqu'à présent en ont fait l'heureuse expérience, et c'est ce qu'on voit se renouveler tous les jours à l'égard d'un très grand nombre, qui appelées de Dieu, à la suite de leur bonne mère, se mettent en état de perpétuer la gloire et les avantages de cet établissement pour le salut de plusieurs.

Cependant, il faut l'avouer, cette règle toute parfaite qu'elle est en elle-même, ne répondoit pas à toute l'étendue des sentimens dont la Sœur Bourgeois étoit animée ; elle en a pratiqué beaucoup plus qu'il n'en a été prescrit pour les autres. Lorsque par une prudente et juste condescendance pour la faiblesse d'un grand nombre de ses filles, dont plusieurs, malgré toute leur bonne volonté, n'étoient pas en état de supporter toutes les pratiques et austérités que son zèle et sa ferveur lui inspiroient, on eut trouvé à propos d'apporter dans la règle commune

qui s'observe aujourd'hui, quelque adoucissement à ses anciennes pratiques, on sait combien il lui en coûta pour se soumettre, de peines et de regrets, et que ce sacrifice ne fut pas pour elle la moindre de ses épreuves. Ce fut par cette considération, autant que par la vue intime qu'elle avoit elle-même de son indiguité, qu'elle demanda si souvent, et sollicita avec tant d'instances, d'être déchargée de la Supériorité. Son zèle lui suscita bien des humiliations, des reproches et des élans : mais il n'en fut jamais ralenti : c'étoit des épreuves destinées à la purifier de plus en plus, et qui touchoient en son âme, la place de ce qu'elle auroit voulu faire de plus grand et de plus parfait, que ce qui lui étoit commandé.

“ Il a toujours paru, disoit elle, qu'un certain esprit de
 “ petitesse, de simplicité, de docilité, d'obéissance, de
 “ pauvreté de dégagement de toutes choses, et d'abandon
 “ à la divine Providence, doit être le caractère, et le vrai
 “ esprit de la Congrégation ; et qu'elle ne peut subsister,
 “ sans que les cœurs qui la composent, demeurent tou-
 “ jours unies les unes avec les autres, par le rapport de ce
 “ même esprit, qui doit les unir toutes, et qui doit
 “ être ferme et stable, pour la conservation de l'institut.

“ Il me semble que notre bon Dieu me fait assez con-
 “ noître par mille accidens qui nous arrivent de temps
 “ en temps, et encore plus par bien des touches inté-
 “ rieures de sa grace, qu'il n'est pas content de nous ; et
 “ je crois devoir reconnaître avec sincérité, que par ma
 “ timidité, je me suis égarée de la volonté de mon Dieu,
 “ dans la part que sous les auspices de Marie, il m'avoit
 “ donnée à la conduite de cette maison. Je ne veux plus
 “ abuser de sa patience ; mais faire en sorte que sa vo-
 “ lonté s'accomplisse, à quelque prix que ce soit.

“ Je ne sais si nous aurons le cœur assez resserré, pour
 “ ne pas nous rendre aux volontés de notre adorable
 “ Sauveur. Rendons-nous promptement ; et prenons bien
 “ garde de ne pas changer, par notre tiédeur, et notre
 “ lâcheté, la place qu'il nous a donnée dans son Eglise.
 “ Etudions bien notre institut, nos règles et les promes-
 “ ses que nous avons faites à Dieu. Les instructions, et
 “ les avertissements, que sa bonté nous ménage, ne ten-

“ dent, qu'à nous faire rentrer en nous-mêmes, pour nous
 “ faire miséricorde.

“ Quant à moi, je reconnois que je ne suis qu'une mi-
 “ sérable, qui pour n'avoir pas été fidèle dans l'emploi
 “ que notre Dieu m'avoit si amoureusement confié, mé-
 “ rite de très grands châtimens, qui s'augmenteront en-
 “ core par la peine que mon relâchement vous a fait res-
 “ sentir. Je vous en demande pardon, et le secours de
 “ vos prières ; mettez-y le remède au plutôt qu'il se
 “ pourra : il faut changer au plutôt de Supérieure ; et
 “ que celle qui sera choisie pour cela, fasse obser-
 “ ver exactement toutes les règles, jusqu'à la plus
 “ petite. Car enfin qu'y a-t-il aujourd'hui de plus dans
 “ cette communauté, que ce que font dans le monde les
 “ personnes qui y vivent chrétiennement ? Entretienons-
 “ nous donc au moins, dans l'esprit que nous devons avoir,
 “ qui est, je le répète, la simplicité, la pauvreté, le
 “ mépris de nous-mêmes, l'humilité, l'obéissance et l'a-
 “ bandon entre les mains de notre Dieu.

La Ste. Vierge reconnue pour institutrice.

Comme on ne doit pas être surpris de l'excellence des règles de la Congrégation, on doit l'être bien moins encore de cet attachement particulier que la Sœur Bourgeois, dans les écrits que nous venons de citer d'après elle, paroît avoir conservé toute sa vie pour des pratiques dures et austères, qu'on avoit trouvé bon de modérer pour les autres, afin que la règle commune fût moins sujette à des dispenses, qui, sans cela, auroient été souvent nécessaires ; et qu'elle fût au contraire, à la portée de tout le monde, comme elle l'est aujourd'hui. Cette Sœur ne perdoit pas de vue, que ce n'étoit pas de son propre mouvement qu'elle avoit entrepris l'institution de cette communauté ; mais que c'étoit Marie elle-même, qui en étoit la première et principale Institutrice ; et que pour elle, elle ne devoit se regarder, que comme un vil instrument, dont Dieu avoit voulu se servir, pour exécuter extérieurement ce grand ouvrage, sous la direction intérieure de la très Ste. Vierge. Elle n'avoit pas oublié les faveurs, que dès sa plus tendre jeunesse, elle en avoit reçues, comme un gage de ce qu'elle en exigeroit pour sa gloire. Elle avoit toujours présent à l'esprit, cet enchaînement de merveil-

les par lesquelles la Providence lui avoit ouvert la route du Canada, pour venir y établir, d'une façon particulière, le culte de Marie et lui former des dévots ; elle se rappeloit ces promesses sensibles et réitérées que la Ste. Vierge elle-même lui avoit faites en l'envoyant en Canada, qu'elle seroit avec elle dans toutes ses entreprises ; promesses dont elle avoit éprouvé souvent et sensiblement les effets.

Aussi voyons-nous que dans tout ce que cette fille admirable et véritablement humble, nous a laissé par écrit, touchant la Congrégation, elle ne dit jamais un seul mot, qui puisse faire sentir la part qu'elle a eue elle-même à cet établissement : c'est sans doute parce qu'elle vouloit nous le faire regarder et révéler comme l'ouvrage propre de la très Ste. Vierge ; qui dans tous les temps devoit en être reconnue comme la véritable mère, institutrice, fondatrice et première Supérieure, ainsi que nous l'avons remarqué.

C'est elle, qui la première, en a inspiré le dessein à la Sœur Bourgeois ; c'est elle qui lui en a tracé le plan ; c'est elle enfin qui en a évidemment favorisé l'exécution. Ce n'est qu'à ce titre que les premières Sœurs se sont assemblées, et consacrées au service de Dieu ; se proposant d'honorer à perpétuité dans la Supérieure visible de la Congrégation, la Supériorité invisible de Marie, qui en seroit toujours la première maîtresse.

Quant à la Sœur Bourgeois, pour la part qu'elle prenoit à cet établissement, elle a souvent déclaré, que sa principale inclination, avoit toujours été de renouveler en faveur de la Congrégation, cette Supériorité primitive, que la Ste. Vierge avoit exercée, dès la première origine de l'Eglise naissante, sur tous les premiers fidèles, lors qu'après la dispersion des Apôtres, au temps de la passion du Sauveur, cette bonne mère, succédant alors à son propre fils, dans la conduite des disciples affligés, elle devint leur refuge et leur consolation.

Comparaison de la Congrégation avec les autres Communautés Régulières.

Il est vrai, que cette première Congrégation chrétienne, formée par Marie elle-même, devoit être le modèle de toutes les autres communautés, qui se forme-

roient dans l'Eglise, dans toute la suite des siècles avenir : Mais il semble qu'il ne devoit y en avoir aucune, qui, semblable à la Congrégation de Ville-Marie, dût se faire un devoir principal, de dépendre immédiatement de Marie, et d'imiter en tous points, la vie que cette auguste Vierge a menée pendant tout le temps qu'elle a demeuré sur la terre, comme étant la plus parfaite copie de celle de son fils adorable, unique modèle de tous les prédestinés, et rendue imitable, en faveur des Sœurs, dans presque toutes les circonstances de la vie de Marie, avec laquelle elles ont un singulier rapport : voici comme la Sœur Bourgeois s'explique à ce sujet.

“ La Ste. Vierge, par un esprit prophétique, dès le commencement du christianisme, connoissoit que Dieu établiroit dans la suite, des communautés dans son Eglise, afin d'engager par ce moyen, quelquesuns de ses plus fidèles, à garder non seulement ses commandemens, mais encore ses conseils, et leur en fournir les moyens. Il a paru que cette mère de bonté, a manifesté sa protection et ses desseins, d'une façon toute particulière, en faveur de cette petite, et la plus chétive de toutes les communautés, qui devoit être établie à Ville-Marie ; qui pour soutenir l'excellence de son origine, doit s'efforcer de recueillir et d'imiter ce qu'il y a de plus parfait dans toutes les autres.” Voici donc la comparaison qu'on en peut faire.

L'Esprit d'un institut est celui dans lequel il a été conçu, avec lequel il est né, qui a concouru à son progrès, et qui l'a conduit jusqu'à sa dernière perfection ; c'est-à-dire, qu'on juge du caractère et de l'excellence d'un institut, par le goût et l'estime des vertus particulières qui en ont caractérisé les fondateurs, et dans les quelles ils ont été spécialement imités par ceux qui ont embrassé la même règle : dans les uns c'est l'amour de la solitude et du silence, comme chez les Chartreux ; dans les autres, c'est l'amour de la pauvreté, comme dans l'ordre de St. François d'Assise : dans ceux-ci l'amour de l'humilité, comme dans St. François de Paul, fondateur des minimes ; dans ceux-là, la pénitence et les austérités, comme chez les Carmélites : tantôt c'est la

douceur, comme chez les Religieuses de la visitation, fondées par St. François de Salles ; tantôt la charité pour les pauvres et les malades, comme chez les Religieuses Hospitalières ; ou le zèle pour le salut des âmes, comme dans la compagnie de Jésus, fondée par St. Ignace.

Mais quant aux filles séculières de la Congrégation Notre-Dame, comme elles reconnoissent la très Ste. Vierge pour leur institutrice ; toutes les vertus doivent être de leur ressort, et il n'en est aucune, dans laquelle elles ne doivent s'efforcer d'exceller. S'il est nécessaire de caractériser leur institut par quelque vertu particulière, attachons-nous à celle qui est la plus excellente de toutes, parce qu'en effet elle les renferme, ou au moins elle les suppose toutes.

L'esprit de leur vocation, on le sait, est spécialement un esprit de charité et de zèle. C'est l'esprit du Clergé, qui est le plus excellent de tous les ordres, dont Jésus-Christ lui-même est le véritable instituteur, et avec qui elles doivent coopérer, en leur manière, dans les fonctions de zèle ; esprit Apostolique, qui doit faire leur gloire et leur bonheur, et qu'elles doivent faire renaître, chacune en leur propre personne ; esprit de la très Ste. Vierge, à laquelle elles sont dévouées, et qu'elles doivent imiter ; en un mot, c'est une participation abondante de l'esprit de Jésus Christ, qui les a en quelque façon substituées, pour continuer son ouvrage, en travaillant à l'instruction des filles, d'une façon convenable à leur état. Suivons donc présentement la Sœur Bourgeois dans toutes ses démarches de zèle, et nous y trouverons aisément la preuve de l'esprit dont elle étoit animée.

On la voit, pour ainsi dire, dès sa plus tendre enfance, prévenue de l'abondance des bénédictions du Ciel, exercer à l'égard des jeunes personnes de son sexe et de son âge les fonctions d'un zèle d'autant plus agréable à Dieu, qu'il étoit plus pur et plus innocent. Elle les instruit, elle les retire des occasions dangereuses à leur innocence, elle leur inspire le goût de la vertu, elle leur en donne l'exemple, elle leur tient en quelque façon lieu de Prêtre ; elle jette dès lors les premiers fondemens de ce goût décidé qu'elle a transmis à sa communauté pour l'instruc-

tion des personnes de son sexe. Il semble que toute la suite de sa vie ne tend qu'à perfectionner ce goût, par de nouveaux exercices de zèle, en attendant que le Seigneur lui ouvre une plus vaste et plus libre carrière, pour multiplier ses bonnes œuvres, et les perpétuer même après elle, par l'établissement qu'elle projette.

Son zèle est un feu qui la dévore, et qui s'échape, en quelque façon, pour mettre tout en feu à la première lueur. Elle n'a pas plutôt appris qu'il y a des nations à instruire et à convertir dans le nouveau monde, et qu'elle pourra y être utile, qu'elle est toute prête à partir. Mille obstacles ne l'arrêteront pas : et s'il n'y a point de Prêtre dans les navires, elle y suppléera par ses soins, et y tiendra lieu comme d'un Aumônier zélé. C'est ainsi qu'elle sanctifiera un grand nombre de voyages sur terre et sur mer.

Arrivée à Ville-Marie, elle est d'abord à l'égard de tout le monde, comme l'unique mobile de la gloire de Dieu : à la tête de toutes les bonnes œuvres, c'est une lumière qui éclaire et qui instruit les simples et les ignorans ; elle se fait toute à tous, elle se prête à tout, autant que la modestie de son sexe, et la bienséance de son état, peuvent le lui permettre. Idolâtres et Chrétiens, Sauvages et François, son zèle embrasse tout ; et elle ne finira pas jusqu'à ce qu'enfin elle soit venue à bout d'en étendre, et d'en perpétuer les fruits, par un grand nombre d'établissmens utiles.

Si par la dignité de l'état, et par l'excellence des fonctions qui y sont essentiellement attachées, le clergé l'emporte infiniment au-dessus de la Sœur et de son institut ; elle l'emportera à son tour, sur un grand nombre, par l'étendue et la vivacité de son zèle, qui, à bien des égards, a été comparable à celui des Apôtres : même vocation marquée et surnaturelle ; même promptitude à obéir ; même générosité dans son sacrifice ; même fidélité, et même persévérance dans sa vocation ; même succès, et même récompense dans ses travaux.

Le Seigneur l'appelle par l'entremise de Marie, pour se mettre à sa suite ; et elle obéit sur le champ. Que de démarches ne fit-elle pas pour connoître ce que Dieu de-

mandoit d'elle, et à qu'elle vocation il l'a destinoit ? Il n'est rien qu'elle ne soit prête d'entreprendre ; elle suit toutes les lueurs qui semblent lui annoncer une vie dure et pénible : mais il faudra renoncer à tout, quitter son pays, ses proches et ses amis ; voler dans une terre étrangère ; se dépouiller de tout ce qu'on possède, et de tout désir d'acquérir, pour s'abandonner aux soins de l'aimable Providence. Elle sait que telle est la disposition que Dieu demande de ses Apôtres : elle s'y conforme dans la plus exacte perfection, et sans retour. Aussi éprouva-t-elle dans la suite l'effet des divines promesses : que quiconque auroit tout quitté pour son amour, en recevrait le centuple dans cette vie, et par surcroît, la vie éternelle.

Ce zèle tout apostolique, pour être au gré de la Sœur Bourgeoise, et conforme à ses vues et à son esprit, devoit être formé sur le modèle de celui de la très Ste. Vierge, digne co-opératrice, en sa manière, avec son divin fils, dans le grand ouvrage de la rédemption des hommes. Aussi voyons-nous que c'est cette dépendance, et cette imitation de Marie, qu'elle s'est principalement proposées, dans l'établissement de la Congrégation : car ce ne fut pas sans raison, ni par le mouvement d'une dévotion stérile et passagère, qu'elle donna à son institut le nom de Congrégation Notre-Dame, sous le titre et l'invocation de la Visitation de Marie ; ce fut l'expression des sentimens de son cœur ; et elle voulut, dans ces deux mots, laisser à ses Sœurs et à toute la postérité des siècles à venir, un monument de sa dévotion, et un motif toujours subsistant de la dépendance qu'elles devoient avoir à l'égard de Marie, qui devoit, dans tous les temps, être regardée comme la maîtresse, et la Supérieure de la communauté. Comme les Missions devoient entrer essentiellement, et pour beaucoup, dans l'exécution de ses projets de zèle, elle jugea que le titre de visitation rappellerait sans cesse, dans l'esprit de ses filles, les dispositions de la très Ste. Vierge, qui, dans la visite qu'elle fit à sa cousine Ste. Elizabeth, se proposoit la sanctification de Jean Baptiste : où plutôt, les dispositions de Jésus-Christ lui-même, sanctifiant son procureur, après être descendu du Ciel en terre, dans le mystère de son incarnation,

pour venir visiter les hommes, et travailler à leur salut, selon l'expression du Saint Prêtre Zacharie, dans le cantique *Benedictus*.

Telles étoient les vues constantes et générales de la Sœur Bourgeois, dans l'établissement de sa communauté. Tel étoit le caractère particulier de son institut : mais voici une de ses remarques à cette occasion.

“ Comme le Diable, dit-elle, est fort soigneux de se
 “ trouver au commencement de toutes les œuvres de Dieu,
 “ et qu'il sait qu'une communauté fervente est capable
 “ de faire de grands biens, et d'arrêter souvent la colère
 “ de Dieu, armée contre les pécheurs, craignons que
 “ cet ennemi, par ses ruses et ses subtilités, ne cherche
 “ à dissiper celle-ci, en la retirant de son esprit de peti-
 “ tesse, de simplicité, de pauvreté, de recueillement, et
 “ de mortification intérieure et extérieure, pour la faire
 “ entrer sous différens prétextes, dans le train d'un vie
 “ molle et relâchée.”

Pour éviter ce malheur, voici les moyens que cette bonne mère présentait à ses filles.

APPLICATION de l'état des Sœurs, aux différens états de la vie et des vertus de la très Ste. Vierge.

“ La Ste. Vierge, dit-elle, a désiré de continuer l'œuvre
 “ de Dieu sur la terre ; et nous devons y participer spé-
 “ cialement en l'éducation des filles.

“ La Ste. Vierge a prié pour l'accomplissement des
 “ promesses, et pour la délivrance des Saints Pères, qui
 “ attendoient dans les limbes, la venue du juste ; et nous
 “ devons faire de ferventes prières, pour la délivrance
 “ des âmes du Purgatoire, et pour la conversion des pé-
 “ cheurs.

“ La Ste. Vierge est née de parents craignant Dieu ;
 “ et nous ne devons recevoir que des filles sages, et d'hon-
 “ nête famille.

“ Elle est conduite au temple à l'âge de trois ans,
 “ comme à une école de vertu ; et les filles de la Con-
 “ grégation, pour se mettre en état d'instruire les
 “ autres filles, si on les en juge capables, doivent se re-

“ garder comme écolières de Marie, surtout pendant
“ leur noviciat.

“ Ce n'est qu'après avoir été reconnue comme la plus
“ savante, et la plus adroite en toute sorte d'ouvrage,
“ que la Ste. Vierge est devenue la maîtresse de toutes
“ les autres filles ; les Sœurs doivent donc prendre peine
“ à se rendre savantes et habiles en toute sorte d'ou-
“ vrage, pour se rendre utiles, et apprendre aux autres
“ à éviter l'oisiveté, source de toute sorte de péché.

“ La Ste. Vierge donnoit toute sorte d'édification ; en
“ la voyant on étoit porté à la piété, et elle étoit prête
“ à servir tout le monde ; il faut que les Sœurs soient de
“ bonne édification, et qu'elles soient serviables en toutes
“ choses.

“ La Ste. Vierge étoit sobre dans ses repas, et dans
“ tous les autres besoins de la vie ; les Sœurs doivent,
“ à son exemple, garder la sobriété au boire, au manger,
“ au vêtir, au dormir, et au parler, n'usant de toutes
“ choses, qu'autant que la nécessité le permet, chacune
“ ayant égard à son tempérament et à ses forces.

“ L'Ange salua Marie pleine de grace, pendant qu'elle
“ étoit en prière ; les Sœurs doivent demander par des
“ ferventes prières, les graces nécessaires pour réussir
“ dans leurs emplois, surtout pour l'instruction des filles,
“ et pour donner à Dieu des Vierges et des épouses.

“ Après que la très Ste. Vierge eut donné son consen-
“ tement à l'Ange, elle devint mère de Dieu, par l'opé-
“ ration du St. Esprit ; et aussitôt pour témoigner sa re-
“ connaissance au père éternel, et correspondre à ses
“ graces et à ses desseins pour le prompt rachat du genre
“ humain, elle se proposa d'aller rendre visite à Ste.
“ Elizabeth sa cousine, pour devenir l'instrument de la
“ sanctification du grand St. Jean Baptiste, et pour por-
“ ter la grace et le salut dans la famille de St. Zacharie,
“ père du St. Précurseur ; il faut que dans leurs Missions,
“ les Sœurs se proposent de contribuer à la sanctification
“ des enfants, et donnent si bonne édification à toutes
“ les personnes, principalement de leur sexe, qu'elles
“ fassent connoître à tout le monde, qu'elles sont vérita-
“ blement les filles de la très Ste. Vierge.

“ Le temps de l'accouchement de la très Ste. Vierge

“ étant arrivé, les Anges l'ont annoncé aux pasteurs ; et
“ ensuite les Rois furent inspirés de chercher l'enfant
“ nouveau né, pour l'adorer, et reconnoître leur dépendance
“ à son égard ; et la très Ste. Vierge a reçu avec une
“ égale affection les Rois et les Bergers, et ne s'est at-
“ tribué aucun des honneurs qui étoient rendus à son
“ fils ; les Sœurs ne doivent point avoir plus de considé-
“ ration pour les riches que pour les pauvres, soit en-
“ tr'elles, soit à l'égard des autres filles et des écolières, et
“ ne jamais s'attribuer rien du succès que peuvent avoir
“ leurs travaux.

“ La très Ste. Vierge ayant perdu son fils à l'âge de
“ douze ans, elle le trouva dans le temple, enseignant
“ les docteurs, et leur expliquant les divines écritures.
“ Voilà les premiers enseignemens visibles qu'il a fait
“ sur la terre, et qui devoient être suivis des sermons
“ et des démarches qu'il devoit faire dans la suite, pour
“ l'établissement de son Eglise ; en quoi il a été secon-
“ dé et imité par les Apôtres. C'est ainsi qu'il a bien
“ voulu que la très Ste. Vierge fût témoin de sa doctri-
“ ne, pour s'en servir dans ses instructions qu'elle feroit
“ elle-même après lui ; car elle conservoit toutes ses
“ paroles dans son cœur : de même, lorsque les Sœurs
“ sont dans le cas d'entreprendre quelque chose pour la
“ gloire de Dieu, ou de donner quelque instruction au
“ prochain, elles ne doivent pas se rebuter pour les dif-
“ ficultés, ni pour la critique du monde.

“ La Ste. Vierge a demeuré dans son ménage jus-
“ qu'au temps que le Sauveur a appelé ses Apôtres ;
“ il est à croire qu'alors, et lorsque l'occasion s'en pré-
“ sentoit, elle leur servoit comme de maîtresse des novî-
“ ces par le charme de ses vertus ; les Sœurs avant que
“ d'être appliquées aux instructions et aux écoles, doi-
“ vent y être préparées par l'exercice de la prière et de
“ l'oraison, par la mortification des sens, et autres ver-
“ tus propres de leur état.

“ A mesure que les chrétiens augmentoient, les Apôtres
“ ne suffisoient pas pour les instruire, et la très Ste.
“ Vierge, avec les autres Saintes femmes, les aidoint
“ dans l'instruction des personnes de leur sexe ; et quand

“ quelqu'un se détournoit de ses promesses, la Ste. Vierge faisoit tout son possible, par ses prières et ses exhortations, pour le remettre au bon chemin. Les Sœurs, à cette imitation, doivent recevoir les filles et les femmes pour des retraites, et faire leur possible, pour les aider à réformer leurs mœurs.

“ La très Ste. Vierge s'est trouvée avec son divin fils aux noces de Cana, parce que c'étoient des pauvres, et qu'il y avoit la charité à faire ; quand les Sœurs sont en voyage où il faut coucher dehors, elles doivent choisir les maisons des pauvres, où elles doivent être d'un grand exemple ; et y faire toujours quelque instruction familière, par une conversation édifiante.

“ La Ste. Vierge a ressenti toutes les peines et souffrances que son divin fils a endurées dans sa passion ; à quoi elle avoit consenti, pour la rédemption des hommes, et à la plus grande gloire de Dieu ; les Sœurs ne doivent point faire de plus fréquentes méditations, que sur l'obéissance à la volonté de Dieu, et sur les douleurs du Sauveur dans sa passion.

“ La Ste. Vierge a suivi son fils jusqu'au pied de la Croix, s'étant comportée comme une bonne mère, qui saintement attachée à son fils, ne le perdoit pas de vue ; il faut qu'à son exemple, les Sœurs conservent toujours, autant qu'il est possible, la présence de Dieu.

“ A la prise de Jésus-Christ, au jardin des Oliviers, tous les Apôtres l'abandonnèrent, et en conséquence il fut alors nécessaire que la Ste. Vierge prît soin de l'Eglise naissante ; et c'est pour cela, que depuis l'Ascension du Sauveur, jusqu'au jour de la Pentecôte, elle se tint renfermée dans le Cénacle, avec les Apôtres, pour les encourager à attendre la venue du St. Esprit, qui leur avoit été promis ; et ce fut alors, qu'elle reçut une surabondance de graces inexprimable ; et nous espérons qu'en qualité de filles de Marie, renfermées dans notre communauté, nous participerons très abondamment, à la plénitude de notre bonne mère.

“ Mais quand les Apôtres eurent reçu le pouvoir de remettre les péchés, Marie les regarda comme ses pères et ses Seigneurs, et se soumit humblement à leur conduite ; c'est pour cela, qu'à son imitation, nous pre-

“ nous notre conduite des Séminaires, qui nous représentent le collège des Apôtres.

“ Et comme c'est dans le Cénacle que le St Esprit se communiquoit le plus abondamment à Marie et aux disciples assemblés, de même nous avons lieu d'espérer que nous aurons une part abondante aux grâces du Seigneur en qualité de filles de Paroisse ; les Paroisses où nous nous trouvons, nous représentant sensiblement le Cénacle ; puisque ce sont les lieux sacrés où le St. Esprit est communiqué aux fidèles par l'administration des Sacrements et la prédication de la parole de Dieu.”

C'est ainsi que la Sœur Bourgeois formoit ses filles aux plus sublimes vertus, en leur proposant, en toutes choses, l'exemple de Marie, et en leur suggérant à toute occasion, des vues de foi, capables de les faire marcher continuellement en la présence de Dieu. Cependant comme quelques personnes, moins spirituelles sans doute que la Sœur, et qui ne comprenoit pas assez toute l'excellence et la perfection de son institut, sembloient désapprouver quelques unes des pratiques propres de la Congrégation, sous prétexte qu'elles ne sont pas en usage dans d'autres communautés : elle ne dédaignoit pas de répondre à leurs difficultés, par des explications, qui font de plus en plus comprendre, combien son institut l'emporte sur un grand nombre d'autres. Voici en ses propres termes les objections qu'on proposoit, et les réponses qu'elle y faisoit.

Elle rend compte de quelques pratiques particulières.

“ On a demandé, dit la Sœur Bourgeois, à quelques unes de nos Sœurs :

“ 1°. Pourquoi nous aimons mieux aller en Mission, que d'être renfermées et cloîtrées ; vu que le cloître est la conservation des personnes de notre sexe, et qu'il attire plus de filles ?

“ 2°. Pourquoi nous ne faisons pas de vœux solennels, qui paroissent bien plus relevés que des vœux simples, et font que les filles qui entrent en Religion, sont bien plus honorées des mondains, que celles qui n'ont pas cet avantage ?

“ 3°. Pourquoi nous aimons mieux être filles de Paroisse, que d'être en notre particulier, où nous n'aurions pas les mêmes assujétissemens qu'il faut avoir pour être assidues à la Paroisse ?

“ 4°. D'où vient que pour notre conduite spirituelle nous préférons à toute autre, la direction des Séminaires, ou autres Ecclésiastiques séculiers ?

“ 5°. Pourquoi nous faisons des Missions, qui nous exposent notablement, et nous mettent en danger de beaucoup souffrir, et quelquefois même, des cruautés des Sauvages ?

“ Je fis réponse, dit la Sœur, à celles à qui on avoit fait ces demandes :

“ 1°. Que la très Ste. Vierge n'avoit jamais été cloîtrée et Religieuse ; qu'il y avoit des marques certaines qui nous faisoient connoître que Marie avoit agréé notre institut, et qu'elle souhaitoit, qu'il y eût une compagnie de filles, qui fissent profession d'honorer la vie qu'elle avoit menée sur la terre, et que pour cela, elles s'assemblaient en communauté séculière, comme nous l'avons fait à Ville-Marie.

“ 2°. Que cette communauté, pour imiter plus parfaitement Marie, dévouée intérieurement et sincèrement à Dieu, n'a pas besoin de solennité de vœux ; qu'elle les respecte à la vérité : mais qu'ils ne sont pas nécessaires pour honorer et imiter cette première compagnie de personnes de notre sexe, que le Seigneur, en montant au Ciel après sa Résurrection, a laissée sur la terre ; compagnie destinée à servir de modèle à toutes les Vierges Chrétiennes, qui voudroient se consacrer spécialement à son service, et dont Marie étoit la première Supérieure ; que les trois principales personnes qui composoient cette première compagnie, dont il nous est fait mention dans l'Evangile, étoient la très Ste. Vierge, Ste. Magdeleine, et Ste. Marthe.

“ Que l'état de Ste. Magdeleine nous est représenté par ces communautés de filles recluses et pénitentes, qui, sans s'appliquer directement au salut du prochain, se sanctifient dans la retraite, par la prière et par la pénitence : telles sont les Carmélites, les Saintes Claires, et autres semblables.

“ L'état de Ste. Marthe nous est représenté par ces
“ sortes de Religieuses cloîtrées dont la vie est consacrée
“ spécialement à la charité du prochain ; soit dans les
“ besoins corporels des pauvres et des malades ; telles
“ que sont bien des Religieuses Hospitalières de diffé-
“ rens instituts ; soit dans les besoins spirituels, et dans
“ l'instruction de la jeunesse et des ignorans ; comme
“ sont les Ursulines, et plusieurs autres Religieuses d'un
“ semblable institut.

“ Mais la vie de la très Ste. Vierge, ayant renfermé
“ éminemment toute la perfection de tous les autres états ;
“ les filles de la Congrégation l'ont choisie spécialement
“ pour leur modèle, leur mère, et leur maîtresse ; et
“ comme Marie, sans se renfermer dans une solitude
“ extérieure, après l'Ascension de son divin fils, s'étoit
“ contentée de la solitude du cœur, se prêtant aux
“ voyages de Religion et de charité, et à toutes les bonnes
“ œuvres que demandoient la nécessité, l'obéissance, le
“ soulagement et l'instruction du prochain ; et en un mot
“ le bien général et particulier de l'Eglise ; de même les
“ Sœurs de la Congrégation à son exemple, sortent à la
“ vérité de leur communauté : mais jamais sans nécessité,
“ et toujours sans s'écarter du recueillement intérieur
“ convenable à leur état, ne sortant que pour aller à l'E-
“ glise, ou en Mission, et partout ailleurs où la charité,
“ l'obéissance et l'instruction des personnes de leur sexe
“ pourroient les appeller, sous les ordres de leurs Supé-
“ rieures et l'autorité de Monseigneur l'Evêque : en quoi
“ elles représentent bien sensiblement l'état de la très
“ Ste Vierge, qui, sous la direction de notre Seigneur,
“ pendant tout le temps qu'il a été sur la terre ; et après
“ son Ascension, sous la conduite des Apôtres, s'est em-
“ ployée partout et sans éclat, à l'instruction des fidèles,
“ et à secorder les Apôtres, dans l'édification de l'E-
“ glise.

“ 3°. Que si nous préférons la qualité de filles de
“ Paroisse à la tranquillité d'une dévotion domestique ;
“ c'est qu'il est de la perfection, à l'imitation de Marie,
“ de contribuer en notre façon, à l'édification des peu-
“ ples, et de nous animer, à notre tour, nous mêmes à
“ la ferveur, par l'exemple des autres, et par une union

“ de charité avec tous les fidèles, et de contribuer ainsi,
 “ tous ensemble, à la gloire de Dieu et à la Majesté du
 “ culte divin. Quant à la sujettion et la fatigue attachées
 “ à la fréquentation de la Paroisse, nous la regardons
 “ comme la mortification la mieux placée, et un des
 “ sacrifices les plus agréables que nous puissions offrir à
 “ notre Seigneur.

“ 4°. C'est en cette qualité de filles de paroisse, que
 “ nous prenons par préférence notre direction des Ecclé-
 “ siastiques séculiers ; et lorsque nous le pouvons, des
 “ Séminaires ; parce qu'à l'exemple de la très Ste.
 “ Vierge, nous regardons ces compagnies, comme nous
 “ représentant plus sensiblement le collège des Apôtres ;
 “ et que le réglemeut qui doit s'observer dans ces mai-
 “ sons, est en même temps pour nous, un motif et un
 “ modèle de la fidélité avec laquelle nous devons nous-
 “ mêmes observer nos règles et nos constitutions.

“ 5°. Quand à nos Missions, continue la Sœur Bour-
 “ geois, nous répondons, que sans craindre les inconvé-
 “ niens qu'on veut nous faire appréhender, les Sœurs de
 “ la Congrégation vont en Mission, pour honorer la
 “ première Mission de la très Sainte Vierge dans la vi-
 “ site qu'elle fit à sa cousine Elisabeth pour aller co-opé-
 “ rer à la sanctification du petit Jean Baptiste ; aussi
 “ bien que les missions de Jésus-Christ lui même, dans
 “ tous les travaux et voyages de sa vie publique, en
 “ quoi il a été si parfaitement imité par les Apôtres.
 “ Ainsi les Sœurs, dans toutes leurs Missions, doivent
 “ se proposer pour fin la sanctification des jeunes filles,
 “ et même, de toute les autres personnes à qui elles
 “ peuvent être utiles par leurs instructions. Sous les
 “ auspices de Marie, elles n'ont rien à craindre dans leurs
 “ voyages. Et quant à la manière de sanctifier leurs
 “ écoles, qu'en enseignant elles se proposent pour mo-
 “ dèle la très Ste. Vierge retirée dès sa plus tendre
 “ jeunesse dans le Temple de Jérusalem, où elle étoit
 “ elle-même la maîtresse et le modèle de toutes les
 “ jeunes filles d'Israel.”

Mais quoique filles de Paroisse, ou plutôt, précisément
 parce qu'elles étoient filles de Paroisse, la Sœur Bourgeois
 a déclaré dans ses écrits, qu'elle n'approuvoit pas que les

Sœurs de la Congrégation apprirent le chant, ou la musique ; autant sans doute par humilité et pour prévenir la propre complaisance qu'il est aisé de prendre en soi-même, lorsqu'on a une belle voix, et qu'on sait bien la ménager, que pour éviter bien des distractions et des pertes de temps, inséparables de cette sorte d'étude. Les Sœurs ne doivent avoir que rarement d'office public et solennel dans leur église : Quoiqu'on ne puisse pas douter que la très Sainte Vierge n'ait souvent chanté dans le temple, et peut-être quelquefois en son particulier, les sacrés cantiques d'Israel ; on ne lit nulle part qu'elle ait jamais chanté publiquement. " D'ail-
" leurs, disoit la prudente Sœur, il pourroit y avoir dans
" la suite, de la difficulté à envoyer en Mission des chan-
" teuses, qui cependant pourroient y être nécessaires.

" La Sainte Vierge, disoit-elle encore, ayant donc
" bien voulu nous favoriser au point de nous admettre
" au nombre de ses petites servantes, et de nous choi-
" sir pour ses imitatrices, dans les instructions et les
" services qu'elle a rendus au prochain sous la conduite
" des Apôtres, quel bonheur pour nous ! Et que ne de-
" vons-nous pas faire, pour y correspondre, en contribuant
" de tout notre pouvoir, à l'instruction des personnes
" de notre sexe, lorsque ceux qui nous conduisent, trou-
" veront à propos de nous y appliquer, fallût-il sacrifier
" pour cela notre industrie, nos forces, et notre vie
" même ? Et puisque la très Ste. Vierge est notre chère
" fondatrice, ne devons-nous pas, selon l'étendue de
" notre grace, et autant que la fragilité et la corruption de
" notre nature peuvent le permettre imiter ses vertus ?
" Nous avons sans doute besoin d'un grand secours pour
" cela : mais nous avons d'autant plus de lieu de nous
" le promettre, que nous savons que dans tous les temps,
" Dieu tout miséricordieux, s'est fait comme une loi
" d'exaucer les fondateurs des différens ordres qui sont
" dans l'Eglise Chrétienne, en leur accordant les graces
" spéciales qu'ils ont demandées selon l'esprit de leur
" institut. A combien plus forte raison, accordera-t-il
" à Marie, notre chère institutrice, les graces qu'elle lui
" demandera pour ses filles, toutes consacrées à la gloire
" du fils et de la mère. Etudions donc sa vie, et copions

“ ses vertus ; et si nous sommes fidèles, nous éprouve-
 “ rons infailliblement son secours.”

Telles étoient les idées sublimes que se formoit la Sœur Bourgeois sur la perfection de son institut : mais comme elle sentoit, que pour en soutenir la dignité, elle avoit besoin d'un secours particulier de la très Ste Vierge, elle savoit aussi, que dans une communauté, la fidélité et la ferveur dépendent principalement du caractère de l'esprit et du cœur des personnes qui la composent, et qu'il est surtout important que celles qu'on y reçoit, soient bien choisies, et ensuite bien formées à la vertu : voici comment, en s'adressant à la Ste. Vierge même, elle s'expliquoit à ce sujet.

“ Ma bonne mère et très chère institutrice, je ne
 “ vous demande ni biens, ni honneurs, ni plaisirs, pour
 “ cette maison : mais je vous prie de nous obtenir la
 “ grace que Dieu y soit toujours bien aimé et servi,
 “ autant que notre petite condition pourra le permettre :
 “ qu'on ne reçoive donc jamais parmi nous de ces filles
 “ qui sont d'un esprit orgueilleux et présomptueux, et
 “ dont le cœur demeure attaché aux maximes du monde ;
 “ qui sont médisantes, railleuses ; qui se font un plaisir
 “ de critiquer, de contrefaire ou de piquer le prochain ;
 “ ni de ces esprits mous et relâchés qui négligent l'af-
 “ faire de leur salut et ne font aucun cas de la perfection
 “ Evangélique, dont notre Seigneur nous a donné les ré-
 “ gles, qu'il a confirmées par son exemple, et scélérats de
 “ son sang, et que vous, ô très Ste. Vierge, avez prati-
 “ quées si exactement,

“ Qu'une fille donc, qui désire d'être reçue dans cette
 “ communauté, et qui se propose de devenir spéciale-
 “ ment la fille de Marie, commence par renoncer entiè-
 “ rement au monde, qu'elle conçoive une horreur sin-
 “ cère pour toutes ses maximes, et pour tous les diver-
 “ tissemens qui s'y pratiquent, quelque indifférens qu'ils
 “ puissent paroître aux mondains : qu'elle s'abstienne
 “ de toute sorte de délicatesse dans le boire, dans le
 “ manger, dans le vêtir, dans le coucher et dans toutes
 “ les autres nécessités de la vie : qu'elle renonce à ses
 “ biens, à ses parents, à ses amis, à ses habitudes, à ses
 “ humeurs, à ses inclinations, et à tout ce qui pourroit

“ occuper inutilement son esprit ou son cœur : en un mot qu'elle se renonce elle-même.

“ On l'avertit, qu'il faut qu'elle se resolve à être employée toute sa vie, aux offices les plus bas et les plus ravalés, et aux travaux les plus durs et les plus pénibles de la communauté. On lui déclare, que peut-être on la fera taire pour faire parler une petite fille ; qu'on lui fera porter des habits de vile étoffe, rapiécés, et le reste des autres : que si on l'envoie en Mission, on lui donnera une compagne d'une humeur et d'un caractère tout contraire au sien ; et qu'on chargera peut-être de la contrarier en tout : en un mot qu'elle doit embrasser la Croix toute pure, pour s'attacher à Jésus-Christ, qu'elle se propose et s'engage de suivre sur le Calvaire, et dans le chemin de la perfection.

“ Et lorsqu'une fois elle sera reçue, qu'elle se garde bien de se rendre infidèle à Dieu, et à sa vocation : mais qu'elle obéisse promptement, et en toute chose, sans plainte et sans murmure, et à toutes les personnes qui auront quelque droit de lui commander : qu'elle estime l'abjection, et la pauvreté d'esprit et de cœur ; et qu'elle en pratique les actes dans toutes les occasions : qu'en ses paroles, ses gestes, ses démarches, et dans tous les mouvemens de son corps, on ne voie jamais rien qui sente la légèreté et la dissipation : mais qu'au contraire, tout respire la retenue, la modestie et la dévotion : qu'elle mortifie ses sens ; qu'elle évite les entretiens frivoles et inutiles ; et qu'autant que cela lui sera raisonnablement possible, elle observe un silence rigoureux, en tâchant de conserver en tout la présence de Dieu.

“ Ces pratiques, à la vérité, peuvent paroître bien rigoureuses à la nature : mais aussi elles sont bien sanctifiantes, et elles doivent faire la gloire de la Congrégation : car enfin on ne blâme pas St. François, Ste. Thérèse, et tant d'autres fondateurs et fondatrices d'ordres, d'avoir établi dans leurs communautés, tant de jeûnes, de mortifications, et autres pratiques dures et humiliantes que nous admirons tous les jours, lorsque nous les lisons dans la vie des Saints. Ne devons-

“ nous donc pas faire quelque chose pour imiter leur exemple, et pour plaire à Jésus et à Marie ? ”

Donnez-en donc souvent, Seigneur, devons-nous dire après elle, donnez à votre Congrégation, un grand nombre de filles du caractère que nous venons de dépeindre. Elles porteront avec elles leur recommandation et leur dot ; et elles seront du nombre de celles que la Sœur Bourgeois assuroit, que quelque pauvre que fût une fille, qui auroit une véritable vocation, elle iroit elle-même la chercher sur ses épaules pour lui procurer l'entrée dans sa communauté.

Voilà quels étoient les sentimens et les vœux de cette fervente fille, à l'égard de son institut. C'est dans cet esprit qu'elle en avoit conçu le projet. C'est avec ces saintes dispositions qu'elle lui a donné naissance, et qu'elle a tâché dans la suite, avec des soins infatigables, de lui faire prendre son accroissement ; afin que la Congrégation toute entière fût une fidèle copie de la très Ste. Vierge conversant avec Dieu et avec le prochain ; d'où l'on peut évidemment juger de son excellence, et conclure avec vérité, que l'esprit propre de la Sœur Bourgeois, qu'elle a pris soin de transmettre avec succès à la Congrégation, est un esprit de charité et de zèle, qui ayant pour principal objet, (comme le plus important et le plus convenable à des filles,) l'instruction des jeunes personnes de leur sexe, se trouve accompagné, soutenu et animé par l'exercice et la pratique de toutes les vertus chrétiennes : mais surtout par les sentimens de petitesse, de simplicité, de docilité, d'obéissance, de pauvreté, d'un dégagement parfait de tout ce qui n'est pas Dieu, et d'un abandon total à la divine providence : le tout sur le modèle et sous la protection de la très Ste. Vierge, que toutes les Sœurs reconnoissent avec plaisir, et en esprit de foi, pour leur principale et première Supérieure ; qu'elles honorent, et respectent comme leur véritable institutrice ; qu'elles aiment tendrement comme leur bonne mère ; et qu'elles font profession d'imiter en tout, comme leur plus parfait modèle. Mais nous trouverons encore de nouveaux traits de lumière, pour nous dévoiler de plus en plus l'esprit et le caractère de la Sœur Bourgeois, en parcourant les maximes qu'elle nous a laissées par écrit.

ARTICLE SECOND.

• *Des Maximes de la Sœur Bourgeois.*

Pour porter ses filles à la perfection de leur état, et les prémunir contre l'ennui et le dégoût, ou au moins, contre l'habitude et la routine, qui naissent ordinairement d'une vie réglée et uniforme, la Sœur Bourgeois savoit se servir de mille pieuses industries capables de réveiller leur attention, en leur fournissant sans cesse de nouveaux modèles d'intentions pures et droites, et les motifs les plus pressants pour se conserver dans les sentimens et les pratiques de la vie intérieure, d'une constante union à Dieu présent partout, et d'une amoureuse application à Jésus et à Marie. C'est pour cela qu'elle leur représentoit souvent leur état sous différentes figures ou rapports qui dans leur totalité renferment toutes les règles de perfection qui leur étoient convenables.

Un jour ravie du point de vue que lui présenteoit l'idée de perfection qu'elle se proposoit d'établir dans sa communauté, elle la dépeignoit à ses filles sous la figure d'un parterre délicieux, orné à la vérité, de toutes les plus belles fleurs : mais qu'il est nécessaire de cultiver avec soin pour en soutenir l'éclat et la beauté.

“ Représentez-vous, leur disoit-elle, l'Eglise chrétienne, sous la figure d'un vaste et beau jardin, que Dieu lui-même a créé, sur le modèle du Paradis Terrestre. Il l'a divisé en une infinité de quarrés, ou compartimens, qui nous sont représentés par les différens instituts et communautés que nous voyons dans le christianisme, et dont chacune, selon son rang, occupe une partie de ce beau jardin. Notre communauté, toute petite qu'elle est, ne laisse pas d'être un de ces compartimens, que le jardinier s'est réservé pour en faire un parterre distingué et de préférence, parcequ'il doit être le jardin des délices de Marie, orné de toutes les plus belles fleurs, et des vertus qui lui sont les plus agréables. Et c'est nous, mes chères Sœurs, qui sous l'influence de la grace de Dieu, sommes chargées, chacune en son endroit, de cultiver ce beau parterre,

“ par l'usage des moyens de salut et de perfection que nous avons entre les mains, ou à notre portée.

“ Or comme un habile jardinier a grand soin de préparer la terre qu'il cultive, en y mettant les engrais convenables, qu'il en arrache exactement les plantes inutiles, et les mauvaises herbes qui pourroient étouffer le bon grain, qu'il choisit des graines saines et de bonne espèce, qu'après les avoir jetées en terre, il a soin de les arroser à propos, et que lorsque le plant est levé, il rejette avec soin toutes les plantes imparfaites, qui paroissent ne pas profiter assez et occuper inutilement le terrain, pour les remplacer par de meilleurs sujets : de même les Sœurs de la Congrégation, avant d'être admises dans la communauté, doivent être choisies et approuvées. Reçues au noviciat, elles doivent être purifiées par une bonne confession générale, et par les autres soins qu'on prend pour les détacher de tout ce qui pourroit les empêcher de croître en toute sorte de vertu. Chaque semaine, et quelquefois plus souvent, elles sont à même de sarcler le parterre de leur cœur, et d'en arracher les mauvaises herbes, par le moyen de leurs examens et confessions ordinaires. La Ste. Communion, dont on peut s'approcher les Dimanches, et quelquefois plus souvent, est un engrais admirable pour les nourrir, et faire croître en toute sorte de vertus ; étant d'ailleurs, sans cesse arrosées par les graces célestes, fruit ordinaire des bonnes lectures, des instructions familières, et des différens exercices de piété, auxquels elles doivent être continuellement appliquées ; la terre de leur cœur étant broyée et travaillée quelquefois par le feu de la tribulation, par les mépris, les contradictions, les maladies, les mortifications et autres semblables épreuves. Si après tous ces soins, elles ne s'avancent pas dans la vertu ; si elles se laissent surmonter par les mauvaises habitudes ; quelle affliction pour Marie, lors qu'elle vient dans son jardin de plaisance ? et quel sera le sort de ces plantes désagréables et de mauvaise odeur, ou tout au moins inutiles ? si non d'être arrachées et rejetées avec dédain.

“ Travaillons donc, mes chères Sœurs, à cultiver des

“ fleurs, et à produire des fruits, qui soient dignes d’être
 “ présentés au grand maître du jardin, par les mains de
 “ la très Ste. Vierge, notre chère mère, digne institu-
 “ trice et première Supérieure. Si nous nous étudions à
 “ cela, on verra parmi nous un saint empressement à
 “ être dans les emplois les plus pénibles, les plus pauvres
 “ et les plus humiliants; courir et voler, s’il étoit pos-
 “ sible, dans le chemin de la vertu et de la perfection,
 “ faisant nos délices de la présence de Dieu, et ne cher-
 “ chant qu’à le contenter, et qu’à plaire à lui seul.”

Ensuite pour entretenir parmi ses Sœurs, cet esprit de grace et de ferveur qu’elle y avoit établi; elle leur propose des règles bien différentes, et souvent opposées les unes aux autres; mais toutes propres à leur mettre devant les yeux, et à leur faire connoître, d’un côté le détail et l’étendue de leurs obligations, avec la manière de les sanctifier; et d’autre part, les dangers, les pièges et les obstacles par lesquels le monde et la nature cherchent à détruire et à renverser les desseins de perfection des serviteurs et servantes de Dieu. Voici donc en gros comment elle caractérise ces différentes règles: nous les rapporterons ensuite dans un plus grand détail.

1°. Règle de nécessité, et règle de perfection.

2°. Règle extérieure, et règle intérieure.

3°. Règle de la sagesse divine, et règle de la prudence humaine.

4°. Règle de la grace, et règle de la nature.

Ecoutons-la s’expliquer elle-même sur tous ces différents articles.

“ Il y a, dit-elle d’abord, deux sortes de règles: l’une
 “ de nécessité, et l’autre de perfection. La règle de
 “ nécessité est commune à tous les chrétiens; elle consiste
 “ dans l’observance des commandemens de Dieu. Il faut
 “ par devoir, par justice et par nécessité, aimer Dieu
 “ par dessus toutes choses, et plus que nous-mêmes, et
 “ rendre à lui seul nos adorations et nos vœux; il faut
 “ de plus aimer notre prochain comme nous-mêmes, et
 “ ne lui faire que ce que nous voudrions qui nous fût fait
 “ à nous-mêmes. Cette règle, qui est commune à tous
 “ les chrétiens, et qui pourroit quelquefois leur suffire, ne

“ peut jamais être suffisante pour des personnes de communauté, qui favorisées de graces bien plus abondantes, ont aussi des obligations bien plus grandes et plus étendues, et qui par amour et par reconnaissance, doivent viser à la règle de perfection.

“ Elle consiste cette règle de perfection, dans la pratique des conseils Evangéliques, à tout quitter pour se mettre à la suite de notre Seigneur; ce qui, selon sa parole, est nécessaire pour pouvoir être compté au nombre de ses chers disciples.

“ La Ste. Vierge notre chère institutrice, est la première et la seule qui ait pratiqué cette règle de perfection, dans toute son étendue, ainsi qu'elle l'avoit puisée dans les exemples de son fils adorable, dont elle a été pendant toute sa vie, une très fidèle copie. Les fondateurs et instituteurs des différens ordres de communautés qui sont dans l'Eglise chrétienne, se sont fait un devoir d'en imiter, chacun en sa manière, et selon l'étendue de sa grace, quelques traits particuliers. Cette petite communauté, établie pour imiter en tout notre première institutrice, ne se fera-t-elle pas un devoir indispensable de ne rien négliger pour cela; et Marie elle-même, ne se fera-t-elle pas un vrai plaisir de voir que ses filles ne se contentent pas d'observer les règles de la nécessité: mais qu'elles embrassent encore avec ferveur, la règle de la perfection? Il faut donc que chacune de nous s'efforce de pratiquer toutes les vertus propres de notre état, et tout ce qui peut contribuer à notre perfection.”

Ensuite, dans un autre endroit, la Sœur s'expliquant sur la nature de cette règle de perfection, elle fait remarquer qu'on peut la considérer sous deux différens rapports, savoir; en ce qu'elle a d'extérieur et de sensible; et en ce qu'elle a d'intérieur, c'est à dire, l'esprit avec lequel elle doit être observée. C'est ce qu'elle appelle règle extérieure, et règle intérieure. La règle extérieure nous est marquée par le son de la cloche et par la voix de la Supérieure; mais pour la règle intérieure, c'est le Seigneur qui doit parler dans le fond de notre cœur. La première est bonne et nécessaire; mais elle ne suffit pas: la seconde est essentielle, et

donne seule le prix et le mérite à toutes nos actions. Ainsi c'est bien fait d'être fidèle à la règle extérieure : mais il faut encore être plus attaché à la règle intérieure.

“ On se leve, par exemple, au premier coup de la cloche : mais l'esprit doit être encore plus prompt à s'élever à Dieu, à l'adorer, et à penser à ce qu'il demande de nous.

“ On s'habille promptement et modestement, c'est la règle extérieure ; mais l'intérieure veut qu'on se souvienne qu'il faut renoncer aux vanités du monde, qui se glissent partout, prévenir les occasions où nous pourrions tomber en ce jour, et prendre une bonne résolution pour nous en garantir.

“ On obéit au premier coup de la cloche pour se rendre à la prière ; et la voix de Dieu nous dit, que la prière sans attention ne sert de rien, ou de bien peu de chose ; qu'il faut être attentif à ce que l'on demande, à ce que l'on promet, et à ce que l'on doit faire pour Dieu ; qu'il faut remporter de l'oraison quelque bonne pensée, qui puisse servir le long du jour, pour se rappeler à Dieu ; et que pour en profiter, il ne faut pas parler après l'oraison, ou s'épancher au dehors : mais qu'il faut, autant qu'on peut, demeurer dans la pensée qui nous est restée de notre méditation ; et ne parler que par nécessité, ou pour l'édification du prochain.

“ On sonne le *Veni Sancte* et l'*Ave Maria* pour le travail ; il faut y être fidèle : mais la règle intérieure dit, qu'il est bon de commencer et de continuer son travail, avec la très Ste. Vierge, pour le faire avec fidélité, sans choix et sans murmure.

“ On se rend au son de la cloche à l'examen ; on ne doit pas y manquer : mais la règle intérieure veut, qu'on se souvienne de la fidélité ou infidélité qu'on a eue à garder les promesses et résolutions qu'on avoit faites en l'oraison du matin, et du progrès qu'on a fait dans la vertu, qu'on avoit dû se proposer de pratiquer.

“ On sonne le réfectoire ; et on va prendre sa nourriture ; et la règle intérieure nous avertit, qu'il faut manger avec sobriété et mortification, sans murmure même intérieur, contre ce qui ne nous plairait pas : et s'appliquer à la lecture de table, afin d'en remporter quelque

“ profit ; et lors qu'on dit les graces, faire attention,
 “ que ce n'est pas assez que la langue parle : mais qu'il
 “ faut aussi que le cœur remercie Dieu, de nous avoir
 “ nourris.

“ La règle extérieure permet qu'on parle en récréa-
 “ tion ; et la règle intérieure veut, qu'on prenne garde à
 “ ne rien dire, ni rien faire qui puisse mal édifier,
 “ ou mécontenter le prochain : mais qu'on doit se récréer
 “ avec modestie et retenue, comme étant en la présence
 “ de Dieu.

“ Le Chapelet est le temps pour remercier Dieu des
 “ faveurs qu'il a faites à la très Ste. Vierge, et pour la
 “ reconnoître pour notre mère, notre Supérieure, et notre
 “ tout après Dieu. Ce temps est bien précieux dans
 “ l'esprit de la règle intérieure ; et il faut surtout alors
 “ faire réflexion à la prière que nous lui faisons, de
 “ nous assister dans tous les besoins de la vie ; mais
 “ principalement à l'heure de notre mort.”

C'est ainsi qu'elle enseignoit à profiter de tout, pour surnaturaliser ses actions : mais comme après avoir montré le chemin et les pratiques de la véritable vertu, il étoit encore nécessaire de précautionner ses Sœurs contre les erreurs de l'esprit et les foibles du cœur ; elle leur proposoit encore deux autres sortes de règles ; l'une propre à former leur jugement, en leur dévoilant l'opposition qui se trouve entre les maximes de la foi et les jugemens du monde, qu'elle expose sous le nom de règle de la sagesse divine, opposée à la règle de la prudence humaine : et l'autre propre à soutenir leur cœur, par les charmes de la vertu, contre les penchans séduisans de la nature corrompue ; et elle leur présentoit celle-ci, sous les noms de règle de la grace, opposée à celle de la nature. Par le contraste, également instructif et agréable, de ces différens caractères, elle donnoit un nouveau lustre au portrait qu'elle faisoit du vice et de la vertu ; pour faire éviter plus efficacement celui-là, et pratiquer plus parfaitement celle-ci.

“ Il y a, leur disoit-elle d'abord, dans la vie spirituelle,
 “ deux routes, ou deux chemins différens ; l'un qui con-
 “ duit à la perfection ; et l'autre à la perdition. Le pre-
 “ mier nous est montré par la sagesse divine ; et le se-

“ cond, par la prudence humaine ; l’un et l’autre a ses
“ règles qu’il nous est important de bien connoître ; et c’est
“ ce qui nous sera facile, en les comparant l’un à l’autre.

“ La sagesse divine veut qu’on quitte tout, qu’on se
“ détache de tout, qu’on renonce à tout : mais principa-
“ lement à l’attache naturelle qu’on a à son propre
“ jugement, et à sa propre volonté ; qu’on travaille à
“ mortifier ses sens, ses yeux, sa langue, ses humeurs, et
“ ses passions ; qu’on souffre volontiers les mépris et les
“ humiliations ; qu’on aime, ou qu’au moins on supporte
“ patiemment la pauvreté et les incommodités qui en sont
“ les suites ordinaires, en un mot tout ce qui déplaît à
“ la nature, spécialement au boire, au manger, au vêtir, au
“ dormir, au parler, et le reste ; ne donnant jamais à la
“ nature, que ce qui lui est absolument nécessaire.

“ La prudence humaine au contraire, se cherche par-
“ tout elle-même ; elle aime ses aises et ses commodités,
“ donne tout à ses sens, et s’applaudit elle-même en toute
“ chose. Elle craint les humiliations ; et si on la blâme,
“ elle s’excuse avec chaleur, et sait pour couvrir ses
“ fautes, trouver des adresses, souvent aux dépens de la
“ vérité. Elle dit qu’il faut servir Dieu : mais qu’il
“ veut bien qu’on se réserve quelque chose pour le besoin ;
“ qu’il est juste qu’on se précautionne pour avoir toujours
“ son nécessaire et ses commodités ; que d’être toujours bien
“ couché et bien nourri, est nécessaire pour la santé ; qu’on
“ prie Dieu bien plus tranquillement quand on est à son
“ aise : qu’une vie dure peut engendrer bien des infirmi-
“ tés ; et que de souffrir les injures et les mépris, c’est
“ se manquer à soi-même, et donner aux autres l’occa-
“ sion et la liberté d’offenser Dieu en nous contrariant.

“ La sagesse divine veut qu’on s’applique à chercher
“ la dévotion : mais que pour cela, on se contente des
“ livres qui ont plus de rapport à notre perfection, et qui
“ nous sont conseillés ; qu’on les lise avec attention ; et
“ qu’on en savoure le sens ; qu’on estime toutes les dévo-
“ tions approuvées : mais qu’on s’attache sur toutes cho-
“ ses à la principale, qui est d’aimer Dieu de tout son
“ cœur, et son prochain comme soi-même ; qu’on tâche
“ pour cela de conserver en tout la présence de Dieu, et
“ le souvenir de ses bienfaits, qu’on cherche les moyens

“ de rendre service à son prochain, dans toutes les occasions qui peuvent se rencontrer : mais elle se retire avec soin, de toutes les fréquentations familières et de tous les entretiens inutiles.

“ La prudence humaine au contraire, se met volontiers de toutes les dévotions extérieures ; mais ce n'est que pour contenter son amour propre. Elle veut avoir toute sorte de livres : mais c'est plus par curiosité que par dévotion, et elle les lit sans réflexion, et sans en retirer aucun fruit ; on est curieux de Chapelets, de médailles, de Croix, et d'autres marques extérieures de piété ; cela ne coûte rien : mais c'est plus par orgueil, ou par hypocrisie, que par Religion. On veut bien aimer le bon Dieu : mais on ne veut pas être contrarié, ni critiqué. On dit qu'on aime son prochain, et qu'on ne veut pas lui nuire ; mais l'on ne veut se gêner en rien pour lui rendre service. On fréquente sans scrupule toute sorte de compagnie, et on regarde cette oisiveté comme un amusement innocent. On se persuade que dans ces compagnies, on aura assez de prudence pour ne pas offenser Dieu ; on se trompe. La réputation du prochain y est souvent intéressée, et l'on rapporte de ces conversations, mille idées funestes et dangereuses. On raconte aisément à d'autres ce qu'on y a entendu ; et on le croit légèrement.

“ La sagesse divine ne se mêle point des affaires d'autrui, qui ne la regardent pas. Dans les fautes qui se commettent, et qui ne peuvent pas prudemment s'excuser, elle excuse au moins les intentions, et n'en parle jamais, si la charité ne l'y oblige indispensablement ; et elle prie pour la conversion des pécheurs, et pour les autres, comme pour soi-même.

“ La Prudence humaine se mêle de tout ; elle veut savoir tout ce qui se passe ; elle parle de tout indiscrètement. Elle veut redresser tout le monde, et n'être redressée de personne. Elle veut enfin que tout le monde soit saint et fasse son devoir ; mais elle ne se met pas du nombre, et ne donne jamais bon exemple.

“ La sagesse divine, s'applique à considérer la vie et les actions de la très Ste. Vierge, lorsqu'elle étoit sur la terre, afin de l'imiter, autant qu'il est possible. Elle

“ se rend exacte au règlement et à l'obéissance, jusqu'à
 “ laisser le point sans tirer l'éguille. Elle suit aveuglé-
 “ ment l'avis de ceux qui la conduisent ; elle est l'ex-
 “ emple d'un chacun, et souffre en esprit de pénitence
 “ et sans se plaindre, toutes les peines et les maux de
 “ cette vie, en attendant que Dieu ordonne de son sort ;
 “ se tenant continuellement prête et soumise à la mort.

“ La prudence humaine se livre à la dissipation : elle
 “ n'obéit que par caprice ; elle veut savoir les raisons
 “ de tout ce qu'on lui commande ; et se reposant sur son
 “ propre jugement, elle n'obéit que lorsque le comman-
 “ dement lui paroît à propos. Et son esprit étant rem-
 “ pli de bagatelles, elle ne se donne pas le temps de pen-
 “ ser sérieusement à la vraie et solide vertu, et de se
 “ préparer à la mort.”

Après avoir ainsi éclairé l'esprit, en faisant remarquer l'opposition sensible qui se trouve entre les règles de la sagesse divine, et celles de la prudence humaine, la Sœur Bourgeois s'appliquoit à fixer le cœur dans la pratique du bien ; et pour cela, elle proposoit encore une nouvelle opposition, non moins évidente, mais encore plus sensible que la première ; parce qu'elle prend sa source dans l'intérieur même de notre cœur et de nos inclinations naturelles. C'est celle qui se trouve entre les inspirations intérieures de la grace d'une part, et les mouvemens intérieurs de la nature corrompue d'autre part. C'est ce que la Sœur appelloit, la règle de la grace et de la nature. Elle continue donc comme il suit :

“ La règle de la nature, c'est l'amour propre, qui rap-
 “ porte tout à soi même ; c'est l'orgueil, c'est l'hypocri-
 “ sie. Quand on est animé de cet esprit, on obéit à la
 “ vérité extérieurement à la cloche et à la Supérieure ;
 “ mais on est bien aise de n'entendre ni l'une ni l'autre.
 “ Si l'on se mortifie, ce n'est que par orgueil et par
 “ ostentation ; et lorsqu'on n'est pas aperçu, on cherche,
 “ autant qu'on peut, ses aises et ses commodités. On
 “ trouve toujours mille raisons pour obtenir ce qu'on
 “ désire.

“ On recherche la propreté à l'excès ; et on ne croit
 “ jamais avec cela, avoir de l'amour propre. L'on té-
 “ moigne quelquefois de l'empressement à servir tout le

“ monde ; mais c’est quand on n’a pas besoin de nous ; et
“ dans l’occasion de rendre en effet service à la maison,
“ ou aux particulières, on laisse appercevoir une grande
“ répugnance.

“ On ne sait ce que c’est d’agir avec simplicité ; et il
“ paroît une affectation marquée dans toutes les démarches.
“ Et pourvû que dans ses relâchemens on
“ n’apperçoive pas de péché considérable, on n’aspire
“ pas plus haut.

“ Les scrupules ne l’inquiètent pas ; car la coutume
“ est sa règle ordinaire ; elle aime à paroître, et à être
“ considérée, et applaudie, lors qu’elle croit avoir réussi
“ en quelque chose ; et elle s’en attribue tout le mérite :
“ et dans les fautes, elle craint plus le mépris qui lui en
“ revient que l’offense de Dieu.

“ Dans cet état, on embrasse volontiers, s’il le faut,
“ toutes les dévotions : mais on ne s’en acquitte que par
“ humeur et sans attention, ainsi qu’il de ses autres
“ prières. On ne craint pas d’exposer sa santé, lorsqu’il
“ est question de contenter son amour propre et
“ ses inclinations : mais s’il s’agit du service de Dieu
“ ou du soulagement du prochain, tout arrête, tout rebute.
“ On craint le froid, les boues et toutes les autres
“ petites difficultés qui se présentent.

“ La nature préfère les avantages temporels à la vertu,
“ et le succès dans ses emplois, au soin de les sanctifier.
“ Elle s’ennuie aisément d’entendre parler de Dieu ; et
“ ne se lasse point des entretiens séculiers, ou avec des
“ personnes du siècle. Elle pardonne en apparence : mais
“ elle garde toujours quelque ressentiment dans le cœur ;
“ et si elle fait plaisir, ou rend service à quelqu’un, ce
“ n’est jamais que par humeur, ou par pure inclination
“ naturelle, sans se mettre en peine d’animer ses actions
“ par quelque vue de foi.

“ La règle de la grace au contraire, est toute opposée
“ aux défauts dont nous venons de parler. Elle obéit à
“ tout ce qui lui est commandé ; et elle obéit non seulement
“ de corps et par nécessité ; mais encore d’esprit,
“ de jugement, de volonté, avec joie, sans murmurer,
“ et sans raisonner sur les commandemens qu’on lui
“ fait.

“ Elle tâche de faire ses mortifications, et ses bonnes œuvres en secret, lorsqu'elle ne les doit pas à l'édification; et toujours en vue de Dieu seul. Elle refuse à la nature tout ce qui ne lui est pas nécessaire; et ainsi de toutes les autres choses, qu'il est aisé de se représenter, par opposition à ce qu'on vient de dire de la règle de nature.”

Suivent dans les écrits de la Sœur Bourgeois un grand nombre de maximes détachées, sur toute sorte de sujets, qui entrent communément dans le commerce de la vie spirituelle; surtout à l'égard des personnes qui vivent en communauté; et ce détail est très propre, non seulement à nous faire connaître de plus en plus, quel étoit l'esprit de cette bonne mère: mais encore à nous fournir plusieurs pratiques, toutes plus propres les unes que les autres, à nous entretenir dans l'esprit intérieur, qui faisoit son caractère, et à nous faire avancer dans la voie de la perfection.

1°. *Au sujet de la règle.* “ Elle me fait souvenir, dit la Sœur, d'une personne qui auroit acquis une bonne terre, et qui auroit donné pour l'avoir, tout ce qu'elle possédoit. Elle l'a d'abord labourée, et ensemencée avec beaucoup de travail; elle en a arraché toutes les mauvaises herbes, et fait bien d'autres travaux nécessaires: mais elle a négligé d'en entretenir les clôtures; qu'arrivera-t-il alors? Il arrivera que les grains étant prêts à être ramassés, les bêtes entreront dans le champ, et ravageront tout.

“ Ainsi la règle étant dans une communauté, comme une clôture, ou un avant-mur, pour protéger la vertu des personnes qui y demeurent; quand elle est négligée, nos passions et nos mauvaises inclinations, comme autant de bêtes féroces, se rallument en peu de temps, et nous font perdre tous les avantages de la vie commune, et tout le fruit de nos bonnes œuvres passées.”

2°. *Sur le support du prochain.* “ Je dois croire que mes défauts sont plus grands que ceux des autres, et qu'ils ont beaucoup de violence à se faire pour me supporter. Je dois donc, à mon tour, supporter les autres, en imitant la patience de Dieu, qui nous

“ supporte tous, malgré tous nos défauts, et la disportion qu'il y a de lui à nous.”

3°. *Sur la fidélité aux promesses qu'on fait à Dieu.* “ Je me souviens que j'avois une chose qui n'étoit pas d'une grande valeur ; mais j'avois une amie, qui me paroissoit en faire beaucoup de cas ; je crus devoir lui en faire présent ; et je la lui promis en effet. Cependant, ayant différé quelque temps d'exécuter ma promesse, j'ajoutai bientôt à cette infidélité la foiblesse de retrancher chaque jour à mon présent, quelque chose de ce qu'il y avoit de plus beau et de meilleur ; ensorte que lors que je voulus lui présenter ce qui m'en restoit, j'en fus renvoyée avec indignation, et je perdis ainsi l'amitié d'une personne qui m'avoit été chère jusqu'alors.”

“ C'est ainsi que nous avons à craindre l'indignation de notre Dieu et la perte de son amitié, après tant de promesses sans effets que nous lui faisons tous les jours et dont nous retranchons toujours la meilleure partie, qui diminue, au moins de beaucoup, le prix de ce que nous lui avions promis.”

4°. *Sur la fidélité aux petites choses.* “ Le gain que nous pouvons retirer de la fidélité aux plus petites choses, me fait ressouvenir, qu'étant encore fort jeune et enfant, je faisois souvent à mon père quelques petits présents, mais qui consistoient en des choses si minces et si peu estimables, qu'il n'y avoit qu'à en rire ; et mon père lui-même, en les voyant, ne pouvoit s'empêcher d'en badiner : mais comme il voyoit, que je faisois cela avec grande affection, il recevoit avec bonté tout ce que je lui offrois ; il s'en faisoit même une fête ; et il prenoit plaisir à faire voir à ses amis mes petits présents.”

“ Ainsi notre bon Dieu, se contente des petites vertus, qui sont pratiquées pour son amour ; et il les relève, à proportion qu'elles sont exercées avec plus d'amour et de pureté d'intention. Il faut donc que je tâche de faire tout pour son amour, et avec une grande pureté d'intention.”

5°. *Sur la Confession.* “ Une personne redevable à un marchand d'une grosse somme, qu'elle n'est pas en

“ état d'acquitter par elle-même, ne peut pas manquer,
 “ si elle est sensible à ses intérêts, et si elle a du cœur,
 “ de se trouver fort humiliée ; et elle doit, par consé-
 “ quent, tâcher d'apaiser son créancier, en réglant ex-
 “ actement ses comptes avec lui, et en tâchant de ra-
 “ masser tout ce qu'elle peut avoir, pour le contenter
 “ par ces premières avances, afin que touché de sa bonne
 “ volonté, il lui remette une partie, ou [au moins] qu'il
 “ l'attende avec patience, pour le reste de sa dette. •

“ Nous sommes redevables et insolubles à l'égard
 “ de Dieu, soit pour ses bienfaits, soit pour nos
 “ péchés ; nous ne devons donc rien négliger pour
 “ satisfaire à sa justice et apaiser sa colère. Il
 “ faut régler de temps en temps nos comptes avec
 “ lui, par une confession humble, douloureuse et sincère,
 “ et ramasser tout ce que nous pouvons de vertus, pour en-
 “ trer en paiement, et pour obtenir la remise de nos ancien-
 “ nes dettes, ou du temps pour les acquitter. C'est ce que
 “ nous pouvons obtenir, par les mérites de notre Seigneur,
 “ qui nous sont appliqués par les Sacremens, et toutes
 “ les fois que pour l'amour de Dieu, on supporte une
 “ parole de quelqu'un, ou qu'on fait plaisir à une autre,
 “ ou qu'on s'abstient de voir, d'entendre, de parler ; ou
 “ un mot, qu'on garde ses sens, ou qu'on pratique quel-
 “ que autre petite vertu, dont l'occasion se présente à
 “ chaque instant.”

6°. *Sur la Mort.* “ Je dois penser à la mort et me ressou-
 “ venir du jugement qui la suit. Cette pensée m'enga-
 “ gera à me tenir toujours dans l'état où je voudrais être
 “ trouvée dans ce dernier moment. La mort alors peut
 “ être subite : mais elle ne sera pas imprévue. Notre
 “ résignation en deviendra plus facile, la pensée plus
 “ douce à supporter, et les suites en seront moins à crain-
 “ dre.”

7°. *Sur le boire et le manger.* “ Une âme sensuelle, pour
 “ autoriser ses recherches et ses délicatesses dans le
 “ boire et dans le manger, prétexte souvent une préten-
 “ due nécessité, ou des raisons de santé ; et ce n'est, le
 “ plus souvent, qu'immortification et sensualité ; mais
 “ lorsqu'on veut sincèrement imiter la très Ste. Vierge

“ dans ses repas, on doit toujours se contenter des viandes les plus simples, et les plus simplement apprêtées : du pain sans choix &c... n'user du tout qu'avec une extrême modération.

“ Si l'on étoit tant soit peu avancé dans la vertu, on connoîtroit le profit qu'il y a à vivre pauvrement, et à s'éloigner de toutes les délicatesses, dont il faudra un jour rendre un compte très sévère au jugement de Dieu.”

8°. *Sur l'Ecole.* “ L'Ecole est de tous les emplois, le plus propre pour attirer les grâces de Dieu sur celles qui en sont chargées, et sur toute la communauté : mais il faut qu'on s'en acquitte avec une grande pureté d'intention, sans aucune acception de personnes, sans distinction des pauvres ou des riches ; des parents et amis, ou des personnes étrangères ; des jolies ou des laides ; des douces ou des grondeuses ; les regardant toutes, dans les vues de la foi, comme des gouttes du sang de notre Seigneur : en agir autrement, c'est servir la nature, et non pas Dieu, et perdre sa récompense.

“ Si l'on est obligé d'user de correction, ce qui ne doit arriver que très rarement ; il faut que ce soit toujours avec prudence et modestie, et avec une extrême modération, se ressouvénant qu'on est en la présence de Dieu.”

9°. *Sur le Travail.* “ Il ne faut jamais rester dans l'oisiveté : mais s'occuper sans cesse à ce qui nous est marqué par l'obéissance, sans choix et sans chagrin ; s'entretenant intérieurement de la présence de Dieu, et en la compagnie de la très Ste. Vierge ; nous proposant pour modèle, dans ce que nous faisons, la manière dont cette divine mère s'acquittoit, ou se seroit acquittée, lorsqu'elle étoit sur la terre, d'un ouvrage, semblable à celui dont nous sommes occupées.”

10°. *Sur les paroles de moquerie, &c.* “ On veut quelquefois égayer une conversation ; et on le fait souvent aux dépens de la charité, par des paroles de raillerie, de plaisanterie, de moquerie, &c. sans s'apercevoir qu'on peut faire de la peine à son prochain, et diminuer la bonne opinion et l'estime que les autres ont pour lui. Ce caractère est d'autant plus

“ préjudiciable, pour les personnes qui y sont sujettes, et pour celles aussi qui sont l’objet de leurs railleries, ou qui les écoutent, que l’on aigrit, ou scandalise son prochain, et que souvent on ne s’aperçoit pas du mal qu’on a fait, et que bien loin de penser qu’on soit obligé de s’en accuser, de s’en confesser, et de s’en corriger; on s’applaudit souvent au contraire d’avoir si bien rencontré, en raillant, comme on le pense, avec esprit et adresse; et l’amour propre en vient souvent, jusqu’à tirer vanité de sa propre iniquité.

“ Cependant ce sont des taches, qui ternissent l’éclat de la robe d’innocence, dont doit être revêtue une épouse de Jésus-Christ, pour paroître avec honneur en sa présence; cela ne s’rompt pas tout à fait, si vous le voulez, le lien de charité que nous devons avoir avec lui: mais un tel défaut, est toujours un grand obstacle à la perfection de son amour, et à toute l’économie de la vie spirituelle; et ceux qui écoutent, ou qui autorisent de tels discours, ne sont pas toujours entièrement innocens.”

11°. *Sur les Récréations.* “ Il est bon que dans les récréations, il y ait toujours une Sœur surveillante, qui ait la permission de reprendre, et qui fasse observer, autant que cela se peut, la règle de la communauté; sans quoi il est bien à craindre que, par une trop grande dissipation, ou par la licence des paroles, la charité ne soit quelquefois blessée. Les récréations étant finies, il est bon que chacune pense un peu en son particulier, de quelle manière elle les a passées.”

12°. *Sur le respect qui est dû dans l’Eglise.*—“ L’Eglise est le lieu où Dieu reçoit nos prières, et où il a promis de les exaucer. Mais cette promesse est comme un contrat qu’il a passé avec nous, et par lequel il exige de notre part, des conditions essentielles; qui sont principalement le respect et la dévotion. Sans cela nous prions inutilement, et Dieu ne nous écoute pas.

“ Or on manque de respect à l’Eglise, quand on y parle sans besoin, qu’on s’y tient en des postures indécentes, qu’on y a la vue égarée en regardant les personnes qui entrent et qui sortent, et toute autre chose que ce qui

“ a rapport au service divin : lorsqu'on fait du bruit en ouvrant ou fermant les portes avec précipitation, qu'on tousse et qu'en se mouche avec grand bruit, ou inutilement ; qu'on crache partout, &c.

“ On manque de dévotion, lorsqu'on dit ses prières avec précipitation, sans attention, et par manière d'acquit, s'appliquant d'avantage à en dire beaucoup, qu'à les dire comme il faut.”

13°. *Sur la réception des Filles.* “ Quand les filles sont bien appelées, vertueuses, et propres à la communauté, elles portent leur dot avec elles, et attirent les grâces de Dieu dans la maison. La Ste. Vierge, qui aime la pauvreté, fera voir qu'à proportion qu'on seroit plus avide pour le bien, ou seroit d'autant plus pauvre, non seulement en vertu, mais encore en ces biens périssables.

“ Au reste, c'est aux Sœurs à examiner, parmi les filles qui se présentent, qui sont celles qui sont assez recommandables par leurs qualités, et pour qui on doit avoir ces égards : mais au moins, jamais les richesses seules ne doivent être un motif suffisant, pour recevoir des filles qui ne seroient pas propres à l'institut ; tout comme le défaut de bien ne seroit pas une raison pour rejeter celles à qui on ne pourroit reprocher que leur pauvreté.”

14°. *Sur les avertissemens et les réprimandes.* “ Un avertissement bien reçu en esprit d'humilité, nous sera toujours d'un très grand avantage, et d'autant plus profitable, que nous pourrions quelquefois ne l'avoir pas mérité. C'est un sacrifice alors, qui est des plus agréables à Dieu, et qui plaide même le plus fortement en notre faveur, pour faire connoître notre innocence.

“ Mais lorsqu'au contraire nous cherchons avec empressement à nous justifier, quand nous nous échaufons, que nous voulons savoir qui sont ceux qui nous ont accusés, que nous formons mille jugemens téméraires ; que nous nous laissons aller à des sentimens de froideur et d'indignation contre ceux que nous soupçonnons, et quelquefois, à des rancunes et à des desirs de vengeance ; eussions-nous été innocens jusqu'à

“ lors, non seulement nous perdons le fruit de la vertu,
“ mais nous devenons véritablement coupables, et nous
“ nous causons un très grand préjudice devant Dieu et
“ devant les créatures.”

15°. *Sur le Parloir.*—“ C’est un endroit toujours dangereux et dissipant. Il faut y aller rarement ; jamais sans permission, et sans nécessité.

“ En y allant, il faut élever son esprit et son cœur à Dieu, et lui demander la grace de ne rien dire, ni écouter qui lui déplaît.

“ Lorsqu’on y est, il faut éviter les longs discours, la curiosité, et les enquêtes inutiles : et surtout, n’y rien rapporter de ce qui se passe dans la maison.

“ Lorsqu’on en revient, il faut bien se donner de garde de rien rapporter dans la maison, de ce qui s’est dit au Parloir, à moins que la nécessité ou la charité ne l’exigent ; et alors même on n’en doit parler qu’aux Supérieures, ou aux personnes qu’il est nécessaire d’en informer selon le devoir de leur charge et de la charité.

“ Enfin, lorsqu’on est de retour dans son office, il est bon de penser en soi-même, si on n’a point fait de faute au Parloir.”

16°. *Sur la Ste. Communion.*—“ Il m’a semblé que nous étions toutes comme des charbons propres à s’enflammer ; et que la Sainte Communion étoit comme un feu tout propre à nous allumer : mais quand ces charbons ne sont allumés que dans la superficie, si on vient à les écarter les uns des autres, ils s’éteignent facilement : au lieu que s’ils sont allumés jusques dans le centre, ils ne s’éteignent pas : mais ils se consomment en eux-mêmes.

“ Or c’est écarter les charbons, après la Sainte Communion, que de se livrer à la dissipation, de s’entretenir dans ses humeurs naturelles, de s’occuper de ses aises et de ses commodités ; de se livrer à des conversations frivoles et inutiles ; en un mot, de s’occuper de toute autre chose, que du bien qu’on a reçu et des obligations que notre état nous impose.”

17°. *Sur la parole de Dieu.*—“ La parole de Dieu est une semence ; notre cœur est la terre où elle doit être semée ; et c’est par les lectures que nous faisons, et par

les exhortations qu'on nous fait, que cette divine semence est jettée dans notre cœur : mais pour qu'elle y puisse germer et produire quelque fruit, il est nécessaire que cette terre soit échauffée par la grace de Jésus-Christ, qui est le vrai soleil de justice.

“ Si nous opposons des obstacles aux ardeurs de ce divin soleil, la semence demeurera certainement inutile et sans fruit. Or nos vices et nos passions sont souvent, pour ce divin soleil, des obstacles impénétrables.

“ Les uns y opposent comme une muraille haute et épaisse, que la lumière, ni la chaleur ne pénètrent jamais : ce sont ceux qui refusent d'entendre, ou de lire la parole de Dieu ; ou qui ne l'entendent jamais que par routine, et sans y faire attention.

“ D'autres entendent la divine parole, et y réfléchissent quelquefois : mais comme ils conservent de fortes attaches à mille bagatelles, qui partagent, et occupent presque continuellement leur cœur et leur esprit ; c'est comme si dans le mur dont nous venons de parler ; il y avoit, à la vérité, quelques fenêtres ou ouvertures : mais qui seroient fermées, comme avec des contrevents, qu'on n'ouvriroit que rarement, et qui arrêtant ainsi toute l'ardeur du soleil, feroient que la terre ne pourroit encore rien produire.

“ D'autres plus fidèles, mais encore bien imparfaits, écoutent et méditent la divine parole : mais c'est à travers de plusieurs imperfections, dont ils ne font aucun compte, et qu'ils se mettent peu en peine de corriger. Ceux-là ont ôté les contrevents des fenêtres de leur mur ; mais ils y ont substitué des vitres et des châssis, à travers des quels la chaleur et la lumière pénètrent à la vérité, mais dont l'impression est bien foible : ensorte que la semence ne peut produire qu'à peine des fleurs sans éclat, et des fruits sans goût et sans saveur.

“ Mais ôtez tous ces différens obstacles : jetez la semence dans un cœur entièrement libre et dégagé, ouvert aux influences du soleil de justice, et vous verrez bientôt naître en abondance, de cette semence, des fleurs vives, agréables et de bonne odeur, qui porteront

“ leur fruit dans leur temps, et feront voir qu'on a profité de la parole de Dieu.”

18°. *Sur les Maladies et les Infirmités.* “ La maladie est un temps de grace et de bénédiction, lorsqu'on y est bien préparé. C'est un temps de récolte pour l'éternité, qui nous fournit l'occasion de travailler pour nous-mêmes, ou plutôt pour Jésus-Christ, en nous tenant étroitement attachées à sa voix, et soumises à sa divine volonté. C'est un sacrifice continu, par les douleurs, les mortifications, et les ennuis, qui en sont inséparables.

“ Mais aussi c'est un temps extrêmement dangereux ; et quelquefois, le diable qui n'a pu nous vaincre, pendant le temps de la vie et de la santé, renouvelle ses ruses et ses fureurs, pour nous perdre dans les faiblesses de la maladie ; et surtout lorsqu'il est question de nous préparer à la mort. Il cherche au moins, à nous entretenir dans nos imperfections, et à nous faire perdre le fruit de nos souffrances.

“ C'est succomber à ses pièges, que de chercher la santé avec trop d'empressement ; d'affecter des délicatesses dans sa nourriture, ou des singularités dans les Médecins, ou dans les remèdes ; de témoigner du mécontentement aux personnes qui nous servent ; de l'impatience dans nos douleurs ; de l'ennui ou dégoût dans la longueur de nos épreuves ; et tant d'autres faiblesses auxquelles les personnes immortifiées sont sujettes dans leurs maladies.”

19°. *Sur l'Humilité.* “ Il est bon pour nous entretenir dans l'humilité, de réfléchir souvent sur les grandeurs et sur les abaissemens de la très Ste. Vierge. Elle étoit par ses privilèges et par ses vertus, infiniment élevée au dessus de tous les autres créatures ; et bien loin de se préférer à aucune, elle se regarda toujours comme la dernière de toutes.

“ Nous sommes donc bien aveugles et bien coupables, lorsque nous osons nous préférer à qui que ce soit, ou nous enorgueillir de nos petits talents, soit d'esprit ou de science ; soit de force ou d'adresse ; soit en quelque autre chose que ce puisse être. Car souvent ce n'est que notre amour propre qui nous trompe ; et nous ne

“ sommes rien moins que ce que nous pensons être : mais
 “ eussions-nous reçu en effet de Dieu quelques talens su-
 “ périeurs, ce n'est jamais que de lui que nous les avons
 “ reçus, et nous n'en sommes que plus obligées à lui en
 “ faire hommage, et à nous humilier d'avantage, et de
 “ notre orgueil, et du peu de profit que nous tirons de ses
 “ bienfaits ; demeurant bien persuadées que souvent, ceux
 “ qui paroissent les moins avantagés au dehors, sont inté-
 “ rieurement les plus agréables à Dieu : et que souvent
 “ aussi, pour nous châtier de notre élévation, et nous
 “ punir de notre amour propre, il nous retranche tout à
 “ fait les avantages dont nous prétendions nourrir notre
 “ vanité.”

ARTICLE 3e.

Des Vertus de la Sœur Bourgeois.

Toutes ces vues et ces grands sentimens que la Sœur
 Bourgeois nous a laissées par écrit, et dont nous venons de
 faire le détail, n'étoient pas de simples productions de son
 imagination ; mais ils étoient bien plutôt des expressions
 fidèles de ses affections et des mouvemens de son cœur,
 qu'elle réalisoit constamment dans toute sa conduite, par
 la pratique des plus sublimes vertus. Nous devons les
 retracer ici dans un plus grand détail, telles qu'on a pu
 les remarquer dans tout le cours de sa vie.

Il n'est point en effet de sorte de vertus dans lesquelles
 elle n'ait excellé ; et pour en donner une idée plus dis-
 tincte, il faut réduire à trois classes celles dont nous avons
 à parler ; car s'il falloit les parcourir toutes en particu-
 lier, nous ne finirions jamais.

Parmi celles qui l'ont particulièrement caractérisée,
 les unes regardent immédiatement Dieu ; ce sont les trois
 vertus Théologiques de Foi, d'Espérance et de Charité :
 les autres ont un rapport particulier au culte de Dieu, et
 à la manière la plus parfaite de l'honorer ; ce sont les
 vertus Religieuses : parmi celles-ci, la Religion même
 tient le premier rang, et elle s'exerce principalement par
 les engagemens ordinaires des personnes Religieuses, ou
 spécialement consacrées au service de Dieu, qui toutes
 se font un devoir indispensable d'honorer Dieu par les

pratiques de la pauvreté, de la chasteté, et de l'obéissance. Les Sœurs de la Congrégation y ajoutent ce qu'il y a de plus sublime et de plus parfait dans la Religion ; le zèle du salut des âmes, renfermé dans l'engagement qu'elles contractent d'instruire selon leur état, les personnes de leur sexe, soit immédiatement, dans les écoles et dans les Missions ; soit en contribuant, selon l'obéissance, à la perfection de la bonne œuvre, tant par l'édification qu'elles doivent au public, que par la fidélité à leurs emplois domestiques. Enfin le troisième ordre de vertus, dans lesquelles la Sœur Bourgeois a excellé, et que nous avons à décrire, ce sont ses vertus morales. Le détail en seroit immense ; nous nous bornerons à sa mortification, ou amour pour les souffrances ; et à son humilité. C'est ce qu'on va voir bien sensiblement, dans trois paragraphes différens. Le premier sera de ses vertus Théologiques ; le second de ses vertus Religieuses, et le troisième de ses vertus Morales.

PARAGRAPHE 1er.

Sur les Vertus Théologiques de la Sœur Bourgeois.

1°. *Sa Foi.* La Foi est un don de Dieu purement intellectuel, et dont on ne peut bien juger que par les œuvres. Il falloit que cette vertu fût bien grande en elle, lorsqu'elle osa imiter le fidèle Abraham, le père des croyans le modèle de tous les vrais Apôtres, qui quittent parents, biens, amis, patrie, pour aller, lorsqu'il le faut, dans les pays les plus éloignés et les plus inconnus, sous le seul garent de la parole de Dieu, et dans la confiance en ses divines promesses.

Ainsi la Sœur Bourgeois commença par donner dès sa plus tendre jeunesse, des preuves éclatantes de la vivacité de sa foi, par une vie innocente, passée dans les pratiques de la plus solide piété, qui lui avoit déjà mérité les faveurs les plus singulières de Jésus et de Marie, en plusieurs apparitions sensibles, dont nous avons parlé en son lieu. Mais elle n'eut pas plutôt entrevu les premières marques de la volonté de Dieu, et une partie des grands desseins de providence qu'il avoit sur elle, qu'elle

n'hésita pas un moment à tout quitter pour suivre aveuglément l'attrait de la grace qui brilloit à ses yeux.

C'est par la foi qu'elle soutint d'abord les grandes épreuves par lesquelles il plut au Seigneur de la faire passer, dans les refus quelle eut à essuyer au sujet de sa vocation. C'est par la foi, que sans avoir encore d'état fixe et assuré dans le monde, elle voulut se consacrer à Dieu par le vœu de virginité comme nous l'avons vu en la seconde partie, et comme nous le dirons encore ailleurs, au sujet de sa chasteté. C'est par la foi qu'ayant eu des lumières suffisantes, que Dieu l'appelloit en Canada, au lieu de chercher à faire des provisions temporelles pour ce grand voyage, elle ne voulut s'y préparer, que par un renoncement effectif à tous ses biens, et à toutes les prétentions qu'elle pouvoit avoir dans le monde, et par un dépouillement de toutes choses, entier et sans retour. C'est par la foi qu'elle supporta les fatigues et les humiliations des longs et fréquens voyages qu'elle entreprit pour la gloire de Dieu. C'est par la foi qu'elle s'exerça constamment dans la pratique des plus sublimes vertus ; qu'elle faisoit ses délices de loger dans des étables, à l'imitation de Jesus enfant et de sa très Ste. Mère ; qu'elle surnaturalisoit si parfaitement toutes ses vues et toutes ses actions, sur le modèle et en l'honneur de la très Ste. Vierge. C'est par la foi qu'elle supporta tant de peines intérieures et extérieures, dont nous avons vu qu'elle fut souvent et longtemps affligée. Enfin c'est par la foi qu'elle forma les établissemens les plus admirables et les plus édifiants, qui subsistent encore aujourd'hui, et qui continuent à faire l'honneur de la Religion, le bonheur des peuples, toute la gloire de ses filles et leur plus grande consolation.

2°. *Son Espérance.* " L'espérance chrétienne, ou la confiance en Dieu, a deux objets : l'un regarde le temporel et nos besoins sensibles ; et l'autre regarde nos besoins spirituels et le salut de nos âmes. Nous devons attendre de Dieu, comme source de tous biens, l'un et l'autre de ces secours avec une égale confiance : mais qu'il est rare et difficile, de trouver quelque chose de comparable aux sentimens de la Sœur Bourgeois, à ce double égard !

Car premièrement, quant au temporel ; on sait qu'elle ne s'embarassa jamais, le moins du monde, pour ce qui

pouvoit intéresser ses besoins personnels ; surtout après les renoncemens généreux qu'elle avoit faits à toutes choses. D'ailleurs il ne lui falloit presque rien, ou au moins très peu de chose, pour elle-même ; car elle savoit se passer de tout ; et à l'égard de sa communauté, et de ses Sœurs qu'elle aimoit plus qu'elle-même, le Seigneur nous ayant avertis dans l'Evangile, de chercher premièrement le royaume de Dieu et sa justice, et que tout le reste nous seroit donné par surcroît, elle ne doutoit pas, qu'il ne dût prendre soin de fournir à sa communauté les choses nécessaires, pourvu que les Sœurs, de leur côté, fussent fidèles à tenir toujours leur esprit et leur cœur dans un parfait dénuement de toutes choses ; et elle ne cessoit de leur inculquer cette maxime remarquable du livre de l'imitation de notre Seigneur J. C. *quittez tout ; et vous trouverez tout.*

En effet, c'étoit ce dénuement réel de toutes choses, où elle se trouvoit souvent efficacement réduite, qui augmentoit sa confiance en Dieu ; et elle ne se trouvoit jamais plus assurée de son assistance, que lorsqu'elle manquoit de tout, et que tout paroissoit le plus désespéré. On en a vu plusieurs exemples dans l'histoire de sa vie ; il ne sera pas hors de propos d'en rapeller ici quelquesuns.

Premièrement, l'établissement de Bon-secours, entrepris pour la première fois, sans aucun fonds, ni ressource humaine, dans une colonie naissante, où l'on manquoit également de bras et de moyens ; traversé d'abord par des Supérieurs Ecclésiastiques, et par ceux qui auroient semblé devoir en être les principaux protecteurs ; interrompu par obéissance, et par nécessité ; repris ensuite à nouveaux frais, et avec un nouveau zèle, et après différens événemens dont nous avons parlé ; conduit au succès et à la perfection où nous voyons aujourd'hui cette Eglise ; cet établissement, dis-je, nous fournit une preuve convaincante de l'efficace de la confiance de la Sœur, et que ce ne fut pas en vain qu'elle avoit espéré dans le secours du Seigneur.

Une autre preuve de cette même confiance, est au sujet de la première bâtisse de la maison de la Congrégation.

tion. "Je n'avois pas un double, dit-elle, lorsque j'entrepris
 " de bâtir cette maison, à la sollicitation de mes Sœurs ;
 " car pour moi, j'aurois volontiers demeuré dans notre
 " ancienne étable, que je regrette encore aujourd'hui ;
 " cependant je vins facilement à bout de cet édifice.
 " Je m'accuse pourtant sincèrement devant Dieu, de la
 " faute que j'ai commise, en consentant à cette bâtisse,
 " qui nous éloignoit, sans doute, de l'état de pauvreté,
 " d'humilité, et de simplicité, dans lequel nous aurions
 " dû toujours vivre ; mais le Seigneur, continue-t-elle, a
 " puni en même temps ma foiblesse et mon orgueil, en
 " permettant que cette maison ait été dévorée par les
 " flammes, et que nous ayons perdu en même temps,
 " dans cet incendie, deux de nos meilleurs sujets."

Malgré l'humilité de la Sœur et la pauvreté de sa maison, plus extrême, sans doute, après cet incendie, qu'elle n'étoit auparavant ; dès qu'il fut décidé, qu'il étoit nécessaire de la rétablir, sur un plan même plus étendu que la première fois, et que telle étoit la volonté de Dieu, elle ne douta plus du succès. En peu de temps, et sans qu'on puisse, en quelque façon, bien comprendre comment cela a pu si facilement arriver, l'affaire réussit au delà de toute espérance.

Une nouvelle preuve encore de sa confiance sans bornes et de son désintéressement, c'est que quoique la maison fût très pauvre, elle compta toujours si parfaitement sur les secours de la providence, pour l'entretien de ses Sœurs, qu'elle fut toujours d'avis, qu'il falloit recevoir sans dot, des filles pauvres, qui auroient les qualités et les vertus nécessaires pour l'institut, aux conditions cependant que nous avons remarquées ailleurs ; bien assurée que tant que sa communauté demeureroit fidèle à Dieu, rien ne lui manqueroit.

Sa confiance parut encore lorsqu'il fut question d'abandonner les maisons de providence, qui avoient été établies à Québec et à Ville-Marie, sous la direction des Sœurs, pour soutenir, comme dans une communauté purement séculière, un grand nombre de pauvres filles. On jugea qu'il étoit nécessaire d'abandonner à Québec, cette œuvre, pour laquelle on ne voyoit plus de ressource humaine suffisante ; mais lorsqu'en 1694, il fut question d'a-

bolir celle de Ville-Marie, qui avoit subsisté jusqu'alors, la Sœur voyant l'importance de cet établissement et les avantages qu'on en pouvoit tirer pour la gloire de Dieu, et le salut des filles qu'on y recevoit, elle s'offrit à le soutenir elle-même, sur les fonds (comme elle disoit) de la divine Providence. Il est vrai qu'elle n'étoit plus alors Supérieure, et que les personnes qui y étoient intéressées n'ayant pas jugé à propos d'accepter ses offres, l'affaire en demeura-là : mais nous n'avons pas moins lieu d'en conclure en faveur de l'étendue de sa confiance et de sa résignation. Car quelque vif et sincère que fût son empressement pour cette bonne œuvre, sa paix intérieure ne fut nullement troublée d'un refus.

On ne finiroit jamais, si l'on vouloit rapporter ici toutes les circonstances de sa vie, dans lesquelles elle a donné des marques éclatantes de sa confiance en Dieu, pour toute sorte de besoins temporels. C'est sur ce fondement, comme sur une pierre ferme et inébranlable, qu'elle a appuyé tous ses établissemens et ses premières Missions. Et par une heureuse expérience, on a vu, que la providence en effet, n'a jamais manqué de se manifester en faveur de sa communauté ; non pas à la vérité, par des secours capables d'entretenir la sensualité, ou les délices, et l'orgueil de la vie, (elle avoit trop d'horreur pour ces vices,) mais pour fournir à tous les vrais besoins, honnêtes et nécessaires.

En second lieu, pour ce qui regarde sa confiance dans les choses spirituelles et dans l'ordre du salut, ce qui forme proprement l'espérance théologique et chrétienne, elle ne fut pas moins admirable. Elle en donna surtout une preuve bien sensible, dans sa constante résignation à supporter, pendant plus de quatre ans, sans aucune consolation, cette terrible peine d'esprit, dont on a parlé, et qui ne lui venoit que des craintes, et des tentations qu'elle avoit, que Dieu ne l'eût rejetée, elle et l'établissement qu'elle n'avoit formé, avec tant de soins et de peines, que pour sa plus grande gloire.

“ On m'a fait connoître, écrivoit-elle à une personne de confiance, que j'étois dans un état de damnation éternelle ; ce que je n'ai pas eu de peine à croire,

" voyant combien j'ai eu de négligence, surtout dans les
 " devoirs de mon état de Supérieure, lorsque j'ai occupé
 " si indignement cette place. J'en demande pardon à
 " Dieu de tout mon cœur, et je m'offre à lui pour qu'il
 " fasse de moi tout ce qu'il lui plaira, pour le temps et
 " pour l'éternité. Si je dois seule en porter la peine, à
 " la bonne heure. Mais il me semble encore que Dieu
 " veut détruire cette petite communauté; et j'y suis
 " d'autant plus sensible, que je ne puis attribuer ce mal-
 " heur qu'à mes infidélités. Aussi n'approché-je de la
 " sainte communion, qu'avec crainte et tremblement.
 " J'en ai été privée pendant quatre mois entiers. On a
 " voulu depuis ce temps-là, que je la fisse tous les diman-
 " ches: je n'y manque pas: mais c'est toujours avec
 " beaucoup de froideur et une grande répugnance.
 " Il me semble quelquefois, que je m'occupe plus alors
 " de ma peine, que de l'amour de mon Dieu. Je com-
 " mune cependant, pour obéir à la règle et à mon con-
 " fesseur.

" Le comble de ma douleur est encore que je erois avoir
 " encouru l'indignation de la très Ste. Vierge; cependant
 " au milieu de cet excès de mon accablement, je n'ai
 " jamais douté des bontés de cette bonne mère, ni de la
 " miséricorde de mon Dieu; *et quand je me verrois un*
 " *pied dans les enfers, j'espérerois encore et en l'un et en*
 " *l'autre.*"

Telle est l'idée qu'elle s'étoit formée de ses devoirs en
 qualité de Supérieure, qui l'obligeoient, disoit-elle, à
 avoir, par une prière continuelle, un rapport très spécial
 avec Dieu, afin d'obtenir de sa bonté, les graces néces-
 saires pour former et bien instruire ses filles, sur l'ac-
 complissement fidèle et parfait des saints commande-
 mens de Dieu, sur les maximes de notre Seigneur, et
 sur les obligations propres de leur état. Elle croyoit
 ne devoir épargner, pour les conduire à la plus sublime
 perfection, ni vigilance, ni sollicitations, ni exemples;
 examinant avec soin leur progrès, et le profit qu'elles
 tiroient des confessions, des communions, des examens,
 et de la parole de Dieu lue ou entendue; alliant avec
 prudence la fermeté à la douceur, pour prévenir la tié-
 deur, et toute sorte de relâchement, sans se laisser ja-

mais ébranler par la crainte, ou le respect humain, lorsqu'il est question de la gloire de Dieu : en un mot, ne permettant rien qui pût altérer tant soit peu, la perfection de l'institut ; non seulement dans le spirituel, mais même quant au temporel, au vivre, au vêtir, au coucher, à la chambre, aux meubles, et en toute autre chose semblable. Avec de pareilles idées, avec les bas sentimens qu'elle avoit d'elle-même, par lesquels elle regardoit ses plus légères fautes, comme de très grands péchés, et s'imputoit à elle même toutes les imperfections et infidélités de ses Sœurs, ne se regardant que comme un objet de la colère et des vengeances divines, qu'elle confessoit humblement avoir bien méritées ; il est surprenant qu'elle ait pu conserver des sentimens de soumission et de confiance, tels que ceux que nous venons de rapporter : mais de plus, nous avons vu que sa confiance étoit si parfaite, qu'elle ne craignoit pas d'espérer de la miséricorde divine, et de la protection de Marie, que toutes celles qui entreroient dans sa maison, aussi bien que tous ceux qui travailleroient à leur avancement spirituel, seroient du nombre des prédestinés. Nous allons rapporter bientôt dans ses propres termes, la prière qu'elle adressa à Dieu à cette occasion.

Ce fut en expliquant les paroles de notre Seigneur, sur l'efficacité de la prière, qui dit dans l'évangile ; *demandez et on vous donnera* : la Sœur se propose d'abord l'exemple de la très Ste. Vierge, qui demande, dit elle, avec humilité, avec confiance, et avec persévérance : avec humilité, puisque toute exempte qu'elle étoit de toute sorte de péché, elle s'est mise au rang des pécheurs, et humiliée en toute chose. Elle a demandé avec confiance, sachant bien que ce n'est que pour faire miséricorde à ses pauvres créatures, que le père éternel a envoyé son fils au monde, et que le fils de Dieu n'est venu que pour être notre caution et notre avocat. Elle a prié avec persévérance, n'ayant cessé de prier pendant toute sa vie ; et comme il y a toujours des misérables sur la terre, cette mère de miséricorde ne cesse, et ne cessera jusqu'à la fin des siècles, de prier pour nous dans le ciel. Et à l'imitation de Marie, voici la prière que la Sœur, pleine d'une sainte confiance, adressoit au Seigneur.

“ O Dieu éternel et tout puissant, je n'ai pas l'humilité que je devrois avoir : mais mon extrême misère me contraint d'avouer que je suis la plus abjecte de toutes vos créatures, puisque souillée du péché originel, je suis en quelque façon, audessous de la condition des bêtes, et que pour mes péchés actuels, je mérite d'être rejetée avec le démon dans les enfers : quant à la confiance qui doit animer ma prière, je ne puis compter que sur votre bonté et votre miséricorde par laquelle vous avez bien voulu nous donner votre fils unique, qui nous a rachetés au prix de son sang précieux ; et je perdrois plutôt mille vies, que de manquer à croire et à soutenir la vérité de ses paroles ; je vous en demande la grace ; voilà toute ma confiance. Et quant à la persévérance que je dois avoir dans la prière, la considération de tant de graces que j'ai reçues de vous m'oblige à vous en témoigner ma reconnaissance jusqu'au dernier soupir de ma vie, et jusque dans l'éternité ; car si je suis assez heureuse d'être admise, après ma mort, en la compagnie des bienheureux, je persévérerai, si vous me le permettez, à vous prier et à implorer votre miséricorde pour cette petite communauté. Au reste, je ne vous demande ni biens, ni honneurs, ni plaisirs pour cette vie : mais que votre sainte volonté y soit toujours accomplie, qu'on y suive le chemin que vous avez enseigné, que la Ste. Vierge a si parfaitement observé, que toutes les filles de cette communauté, et celles qui y seront ci-après, et ceux qui contribueront à nous faire avancer dans la perfection, soient du nombre des prédestinés. Je crois, O mon Dieu, que ma demande est juste, et si je ne suis pas exaucée, c'est que je n'ai pas les qualités que je devrois avoir : mais je vous les demande, au nom de notre Seigneur Jésus-Christ, de Marie sa très Sainte Mère, de son glorieux époux, St. Joseph, de tous les bienheureux, et de toute la cour céleste.” Voilà jusqu'à quel degré, la Sœur Bourgeois a porté sa confiance en Dieu, et quelle étoit sa fermeté dans les sentimens de l'espérance Chrétienne.

3°, *Sa Charité.* Mais c'est sur sa Charité, que nous

pourrions principalement nous étendre ; puisque nous voyons qu'il n'y a rien de plus souvent répété dans ses écrits, que ce double précepte, que Dieu, dès le commencement de la création, a naturellement gravé dans le cœur de tous les hommes ; qu'il a solennellement publié dans l'ancien testament, en donnant ses lois à son peuple par le Ministère de Moïse ; que Jésus-Christ a renouvelé, surnaturalisé, et perfectionné dans le nouveau testament ; et que Marie a pratiqué très parfaitement pendant toute sa vie. *Vous aimerez le Seigneur notre Dieu de tout votre esprit, de tout votre cœur, de toute votre âme, et de toutes vos forces ; et votre prochain comme vous-même.*

“ La charité de la Sainte Vierge, dit-elle, est comme
 “ une eau cristalline, qui prend sa source dans les fontaines éternelles, qui désaltère tout le monde, qui ne tarit jamais, et qui, par un reflux perpétuel, retourne continuellement à sa source. C'est donc par Marie
 “ que nous devons aller à Dieu, comme c'est par elle
 “ que le père éternel nous a donné son propre fils. Or nous allons à Marie, en observant, autant que notre
 “ faiblesse peut le permettre, le grand précepte de la
 “ Charité, comme elle l'a observé elle-même. Conçue
 “ sans péché, et dans la justice primitive du premier
 “ homme ; mais plus fidèle que lui, elle a commencé
 “ à aimer son Dieu dès le commencement de son être,
 “ et elle s'est portée vers lui par un acte du plus parfait amour, en esprit, et en vérité. Elle a reconnu
 “ sa grandeur ; elle l'a remercié de ses grâces ; et en reconnoissant en même temps sa propre faiblesse,
 “ comme tirée du néant, elle s'est profondément anéantie en la présence de son Dieu, qui de son côté,
 “ parce qu'il aime les humbles, a jetté un regard favorable sur l'humilité de sa servante, et l'a choisie pour être la mère de celui qui brûlant d'amour pour les
 “ hommes, devoit être le rédempteur de tous.

“ Il faut donc, continue la Sœur Bourgeois, que pour imiter la très Sainte Vierge, nous accomplissions
 “ avant toute chose, autant qu'il est en nous, ce double commandement de la charité de Dieu, et du prochain. Il faut qu'il occupe la première place ;

“ qu'il soit le commencement, le progrès, et la fin
“ nos actions. Il faut que nous l'observions en tout,
“ fidèlement, et avec joie ; nous appliquant à le faire
“ bien comprendre, et observer dans la communauté, et
“ dans les classes. Il faut que semblables aux juifs dans
“ l'ancien testament, mais dans un sens bien plus spiri-
“ tuel qu'eux ; nous le portions écrit sur notre front,
“ dans nos mains, sur nos habits, dans nos maisons, et
“ qu'on le lise jusques sur le seuil de nos portes ; étant
“ bien certaines, que si la fidélité à cette loi conduit à
“ la vie, son inobservance conduit essentiellement à la
“ perdition.”

L'on a remarqué, qu'à mesure que cette digne servante de Dieu approchoit de sa fin, son amour pour Dieu et pour le prochain, se faisoit paroître avec de nouveaux redoublemens de ferveur.

“ Il est vrai, écrivoit-elle un an avant sa mort à
“ une personne de confiance, que tout ce que j'ai toujours le plus désiré, et que je souhaite encore le plus
“ ardemment ; c'est que le grand précepte de l'amour
“ de Dieu pardessus toutes choses, et du prochain comme soi-même, soit gravé dans tous les cœurs. Ah ! si
“ je pouvois le graver spécialement dans le mien, et
“ dans celui de mes sœurs, je serois au comble de mes
“ désirs. Je voudrois que toutes les instructions qui se
“ font dans la maison et dans les Missions, roulissent
“ sur ce grand objet.

“ Ah ! mes chères sœurs, disoit-elle souvent, faisons
“ renaître, au moins parmi nous, le vrai esprit de cordialité et d'amour qui faisoit la gloire et le bonheur du
“ premier christianisme. Nous lisons que les premiers
“ chrétiens n'étoient tous en Dieu qu'un cœur et qu'une
“ âme ; qu'ils ne possédoient rien en propre, ni en particulier ; que tous les biens étoient communs entr'eux ;
“ c'est ainsi que la très Sainte Vierge, qui après la
“ mort de son fils, étoit l'unique Supérieure de cette
“ première communauté, comme elle l'est aujourd'hui
“ de la nôtre, formoit ces heureux chrétiens ; et c'est
“ aussi de même que nous devons être parfaitement
“ unies ensemble dans la Congrégation ; car sans cette
“ union, nous ne pouvons pas nous flatter de vivre sous

" les auspices de cette bonne mère. Mais il faut que
 " cette union soit principalement des esprits et des
 " cœurs, puisque c'est un même esprit de grace qui nous
 " a assemblés, et qui doit nous animer; mais esprit
 " de charité, de simplicité, de petitesse, de pauvreté,
 " de dégagement de toutes choses, et d'abandon à Dieu,
 " n'ayant toutes en tout qu'un même but et une même
 " fin. C'est ce que la Sainte Vierge exige de nous; et
 " quiconque s'éloigne de ces sentimens doit être rejetée
 " du nombre de ses filles, comme un membre corrompu
 " et déplacé, qui seroit scuffrir tout le corps."

Mais ce n'étoit pas seulement en paroles qu'elle té-
 moignoit sa charité; elle est bien plus sensiblement ex-
 primée dans ses œuvres; toute sa vie n'ayant été que
 charité, il seroit inutile de vouloir entrer sur cela dans
 de plus grands détails.

PARAGRAPHE SECOND.

De ses vertus Religieuses.

Après les vertus théologiques de foi, d'espérance, et de
 charité, que nous venons d'admirer dans la Sœur Bour-
 geois, les vertus Religieuses doivent certainement occuper
 le premier rang; et la Religion même, cette vertu qui
 règle la manière dont nous devons honorer Dieu, mérite
 notre première attention. Or elle a brillé dans cette
 Sœur avec un tel éclat, qu'il semble qu'on pourroit la
 regarder, en quelque façon, comme celle qui a fait son
 principal caractère, si elle n'avoit en même temps pos-
 sédé toutes les autres dans un degré véritablement émi-
 nent.

1°. *Sa Religion; première vertu Religieuse.* Elle a
 paru cette vertu, dans le soin qu'elle a toujours pris
 d'honorer, et de faire honorer Dieu et les choses saintes
 par dessus tout. Nous savons qu'elle n'étoit encore qu'un
 enfant dans la maison de son père, que déjà son zèle,
 pour la maison de Dieu la dévorait, et lui faisoit em-
 brasser tous les moyens qui se présentent pour lui ren-
 dre un honneur plus parfait: mais comme son principal
 attrait étoit d'aller à Dieu par Jésus et Marie, elle étoit

continuellement occupée de ces deux grands objets. Aussi on la vit de bonne heure s'enrôler dans toutes les Congrégations et confrairies érigées en l'honneur de Marie ; et s'y distinguer par une ferveur qui lui mérita, non seulement l'admiration et la confiance de ses compagnes : mais encore l'approbation de Dieu même, qui lui fut manifestée par plusieurs visions et apparitions sensibles de la très Sainte Vierge, et de notre Seigneur lui-même au très Saint Sacrement, comme nous l'avons remarqué en son lieu.

Lorsqu'il fut question pour elle, de se déterminer fixement pour un état de vie, elle se tourna, sans hésiter, du côté de la Religion, et d'une Religion spécialement consacrée à Marie, dans l'ordre du Mont-Carmel, sans que les premiers refus, que par une disposition particulière de la providence, elle eut à essuyer, pussent la rebuter en de nouvelles démarches, jusqu'à ce qu'enfin elle entendit retentir à ses oreilles le saint nom de Marie, qui l'invitoit en Canada, dans une ville naissante, qui devoit lui être spécialement consacrée, et porter le nom de la Reine du Ciel.

Que ne fit-elle pas dans cette nouvelle colonie pour y rendre à jamais chers et respectables le nom et la dévotion envers la très Ste. Vierge, en l'insinuant dans les cœurs de tous les peuples, et en érigeant en son honneur, plusieurs monumens solides, propres à la perpétuer : telles furent ses différentes entreprises pour la Chapelle de Bon-secours, qui fut la première Église de pierre bâtie dans l'Île de Montréal, et peut-être dans tout le Canada ; Église qu'elle orna d'une statue miraculeuse de la très Ste. Vierge, qu'on y honore encore aujourd'hui, et qui soutient admirablement, et perpétue la dévotion des peuples, qui en ont souvent éprouvé la vertu dans leurs besoins.

Telle fut encore et plus spécialement, l'institution de la communauté des Sœurs de la Congrégation Notre-Dame, établie à Ville-Marie ; Congrégation qui par le seul nom qu'elle porte, mais bien plus encore par l'esprit et le caractère de l'institut, fait une profession particulière d'honorer et d'imiter Marie en toute chose, d'augmenter et perpétuer son culte, par leurs instructions dans les écoles, et dans les Congrégations particulières des

Jeunes filles, par leur zèle pour la décence et la propreté, qu'elles se font un honneur et un devoir d'entretenir dans le lieu saint, et par toute leur conduite ; honorant ainsi la Religion, et la soutenant en leur manière ; sans parler de cet esprit de foi et de Religion, dont la Sœur Bourgeois animoit intérieurement jusqu'aux plus petites actions de sa vie et dont elle a tracé plusieurs pratiques à ses Sœurs ; et surtout, dans cet écrit admirable, où leur détaillant quelquesuns des exercices ordinaires de la journée, elle les leur représente sous le double rapport de la règle extérieure, et de la règle intérieure, dont nous avons parlé.

Elle donna encore des preuves bien éclatantes de sa Religion, par la joie et la dévotion qu'elle fit paroître, lors qu'en 1695, la bâtisse de l'Eglise des Sœurs de la Congrégation, qui avoit été entreprise deux ans auparavant, étant achevée et bénite le 9 Novembre de la dite année, sous l'invocation de la Visitation Notre-Dame, on y dit la Messe pour la première fois, et qu'on y laissa le très St. Sacrement, pour y être adoré par les Sœurs à perpétuité. C'est à cette occasion qu'elle adressa à notre Seigneur l'humble et belle prière qu'elle composa elle-même, et récita sur le champ. La voici telle qu'on nous l'a conservée toute entière.

“ Mon Seigneur et très aimable Sauveur, la protection toute spéciale avec laquelle votre grande bonté
“ a bien voulu soutenir notre communauté, qui est bien
“ toute vôtre, me fait espérer que vous ne dédaignerez
“ pas les prières de vos enfants, qui ont recours à vous, en
“ cette qualité, comme au plus tendre de tous les pères,
“ remplies de la plus grande confiance en votre bonté
“ toute paternelle dont il vous a plu si souvent nous
“ faire éprouver les effets.

“ C'est dans ces sentimens, mon Seigneur et mon
“ Dieu, que prosternées devant votre adorable majesté,
“ nous la conjurons, par la ferme croyance, que vous
“ êtes dans le très St. Sacrement, et par toutes les
“ douleurs de votre passion, dont vous nous y renouvel-
“ lez la mémoire, d'avoir pitié de votre petite maison,
“ qui n'a d'autre ambition que de vous aimer et vous ser-
“ vir fidèlement. Ne permettez pas, Seigneur, que cette

“ bonne et sincère volonté, qu’il vous a plu nous inspirer, vienne jamais à s’affaiblir ; mais faites au contraire, qu’elle se fortifie de plus en plus, et que nous n’ayons jamais d’autre contentement, que de vivre en vous et avec vous. Vous savez, mon Dieu, de quelles graces nous avons besoin pour ce sujet : nous osons les espérer de votre miséricorde ; et nous vous remercions très humblement de celles que nous avons déjà reçues pour cela, et des nouveaux moyens que vous nous en offrez aujourd’hui. Daignez, si vous plait, nous les continuer. Nous osons toutes vous promettre que comblées de vos bienfaits, nous en ferons un meilleur usage à l’avenir, que nous n’avons fait par le passé ; et nous espérons de votre toute miséricordieuse charité, que la douleur et le cuisant regret que nous avons de nos infidélités passées, vous engagera à jeter sur nous un regard favorable, et à verser vos plus amples bénédictions, sur toutes les filles qui sont ici assemblées, et qui ne sont entrées dans cette maison que pour vous aimer plus ardemment, et vous servir plus fidèlement le reste de leurs jours. Soutenez cette maison, Seigneur, soyez sa force et son appui, et ne permettez pas que l’ennemi du salut se glorifie jamais d’avoir remporté sur nous les moindres victoires. Confondez ses ruses, renversez ses desseins, et conservez parmi nous, cette paix dont il vous a plu nous faire goûter les douceurs dans les liens de la plus pure charité.

“ Très Sainte Vierge, souvenez-vous que vous êtes notre Mère. Soyez aussi notre avocate, et le supplément de notre Religion auprès de votre divin fils ; et faites éclater votre crédit auprès de lui, en nous obtenant l’effet de nos prières, dont nous vous supplions très humblement de vouloir bien vous charger vous-même, pour les présenter devant le trône de sa gloire. Ainsi soit-il.”

Sa Religion qui embrassoit tout, ne se bornoit pas entièrement à Jésus et à Marie, sa divine mère ; elle s’étendoit encore spécialement et par préférence, à ce qui avoit un rapport plus sensible et plus immédiat avec ces principaux objets de son culte et de sa tendre piété.

C'est d'elle qu'on a hérité, et qu'on conserve fidèlement dans sa communauté une dévotion singulière pour les Saints Anges, et pour St. Joseph, digne époux de Marie, modèles et protecteurs distingués de la modestie et de la pureté de toutes les Vierges Chrétiennes.

C'est aussi cet amour pour la Religion, qui lui donna toujours un attrait particulier pour toutes les autres vertus Morales et Religieuses, c'est-à-dire, qui forment le principal caractère de l'état Religieux, connues sous les noms célèbres de pauvreté, chasteté, et obéissance. Car quoique sa communauté ne fût pas précisément ce qu'on appelle un ordre Religieux, elle voulut en avoir toute la perfection et tous les avantages, et y ajouter même le vœu d'instruire les personnes de son sexe, comme renfermant le plus haut point de la charité et de la perfection Évangélique, qui se seroit trouvé trop resserrée, à son gré, dans l'état d'une vie cloîtrée. Examinons donc présentement en détail, ses sentimens et ses pratiques à l'égard de tous ces différens engagements.

2°. *La Pauvreté; Seconde vertu Religieuse.* On n'a jamais pu porter plus loin qu'elle l'a fait, l'amour et la pratique de la sainte pauvreté. St. François d'Assise, tout renommé qu'il est pour l'exercice de cette vertu, n'a rien fait de plus en ce genre, que ce qu'elle a fait pour elle-même, et de ce qu'à l'imitation de ce saint patriarche, elle auroit voulu faire pour toute sa communauté, si son zèle n'avoit été retenu en ce point par l'autorité des Supérieurs Ecclésiastiques, qui ont jugé que, sans préjudice de la pauvreté de cœur demeurée pour héritage à ses filles, il étoit plus décent et plus convenable, surtout à leur sexe, d'en retrancher plusieurs pratiques extérieures, comme de porter des chaussures trop viles, des habits trop usés, faire tous ses voyages à pied, &c. sur lesquelles elle ne s'épargna jamais elle-même. Suivons-la donc à présent par l'examen de plusieurs points de sa conduite, et nous l'écouterons ensuite s'expliquant elle-même sur ce même sujet.

L'on a souvent admiré dans le cours de sa vie, ce dégage-ment parfait et effectif avec lequel elle se mit pour la première fois au service de Dieu, en renonçant pour

toujours, et par un acte public, à toute sorte de prétentions temporelles. Elle se met en route sur terre ; elle s'embarque sur mer ; elle vient en Canada ; elle y forme de grandes entreprises : mais c'est toujours sous les auspices de la seule pauvreté. Elle n'a de contentement, que lorsqu'elle est reléguée dans une étable ; il lui faut faire une espèce de violence, pour la retirer de cet état de pauvreté ; et elle ne se pardonnera jamais à elle-même la faute qu'elle croit avoir faite, lorsque par déférence à ses Supérieurs, et par complaisance pour ses Sœurs, elle a consenti à leur procurer un logement un peu moins incommode.

Je la vois d'ailleurs, sous un extérieur pauvre et abject, imitant en tout l'ajustement et les manières des pauvres, se confondre avec plaisir parmi eux, et leur distribuer abondamment dans leurs besoins, son propre nécessaire. Combien d'exemples n'avons-nous pas pu remarquer dans sa vie, d'une pareille conduite ? Mais écoutons-la parler et s'expliquer elle-même sur les transports amoureux qu'elle avoit pour la pauvreté, et sur le zèle ardent qu'elle avoit de laisser en héritage à ses filles, cette chère vertu de son cœur.

Elle a laissé par écrit ; “que comme dans les maisons
“ des riches et des grands de la terre, on y peint et grave
“ dans tous les endroits les plus fréquentés et les plus apparens, les armoiries et les titres de leur grandeur,
“ de même la Congrégation doit faire paroître en tout
“ et partout, la pauvreté et la simplicité, qui doivent en
“ faire les plus grands ornemens, comme étant le caractère et l'esprit propre de l'institut.

“ La Ste. Vierge dont nous sommes les filles, disoit-elle
“ encore, a embrassé une étroite pauvreté ; elle a retranché tout ce qui n'étoit pas absolument nécessaire,
“ au logement, en linge, en habits, en meubles, en nourriture, et en toute autre chose. Ce que notre
“ Seigneur a confirmé par son exemple, ayant participé
“ en tout à la pauvreté de sa mère. Il naît d'une mère
“ pauvre ; il loge avec elle dans une pauvre étable ; il
“ est couché dans une pauvre crèche, où son plus tendre
“ duvet est de la paille. Dans le cours de sa vie, il n'a

“ pas où reposer sa tête ; sa première instruction à ses
 “ disciples sur la montagne, est de canoniser la pauvreté
 “ en disant : bienheureux sont les pauvres d'esprit, &c.
 “ Enfin il meurt nu, et en plain air, sur une croix.

“ Il faut donc se ressouvenir, continue-t-elle que pour jouir
 “ des avantages de la sainte pauvreté, il faut d'abord être
 “ pauvre d'esprit et de cœur, nous tenant entièrement
 “ dégagées de tous les biens de la terre, de tous les désirs
 “ déréglés de la nature corrompue, de tous les plaisirs
 “ des sens, et de tous les honneurs du monde : mais il
 “ faut de plus, pour la pratique, ne rien posséder en
 “ propre, et se contenter de ce que la Providence nous
 “ fournit, par le moyen de la communauté, non seulement
 “ pour ce qui regarde la nourriture et notre vêtement ; mais
 “ encore pour le logement, la chambre et les meubles,
 “ et généralement pour toutes les autres choses, même
 “ les plus nécessaires à la vie. Et lorsqu'il nous est
 “ libre de choisir, il faut, en esprit de pauvreté, prendre
 “ toujours ce qu'il y a de plus pauvre, de plus simple,
 “ de plus humiliant, et de plus contraire en un mot,
 “ aux inclinations de la nature corrompue ; ne nous don-
 “ ner la liberté de disposer de quoi que ce soit, sans un
 “ sujet raisonnable, et même alors, ne le faire qu'avec
 “ permission.

“ Il faut aussi, que dans toute la maison, tout soit
 “ simplement accommodé, et se ressente de la sainte
 “ pauvreté. Dans l'infirmerie même, où la charité permet
 “ qu'en faveur des malades, on ait quelques petites com-
 “ modités, il faut que les meubles et les ustensilles dont
 “ on se servira, quoique commodes, ne soient point trop
 “ recherchés : mais qu'on se contente de ce qu'il y a de
 “ plus commun. Que toutes se servent d'un même Mé-
 “ decin, et qu'on n'use que des remèdes les plus simples
 “ et les plus communs, si ce n'est dans le cas de quelque
 “ maladie extraordinaire, se ressouvenant toujours, que
 “ Dieu ne manque pas au besoin de ceux qui le servent
 “ avec fidélité.

“ Notre Seigneur, continue-t-elle encore, a souvent
 “ fait connoître à ses vrais serviteurs, qu'il faisoit bien
 “ peu d'état des personnes qui n'ont pas eu recomman-

" dation et en pratique la sainte pauvreté, et le détachement d'eux-mêmes. Jamais ils ne sont l'objet de ses faveurs particulières : mais c'est toujours à des âmes pauvres et mortifiées qu'il prend plaisir à se commaniquer. Elles seules sont capables d'attirer sur elles-mêmes, et sur les autres, les plus abondantes bénédictions du Ciel, et de jouir quelquefois des plus intimes communications avec le Seigneur. Il faut donc, conclut-elle, et nous le devons, tant à notre propre perfection, qu'à l'édification publique, que soit dans la communauté, soit dans les Missions, les logemens soient à la vérité chauds, propres et commodes : que les meubles soient bien arrangés, les habits propres et décents ; la nourriture saine et de bonne qualité : mais le tout, sans enjolivement, affectation ou recherche ; les Sœurs devant vivre pauvrement, et dégagées de toutes les petites sensualités et les petits soins que notre nature recherche ordinairement, et qui sont toujours très contraires à la mortification chrétienne et à la sainte pauvreté."

3°. *La Chasteté ; troisième vertu Religieuse.* Ces peintres ont eu raison, qui ne pouvant représenter assez au naturel, par les plus vives couleurs, l'excès d'affliction de la très Ste. Vierge au pied de la croix de Jésus mourant sur le Calvaire, lui couvrent le visage avec un voile ou un mouchoir, de peur d'affaiblir, par l'imperfection de leur art, l'idée que doit naturellement produire dans l'esprit des spectateurs, la vue d'un objet si touchant. Nous pouvons, au sujet de la chasteté de la Sœur Bourgeois, en user à peu-près de même, avec d'autant plus de raison, qu'elle semble nous en avoir donné elle-même l'exemple. Car il est à remarquer, que dans ce grand nombre d'instructions qu'elle nous a laissées par écrit, sur toute sorte de vertus, nous ne lisons pas un seul mot, qui regarde directement celle-ci ; s'étant conformée en cela, à l'instruction de l'Apôtre St. Paul, qui ne vouloit pas que parmi les chrétiens, on fût jamais dans le cas de nommer seulement le vice qui lui est contraire.

Nous savons cependant qu'elle estimoit la chasteté au dessus de toutes les autres vertus ; et qu'étant encore

dans le monde, simple Congréganiste externe, dans la Congrégation Notre-Dame de la ville de Troies, elle sollicita long-temps Mr. Gendret son Directeur, et obtint enfin de lui la permission de faire un vœu perpétuel de virginité. L'amour tendre qu'elle portoit à Marie, et sa singulière dévotion envers cette Reine des Anges, ne pouvoit pas manquer de lui inspirer ces vives ardeurs pour la pureté ; et c'est sans doute par là, et par sa fidélité à garder ce premier engagement, qu'elle mérita les faveurs de Marie, au point que nous l'avons remarqué ailleurs, en faisant le récit de plusieurs apparitions sensibles, dont elle avoit été favorisée dans sa jeunesse, et des secours miraculeux qu'elle obtint plus d'une fois pour défendre sa pudeur, dans un grand nombre d'occasions critiques, inséparables des longs, fréquents et pénibles voyages qu'elle fut souvent dans le cas d'entreprendre pour la gloire de Dieu, et dans le cours desquels nous voyons avec surprise, une pauvre fille, souvent seule, marchant ordinairement à pied, dans les routes les plus fréquentées, ou dans des trajets de mer, embarquée parmi des hommes et des soldats ; et quoique sa vertu fût ordinairement respectée, nous avons vu quelques traits des dangers qu'elle courut de temps en temps, et des humiliations auxquelles elle avoit été exposée.

Cependant ces faveurs de Marie supposent dans la Sœur Bourgeois un cœur bien pur et une grande innocence ; on ne doute pas même qu'elle n'ait conservé toute sa vie une chasteté à toute épreuve et l'innocence baptismale. On sait au moins, que jusque dans un âge très avancé, elle a entièrement ignoré ce que c'étoit que le vice contraire à cette aimable vertu, qui tient un rang si essentiel et si distingué parmi les engagements de la vie Religieuse. Mais quoique par pudeur, elle n'ait pas donné de préceptes détaillés sur ce point, c'est assez pour nous faire juger de l'estime qu'elle en faisoit, de l'avoir renfermée dans ses constitutions, et d'avoir fourni les moyens les plus efficaces pour la conserver, renfermés dans la pratique seule des règles et usages de la Congrégation, dont le détail et les avantages sont assez connus, sans qu'il soit nécessaire de les rapporter ici.

4°. *Son obéissance ; quatrième vertu Religieuse.* L'obéissance fut encore l'une des vertus qui lui ont été des plus chères. L'on a pu remarquer, en lisant l'histoire de sa vie, que dès ses premières années, elle ne faisoit rien sans conseil, et qui ne se trouvât ainsi marqué au coin de l'obéissance. C'étoit Mr. Gendret son confesseur, qui étoit son oracle ordinaire ; et dans les affaires les plus importantes, comme lorsqu'il fallut se déterminer pour le voyage du Canada, par le conseil de ce sage Directeur, elle eut soin de faire confirmer sa vocation par l'approbation des Supérieurs majeurs.

Ce fut encore un sacrifice de sa propre volonté, bien sensible pour elle, lorsque arrivée en Canada, dans le fort de ses opérations pour la première bâtisse de Bonsecours, quoiqu'elle n'eût entrepris cet ouvrage qu'avec l'approbation du Prêtre qui la conduisoit, elle fut obligée de l'interrompre, avec beaucoup de perte. Mais c'étoit une voix Supérieure qui parloit, et elle obéit sans réplique. Plusieurs autres circonstances de sa vie, furent marquées par de pareilles épreuves ; et elle les soutient toutes avec une égale soumission.

Cependant la providence l'avoit destinée pour commander à plusieurs, dans l'établissement d'une nouvelle communauté, dont elle devoit être la mère et la maîtresse. Nous avons vu toutes les démarches qu'elle fit pour se dégager des dangers de cet emploi : non qu'elle en craignît les travaux, dont elle se regarda toujours comme responsable aux yeux de Dieu ; mais pour en éviter les honneurs et l'indépendance.

Il faut pourtant avouer qu'il dut lui en coûter, lorsqu'étant venu à bout, par ses sollicitations, de se faire décharger de la Supériorité, elle s'aperçut que les Supérieurs Ecclésiastiques trouvoient bon d'apporter quelque mitigation raisonnable, à l'excessive pauvreté, et aux grandes austérités qu'elle avoit toujours pratiquées pour elle-même, et que, par ses exemples, encore plus que par ses exhortations, elle étoit venue à bout d'introduire et de soutenir dans sa communauté naissante. C'est rigueurs étant jugées n'être pas à la portée de tous les tempéramens, et devoir être contraires à la santé de plusieurs, elle en devint en quelque façon inconsolable.

Ce sont ces sortes de mitigations qu'elle appelloit sans cesse des relâchemens et des infidélités, et qui étoient le sujet des fréquentes plaintes que nous lisons dans ses écrits.

L'on peut même dire, que ce fut au moins le principal sujet de cette grande peine dont elle fut affligée, comme à l'excès, l'espace d'environ quatre années. L'on peut dire que ce fut parmi les reproches, peut-être un peu trop vifs et trop sévères d'un Directeur qui n'approuvoit pas la grande sensibilité qu'elle faisoit paroître au sujet de ce quelle appelloit relâchement et trop grande mitigation, qu'elle entendit, ou crut entendre, par deux fois (comme elle s'en explique elle-même) cette voix qui lui annonçoit qu'elle n'étoit pas conduite par l'esprit de Dieu, et qu'elle s'exposoit à la réprobation.

Mais lorsque par l'autorité de Monseigneur de St. Vallier, son Evêque, qui bientôt après, et dans ces circonstances, proposa à la communauté les réglemens mitigés, tels qu'ils ont été acceptés et signés par toutes les Sœurs alors assemblées en communauté en sa présence, et tels qu'ils s'observent encore aujourd'hui, elle fut convaincue que cette mitigation étoit selon la volonté de Dieu, et dans l'ordre de l'obéissance, elle se soumit sans réplique : sa peine se dissipa sur le champ ; et elle passa le reste de ses jours dans une tranquillité parfaite.

Que j'aime à me la représenter, après ces arrangemens, et dans les dernières années de sa vie, réduite comme dans son centre, si long-temps désiré, sous le joug d'une obéissance parfaite, et goûtant toutes les délices d'une sainte union avec son Dieu ; et autant que ses forces et sa santé, dans un âge avancé d'environ 80 ans, pouvoient le lui permettre, la première, et la plus exacte à tous les exercices de la communauté ! Elle avoit été la mère et la maîtresse de toutes ; c'étoit elle qui les avoit toutes assemblées ; et elle se faisoit alors, plus que jamais, leur modèle, en se rendant la plus petite, la plus soumise, et la plus obéissante ; et c'est ainsi que débarassée des soins extérieurs, rendue parfaitement à elle-même, et dans l'exercice des plus sublimes vertus, elle attendoit en paix le jour du Seigneur, après lequel elle soupieroit sans cesse, jouissant en attendant de toute la consolation que lui présentait la vue

d'une communauté parfaitement formée, qui lui avoit coûté tant de soins et de travaux, et qui, par l'exercice des fonctions propres de son institut, répandoit au loin dans les villes, et dans les campagnes, la bonne odeur de Jésus Christ, et procuroit par tout efficacement la gloire de Dieu, par l'instruction des jeunes filles, et les travaux des missions ; quatrième objet des vœux de son institut, et nouveau champ pour nous d'admirer ses vertus Religieuses.

3°. *Son zèle pour les missions ; cinquième vertu Religieuse.* Il n'est pas nécessaire de relever ici le zèle qu'elle a toujours eu pour les Missions, et pour l'instruction des personnes de son sexe. On sait que ce fut sa première inclination, qu'elle est née, pour ainsi dire, avec cet attrait, et qu'en établissant sa communauté et en obligeant ses filles de se charger, par un vœu particulier de cette fonction de zèle, sa principale intention fut de perpétuer cette bonne œuvre, qui devoit être comme un monument éternel du zèle dont elle étoit animée, et qui embrassoit tout le monde. Nous en avons dit quelque chose en décrivant l'esprit de son institut. Voyons à présent comment elle s'explique elle-même sur cet article, tant sur le zèle pour les Missions, que sur les dispositions avec lesquelles on doit s'en acquitter.

" Allez, ma fille, disoit elle quelquefois à ses Sœurs en les envoyant en Mission, allez et pensez que vous allez recueillir des gouttes précieuses du sang du Sauveur, qui se perdent par l'ignorance des peuples. Allez leur apprendre à s'en faire l'application par les pratiques des vertus chrétiennes, et par le saint usage des Sacremens de l'Eglise, en leur apprenant à les recevoir comme il faut."

D'autres fois, elle leur parloit en ces termes : " ô qu'une Sœur qu'on envoie en Mission sera contente, si elle fait attention que c'est par l'ordre de Dieu, et en sa compagnie, qu'elle marche et qu'elle agit; et que par ses moindres actions, elle peut lui donner des marques de son amour et de sa reconnaissance, de ce que, par un effet de sa pure bonté et grande miséricorde, elle a été choisie pour un emploi si saint et si sanctifiant."

“ Pénétrée de pareils sentimens, dit-elle encore, une
“ Sœur ne trouvera jamais rien de dur et de difficile ;
“ et plus elle aura à souffrir dans l'exercice de son état,
“ plus elle se trouvera heureuse, d'avoir occasion d'imi-
“ ter notre Seigneur Jésus-Christ, et de rendre en quel-
“ que façon service à son Dieu, en la personne des pe-
“ tites filles, et autres personnes de son sexe, et d'exé-
“ cuter au moins en quelque petite chose, les promesses
“ qu'elle lui a faites au temps de sa profession. C'est
“ principalement alors qu'elle pourra se flatter, que son
“ amour pour son divin époux n'est pas un amour servile
“ et intéressé ; mais un amour pur et d'une véritable épouse,
“ qui reste toujours amante ; et qui lui fera supporter
“ avec soumission, et même désirer ardemment pour
“ l'amour de lui et pour avoir avec lui quelques traits
“ de ressemblance, de manquer de toutes choses, d'être
“ méprisée de tout le monde, de souffrir toute sorte de
“ tourmens, et de donner même sa vie, s'il étoit néces-
“ saire, pour l'amour et la cause de Dieu, et pour le
“ salut du prochain.” C'est jusqu'ici la Sœur Bourgeois
qui parle.

Mais de peur que ses Sœurs ne vinssent à se ralentir dans des sentimens si nobles et si généreux, qu'elle tâchoit de leur inspirer, elle avoit soin de leur en renouveler souvent la mémoire.

“ Il me semble, leur disoit-elle un jour, que nous
“ sommes toutes obligées de renouveler les promesses
“ que nous avons faites à Dieu, lorsque nous l'avons pris
“ pour notre partage, et que nous nous sommes engagées
“ à son service, et à celui de la très Ste. Vierge. Il en
“ doit être de nous, comme d'un enfant, ou d'un domes-
“ tique fidèle, qui, pour plaire à ses parents ou à ses
“ maîtres, étudie avec soin leurs inclinations, et cherche
“ soigneusement à les prévenir, et à leur plaire. Or
“ nous savons que de tels enfants, ou de tels domes-
“ tiques, sont toujours les bien-aimés de ceux à qui ils
“ s'efforcent ainsi de plaire : de même nous devons nous
“ appliquer à connoître, et à suivre les intentions de
“ Jésus et de Marie ; qui pendant tout le temps qu'ils
“ ont été sur la terre, semblent avoir recherché, comme
“ avec une espèce de passion, les mépris, les humilia-

“ tions, les peines et les souffrances. Si donc nous
 “ voulons leur plaire, il faut que nous entrions
 “ dans de pareils sentimens, qui nous sont claire-
 “ ment suggérés par tous les engagemens et toutes les
 “ pratiques de notre sainte vocation. Car il me semble
 “ que dans notre petitesse, nous ne laissons pas de pren-
 “ dre en main les intérêts de la maison de Dieu, dans
 “ l'éducation des personnes de notre sexe : pourvu que
 “ dans l'état de dégagement de toutes choses, où nous
 “ devons être, nous suivions les inclinations de notre
 “ Seigneur, et de la très Ste. Vierge, par l'éloignement
 “ des entretiens avec le monde, par le détachement de
 “ notre propre volonté, par une obéissance prompte et
 “ aveugle, et par la pratique de toutes les vertus, où
 “ je souhaite que notre bon Dieu nous fasse la grace
 “ d'arriver.”

Par tout ce discours, emprunté d'elle-même, il est aisé de voir que le zèle de la Sœur Bourgeois pour les Missions, ne se bornoit pas si absolument à l'instruction des jeunes filles et des écolières, qu'il ne renfermât encore des vues de sanctification et de salut pour les filles externes et de tout âge ; c'est pour cela qu'elle vouloit, que dans toutes les Missions, on établit des Congrégations d'externes, et des lieux de retraite, pour les personnes d'un âge mûr, qui voudroient venir y faire de temps en temps les exercices spirituels des retraites ; soit pour se reconcilier avec Dieu, soit pour y trouver le chemin de la vertu, et s'y affermir dans le bien ; pratique qui lui tenoit extrêmement à cœur, et qu'elle a souvent recommandée dans ses écrits avec de grandes instances.

PARAGRAPHE TROISIEME.

Sur ses Vertus Morales et Chrétiennes.

Il y a des vertus Morales, purement naturelles, qui ne servent qu'à régler la nature et à former ce qu'on appelle communément dans le monde, une personne de société, un honnête homme ; vertus stériles, qui renferment et cachent ordinairement bien des défauts, et qui sont toujours au moins parfaitement inutiles pour le

salut, si elles ne sont inspirées par un mouvement de la grâce, et animées par des intentions chrétiennes et des vues de foi : mais avec ce secours surnaturel et ces bonnes dispositions du cœur, elles deviennent des vertus chrétiennes ; et ce sont celles-ci, qui jointes avec les théologiques pour tous les chrétiens, et avec les vertus Religieuses, pour les personnes consacrées à Dieu, forment les Saints dans tous les états du Christianisme.

Nous pourrions ici en parcourir un grand nombre, et nous verrions que la Sœur Bourgeois les a toutes possédées dans un degré très éminent. Bornons-nous à celles qui sont les plus rares et les plus difficiles dans la pratique, et il nous sera aisé de juger par là ce qu'il en devoit être, et ce qu'il en étoit en effet à son égard, dans tout ce qui pouvoit avoir quelque rapport à la gloire de Dieu, et à la pratique du bien.

C'est donc de son esprit de pénitence, ou de son amour pour la croix et la mortification, et de son humilité, ses vertus favorites, dont il nous reste présentement à traiter.

1ere. Vertu Morale : son esprit de Pénitence. Les saints et les maîtres de la vie spirituelle nous apprennent que Dieu ne refuse jamais rien à une âme véritablement pénitente et mortifiée. Convaincue de cette maxime, la Sœur Bourgeois se livra, comme sans réserve, à tous les exercices d'une vie austère et pénitente ; non que cette rigueur lui fût nécessaire pour expier ses propres péchés, puisque nous avons remarqué qu'on avoit droit de supposer qu'elle n'en commit jamais aucun, qui fût capable de lui faire perdre la grâce et l'amour de son Dieu : mais comme elle avoit extrêmement à cœur le succès des grandes entreprises qu'elle se proposoit pour sa gloire, elle ne négligeoit rien pour obtenir de la divine bonté, les secours qui lui étoient nécessaires.

Elle avoit sans doute puisé ce goût décidé de croix et de souffrances, dans de fréquentes considérations sur la vie et la passion du Sauveur, qui en l'embrasant d'amour pour son divin maître, lui inspiroit le désir de l'imiter dans sa vie agissante et souffrante, et de devenir

semblable en tout à l'homme de douleur. Aussi avons-nous vu ailleurs, que dès sa plus tendre jeunesse, elle avoit un attrait particulier et de préférence pour les états les plus austères, du Mont-Carmel et de Ste. Claire ; elle en conserva en effet les inclinations pendant toute sa vie. Que si dans la suite elle fut obligée de céder par obéissance quelque chose du projet qu'elle avoit conçu d'établir dans sa communauté toute la rigueur de cet'esprit, elle n'en rabattit jamais rien, ou au moins, que bien peu de chose, en ce qui la regardoit elle-même.

Nous n'entreprendrons pas ici le détail de ses pratiques ; nous en avons déjà dit quelque chose : mais nous ne pouvons nous dispenser de remarquer ici, que toute sa vie n'a été qu'une fidèle expression des sentimens qu'elle nous a laissés par écrit sur cette vertu ; qu'elle a même enchéri, par ses actions, audessus de ses paroles, et qu'elle en a exécuté, en ce point, beaucoup plus que nous ne pourrions nous en imaginer. Mais laissons à part toutes ces cruautés, par lesquelles elle se martirisoit continuellement. Elles pourroient, à la vérité, servir à notre admiration ; ses duretés à l'égard d'elle-même, ont été trop grandes pour servir beaucoup à notre imitation. Bornons-nous donc à considérer en elle les peines inséparables de la vie pauvre et laborieuse qu'elle avoit embrassée, pour nous aider à supporter et à sanctifier les nôtres, qui seront toujours beaucoup audessous de ce qu'elle a pratiqué.

Passer une partie de sa vie dans des voyages durs et difficiles, dans une extrême pauvreté, et manquant de tout, que n'eut-elle pas à souffrir ? Exposer sans cesse et sans aucune précaution, son corps à toutes les incommodités du temps et des saisons ; se refuser constamment à soi-même les secours les plus nécessaires du boire et du manger ; succomber souvent sous la lassitude, et se priver d'un sommeil nécessaire, et de tout autre repos ; se réduire en tout à la condition des personnes les plus pauvres, et se passer de mille petits secours, que les plus indigens même jugent souvent indispensables ; se bornant absolument en toutes choses à la pure nécessité, et n'usant jamais, qu'avec une extrême réserve, et toujours très par-

vement, des choses les plus indispensables ; les dépouillant avec soin, lorsqu'elle étoit obligée de s'en servir, de tout ce qu'elles pouvoient avoir de flatteur et d'agréable ; tenant continuellement son corps dans quelque posture humble et gênante ; telles étoient, et plus sévères encore, ses pratiques journalières, disons-mieux, continues, fondées, disoit-elle, sur cette maxime de St. François d'Assise, qui étoit aussi la sienne : *qu'il est difficile de satisfaire aux nécessités corporelles, sans obéir aux inclinations sensuelles.* Voilà pour le corps.

Quand à la mortification de ses sens, elle ne fut ni moins constante, ni moins universelle. Modestie dans ses regards, retenue dans ses paroles, réprimant continuellement les mouvemens d'une curiosité indiscrete, les saillies d'un esprit dissipé, les épanchemens d'un cœur volage, les désirs et les inclinations d'une nature sensuelle et corrompue : en un mot, fidèle à se recueillir et à s'entretenir continuellement en la présence de son Dieu, dont elle tiroit grace pour bien faire ses actions et pour réussir dans ses projets ; de sorte qu'ayant accompli dans sa personne, l'avis que Dieu avoit donné autrefois à Abraham, le père des croyans, de marcher en sa présence et qu'il seroit parfait, on peut espérer qu'elle en aura reçu une récompense semblable à celle de ce saint patriarche, par une protection spéciale et constante sur toute sa postérité spirituelle, et sur toute sa maison.

Seconde Vertu Morale ; son humilité. Il est surprenant qu'au milieu de tant de merveilles, et de tant de pratiques héroïques des plus sublimes vertus, la Sœur Bourgeois ait pu se soutenir dans les bas sentimens d'elle-même, et l'humilité profonde dont elle faisoit profession. L'on peut cependant assurer que ce ne fut pas la moindre de ses prérogatives : mais qu'aucontraire, elle fut en quelque façon par préférence la chère vertu de son cœur.

Son humilité se faisoit principalement remarquer dans la grande estime qu'elle faisoit des états pauvres, simples et abjects, qu'elle a toujours désirés et recherchés, non seulement pour elle-même ; mais encore pour toute sa communauté. Quant aux pratiques extérieures de cette vertu, on l'a vue, pendant tout le cours de sa vie, exercée

par les plus grandes humiliations : tantôt rebulée au sujet de sa première vocation ; tantôt exposée dans ses voyages, aux dangers et aux affronts les plus humiliants : quelquefois confondue dans des compagnies de personnes des conditions les plus méprisables ; d'autres fois occupée aux emplois les plus vils et les plus ravalés : ici logeant dans une étable, là revêtue d'habits les plus usés, et les plus grossiers pour la forme, et pour la matière : toujours fuyant les distinctions et les applaudissemens que sa réputation et sa vertu devoient naturellement lui attirer de toute part.

Ce qu'elle pratiquoit pour elle-même, elle le recherchoit avec empressement pour toute sa communauté. Il lui eût été facile d'obtenir pour la Congrégation, qui formoit dès lors, comme un corps respectable de Religion, des honneurs et des distinctions dans le monde ; mais surtout à l'Eglise, et dans les offices publics de Religion, par les petites préférences que le clergé peut accorder à des personnes de distinction, et qui doivent tenir rang audessus du commun des fidèles. Elle ne le voulut jamais ; et ce ne fut même qu'après elle, que les Sœurs acceptèrent la Chapelle particulière qu'elles occupent à la Paroisse : non par un esprit de distinction et de vanité : mais par un droit légitimement acquis, pour avoir la facilité de veiller plus exactement sur leurs pensionnaires, pour contribuer plus efficacement à l'édification des peuples, et pour s'entretenir elles-mêmes plus aisément dans le recueillement et la ferveur. Ce fut la Sœur Bourgeois qui en prit en quelque façon possession après sa mort, y ayant été enterrée la première, et cette Chapelle dès lors, devint le lieu de leur sépulture commune, comme elle étoit celui de leurs prières.

Nous voyons dans ses écrits, l'attrait singulier qu'elle avoit pour la vie humble et cachée. Pour en faciliter la pratique à ses Sœurs, elle vouloit qu'elles évitassent avec soin toute sorte de visites actives et passives, lorsqu'elles ne seroient pas d'une nécessité absolument indispensable. Et pour décider de cette nécessité, elle ne vouloit pas que ce fût par les usages et les maximes du monde qu'elle avoit en horreur, qu'on vint à en juger : mais par les

règles de la foi, qui ne doit avoir en vue que la gloire de Dieu, et le salut du prochain, même dans les visites qu'on est quelquefois obligé de rendre aux grands de la terre, et à ses parens, ou aux amis de la maison. Elle déclaroit souvent, qu'elle ne craignoit rien tant pour sa communauté, que de la voir s'écarter de cet esprit de petitesse et d'abjection, qu'elle avoit toujours tâché de lui inspirer par ses exemples, encore plus que par ses paroles.

Quant à l'idée qu'elle avoit de sa propre personne, on ne voit rien de plus humble. Elle déclaroit en toute occasion (non par une humilité feinte; mais par une conviction intime qu'elle croyoit avoir d'elle-même), qu'elle étoit une pauvre fille, qui n'avoit ni esprit, ni vertu, ni talent, ni mérite. Elle se regardoit comme coupable des plus grandes fautes contre cette vertu, lors qu'au contraire elle avoit souvent remporté contre l'orgueil, les victoires les plus héroïques, en réprimant jusques dans leur naissance, les mouvemens les plus légers et les plus involontaires de propre complaisance, auxquels elle devoit naturellement se trouver souvent exposée, par l'heureux succès qui accompagnoit ordinairement toutes ses entreprises : et dans toutes ces occasions, il lui suffisoit d'avoir ressenti l'impression de l'orgueil, pour s'en juger coupable.

C'étoit un crime à ses yeux d'avoir eu de la peine à faire des choses humiliantes, quoiqu'elle eût généreusement triomphé de ses plus grandes répugnances; d'avoir senti un affront, quoiqu'elle n'en eût conservé aucun ressentiment, ni aucun désir de vengeance; de s'être excusée sur un reproche, dans le temps même qu'elle étoit innocente, quoiqu'elle n'eût répondu qu'avec beaucoup de douceur et de modération, et quoique quelquefois la gloire de Dieu fût intéressée à sa justification.

Elle s'imputoit à elle-même les fautes de toutes les autres, aussi bien que tous les malheurs qui arrivoient à sa communauté. " Il ne faut plus parler de moi, disoit-elle lorsqu'elle commença à demander d'être déchargée de la Supériorité, il ne faut plus parler de moi, que comme d'une misérable, qui par ma négligence à tenir la main à la ferveur de la règle, me suis rendue

“ coupable de plusieurs relâchemens très contraires à la gloire de Dieu : et avec tout cela, ajoute-t-elle encore en écrivant à une personne de confiance, je suis encore toute pleine de présomption et d'orgueil, jusques-là qu'il me vient souvent en pensée que je pourrois bien encore être utile à quelque chose, et servir dans les Missions. Oh ! que j'ai besoin d'être beaucoup humiliée, et que le fond de mon orgueil me cause de la peine ! car quoique je demande à Dieu des humiliations, cependant je les ressens quand elles arrivent ; et il faut que je me fasse violence pour me taire, lorsqu'il m'arrive quelque contradiction. Oh ! que ce malheureux vice est profondément gravé dans mon cœur : aidez-moi par vos prières à l'en déraciner.”

Récapitulation des Articles précédents.

Tel fut l'esprit de la Sœur Bourgeois ; telles furent ses maximes, le caractère de ses vertus, et la fin de son institut ; et tel est encore, et tel doit être à jamais, l'esprit de toutes les Vierges Chrétiennes qui sous les auspices de cette bonne mère, et à l'odeur de ses vertus, veulent semettre à la suite du céleste époux. Elles doivent être animées d'un esprit de zèle et de charité, formé sur le modèle de Jésus-Christ lui-même, qui n'est descendu du Ciel en Terre, que pour venir travailler infatigablement à la rédemption et au salut des hommes : soutenu par l'exemple de la très Ste. Vierge, qui ne fut pas plutôt devenue mère de Dieu, dans le grand mystère de son Annonciation et de l'Incarnation du verbe, qu'elle courut au secours du petit Jean Baptiste, renfermé encore dans le sein d'Elisabeth, pour aller coopérer à sa sanctification, dans le mystère de la visitation : mystère devenu, par cette circonstance, un des plus chers à la Sœur Bourgeois qui en a fait la principale fête de sa maison, et le modèle des Missions. Zèle véritablement apostolique, qui dispose à se sacrifier uniquement à la gloire de Dieu, et à tout quitter pour le suivre dans ses courses Evangéliques, dès le moment que par une distinction glorieuse, il fait entendre sa voix, pour nous charger de continuer, en notre façon, sur la terre, l'ouvrage qu'il

y a commencé et ennobli par la dignité de sa personne, et à la participation duquel, sont appelées les filles que Marie a choisies pour les admettre en sa Congrégation. Elle doivent se proposer de mettre en pratique, toutes les maximes tracées par la Sœur Bourgeois pour honorer tous les différens états de la vie de Marie : mais surtout dans les temps qu'après l'Ascension du Sauveur, cette divine mère continua, sous la direction des Apôtres, à instruire et à gouverner l'Eglise naissante, et à présenter dans sa personne, surtout en faveur de celles de son sexe, les règles de la perfection et le modèle de toutes les vertus chrétiennes.

Delà cette maxime excellente de la Sœur Bourgeois, et qui renferme en quelque façon toutes les autres : que ses filles doivent reconnoître Marie pour leur véritable mère et maîtresse, leur principale institutrice, et leur première et perpétuelle Supérieure ; qu'elles doivent l'honorer d'un culte tout particulier, et par les sentimens de la plus tendre dévotion ; qu'elles doivent vivre dans une continuelle union, dépendance et application d'esprit à la connoître et à étudier ses maximes et ses exemples, et travailler sans cesse à étendre son culte, et à la faire connoître, aimer et honorer de tout le monde, à soutenir en toute occasion les intérêts de sa gloire, et à ne jamais perdre de vue l'excellence de leur élection, qui leur est représentée, jusques dans le nom glorieux de Congrégation Notre-Dame dont elles sont honorées, et qui seul doit être capable de leur remettre continuellement dans l'esprit et devant les yeux, et la dignité de leur état, et l'étendue de leurs obligations ; ce qui ne sauroit manquer de produire en chacune d'elles en particulier, cet esprit universel de toutes les vertus chrétiennes ; c'est-à-dire, de la foi la plus vive, de la plus ferme espérance, de la plus ardente charité, de la Religion la plus sublime, de la plus étroite pauvreté, de la chasteté la plus pure, de la plus parfaite obéissance, du zèle le plus constant, de la mortification la plus austère, et de la plus profonde humilité ; tel que nous l'avons admiré jusqu'à présent dans la Sœur Bourgeois, et qu'elle l'a laissé pour héritage à sa communauté.

C'étoit donc un fruit mur pour le Ciel et une âme comblée de vertus et de mérites, lorsque le Seigneur voulut la retirer de ce monde. Sa mort, comme nous l'avons vu, fut un sacrifice volontaire, d'autant plus agréable à Dieu, qu'il n'étoit inspiré que par un esprit de Religion et de charité. Que mon âme meure ainsi de la mort des justes !

NOTE.

OUTRE tout ce qui a été dit dans le cours de cette vie, nous apprenons de la Sœur Bourgeois elle-même, plusieurs événemens publics et particuliers, arrivés partie avant, partie après sa première venue en Canada, dont quelquesuns peuvent contribuer à nous donner une idée plus complète de l'état de l'Isle de Montréal lorsqu'elle entreprit d'y établir sa communauté, et de la nature des ses premiers travaux.

Elle nous dit donc d'abord que l'Isle de Montréal n'étoit alors qu'une vaste forêt occupée par un grand nombre de Sauvages, qui faisoient sans cesse tous leurs efforts pour s'opposer à l'établissement des François dans ce pays : et comme il ne pouvoit y avoir d'abord qu'un assez petit nombre d'habitans à la fois, à mesure qu'on pouvoit en transporter quelquesuns dans de petits vaisseaux, plusieurs habitans y perdirent la vie ; et l'on fut exposé pendant plusieurs années aux incursions de ces barbares, qui se tenant cachés dans les bois, en sortoient souvent lors qu'on les attendoit le moins, pour piller et brûler les maisons, et pour massacrer les hommes, ensorte qu'on ne pouvoit travailler pour défricher les terres, que plusieurs ensemble, les armes à la main, et souvent au péril de sa vie.

Ce fut pour se mettre un peu à couvert de ces malheurs, et se mettre en état de réprimer ces cruels ennemis, qu'en 1652, Mr. de Maison-neuve, premier Gouverneur de la petite colonie de Ville-Marie, fut obligé de repasser en France, pour y aller chercher du secours et quelques hommes, afin qu'étant en plus grand nombre, on fût mieux en état

de se défendre. Ce fut dans ce voyage qu'il eut occasion de connoître la Sœur Bourgeois, et qu'en son retour il l'amena en Canada, avec une recrue de 108 hommes pour la défense du pays.

Avant de partir pour ce voyage, Mr. de Maisonneuve avoit lui-même couru de grands risques pour sa vie, ayant une fois été saisi au collet, par quelques Iroquois, dont il ne s'étoit débarassé qu'en cassant la tête à l'un d'entr'eux, par un coup de pistolet qu'il se trouva avoir heureusement à la main.

Quelque temps après, et pendant que ce Monsieur étoit en France pour ce même voyage ; une troupe d'environ 200 Iroquois, vinrent se présenter devant le petit fort de Ville-Marie, qui se terminoit alors dans l'endroit qui forme aujourd'hui l'enclos des Religieuses, pour en faire le siège. Ils se cachèrent, et se retranchèrent dans un fossé qui étoit dans le lieu qui fait aujourd'hui le bas du jardin de la Congrégation. De là ils formèrent leur attaque contre le fort. Il n'y avoit en tout que seize ou dix-sept hommes François en état de porter les armes. Cette petite troupe, commandée par Mr. Closse, qui étoit à leur tête, soutint ce siège avec beaucoup de vigueur : le combat dura pendant une journée toute entière, pendant laquelle les Sauvages perdirent beaucoup de monde, et furent enfin obligés de se retirer honteusement, sans pouvoir faire d'autre mal que de mettre le feu à une maison écartée qui appartenoit à Mr. d'Ailboût. Dans ce long combat, Mr. Closse ne perdit qu'un seul homme tué par l'éclat d'un de ses canons qui creva.

Mr. Brisac, officier François, ne fut pas si heureux dans un parti de quelques hommes qu'il avoit levés pour aller attaquer et éloigner du fort, une autre troupe de Sauvages ; car ayant été trahi dans son expédition, il fut enveloppé avec tout son monde, et tous furent mis à mort avec les plus horribles cruautés. Ce brave officier, ayant été ré-

servé par les Sauvages, pour le faire mourir le dernier, afin de le tourmenter plus à leur aise, il ne cessa jamais d'exhorter son monde à souffrir bien chrétiennement. Ce qu'ils firent tous d'une façon très édifiante. Leur constance étonnoit les Sauvages ; et on peut dire que leur cause avoit beaucoup de rapport à celle des anciens martyrs, puisqu'ils ne combattoient pas moins pour leur Religion et pour la gloire de Dieu.

La Sœur Bourgeois remarque quelque part, que dans les commencemens de l'établissement de l'isle de Montréal, on fut plus de huit à neuf ans, qu'on ne pouvoit élever aucun enfant : ils mourroient tous des l'âge le plus tendre ; ce qui, dit-elle, à le considérer par les yeux de la foi, ne pouvoit donner que de très bonnes espérances, puisque le Seigneur vouloit bien se réserver les prémices.

La première fille qui ait été élevée dans le pays, se nommoit Jeanne Loisel. Ce fut une élève de la Sœur Bourgeois, à qui elle fut confiée dès l'âge de quatre ans, élevée et instruite à son école, jusqu'à l'âge de dix huit ans qu'elle fut mariée à un nommé Jean Beauchamp. Il paroît que ce fut la première Canadienne qui ait été mariée à Montréal.

Le premier garçon que l'on put échaper, fut le nommé Jean Desroches.

La première Canadienne qui se soit consacrée à Dieu dans la Congrégation, fut Marie Barbier, qui fut dans la suite la Sœur de l'Assomption, et la première Supérieure de la Congrégation, après la Sœur Bourgeois.

Après avoir rendu logeable, en faisant faire une cheminée, l'étable que Mr. de Maison-neuve nous avoit donnée, j'y suis entrée le jour de Ste. Catherine ; et le jour de la visitation de la très Ste. Vierge suivant, nous commençâmes à y tenir des assemblées de la Congrégation des filles séculières.

Voici l'histoire abrégée de la première fille Iro-

quoise baptisée en 1656, et élevée par la Sœur Bourgeois, en la Congrégation. Il y avoit en ce temps-là, dit-elle, une jeune femme Iroquoise qui avoit une petite fille d'environ neuf mois, qu'elle négligeoit assez. J'entrepris de la retirer des mains de cette mère, pour tâcher d'en faire une chrétienne; Mr. Souard m'aida beaucoup dans cette bonne œuvre; car ayant donné quelques présens à cette femme, elle consentit à me la confier pour son éducation: mais comme je me préparois alors à faire mon premier voyage en France, je chargeai Marguerite Picard d'en prendre soin pendant mon absence. Cette Marguerite Picard étoit une fille Française, qui s'étoit déjà attachée à moi, et qui s'attacha dans la suite à la Congrégation, sous le nom de Sœur Marguerite. La mère de cette enfant dont nous nous étions chargées, fit dans la suite bien des démarches et des tentatives pour tâcher de la retirer: mais on eut si bien soin de la cacher, que ce fut toujours inutilement, et que la mère fut obligée de renoncer à ses poursuites. L'enfant fut baptisée, à l'âge de trois ans, le jour de Notre-Dame des Neiges, et fut nommée Marie. Mr. de Maison-neuve voulut lui-même être son Parcin, et Madlle. Closse fut sa Marcine. C'est la première de tous les Iroquois quiait été Baptisée. Elle mourut quelques années après, dans notre maison, âgée de six ans.

J'eus ensuite une petite Algonquine, et une petite Illinoise, qui moururent à l'âge d'environ huit à neuf ans.

J'eus encore une autre jeune fille de la même nation, âgée d'environ dix-huit à dix-neuf ans. Celle-ci avoit grande envie de demeurer avec nous. Pendant long-temps elle fut fidèle à toutes les pratiques de piété en usage parmi nous, quelque contraires qu'elles fussent à ses inclinations, et aux maximes de sa première éducation. Elle fut Baptisée et nommée aussi Marie: mais peu de temps après, elle

mourut très chrétiennement, et avec beaucoup d'édification pour nos premières Sœurs.

Une autre Iroquoise, des premières de celles qui s'étoient retirées à la Montagne, fut aussi baptisée dans cette Mission, et nommée Marie Barbe. Parvenue à un âge de discrétion, elle se présenta pour être de la communauté ; elle fut reçue, prit l'habit, et fit les promesses telles qu'on les faisoit alors. Elle a demeuré douze ans en communauté, où elle mourut bien chrétiennement, aussi bien qu'une autre Algonquine nommée pareillement Marie Barbe, qui mourut peu de temps après son Baptême.

Il paroît que la Sœur Bourgeois se fesoit un vrai plaisir de raconter ainsi toutes les conquêtes qu'elle avoit faites en ce genre, et c'est par cette raison que nous n'avons pas cru déplacé de les raconter ici après elle.

CONCLUSION.

EN lisant cette vie; on n'a pu s'empêcher d'admirer ce que la Sœur Bourgeois a entrepris et exécuté. Une jeune fille, du fonds de la Champagne, forme le projet, étonnant alors, d'aller en Canada, parce qu'il s'y trouve une ville qui porte le nom de Marie, et dans la vue d'apprendre la Religion aux personnes de son sexe, de les former à la vertu, de leur donner les connoissances propres à leur état. Mais que d'obstacles doivent s'offrir à ses regards? Entreprendre un voyage de plusieurs mille lieues, traverser des mers immenses et alors peu connues, aller habiter presque au milieu des forêts, s'exposer aux fureurs de Sauvages cruels, qui menacent sans cesse les foibles remparts de Ville-Marie! Et quels moyens a-t-elle pour vaincre ces obstacles insurmontables? A-t-elle du crédit? Elle n'est appuyée de personne. A-t-elle de la naissance? C'est une fille obscure dans la ville qui lui a donné le jour. A-t-elle de la fortune? Elle est dépourvue de tout bien: le peu qu'elle a, elle le donne avant de partir. Les idées humaines ne voyent que témérité dans cette entreprise; si elle réussit, ce ne sera pas à l'homme qu'elle devra le succès, et il sera pourtant au-delà de toute espérance.

Le Ciel avoit donné à la jeune Marguerite cette force d'âme nécessaire aux grands desseins, cette noble intrépidité qui s'élève audessus des périls, cette fermeté que les obstacles ne font qu'irriter, cet esprit abondant en ressources dans les occasions imprévues, et surtout cette piété sublime qui est utile à tout.

Poussée par le mouvement de la grace vers le Canada, la jeune Marguerite prie, elle consulte, elle entend la voix de ses Supérieurs, elle entend la voix du Ciel. Rien ne l'arrête ; elle part pour un nouveau monde qui reclame les ardeurs de son zèle. Déjà elle avoit fait l'essai de ce zèle, dans un âge bien tendre. Elle n'avoit que dix ans, et elle aimoit à s'entourer des enfans, pour les former à la vertu. Bientôt elle établit une Congrégation de filles, qui se consacroient à l'instruction et à une vie plus sainte. A peine est-elle sur le vaisseau qui la porte dans des régions si éloignées, que son zèle s'y déploie. Elle y sanctifie l'équipage par la prière, par de saintes lectures, par des paroles touchantes. Plusieurs soldats tombent malades, elle leur rend tous les soins de la charité ; et huit meurent chrétiennement dans ses bras.

Elle arrive enfin à la terre désirée ; elle ne trouve pas à s'y loger : à peine lui est-il donné d'avoir une étable ; et cette ressemblance avec le Sauveur qui aimoit tant les enfans, est pour elle du plus heureux augure. C'est là qu'elle ouvre les écoles ; c'est de là qu'elle va consoler les malades, soulager les pauvres ; point de bonnes œuvres, dont elle ne soit l'âme. Mais la moisson augmente, et les ouvriers manquent. Transportée de zèle, les mers qu'elle a traversées, elle les traversera encore, pour aller chercher des aides à sa charité. Elle amène ces filles généreuses ; et bientôt elle partira encore pour obtenir des Lettres Patentes qui consolident son établissement. C'est à la cour d'un grand monarque, c'est au camp même, que cette pauvre fille sollicite cette grace, et l'obtient. De retour à sa ville chérie, elle veut mettre le dernier sceau à son œuvre, par des règles sûres ; on la verra les aller chercher à travers les orages et les écueils. Cent fois elle traverseroit le fier Océan, s'il le falloit pour accomplir les desseins de Dieu sur elle.

Un zèle si courageux est béni du Ciel : l'assemblée de ces filles célestes se forme. Une foule de Vierges viennent se ranger sous la conduite de la Sœur Bourgeois. Une maison simple, mais commode, est élevée pour les recevoir. Les moyens de subsistance suffisent à leur frugalité. La capitale, les campagnes obtiennent de ces établissemens précieux. En peu d'années tout le Canada éprouve les heureuses influences de ce nouveau secours, qui, depuis plus d'un siècle, ne cesse de répandre parmi nous la connoissance de la Religion et la plus tendre piété. Avide de toute sorte de biens, elle établit, au moins pour quelque-temps, une maison de Providence, qui recueille les filles jeunes et pauvres, et leur conserve ainsi la vie et la vertu. Et toutes ces œuvres étonnantes, c'est une pauvre fille, sans ressource humaine, qui les a opérées.

Mais sa confiance, si elle n'étoit pas dans les hommes, n'en étoit que plus ferme dans la Providence. Avec cette confiance, sans argent ni crédit, elle ose entreprendre un édifice vaste pour ses Sœurs et leurs élèves ; et cet édifice s'achève. Elle veut faire bâtir une Eglise, et l'Eglise est construite. Elle est dans le besoin, et le Ciel lui envoie, du fond du Canada, un débiteur qui la rencontre en France, et lui paie sa dette. On veut de ses filles à Québec, et comme à Montréal, elle n'y trouve qu'une étable ; mais elle a l'espoir d'une demeure moins pénible. Ses espérances presque aussitôt sont injustement contestées, elle les cède : et une main inconnue lui donne la somme pour tout obtenir.

Pourquoi ne parler que de sa confiance en Dieu, quand elle a réuni toutes les vertus dans un degré éminent ? Elle fut pure ; jeune encore, elle aima la chasteté, jusqu'à en faire le vœu. Elle conserva cette vertu dans les dangers de tant de voyages. Seule, au milieu des soldats, elle sut se faire respecter.

La mortification fut le caractère de son âme. Elle ne sembloit vivre, que pour affliger son corps. Elle mangeoit toujours, ou trop chaud, ou trop froid. Elle détrempoit sa nourriture dans l'eau, et elle la mêloit avec la cendre. Elle prenoit toujours une posture pénible ; elle couchoit sur la terre nue, un billot étoit son oreiller, et encore elle n'y prenoit qu'un léger sommeil. Elle s'éloignoit toujours du feu dans l'hiver. Et les disciplines, les haïres, les bonnets hérissés depointes ! On ne sauroit se figurer la haine qu'elle portoit à son corps. Par un effet de cet esprit de mortification, elle avoit fait dans sa jeunesse, le vœu de pauvreté ; elle ne cessoit de le pratiquer. Dans ses voyages elle couchoit sur les cordages, elle buvoit de l'eau corrompue, et encore une seule fois le jour, et dans une pauvre tasse de cuir. L'Evêque l'appelle-t-il à Québec : elle part à pied, dans l'hiver, se trainant sur la glace, la neige, et dans l'eau. Quand elle fait quelque établissement, c'est elle-même qui en porte les meubles sur ses épaules. Aussi comme Salomon, elle dit au Seigneur : je ne vous demande pour la communauté, ni biens, ni honneurs, ni plaisirs en cette vie.

Quelle ne fut pas sa résignation ? Tout est prêt pour la bâtisse de Bon-secours ; rien de plus utile que cette œuvre ; et si l'on diffère, tous les préparatifs seront perdus. Mais les Supérieurs lui défendent de continuer : à l'instant, elle obéit, sans plainte ni murmure. L'Evêque refuse, pendant plusieurs années, d'approuver ses règles, qui sont pourtant un chef-d'œuvre de sagesse ; et la Sœur attend en silence les ordres d'en haut. Elle perd tout dans un incendie, sa maison, ses meubles ; deux de ses Sœurs les plus précieuses, sa propre nièce, consumées par les flammes : et sa résignation ne se dément pas. Elle éprouve la peine la plus cruelle, et pendant tant d'années, elle secroit réprouvée ;

ni ses réflexions, ni ses prières, ni les communions, ni les avis de l'homme de Dieu, rien ne peut rassurer son âme agitée : et toujours soumise, elle boit le calice jusqu'à la lie, sans consolation, sans adoucissement. Ce qui l'afflige le plus dans sa peine, ce ne sont pas les feux éternels auxquels elle se croit condamnée ; c'est d'être réduite à haïr son Dieu. Si elle ne peut l'aimer dans l'éternité, du moins qu'elle l'aime le reste de sa vie !

Sans doute l'humilité n'aura pas manqué à tant de vertus. Après avoir créé l'institut ; après l'avoir établi sur des fondemens solides ; après avoir formé des Sœurs pleines de son esprit ; après avoir rempli la province de ses travaux, des effets admirables de son zèle ; elle ne désire plus que d'être déchargée de toute fonction honorable, que d'être la dernière de toutes ses Sœurs, et de n'avoir plus de vie que pour obéir et être humiliée. Ses désirs sont accomplis ; et c'est dans cet état d'obscurité et d'humilité, la première dans les pratiques de la règle et de la simplicité, qu'elle passe les dernières années de sa vie. Toutes la respectent et se rappellent ce qu'elles lui doivent ; et elle ne se rappelle elle-même que la multitude de ses infidélités.

Ces vertus, n'en doutons pas, elle les avoit puisées dans la dévotion à Marie. Elle s'y consacra dès sa plus tendre enfance. Dès lors elle unissoit ses actions, ses jeûnes, aux actions et aux jeûnes de Marie. Si elle voyoit à la tête des établissemens Religieux Marthe et sa Sœur, elle voyoit Marie à la tête de tous ; elle aimoit à se la représenter instruisant les enfans, les jeunes Vierges, et contribuant ainsi à former l'Eglise de Jésus-Christ. Elle vient en Canada, pour y demeurer dans une ville du nom de Marie ; pour y établir une Congrégation sous le nom de Marie, où les meubles, les maisons, les personnes portent les livrées de Marie ; et dont Marie soit elle-même choisie, pour être la Supérieure perpétuelle.

Marie ne se laisse pas vaincre en générosité ; que de faveurs ne répand-elle pas sur la Sœur Bourgeois. La statue de cette bonne mère à Troyes, brille tout à coup aux yeux de la jeune Marguerite. C'est le jour de l'Assomption, que cette fille privilégiée voit sur l'autel, l'Hostie Sainte, sous la forme d'un enfant, digne de représenter le plus beau des enfans des hommes. Elle voit en songe un personnage vénérable ; c'étoit Mr. de Maison-neuve, un dévot de Marie. Et c'est cette Reine du Ciel qui rassure la jeune Bourgeois par ces paroles : vas-en Canada, et je ne t'abandonnerai pas.

La Charité est la reine des vertus : la Sœur Bourgeois la portera à l'héroïsme. Jeune encore, elle a le courage d'ensevelir son père de ses propres mains ; et la sépulture des pauvres deviendra désormais son œuvre favorite. Elle aperçoit des libertins qui ravissent une enfant, pour la faire servir à leurs débauches ; elle court à eux, le Crucifix à la main ; et malgré leurs menaces de mort, elle leur arrache leur proie. Un soldat est transi de froid, elle lui donne son matelas ; à un autre elle donne sa paillasse ; à deux autres ses couvertures : il ne lui restoit plus rien que la terre pour lit. Une Sœur est à l'agonie ; la Sœur Bourgeois, avancée en âge, s'adresse au Seigneur : que ne me prenez-vous, ô mon Dieu, moi, inutile à la maison, plutôt que cette Sœur qui peut encore lui rendre de grands services. Le sacrifice est accepté : le jour même la malade va mieux, et elle guérira ; tandis que la Sœur Bourgeois est aussitôt frappée, et meurt dans quelques jours, victime de la plus héroïque charité. Ne nous étonnons plus de l'éclat subit de son visage après sa mort ; des guérisons qu'opère l'attouchement de son corps ; du sang qui coule de la relique de son cœur. Tout est possible, tout est facile à la charité.

Ce coup d'a il rapide sur la vie de la Sœur Bourgeois, servira à montrer, que cette fille étonnante

méritoit d'être plus connue dans l'histoire du Canada ; qu'elle a été un des plus beaux ornemens de cette colonie ; et que l'on peut bien dire d'elle avec le Prophète : le Seigneur est admirable dans ses Saints ; *Mirabilis Deus in Sanctis suis.*



TABLE DES MATIERES.

P REMIERE partie, où il est traité de la découverte et de l'établissement du Canada, et surtout de l'Île de Mon- tréal.	Page. 9.
Seconde Partie, où il est traité de l'ori- gine de la Sœur Bourgeois, et de sa vocation en Canada.	35.
Troisième Partie, où il est traité de l'éta- blissement des Sœurs de la Congrèga- tion Notre-Dame à Ville-Marie.	69
Quatrième Partie, où il est traité des rè- gles de la Congrégation, et de l'éta- blissement des Missions.	73.
Cinquième Partie, où il est traité des ver- tus privées et domestiques de la Sœur Bourgeois, de son heureux trépas, et des merveilles qui l'ont suivi.	135.
Abrégé d'un discours prononcé dans l'E- glise des Sœurs, par Mr. de Belmont, etc.	180.
Sixième Partie, où il est traité de l'ex- cellence de l'institut, des maximes, et des vertus de la Sœur Bourgeois.	185.
Article 1er. de l'excellence de son institut.	186.
Article 2d. des maximes de la Sœur Bour- geois.	207.
Article 3e. des vertus de la Sœur Bour- geois.	226.
Paragraphe 1er. sur les vertus Théologa- les de la Sœur Bourgeois.	227.
Paragraphe 2d. de ses vertus Religieuses.	237.
Paragraphe 3e. sur ses vertus Morales et Chrésiennes.	250.
Récapitulation des articles précédents.	256.
Note.	259.
Conclusion.	264.